

**Actes  
de la cinquième  
Conférence des chefs d'État  
et de gouvernement  
des pays ayant le français  
en partage**

**Sommet de Maurice  
Grand Baie, 16, 17 et 18 octobre 1993**



## - SOMMAIRE -

• Préface .....	ix
• Note d'information .....	3
• Déclaration de Maurice .....	7
• Liste des chefs d'État, de gouvernement et de délégation participant au Sommet de Maurice .....	11
• Ordre du jour et ordonnancement des travaux	
- Ordre du jour .....	19
- Ordonnancement des travaux .....	21

### PREMIÈRE PARTIE

• <b>Rapport général</b> .....	27
1. Constitution du bureau .....	29
2. Adoption de l'ordre du jour .....	29
3. Situation politique internationale .....	29
4. Situation économique mondiale .....	35
5. Rapport du Conseil permanent de la Francophonie .....	36
6. Rapport de la Conférence ministérielle .....	37
7. Coopération multilatérale francophone .....	38
A) Examen des grands domaines d'intervention .....	38
1 - Développement humain .....	38
2 - Développement économique et redressement financier .....	40
3 - Développement culturel et communication .....	43
4 - Développement et politique .....	44
5 - Développement scientifique et recherche .....	46
B) Adoption du projet de résolution sur la programmation .....	47
8. Désignation des membres du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) .....	47
9. Lieu et date de la VI <sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage .....	48
10. Adoption de la Déclaration de Maurice .....	48
11. Adoption du rapport de la Conférence .....	49

**DEUXIÈME PARTIE**

• **Documents et résolutions adoptés par la Conférence**

□ **SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE**

• **Document de réflexion sur la politique internationale ..... 59**

- *Résolutions*

• N° 1 - Résolution sur le maintien de la paix et la sécurité internationale .....	71
• N° 2 - Résolution sur la lutte contre le trafic et l'usage illicite de stupéfiants .....	73
• N° 3 - Résolution sur l'Afrique .....	75
• N° 4 - Résolution sur l'exception culturelle au GATT .....	77
• N° 5 - Résolution sur l'AIPLF .....	79
• N° 6 - Résolution sur l'AIMF .....	81
• N° 7 - Résolution sur le Liban .....	83
• N° 8 - Résolution sur le Rwanda .....	85
• N° 9 - Résolution sur Haïti .....	87
• N° 10 - Résolution sur l'unité dans la diversité .....	89

- *Documents*

• **Document sur la Francophonie et les relations internationales ..... 93**

• **Document de réflexion sur l'espace francophone ..... 97**

- *Résolutions*

• N° 11 - Résolution sur la Francophonie et les relations internationales .....	103
• N° 12 - Résolution sur le français dans les organisations internationales .....	105
• N° 13 - Résolution sur le français aux Jeux olympiques .....	107

□ **SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE**

- *Document*

• **Document de réflexion sur la situation économique mondiale ..... 113**

- *Résolution*

• N° 14 - Résolution sur l'économie mondiale .....	119
--	-----

- Document	
• Document sur la coopération économique francophone .....	123
- Résolutions	
. N° 15 - Résolution sur la coopération économique francophone .....	129
. N° 16 - Résolution sur le programme d'action des Nations unies pour le développement (Agenda pour le développement) .....	131
□ <b>RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE</b>	
- Résolution	
. N° 17 - Résolution sur la mise en place d'un comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie .....	139
□ <b>COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE</b>	
- Résolutions	
. N° 18 - Résolution sur la programmation .....	145
. N° 19 - Résolution sur la réorientation de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) .....	149
. N° 20 - Résolution concernant le Forum francophone des affaires ....	151

### TROISIÈME PARTIE

• Allocutions et exposés liminaires	
• Discours et allocutions de la séance solennelle d'ouverture	
. Le Très Honorable Sir Anerood Jugnauth Premier ministre de la République de Maurice .....	161
. S.E. M. François Mitterrand Président de la République française .....	165
. S.E. M. Abdou Diouf Président de la République du Sénégal, lu par S.E. M. Moustapha Niasse Ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal .....	173
. S.E. M. Boutros Boutros-Ghali Secrétaire général des Nations unies .....	179
. S.E. M <sup>me</sup> Nguyen Thi Binh Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam .....	183

· S.E. M <sup>me</sup> Claudette Werleigh Ministre des Affaires étrangères et des Cultes de la République de Haïti .....	187
· L'Honorable Benoît Bouchard Chef de la délégation canadienne .....	191
- <i>Exposés liminaires et interventions</i>	
· S.A.R. Sdech Krom Luong Norodom Ranariddh Premier président du gouvernement royal du Cambodge .....	197
· S.E. M. Teodor Melescanu Ministre d'État, ministre des Affaires étrangères de la Roumanie .....	201

## □ SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

- <i>Exposé liminaire</i>	
· S.E. M. Melchior Ndadaye Président de la République du Burundi .....	207
- <i>Interventions</i>	
· S.E. M. Jean-Luc Dehaene Premier ministre du Royaume de Belgique .....	213
· S.E. M. Francisque Ravony Premier ministre et chef du gouvernement de Madagascar .....	217
· S.E. M. Mahamane Ousmane Président de la République du Niger .....	221
· L'Honorable D <sup>r</sup> Ahmud Swalay Kasenally Ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice .....	223
· S.E. le général major Juvénal Habyarimana Président de la République rwandaise .....	227
· S.E. M. Agustin Nse Nfumu Ministre délégué chargé de la Francophonie de la Guinée équatoriale .....	231
· S.E. M <sup>e</sup> Kokou Joseph Koffigoh Premier ministre de la République togolaise, Représentant de S.E. le général Gnassingbé Eyadema Président de la République togolaise .....	235

• **Francophonie dans le contexte international**

(réflexion sur l'espace francophone)

- *Exposé liminaire*

- S.E. M. Alain Juppé  
Ministre des Affaires étrangères de la République française ..... 243

- *Interventions*

- S.E. M. Adolf Ogi  
Président de la Confédération suisse ..... 249
- S.E. M. Ion Iliescu  
Président de la Roumanie ..... 251
- S.E. M. Jeliou Jelev  
Président de la République de Bulgarie ..... 253
- L'Honorable Maxime Carlot Korman  
Premier ministre de Vanuatu ..... 255
- S.E. le colonel Idriss Deby  
Président de la République du Tchad ..... 259
- S.E. M. Paul Biya  
Président de la République du Cameroun ..... 263

□ **SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE**

- *Exposé liminaire*

- S.E. M. Blaise Compaoré  
Président de la République du Burkina Faso ..... 271

• **Coopération économique francophone**

Présentation de la résolution sur le Programme d'action  
des Nations unies pour le développement

- *Exposé liminaire*

- L'Honorable Lise Bacon  
Vice-Première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources  
du Québec ..... 281

- *Interventions*

- L'Honorable Dr Paramhansa Nababsing  
Vice-Premier ministre et ministre du Plan et du Développement  
économique de la République de Maurice ..... 287
- S.E. M. Guy Coeme  
Vice-Premier ministre de Belgique ..... 289

❑ **PRÉSENTATION DES RAPPORTS**

- *Rapport du Conseil permanent de la Francophonie*
  - S.E. M<sup>me</sup> Shirin Aumeeruddy-Cziffra  
Ambassadeur de la République de Maurice en France  
Présidente du Conseil permanent de la Francophonie ..... 295
- *Rapport de la Conférence ministérielle de la Francophonie*
  - L'Honorable D<sup>r</sup> Ahmud Swalay Kasenally  
Ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice  
Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie ..... 301

❑ **COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE**

• **Développement humain**

- *Exposé liminaire*
  - S.E. M<sup>me</sup> Laurette Onkelinx  
Ministre-Présidente du gouvernement de la Communauté française  
de Belgique ..... 311
- *Interventions*
  - S.E. M. Augustin Macheret  
Conseiller d'État, directeur de l'Instruction publique  
et des Affaires culturelles du canton de Fribourg (Suisse) ..... 317
  - L'Honorable Frank McKenna  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick ..... 319
  - S.E. M<sup>me</sup> Danielle de Saint-Jorre  
Ministre des Affaires étrangères, du Plan et de l'Environnement  
des Seychelles ..... 321
  - Représentant du Vietnam ..... 323
  - S.E. le D<sup>r</sup> Hamed Karoui  
Premier ministre de Tunisie ..... 325

• **Développement économique et redressement financier**

- *Exposé liminaire*
  - S.E. M. Francisque Ravony  
Premier ministre et chef du gouvernement de Madagascar ..... 333
- *Interventions*
  - S.E. M. Jean-Pierre Grafe  
Ministre de la Région wallonne de Belgique ..... 339



· L'Honorable Benoît Bouchard Chef de la délégation canadienne .....	341
· S.E. M. Mahamane Ousmane Président de la République du Niger .....	343
· L'Honorable Lise Bacon Vice-Première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec (dépôt de texte) .....	347
<b>• Développement culturel et communication</b>	
- <i>Exposé liminaire</i>	
· S.E. M. Amara Essy Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire .....	353
- <i>Interventions</i>	
· S.E. M <sup>me</sup> Laurette Onkelinx Ministre-Présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique .....	359
· S.E. M. Christian Dunant Représentant personnel au Conseil permanent de la Francophonie du président de la Confédération suisse .....	361
<b>• Développement et politique</b>	
- <i>Exposé liminaire</i>	
· S.E. M. Alpha Oumar Konaré Président de la République du Mali .....	367
- <i>Interventions</i>	
· S.E. M. Saïd Mohamed Djohar Président de la République fédérale islamique des Comores .....	379
· S.E. le D <sup>r</sup> Samir Safouat Représentant personnel du président de la République arabe d'Égypte .....	385
· S.E. M <sup>me</sup> Danielle de Saint-Jorre Ministre des Affaires étrangères, du Plan et de l'Environnement des Seychelles .....	389
· S.E. M. Jacques Toubon Ministre de la Culture et de la Francophonie de la République française .....	391
· S.E. M. Somsavat Lengsavad Ministre des Affaires étrangères du Laos .....	393

• L'Honorable Lise Bacon, Vice-Première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec .....	395
• S.E. M. Mahamane Ousmane Président de la République du Niger .....	397
• <b>Développement scientifique et recherche</b>	
- <i>Exposé liminaire</i>	
• S.E. M. Pascal Lissouba Président de la République du Congo .....	403
- <i>Intervention</i>	
• S.E. M. Marius Francisco Ministre de la Culture et de la Communication, Représentant S.E. M. Nicéphore Soglo Président de la République du Bénin .....	411
• <b>Composition du Conseil permanent de la Francophonie .....</b>	<b>417</b>
• <b>Composition du comité de réflexion .....</b>	<b>421</b>
• <b>Lieu de la VI<sup>e</sup> Conférence</b>	
• S.E. M. Nicéphore Soglo Président de la République du Bénin .....	425
• <b>Clôture</b>	
• S.E. M. Nicéphore Soglo Président de la République du Bénin .....	429
• Le Très Honorable Sir Anerood Jugnauth Premier ministre de la République de Maurice .....	433

## PRÉFACE

**A**u Sommet de Maurice les avancées de notre communauté ont été d'ordre qualitatif. Nous sommes devenus une communauté « ayant le français en partage » ce qui correspondait bien au thème proposé par la République de Maurice, « l'unité dans la diversité ».

Tout au long de nos débats, nous avons réaffirmé notre appartenance à la famille francophone dans le plus grand respect de nos diversités, facteur d'enrichissement pour l'humanité.

C'est dans cet esprit que nous avons pu adopter à l'unanimité la résolution sur l'exception culturelle au GATT.

Ce sommet nous a permis de réaffirmer notre volonté de jouer pleinement notre rôle sur la scène politique internationale. À Chaillot nous avons mis en place un dispositif institutionnel qui devait nous permettre d'assumer ces responsabilités et d'être visibles et compétents entre deux sommets.

Au centre de ce dispositif, nous avons créé un Conseil permanent composé de nos représentants personnels. À Maurice, nous avons conforté cette instance en décidant de lui donner des moyens accrus pour agir.

Le Sommet de Maurice a certes été marqué par les échanges que nous avons pu avoir en présence même du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Ainsi, nous avons démontré notre désir d'œuvrer, avec les Nations unies, en faveur de la paix, de la sécurité et de la justice dans le monde.

Notre communauté étant fondée sur des valeurs, nous avons réaffirmé notre profond attachement à l'avènement de la démocratie dans l'espace francophone et dans le monde.

Conscients que, seuls des programmes ciblés, et qui répondent aux besoins de nos populations, peuvent réellement témoigner de notre engagement, nous nous sommes beaucoup attachés à créer les meilleures conditions possibles pour le volet coopération. Nous avons institué une commission coopération, sous l'égide du Conseil permanent de la Francophonie, pour rationaliser notre approche globale de la coopération.

Parallèlement, nous avons augmenté les fonds mis à la disposition de nos opérateurs, l'ACCT et l'AUPELF-UREF. De plus, et je m'en réjouis, nous avons accueilli en notre sein, deux organisations qui ont un passé glorieux dans la Francophonie. L'AIFLF, regroupant les parlementaires de langue française, qui s'est rapprochée de nous en devenant l'Assemblée consultative de la Francophonie. Et l'AIMF, regroupant les maires francophones, qui est devenue un opérateur associé.

Les deux résolutions sur ces deux organisations composées de responsables politiques locaux et nationaux viennent renforcer la Francophonie multilatérale en la rapprochant davantage des populations.

Il me plaît de souligner aussi le succès du IV<sup>e</sup> Forum francophone des affaires qui a précédé le Sommet de Maurice et a démontré le dynamisme de ce secteur. Nous avons voté une résolution afin d'encourager une plus grande coopération entre milieux d'affaires. Ce projet lancé à Québec en 1987 a mûri au fil des années et nous avons espéré qu'il s'amplifiera.

Ce V<sup>e</sup> Sommet a été celui de l'engagement politique.

Notre communauté est encore jeune. Mais elle se devait de prendre un nouveau tournant, compte tenu des nouvelles données sur la scène internationale. Elle sera, je n'en doute pas, plus visible.

Je souhaite aussi qu'elle soit plus forte, plus solidaire et qu'elle trouve les moyens nécessaires pour concrétiser ses ambitions pour les années à venir.

Sir Anerood JUGNAUTH, P.C, K.C.M.G, Q.C  
Premier ministre de la République de Maurice  
Président en exercice du Sommet de Maurice

## **NOTE D'INFORMATION**



La première Conférence ministérielle de la Francophonie s'est tenue les 7, 8 et 9 décembre 1992 à Paris. Elle a siégé comme organe du Sommet, à mi-parcours entre le Sommet de Chaillot et celui de Maurice en 1993, et comme conseil d'administration de l'ACCT.

La deuxième Conférence ministérielle de la Francophonie, siégeant comme conférence préparatoire au Sommet de Maurice, s'est tenue les 14 et 15 octobre 1993 à Grand Baie (Maurice).

Les débats et les décisions relatifs à la préparation du Sommet de Maurice sont consignées dans les documents suivants :

- Actes de la première session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;
- Actes de la deuxième session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.





## **DÉCLARATION DE MAURICE**



## DÉCLARATION DE MAURICE

La scène internationale a connu, ces dernières années, de profonds bouleversements qui ont conduit à la fin de la confrontation Est-Ouest.

Cette situation est porteuse d'espoir, à raison des attentes qu'elle suscite pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Elle a facilité, au Cambodge notamment, la résolution de graves conflits régionaux ; elle a permis de faire avancer le démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud ; elle a rendu possible la reconnaissance mutuelle et historique d'Israël et de l'OLP.

Malgré les avancées de la démocratie dans le monde, cette situation inspire cependant de profondes inquiétudes et continue à faire peser de graves menaces tant sur la sécurité internationale que sur la sécurité interne des États, en raison de la renaissance des nationalismes exacerbés, des extrémismes politiques et religieux, facteurs d'affrontements armés, d'une part, des risques accrus de prolifération nucléaire, d'autre part.

Au plan économique, malgré l'existence de quelques zones de croissance, le monde est en proie à une crise générale aux conséquences sociales douloureuses pour les populations, l'augmentation inquiétante du chômage, l'aggravation des inégalités et l'extension de la pauvreté.

Au Sud, en Afrique en particulier, la crise est encore plus dramatique, en raison d'une part de la chute continue des prix des produits de base et d'autre part de la nécessité de concilier de sévères plans d'ajustement structurel avec l'indispensable prise en compte des besoins de la population.

Nous, chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

### RÉUNIS

à Maurice afin d'affirmer à nouveau notre solidarité et d'approfondir notre engagement de contribuer à façonner ensemble un avenir meilleur pour nos citoyens et pour la communauté internationale,

### CONSTATANT

que dans le nouveau contexte international, le multilatéralisme se révèle un outil irremplaçable pour tenter de résoudre les problèmes qui se posent à la communauté internationale,

### RENDONS

hommage au rôle historique joué par les Nations unies, à l'action menée par ses forces pour le maintien de la paix et réitérons notre soutien entier au secrétaire général des Nations unies pour la mise en œuvre de son Agenda pour la paix et de son Calendrier pour le développement, sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États,

<b>AFFIRMONS</b>	en raison de ce regain d'intérêt pour la multilatéralité, la nécessité de faire entendre la voix de la Francophonie dans les grands débats internationaux et de contribuer au respect de la diversité culturelle et linguistique, historique, économique et sociale, facteur d'enrichissement pour l'humanité,
<b>RAPPELONS</b>	que la Francophonie est un espace de dialogue, de coopération et de partenariat dans le plus profond respect de sa diversité. Son unité se fonde sur une communauté de valeurs et de langue, consacrée à la promotion de la paix, de la justice, de la sécurité, de la solidarité, de la démocratie ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui sont universels et inaliénables,
<b>SOUTENONS</b>	les efforts courageux de nombreux pays du Sud dans leur volonté de parvenir à un système économique juste qui libère les énergies et les initiatives,
<b>APPELONS</b>	la communauté internationale à soutenir davantage les efforts entrepris par les pays du Sud en facilitant la création d'un cadre économique propice,
<b>APPUYONS</b>	le processus d'intégration régionale, qui constitue une des réponses à l'étroitesse des marchés nationaux,
<b>PRENONS</b>	l'engagement d'accroître notre action de coopération dans les domaines d'intervention définis par les Sommets,
<b>DÉCIDONS</b>	de renforcer la concertation francophone au plan international,
<b>CONDAMNONS</b>	le terrorisme sous toutes ses formes,
<b>PROCLAMONS</b>	notre détermination à lutter contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion et d'intolérance fondées entre autres sur la race, le sexe, la langue et la religion,
<b>DÉCLARONS</b>	notre volonté de poursuivre le renforcement de l'État de droit et de soutenir la démocratisation de la société politique et civile, conditions du développement durable.

**LISTE DES CHEFS D'ÉTAT, DE GOUVERNEMENT ET DE  
DÉLÉGATION PARTICIPANT AU SOMMET DE MAURICE**



## **HÔTE DE LA CONFÉRENCE**

Le Très Honorable Sir Anerood JUGNAUTH, P.C, K.C.M.G, Q.C  
Premier ministre de la République de Maurice  
Président en exercice du Sommet de Maurice

## **PARTICIPANTS**

### **BELGIQUE**

S.E. M. Jean-Luc DEHAENE  
Premier ministre

### **BÉNIN**

S.E. M. Nicéphore Dieudonné SOGLO  
Président de la République

### **BULGARIE**

S.E. M. Jeliou JELEV  
Président de la République

### **BURKINA FASO**

S.E. M. Blaise COMPAORÉ  
Président de la République

### **BURUNDI**

S.E. M. Melchior NDADAYE  
Président de la République  
Chef de l'État

### **CAMBODGE**

S.A.R. le prince Sdech Krom Luong NORODOM RANARIDDH  
Premier président du gouvernement

### **CAMEROUN**

S.E. M. Paul BIYA  
Président de la République

### **CANADA**

L'Honorable Benoît BOUCHARD  
Ambassadeur du Canada à Paris  
Représentant personnel de la Première ministre

**CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK**

L'Honorable Frank McKENNA  
Premier ministre

**CANADA/QUÉBEC**

L'Honorable Lise BACON  
Vice-Première ministre  
et ministre de l'Énergie et des Ressources

**CAP-VERT**

S.E. M. Manuel de Jesus CHANTRE  
Ministre des Affaires étrangères

**CENTRAFRIQUE**

S.E. M. Jean-Marie BASSIA  
Ministre des Affaires étrangères

**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE**

S.E. M<sup>me</sup> Laurette ONKELINX  
Ministre-Présidente, chargée de la Santé,  
des Affaires sociales et du Tourisme

**COMORES**

S.E. M. Saïd Mohamed DJOHAR  
Président de la République

**CONGO**

S.E. M. Pascal LISSOUBA  
Président de la République

**CÔTE D'IVOIRE**

S.E. M. Amara ESSY  
Ministre des Affaires étrangères

**DJIBOUTI**

S.E. M. Abdou Bolok ABDYOU  
Ministre des Affaires étrangères

**DOMINIQUE**

L'Honorable Mary Eugenia CHARLES  
Premier ministre



## **ÉGYPTE**

S.E. le D<sup>r</sup> Samir SAFOUAT  
Ambassadeur  
Représentant personnel du président Hosny Moubarak

## **FRANCE**

S.E. M. François MITTERRAND  
Président de la République

## **GABON**

S.E. M. Casimir OYE MBA  
Premier ministre

## **GUINÉE**

S.E. M. Ibrahima SYLLA  
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

## **GUINÉE-BISSAU**

S.E. le D<sup>r</sup> Vasco CABRAL  
Deuxième vice-président de la République

## **GUINÉE ÉQUATORIALE**

S.E. M. Agustin NSE NFUMU  
Ministre délégué chargé de la Francophonie

## **HAÏTI**

S.E. M<sup>me</sup> Claudette WERLEIGH  
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes

## **LAOS**

S.E. M. Nouhak PHOUMSAVANH  
Président de la République

## **LIBAN**

S.E. M. Farès BOUEIZ  
Ministre des Affaires étrangères

## **LUXEMBOURG**

S.E. M. Jacques SANTER  
Premier ministre

## **MADAGASCAR**

S.E. M. Francisque RAVONY  
Premier ministre  
Chef du gouvernement

## **MALI**

S.E. M. Alpha Oumar KONARÉ  
Président de la République

## **MAROC**

S.E. M. Mohamed Allal SINACEUR  
Ministre des Affaires culturelles

## **MAURICE**

L'Honorable D<sup>r</sup> Ahmud Swalay Kasenally  
Ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice

## **MAURITANIE**

S.E. M. Sidi Mohamed OULD BOUBACAR  
Premier ministre

## **MONACO**

S.E. M. Jacques DUPONT  
Ministre d'État  
Chef de gouvernement

## **NIGER**

S.E. M. Mahamane OUSMANE  
Président de la République

## **ROUMANIE**

S.E. M. Ion ILIESCU  
Président

## **RWANDA**

S.E. le général major Juvénal HABYARIMANA  
Président de la République

## **SAINTE-LUCIE**

L'Honorable Louis GEORGE  
Ministre de l'Éducation, de la Culture et du Travail

**SÉNÉGAL**

S.E. M. Moustapha NIASSE  
Ministre d'État, ministre des Affaires étrangères  
et des Sénégalais de l'extérieur

**SEYCHELLES**

S.E. M. France Albert RENÉ  
Président de la République

**SUISSE**

S.E. M. Adolf OGI  
Président de la Confédération

**TCHAD**

S.E. le colonel Idriss DEBY  
Président de la République  
Chef de l'État

**TOGO**

S.E. M<sup>e</sup> Kokou Joseph KOFFIGOH  
Premier ministre

**TUNISIE**

S.E. le D<sup>r</sup> Hamed KAROUI  
Premier ministre

**VANUATU**

L'Honorable Maxime Carlot KORMAN  
Premier ministre

**VIETNAM**

S.E. M<sup>me</sup> Nguyen Thi BINH  
Vice-Présidente de la République

**ZAÏRE**

S. E. le maréchal Mobutu SESE SEKO  
Président de la République

**CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE**

S.E. M<sup>me</sup> Shirin AUMEERUDDY-CZIFFRA  
Présidente

**AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE**

M. Jean-Louis ROY  
Secrétaire général

**INVITÉS SPÉCIAUX**

**MOLDAVIE**

S.E. M. NTAU  
Ministre des Affaires étrangères

**NOUVELLE-ANGLETERRE**

S.E. M. Paul LAFLAMME  
Président de l'ACTFANE

**VAL D'AOSTE**

S.E. M. Dino VIERIN  
Président du gouvernement régional

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

S.E. M. Boutros BOUTROS-GHALI  
Secrétaire général

**ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX  
DE LA V<sup>e</sup> CONFÉRENCE  
DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT  
DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE**



## ORDRE DU JOUR

- 1 - Constitution du bureau de la Conférence
- 2 - Adoption de l'ordre du jour de la Conférence
- 3 - Situation politique internationale :
  - Examen et adoption du texte général et des résolutions
  - La Francophonie dans le contexte international (réflexion sur l'espace francophone). Examen et adoption des résolutions
- 4 - Situation économique mondiale :
  - Examen et adoption du texte général sur la situation économique mondiale et de la résolution sur l'économie mondiale
  - Examen et adoption du texte sur la coopération économique francophone et de la résolution
  - Examen et adoption de la résolution sur le programme d'action des Nations unies pour le développement (Agenda pour le développement)
- 5 - Rapport du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)
- 6 - Rapport de la Conférence ministérielle :
  - Mise en œuvre des institutions (résolution n° 11 du Sommet de Chaillot)
- 7 - Coopération multilatérale francophone :
  - A) Examen des grands domaines d'intervention
    - 1 - Développement humain**  
Jeunesse, éducation ; formation professionnelle ; emploi
    - 2 - Développement économique et redressement financier**  
Transformation des ressources naturelles ; mobilisation de l'épargne ; PME/PMI ; dette ; intégration régionale
    - 3 - Développement culturel et communication**  
Langue française et langues partenaires ; TV5 Afrique ; image du Sud ; télécommunications
    - 4 - Développement et politique**  
Démocratie, État de droit ; droits de l'homme ; décentralisation et coopération internationale
    - 5 - Développement scientifique et recherche**  
La relance de la recherche au Sud ; l'enseignement supérieur et sa dimension régionale.
  - B) Adoption du projet de résolution sur la programmation

- 8 - Désignation des membres du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)
- 9 - Lieu et date de la VI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage
- 10 - Adoption de la Déclaration de Maurice
- 11 - Adoption du rapport de la Conférence



**ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX****SAMEDI 16 OCTOBRE****De 10 h 00 à 11 h 45 Cérémonie d'ouverture du Sommet de Maurice**

Discours du Premier ministre de Maurice  
Discours des chefs de délégation

**De 15 h 00 à 18 h 30 Première séance plénière**

15 h 00 à 15 h 15 Composition du bureau  
Adoption de l'ordre du jour

15 h 15 à 16 h 30 Situation politique internationale  
- Exposé liminaire  
- Débat et adoption des résolutions

16 h 30 à 17 h 30 La Francophonie dans le contexte international  
(réflexion sur l'espace francophone)  
- Exposé liminaire  
- Débat et adoption des résolutions

17 h 30 à 18 h 30 Situation économique mondiale  
- Exposé liminaire  
- Débat et adoption de la résolution

**DIMANCHE 17 OCTOBRE****De 9 h 00 à 12 h 30 Deuxième séance plénière**

9 h 00 à 10 h 00 La coopération économique francophone  
- Exposé liminaire  
- Débat et adoption de la résolution

10 h 00 à 10 h 15 Adoption de la résolution sur le programme d'action des Nations unies pour le développement

10 h 15 à 10 h 45 Rapport du CPF

10 h 45 à 11 h 30 Rapport de la Conférence ministérielle sur la mise en œuvre des institutions

11 h 30 à 12 h 30 Suspension de séance  
(Audience du secrétaire général des Nations unies)

**De 14 h 30 à 17 h 00**

**La coopération multilatérale francophone**

14 h 30 à 15 h 10

Développement humain

- Exposé liminaire
- Débat

15 h 10 à 15 h 50

Développement économique et redressement financier

- Exposé liminaire
- Débat

15 h 50 à 16 h 20

Développement culturel et communication

- Exposé liminaire
- Débat

16 h 20 à 17 h 00

Développement et politique

- Exposé liminaire
- Débat

**LUNDI 18 OCTOBRE**

**De 9 h 30 à 12 h 00**

**Troisième séance plénière**

9 h 30 à 10 h 15

Développement scientifique et recherche

- Exposé liminaire
- Débat

10 h 15 à 10 h 30

Adoption du projet de résolution sur la programmation

10 h 30 à 10 h 45

Désignation des membres du CPF

10 h 45 à 11 h 00

Lieu et date du VI<sup>e</sup> Sommet  
Adoption de la Déclaration de Maurice

11 h 00 à 11 h 15

Adoption du rapport

11 h 15 à 11 h 30

Discours de clôture de la Conférence

11 h 30

Fin de la Conférence

12 h 00

Conférence de presse

---

## **PREMIÈRE PARTIE**



## **RAPPORT GÉNÉRAL**



Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Maurice les 16, 17 et 18 octobre 1993, pour leur V<sup>e</sup> Conférence, ont délibéré à huis clos au Centre de conférences internationales de Grand Baie.

Après avoir ouvert les travaux et salué les participants, le président François MITTERRAND, président en exercice de la Francophonie, cède la présidence à Sir Anerood JUGNAUTH, Premier ministre de Maurice.

Le président adresse des paroles de bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement et salue particulièrement la présence du Cambodge et de la Roumanie, désormais membres à part entière de la Francophonie.

Le prince NORODOM RANARIDDH, premier président du gouvernement royal du Cambodge, exprime, au nom de Sa Majesté le roi NORODOM SIHANOUK et au nom du peuple du Cambodge, sa joie et sa gratitude d'être à nouveau de retour dans la famille francophone.

Le président de la Roumanie, M. Ion ILIESCU, exprime lui aussi ses remerciements, particulièrement au président de la Conférence et Premier ministre de Maurice ainsi qu'au président MITTERRAND qui a favorisé l'entrée de la Roumanie dans la communauté francophone, unie par le respect de valeurs communes.

Le président de la Bulgarie remercie Maurice ainsi que tous les États et gouvernements participants pour leur décision. Il ajoute que la Bulgarie aura à cœur de défendre les intérêts qui rassemblent notre communauté.





## 1. CONSTITUTION DU BUREAU

Le président de la Conférence fait adopter le rapport général de la deuxième session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Il propose ensuite la composition suivante du bureau :

Président : **MAURICE**

Vice-Présidents : **FRANCE**  
**SÉNÉGAL**  
**CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**MAROC**  
**LAOS**  
**CAMEROUN**

Rapporteur : **BÉNIN**

La proposition est adoptée.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour de la Ve Conférence ainsi que le projet d'ordonnancement des travaux sont adoptés.

## 3. SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

### • EXAMEN ET ADOPTION DU TEXTE GÉNÉRAL ET DES RÉSOLUTIONS

Le président de la Conférence, après avoir rappelé les conditions de l'élaboration des documents et résolutions soumis à l'examen des chefs d'État et de gouvernement, donne la parole à M. Melchior NDADAYE, président de la République du Burundi, qui introduit le document de réflexion sur la politique internationale.

Le président du Burundi met en évidence le lien nécessaire entre État de droit et développement. Il est essentiel que la Francophonie œuvre simultanément pour l'un et pour l'autre dans un contexte où des progrès réels ont été accomplis, notamment en Afrique avec la tenue d'élections pluralistes et démocratiques. M. NDADAYE saisit l'occasion pour remercier la communauté francophone pour l'aide apportée au Burundi au cours des élections à l'issue desquelles il a été porté à la magistrature suprême.

Le document de réflexion souligne les responsabilités que la Francophonie doit assumer dans l'établissement d'un système international stable et équitable. Il met l'accent, d'une part, sur l'affirmation du processus démocratique après la disparition de l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest et, d'autre part, sur les nouveaux défis à relever que sont la justice et la paix.

La communauté francophone s'est impliquée dans la recherche de solutions durables par la participation de ses membres au contingent des Nations unies, par l'envoi de missions d'observation d'élections et par sa présence dans les grandes concertations mondiales.

Face à la persistance, de par le monde, de foyers de tension, le champ d'action de la communauté francophone doit s'étendre à la recherche de l'unité dans le respect de la diversité, à la promotion des droits de l'homme, au développement et au soutien à la transition démocratique. La communauté francophone réitère son soutien aux actions de l'Organisation des Nations unies et de ses États membres visant à développer une diplomatie préventive. Elle encourage en son sein le recours à la concertation pour dégager, sur les questions internationales importantes, des positions communes.

Dans son intervention, le Premier ministre du Royaume de Belgique, M. Jean-Luc DEHAENE, rappelle que les bouleversements survenus dans l'ordre mondial nous ont fait entrer dans une phase de transition pleine à la fois de promesses et de dangers qui interpellent la Francophonie, notamment en Europe centrale et orientale, en Afrique au sud du Sahara et au Moyen-Orient. Le cas du Rwanda où se développe la dynamique de la paix et celui de Haïti où la situation demeure encore incertaine, illustrent les difficultés auxquelles la communauté francophone est confrontée.

Pour répondre aux nouveaux défis issus des mutations en cours, les pays francophones, unis par la langue et les valeurs communes qu'elle véhicule, doivent promouvoir entre eux une coopération économique qui prenne en compte les secteurs vitaux et leur garantisse un développement économique équilibré et durable.

Le Premier ministre de la République de Madagascar, M. Francisque RAVONY, développe le paradoxe de notre communauté qui se rassemble à l'invocation de la liberté et de l'égalité, autour de la langue qui avait jadis confisqué celles-ci. Liant liberté et développement, le Premier ministre exhorte chaque pays à se transformer, sans se laisser guider par un modèle systématique, tout en fixant lui-même le rythme de sa propre démarche, et en restant solidaire des autres dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

Soulignant le rôle de la France dans son pays, il évoque les possibilités qu'offre la communauté francophone, notamment par la qualité de sa coopération juridique et judiciaire, à laquelle son pays entend prendre une part plus grande, et en se fondant sur les liens que l'histoire a tissés autour d'une langue commune qui se doit d'apporter des réponses effectives à des peuples démunis.

Le président de la République du Niger, M. Mahamane OUSMANE, dresse le tableau d'un monde plein d'incertitudes mais riche de promesses, comme l'attestent l'évolution positive de la situation en Afrique du Sud et l'attribution récente du prix Nobel de la paix à MM. Nelson MANDELA et Frederik DE KLERK.

Réaffirmant l'appui de son pays aux propositions du secrétaire général des Nations unies dans son Agenda pour la paix, le président du Niger se réjouit que l'Afrique, qui accueille ce V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, participe à ce vaste mouvement vers la démocratie. Le Niger, à l'issue d'élections libres et transparentes, entend y adhérer en édifiant un État de droit.

S'exprimant au nom de Maurice, le ministre des Affaires étrangères, le D<sup>r</sup> Ahmud Swalay KASENALLY, souligne que les droits de l'homme sont un élément incontournable de la culture de son pays. D'où l'appui total que Maurice apporte aux engagements de la Déclaration de Vienne ainsi qu'au programme d'action qui en découle, son accord à la création d'un poste de haut-commissaire aux droits de l'homme, son vœu de voir nommer un rapporteur spécial sur la violence contre la femme, et sa satisfaction pour la mise en place d'un tribunal international pour juger les responsables des crimes de guerre en ex-Yougoslavie.

Favorable à une interdiction des essais et à un monde totalement libéré des armements nucléaires, Maurice réitère son appel pour que les puissances nucléaires maintiennent le moratoire sur les essais qu'elles se sont imposé. Le ministre des Affaires étrangères exprime le souhait de son pays pour une révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vue de son renouvellement en 1995 afin que ce traité ait un caractère vraiment universel et ne contienne aucune clause discriminatoire.

S'agissant de l'Organisation des Nations unies, M. KASENALLY estime qu'il convient de revoir la base même de cette institution essentielle, afin de concilier son besoin d'efficacité avec une représentativité adéquate de la communauté internationale. Il appelle à une concertation francophone en vue de cette réflexion.

Après avoir exprimé ses inquiétudes sur la situation politique en Afrique et sur le poids qu'exerce la dette sur les économies de certains pays francophones, le ministre des Affaires étrangères conclut sur une note d'espoir concernant l'évolution positive de la situation politique au Cambodge et au Moyen-Orient.

L'interdépendance des pays du monde appelle une coopération multilatérale toujours plus agissante. Maurice répondra toujours à ces appels à une solidarité accrue.

Le président du Rwanda, le général major Juvénal HABYARIMANA, tient à informer la Conférence du dénouement du conflit meurtrier qui a endeuillé son pays depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 et a conduit à la signature à Arusha, en Tanzanie, d'un accord de paix. Il remercie la communauté internationale, et particulièrement la communauté francophone, pour son soutien et sa solidarité.

La mise en œuvre de cet accord de paix incombe en priorité aux Rwandais eux-mêmes et appelle une collaboration entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais. Elle appelle aussi le soutien des Nations unies dont le Conseil de sécurité a adopté, le 5 octobre 1993, la résolution n<sup>o</sup> 872 recommandant l'envoi au Rwanda d'une force internationale neutre de maintien de la paix.

Ayant opté pour un régime multipartiste, le Rwanda lance un appel aux pays amis pour faire aboutir le développement démocratique et économique du pays. Il sollicite également l'appui de la communauté francophone en vue de la mise en œuvre de la nouvelle École normale supérieure de l'Université nationale du Rwanda, projet vital pour son pays.

Après avoir excusé le président de la République de Guinée équatoriale, M. Agustin NSE NFUMU, ministre délégué chargé de la Francophonie, explique les raisons de l'adhésion de son pays, de tradition hispanique, à la Francophonie. La volonté équato-guinéenne de s'ouvrir à un espace de coopération plus large procède, notamment, des difficultés économiques et politiques que connaît son pays.

S'agissant de ces dernières, le ministre lance un appel à la communauté francophone pour qu'elle fasse pression sur les puissances étrangères qui, sous couvert de démocratisation, pratiquent l'ingérence dans les affaires de son pays. Celui-ci est désormais engagé, sous l'impulsion de son président, dans un processus de démocratisation qui vise à garantir les droits et libertés de chaque Équato-guinéen.

Le Premier ministre de la République de Vanuatu, M. Maxime Carlot KORMAN, rappelle que son pays jouit d'un environnement insulaire paisible imprégné des valeurs démocratiques. Il se réjouit de la perspective heureuse d'un traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires. Dans ce contexte, la décision française de maintien du moratoire est hautement applaudie par ses compatriotes. Vanuatu s'associera aux procédures des Nations unies visant à la signature et à la ratification par tous les pays du monde du traité contre l'utilisation des armes nucléaires.

Le Premier ministre du Togo, M<sup>e</sup> Kokou Joseph KOFFIGO, indique que le moment est venu de faire le bilan des actions entreprises par son pays depuis le Sommet de Chaillot dans le domaine de la démocratisation et de l'instauration de l'État de droit.

Dans son allocution, il a souligné les événements survenus dans son pays qui ont conduit à la rupture de la confiance et de la cohésion nationale.

Rappelant les lourds sacrifices que le peuple togolais a endurés du fait de cette situation, il a insisté sur la restauration de la paix et de la sécurité, suite aux élections présidentielles du 25 août 1993, et sur la nécessité de procéder à la reconstitution des tissus économique et social avec l'aide de la communauté francophone.

Au terme du débat, la Conférence adopte :

- *le document de réflexion sur la politique internationale ;*
- *la résolution sur le maintien de la paix et la sécurité internationale ;*
- *la résolution sur la lutte contre le trafic et l'usage illicite de stupéfiants ;*
- *la résolution sur l'Afrique ;*
- *la résolution sur l'exception culturelle au GATT ;*
- *la résolution sur l'AIPLF ;*
- *la résolution sur l'AIMF ;*
- *la résolution sur le Liban ;*

- la résolution sur le Rwanda ;
- la résolution sur Haïti ;
- la résolution sur l'unité dans la diversité.

S'agissant de cette dernière résolution, les délégués du Vietnam et du Laos expriment une réserve sur le paragraphe relatif à la création d'un poste de haut-commissaire pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

- LA FRANCOPHONIE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL (RÉFLÉXION SUR L'ESPACE FRANCOPHONE). EXAMEN ET ADOPTION DES RÉSOLUTIONS

Le Président donne la parole au ministre des Affaires étrangères de la République française pour introduire le document.

Le ministre, M. Alain JUPPÉ, souligne que ce document est significatif de la vocation politique de la Francophonie. Ce qu'il y a de commun entre tel ou tel membre de la Francophonie, c'est le fait d'être réunis par une même langue qui entraîne une communauté de modes de pensée et un partage de principes justes et raisonnables.

Dans le même temps, la Francophonie, qui ne s'oppose à personne, est un facteur de différence qui doit s'exprimer et s'affirmer de façon non contraignante. Elle doit le faire par la concertation avant les grands rendez-vous, récemment à Rio et à Vienne, bientôt au Caire, à Pékin, à Copenhague.

Le ministre souligne que la Francophonie acquiert une consistance politique et multilatérale de plus en plus affirmée. Sa consolidation passe par un emploi plus soutenu de notre langue dans les organisations internationales et par la formation de diplomates francophones rompus à la pratique des organismes multilatéraux.

La Francophonie est un groupe naturellement attractif, sans culture dominante, doté d'une langue qui est son bien et son lien. Les francophones se doivent d'être, ensemble, porteurs d'une vision du monde, d'une exigence de justice et de démocratie.

Il rappelle enfin que le rôle durable de la Francophonie doit être de parler une même langue, et d'une même voix.

Le président de la Confédération suisse, M. Adolf OGI, rappelle le système politique et social de son pays ainsi que sa spécificité linguistique. Il souligne que celui-ci symbolise véritablement les principes de l'unité dans la diversité qui constituent l'un des deux thèmes de cette V<sup>e</sup> Conférence.

Il appelle la Francophonie à faire preuve de solidarité en consacrant tous ses efforts et ses moyens aux domaines fondamentaux que sont l'éducation, la formation, le développement des droits de l'homme et la communication. Pour la Suisse, la Francophonie est un instrument précieux auquel elle renouvelle son attachement.

Le président OGI exprime ses remerciements à la Francophonie et à son opérateur, l'ACCT, d'avoir choisi Genève pour l'établissement d'un bureau auprès de l'Organisation des Nations unies.

Le président de la République de Roumanie, M. Ion ILIESCU, se félicite de la montée de la démocratie dans le monde. Il rappelle l'attachement du peuple roumain au respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Il souligne le lien de ces valeurs avec le développement. Il rappelle qu'il n'y a pas de démocratie viable et d'État de droit sans développement économique et demande, à cet effet, un soutien économique accru de la Francophonie à son pays.

Rappelant les liens historiques que la Roumanie entretient avec la Francophonie, le président ILIESCU indique qu'il s'agit d'un juste retour d'un pays de tradition latine dans la famille francophone et remercie celle-ci, particulièrement la France, qui a soutenu les efforts d'émancipation du peuple roumain.

Le président roumain propose la candidature de son pays pour accueillir le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 1997.

Le président de la République de Bulgarie, M. Jeliou JELEV, rappelle l'ancienneté des contacts francophones avec la Bulgarie. Ces contacts sont complémentaires à d'autres et ne sont pas exclusifs. Pour son pays, la Francophonie est un moyen de promouvoir des échanges sur tous les plans. Après quatre longues décennies d'isolement, elle apporte une ouverture intellectuelle sur le monde.

Pour la Bulgarie, le défi est double : consolider l'État de droit et bâtir une économie de marché. C'est dans cet esprit que la Bulgarie a déposé un projet de création d'un Institut francophone d'administration et de gestion à Sofia dont la vocation sera régionale.

Le président de la Bulgarie demande l'adhésion de son pays à la Francophonie.

Le ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Amara ESSY, souligne les nombreuses difficultés liées à l'utilisation du français dans les organisations internationales. Il invite la communauté francophone à œuvrer pour la réalisation d'actions concrètes en faveur de l'utilisation du français (parlé et documentaire) lors des rencontres internationales et à fournir les moyens nécessaires à la scolarisation des enfants francophones, notamment pour ceux dont les parents travaillent à New York dans le système des Nations unies.

Le Premier ministre de la République de Vanuatu attire l'attention de la Conférence sur le fait que la Francophonie, espace riche, fondé sur le respect des droits des peuples, est peu présente dans la zone du Pacifique Sud. Tout en félicitant l'Agence de coopération culturelle et technique pour les activités qu'elle déploie dans cette région, le Premier ministre souhaite que Vanuatu joue dans cette zone le rôle de porte-parole de la Francophonie et de trait d'union entre celle-ci et une région à dominante anglophone.

Après avoir indiqué quelques initiatives intéressantes prises par son pays en faveur de la Francophonie, le Premier ministre souhaite accueillir un bureau régional de la Francophonie pour le Pacifique, ainsi qu'une antenne des télécommunications francophones financée par un fonds d'urgence à créer à cet effet. Il souhaite enfin que son pays fasse partie du Conseil permanent de la Francophonie.

Au terme du débat, la Conférence adopte :

- *le document sur la Francophonie et les relations internationales ;*
- *le document de réflexion sur l'espace francophone.*

En outre, elle adopte :

- *la résolution sur la Francophonie et les relations internationales ;*
- *la résolution sur le français dans les organisations internationales ;*
- *la résolution sur le français aux Jeux olympiques.*

#### 4. SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Le président de la Conférence félicite tous les pays qui ont participé, tant au niveau du Conseil permanent de la Francophonie que de la deuxième Conférence ministérielle, à l'élaboration de ces textes.

- EXAMEN ET ADOPTION DU TEXTE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE ET DE LA RÉOLUTION SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le président de la République du Burkina Faso, M. Blaise COMPAORÉ, présente le document de réflexion sur la politique économique mondiale. Après avoir brossé le tableau des dangers que la situation économique mondiale fait courir aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, le président appelle les pays partenaires à mettre en œuvre un plan d'allègement de la dette et d'accroissement de l'aide publique au développement. L'exemple des soutiens financiers apportés aux agriculteurs européens, ou à des pays tels que l'Allemagne réunifiée ou la Russie, fait apparaître des disparités qui devraient conduire à la réussite d'une nouvelle répartition de l'aide économique mondiale.

Constatant les tendances au protectionnisme qui menacent aujourd'hui l'Afrique, le représentant de Maurice plaide pour le développement de l'intégration économique régionale. Face à la baisse des flux de capitaux privés en direction de l'Afrique, il lance un appel pour que la Francophonie soit un catalyseur du développement intégral du continent. Le président du Burkina Faso conclut par un hommage au président MITTERRAND pour les grands desseins qu'il a su exprimer à la communauté francophone.

Au terme du débat, la Conférence adopte :

- *le document de réflexion sur la situation économique mondiale ;*
- *la résolution sur l'économie mondiale.*

- EXAMEN ET ADOPTION DU TEXTE SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE ET DE LA RÉOLUTION

Le président de la Conférence invite la Vice-Première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Lise Bacon, à présenter ces documents.

Préparées par les instances, ces résolutions mettent en exergue les fonctions de formation, d'information et de concertation au service de projets touchant le financement du développement économique, les projets concernant la collecte de l'épargne, le partenariat d'entreprises, l'appui à la restructuration économique des États et à l'intégration économique régionale, ainsi que l'harmonisation du droit des affaires, condition préalable à la constitution d'un véritable espace économique francophone.

Dans l'immédiat, il convient de soutenir tous les outils de la coopération francophone et de mettre en place une expertise financière dans les pays du Sud. À cet effet, il y a lieu de se réjouir de la tenue récente à Maurice du IV<sup>e</sup> Forum francophone des affaires.

La représentante du Québec conclut son exposé en appuyant de façon particulière la mise en place de programmes de formation et de perfectionnement.

Au terme de la présentation, la Conférence adopte :

- *le document sur la coopération économique francophone ;*
- *la résolution sur la coopération économique francophone.*
- EXAMEN ET ADOPTION DE LA RÉOLUTION SUR LE PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT)

Après avoir souligné la pertinence de l'Agenda pour le développement, dont les engagements correspondent aux idéaux de notre communauté, la Vice-Première ministre du Québec, Mme Lise BACON, recommande l'adoption de la résolution présentée au titre de ce volet.

La Conférence adopte :

- *la résolution sur le programme d'action des Nations unies pour le développement.*

## 5. RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Après avoir souligné que les délibérations de la Conférence ministérielle de la Francophonie ont permis de constater l'ampleur des travaux accomplis par le CPF depuis le Sommet de Chaillot, le président de la Conférence passe la parole à M<sup>me</sup> Shirin AUMEERUDDY-CZIFFRA, présidente du Conseil permanent de la Francophonie.

M<sup>me</sup> le président rappelle que la volonté des instances a été d'inscrire le CPF dans un contexte résolument politique, dépassant la simple préparation ou le suivi des Sommets.



Décrivant un bilan qui s'est traduit, au terme de neuf sessions, par 131 décisions, M<sup>me</sup> AUMEERUDDY-CZIFFRA indique que le CPF a engagé une réflexion en profondeur dans la perspective du devenir de la Francophonie au XXI<sup>e</sup> siècle.

Les débats sur les volets politique et économique ont démontré que les commissions du Conseil permanent de la Francophonie avaient mené leurs travaux dans un sens constructif. Le Conseil s'est également investi dans la coopération grâce aux neuf comités de programme. Il a été guidé par les principes de multilatéralité visant à faire porter à 70 % du total les contributions non liées, de participation des États du Sud à toutes les phases de la programmation, y compris financière, de régionalisation, ainsi que par le souci de voir se mettre en place des programmes mobilisateurs, complémentaires des coopérations bilatérales. Enfin, il a encouragé les opérateurs à développer des synergies.

M<sup>me</sup> le président conclut en soulignant que seul le CPF est capable de donner une lecture politique transversale des programmations de tous les opérateurs, ainsi que d'assurer le rayonnement de la Francophonie dans son ensemble. Elle espère trouver d'ici la prochaine Conférence ministérielle, des moyens conséquents pour permettre au CPF d'accomplir sa mission.

En tant qu'État hôte du CPF, la France rend hommage au travail accompli dans des conditions parfois difficiles par cette instance depuis Chaillot, sous l'impulsion de M. Pierre-Louis BLANC et de M<sup>me</sup> AUMEERUDDY-CZIFFRA.

Au nom du Canada, l'ambassadeur Benoît BOUCHARD s'associe à M. Jacques TOUBON, ministre français de la Culture et de la Francophonie, pour exprimer sa satisfaction au Conseil permanent de la Francophonie qui a su avancer sur des chemins parfois malaisés. Il s'associe également à tous les pays qui ont manifesté leur appui à l'Agence de coopération culturelle et technique, pour souligner que, dans leur complémentarité, ces deux organismes font avancer la Francophonie.

La République de Vanuatu, le Sénégal, la Communauté française de Belgique, le Canada/Québec, la Côte d'Ivoire et Haïti se joignent aux autres représentants pour féliciter la présidente du CPF et se réjouir de la collaboration active de l'Agence.

Le président de la Conférence remercie à son tour M<sup>me</sup> le président du Conseil permanent de la Francophonie et la félicite pour le travail accompli.

## 6. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

- MISE EN ŒUVRE DES INSTITUTIONS (RÉSOLUTION N°11 DU SOMMET DE CHAILLOT)

Le ministre des Affaires étrangères de Maurice rappelle les positions respectives de la Conférence ministérielle et du Conseil permanent parmi les instances de la Francophonie.

Si le CPF a pu asseoir son autorité avec l'aide de ses deux commissions et de nombreux groupes de travail, il convient désormais de préciser son statut et de renforcer son rayonnement international, notamment en s'appuyant sur les relais naturels que sont les commissions nationales de la Francophonie dans les pays où elles existent.

À cette fin, le ministre souhaite que soit adoptée la résolution de la Conférence ministérielle de la Francophonie visant à créer un comité de réflexion qui présentera un rapport d'étape à la Conférence ministérielle qui tiendra sa troisième session à Bamako en décembre 1993, ses propositions finales devant être soumises au VI<sup>e</sup> Sommet.

Le ministre français de la Culture et de la Francophonie, M. TOUBON, après avoir félicité le ministre KASENALLY pour sa présidence de la Conférence ministérielle, souligne que cette résolution traduit la volonté de la Francophonie d'aller plus avant, d'une manière offensive et optimiste.

Au terme du débat, la Conférence adopte, tel qu'amendée par Maurice :

- *la résolution sur la mise en place d'un comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie.*

## **7. COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE**

### **A) Examen des grands domaines d'intervention**

Après avoir invité le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique à s'asseoir à la table des chefs d'État et de gouvernement, le président demande à M<sup>me</sup> Laurette ONKELINX, ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique, de présenter le premier thème.

#### *1 - Développement humain*

La ministre-présidente rappelle les circonstances qui ont conduit la Francophonie, de Sommet en Sommet, à ériger l'éducation-formation en secteur stratégique de coopération.

La programmation présentée aujourd'hui reflète les principales options retenues par les ministres de l'Éducation réunis à Montréal en 1992, tout en tenant compte du resserrement des programmes demandé par le CPF afin de présenter des projets plus concrets et utiles.

Dans cette programmation, priorité est donnée à l'enseignement du français langue seconde, à la production d'instruments méthodologiques adaptés aux situations sociolinguistiques, à l'enseignement des disciplines scientifiques et techniques en français, clé pour la modernité.

La formation des personnels de l'éducation, la production et la diffusion de manuels scolaires et de matériels didactiques en vue d'atteindre la proportion minimale « d'un livre par élève en l'an 2000 » ainsi que la formation technique et professionnelle destinée à former des cadres moyens, notamment aux métiers de l'artisanat, constituent une série d'axes majeurs de cette politique.

Après avoir souligné l'importance du sport, facteur d'insertion sociale, la ministre-présidente annonce une participation des équipes culturelles et sportives de la Communauté française de Belgique aux prochains Jeux de la Francophonie.

Enfin, M<sup>me</sup> ONKELYNX se réjouit de la prise en compte par la Francophonie, de manière particulière et à travers tous ses programmes, des problèmes de la petite enfance que la Communauté française de Belgique entend soutenir par priorité.

M. l'ambassadeur BOUCHARD, chef de la délégation du Canada, souligne l'importance que revêt la coopération francophone pour son pays depuis Niamey, en 1970. Il rend hommage à M. Jean-Louis ROY pour la manière dont il a dirigé l'Agence de coopération culturelle et technique dans un contexte délicat de changement institutionnel.

M. Augustin MACHERET, représentant des cantons suisses, exprime l'attachement de ceux-ci à la programmation francophone en éducation-formation, qui va dans le sens souhaité. Les cantons suisses portent également un vif intérêt à la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche, de culture et de communication, particulièrement à TV5, au Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue (RIOFIL), à la coopération juridique et judiciaire, aux Centres de lecture et d'animation culturelle.

Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Franck McKENNA, souligne que la programmation de l'ACCT répond aux besoins fondamentaux des populations du Sud.

Le ministre des Affaires étrangères des Seychelles, M<sup>me</sup> de SAINT-JORRE, s'associe aux commentaires de la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique tout en exprimant ses inquiétudes face aux menaces de retraits d'enseignants semblant émaner de certains gouvernements ou agences francophones, autres que l'ACCT. Elle félicite celle-ci pour la qualité de sa programmation.

Au nom de Maurice, M<sup>me</sup> BAPPOO, ministre des Droits de la femme, du Développement de l'enfant et du Bien-être de la famille, insiste sur le plan d'action pour l'enfant qui a été adopté à Dakar. Elle exhorte les pays qui ne l'auraient pas encore fait, à signer la Convention sur l'enfance.

Après avoir dressé le bilan de Maurice dans ce domaine, elle espère que ce V<sup>e</sup> Sommet sera bénéfique à l'enfant, à la famille et à la femme.

Le représentant du Vietnam rend hommage aux programmes de l'ACCT dans les domaines prioritaires définis par les Sommets et note la bonne appréciation que son gouvernement porte sur les projets de l'Agence et de l'AUFELF-UREF au Vietnam. Il félicite M. Jean-Louis ROY pour sa brillante contribution à la Francophonie.

## *2 - Développement économique et redressement financier*

Le Premier ministre de Madagascar, en introduisant ce thème de coopération, en définit les contenus : l'intégration régionale ; le renforcement des structures de production privées en vue de favoriser l'émergence d'entrepreneurs dynamiques et d'un droit des affaires harmonisé ; la formation des cadres ; le financement du développement par la réduction du fardeau de la dette et par la mobilisation de l'épargne productive.

Il conclut en souhaitant que des moyens suffisants soient donnés aux opérateurs qui devront intervenir dans les domaines qui sont les leurs : la concertation, la formation, l'information, la communication.

M. Jean-Pierre GRAFE, ministre des Travaux publics de la Région wallonne, marque son intérêt pour le programme de coopération économique et appelle de ses vœux une augmentation des moyens qui y seront alloués.

Pour sa part, la Région wallonne entend faire jouer, en matière de partenariat économique, un mécanisme d'ouverture de crédit auprès d'un organisme financier pour des petits projets d'entrepreneurs africains. Elle se propose également d'appuyer le Forum francophone des affaires et de prendre l'initiative de constituer un groupe « Europe » fédérant des comités nationaux du FFA.

Annonçant le maintien de sa participation financière actuelle en fonds liés (soit 80 millions de francs belges), le représentant de la Région wallonne se réjouit de l'utilisation qui est faite de l'expertise wallonne pour des projets mobilisateurs en industries de la langue et en information agricole.

Après avoir brossé un panorama des interventions de la Région wallonne, M. GRAFE souligne que les francophones de Belgique œuvrent au développement de la Francophonie.

Au nom du Canada, l'ambassadeur BOUCHARD rappelle que la Francophonie ne peut tout faire seule. Il lui faut se concerter et harmoniser ses positions dans les grandes enceintes internationales.

Il souligne la nécessité de compter sur un réseau développé d'échanges et d'information, dont le projet de Banque d'information sur les gens d'affaires (BIGA) constitue un début qu'il convient de soutenir.

La représentante du Québec a pour sa part souhaité qu'un effort particulier soit mené par la communauté francophone afin de favoriser la mobilisation de capitaux en appui au développement. Elle a rappelé qu'une meilleure captation de l'épargne pourrait constituer un outil puissant de croissance économique. À cet effet, le Québec, en partenariat avec la Société de développement Desjardins, entend consacrer un million de dollars (1 M \$) sur cinq ans en appui au programme de l'Agence consacré au volet épargne locale.

Le président de la République du Niger, M. Mahamane OUSMANE, fait le bilan de la situation économique mondiale et rappelle les dangers que celle-ci fait courir aux pays pauvres d'Afrique, notamment ceux du Sahel. Le président appelle les pays du Sud à une plus grande prise de conscience et à consentir des sacrifices pour sortir de la crise. Il fait appel à la solidarité internationale et lui demande d'encourager les efforts des pays pauvres en procédant à l'allègement de la dette, en favorisant l'investissement, en appuyant les initiatives d'harmonisation du droit au niveau régional ainsi que les mesures de décentralisation. Rappelant les actions entreprises par le Niger pour résoudre ses difficultés économiques, le président souligne la nécessité d'une prise de conscience collective des populations pour que toute mesure de développement puisse porter ses fruits.

Le représentant du Sénégal souligne la place fondamentale qu'occupe l'agriculture dans le développement des pays du Sud, notamment ceux d'Afrique. Il invite la communauté francophone à œuvrer en faveur de la juste rémunération des productions des paysans africains et à soutenir le développement de PME et PMI dans le domaine agricole en Afrique. Il souligne la nécessité pour les pays d'Afrique de la tenue d'une Conférence des ministres de l'Agriculture et demande l'appui du Sommet à cet effet.

### SUSPENSION DE SÉANCE

La séance est suspendue pour permettre à la Conférence de recevoir M. Boutros BOUTROS-GHALI, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Le président de la Conférence rappelle la demande exprimée à Chaillot de renforcer le français dans les organisations internationales, de favoriser la concertation francophone et de former des diplomates francophones à l'activité des organismes internationaux multilatéraux. Il fait part des travaux du Sommet de Maurice sur la Francophonie et les relations internationales, et sur le français dans les organisations internationales.

Dans sa réponse, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies a tenu à rappeler la place privilégiée de la Francophonie au sein de l'ONU, tant par le nombre des États qui ont opté pour le français au sein de l'organisation (près de 50), que par le nombre de francophones (plus de 2000) au sein du Secrétariat.

Il reconnaît que depuis quelques années cette croissance connaît un ralentissement certain, vécu comme une régression par les diplomates et les fonctionnaires.

Il n'ignore pas les difficultés rencontrées, notamment le fait que le français soit davantage langue de traduction que de travail, que les instruments de documentation et d'information aux Nations unies ne servent pas le français, que les mécanismes de recrutement ne fassent pas de la pratique écrite et parlée du français un impératif.

M. Boutros BOUTROS-GHALI ne pense pas qu'il y ait là des motifs d'inquiétude. La Francophonie est plus vivante que jamais. Des améliorations, par des mesures simples et concrètes, peuvent être apportées au Secrétariat. Il souligne que les mesures techniques n'atteindront leur efficacité que si elles sont prises en charge par un volontarisme réel qui est l'affaire de chaque francophone, ainsi que celle des États membres. À cet égard, le dynamisme du groupe francophone aux Nations unies est prometteur.

Le secrétaire général estime que le français, langue de cinquante pays, exprime la formidable richesse des cultures et des idées de ces pays. Langue du non-alignement, le français permet d'établir un dialogue fécond entre le Nord et le Sud. La Francophonie joue le rôle de messenger, de passeur au service des idées de liberté.

Rendant hommage à Maurice, pays du plurilinguisme et de la rencontre heureuse des cultures, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies souhaite que la Conférence fasse des propositions dont il s'emploiera à faire le meilleur usage.

Le président MITTERRAND remercie le secrétaire général pour la mise au point qu'il vient de faire.

Constatant que la Francophonie mène une bataille dure, le dos au mur, le président de la République française appelle à plus de vigilance de la part de tous pour défendre notre langue et imposer ses droits.

Après avoir remercié M. BOUTROS-GHALI pour le juste combat qu'il mène pour la Francophonie et exprimé l'attente qui est placée en lui, le président MITTERRAND invite la Conférence des chefs d'État et de gouvernement à examiner la possibilité de se désigner désormais comme « Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ».

Cette idée d'une langue partagée, sans référence hiérarchique, serait une première réponse modeste à M. Boutros BOUTROS-GHALI.

Après les interventions des représentants de la Côte d'Ivoire et du Liban sur le sujet, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies remercie les participants de la Conférence et les assure de sa volonté de poursuivre le combat pour le maintien du français comme langue internationale.

## REPRISE DE SÉANCE

### 3 - Développement culturel et communication

Le ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Amara ESSY, introduit le thème sur le développement culturel et la communication. Il souligne tout particulièrement le lien qui existe entre les deux domaines, la communication assurant l'information et vulgarisant la culture. Il s'agit donc, dans les actions que doit entreprendre la Francophonie, de rechercher la coordination de leur mise en œuvre pour une meilleure efficacité. À cet effet, il considère que la proposition de l'ACCT à travers son programme ACCT-Info est une bonne initiative que le Sommet doit appuyer pour faciliter la circulation de l'information documentaire et professionnelle.

Le ministre invite la communauté francophone à traduire dans les faits une meilleure complémentarité dans les actions qu'elle entreprend dans ces domaines.

Elle doit pour cela instaurer un système de partenariat favorisant la coopération avec les pays du Sud et développer le réseau TV5 dans les mêmes pays.

Au chapitre spécifique de la culture, M. ESSY souhaite une cohabitation harmonieuse entre le français, véhicule de la culture d'un bon nombre d'Africains francophones, et les langues nationales. Il souligne par ailleurs que le développement de l'entreprise culturelle a fait naître des espoirs chez les artistes du Sud. Rappelant les conséquences qu'aura l'exception culturelle du GATT sur les productions des artistes du Sud, le ministre fait appel à la création d'une zone de libre-échange entre les zones culturelles du Sud et du Nord.

Le ministre français de la Culture et de la Francophonie, M. TOUBON, souligne la place capitale qu'occupe le développement d'une culture nationale dans le développement de la cité. De sa définition de la culture, il conclut que celle-ci est au cœur de toute société humaine. Dans la communauté francophone, les œuvres culturelles doivent circuler et le ministre appuie à cet effet la proposition ivoirienne de création d'une zone de libre-échange des produits culturels entre le Sud et le Nord.

La production d'œuvres audiovisuelles dans le Sud doit être également soutenue. M. TOUBON loue les efforts du Québec dans la défense de la culture francophone. En matière de culture, le pluralisme doit être la devise de la Francophonie.

La ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique, M<sup>me</sup> ONKELINX, rappelle le bilan enthousiasmant des actions mises en œuvre dans le cadre de la production audiovisuelle et du développement des moyens de diffusion.

Elle invite toutefois la communauté francophone à s'interroger sur l'importance réelle des moyens au vu des enjeux, l'audiovisuel s'internationalisant de plus en plus.

Elle souligne la chance de la Francophonie d'avoir des outils de coopération tout à fait opérationnels : le CIRTEF, TV5, le fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud. Le Sommet doit renforcer ces outils. Elle se félicite de l'accord sur l'exception culturelle dans les négociations du GATT car la culture n'est pas un produit comme les autres.

M. Christian VALANTIN, représentant personnel du président de la République du Sénégal au CPF, rappelle l'attachement du Sénégal et son soutien au domaine de la communication. Il souligne l'importance du fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud pour les pays du Sud et son orientation vers la production télévisuelle.

Le représentant du Vietnam demande à la communauté francophone l'extension de TV5 à l'Asie.

Le ministre de la Culture et des Communications du Bénin, M. Marius FRANCISCO, souligne l'importance de la technologie dans les conditions du développement. Il constate que la Francophonie inclut dans son programme de coopération un important volet consacré au développement de la recherche. Il rappelle que des actions importantes ont été initiées à cet effet. Le ministre invite la communauté francophone à observer une pause pour réfléchir, définir des objectifs, des stratégies et des étapes. Il faut à la Francophonie un diagnostic sain, équilibré et objectif de la situation actuelle de la recherche au Sud et des rapports Nord-Sud dans le domaine de la science et de la technologie.

Le Bénin appuie les propositions de programmation de l'ACCT dans le domaine culturel et celui des communications, et de l'AUPELF-UREF en matière de recherche scientifique.

#### *4 - Développement et politique*

Le président de la République du Mali, M. Alpha Oumar KONARÉ, convié à introduire ce thème, a préféré le traiter sous l'angle « démocratie et développement ».

Pour le président du Mali, la démocratie est une dynamique génératrice de développement durable qui, à son tour, l'engendre. Les processus de démocratisation en cours, au sein comme à l'extérieur de la communauté francophone, méritent notre soutien. Le pacte national malien résultant du déclenchement du processus démocratique au Mali a permis d'engager le dialogue avec les diverses communautés du Mali. La conduite des programmes d'ajustement structurel doit tenir compte de la démocratisation dans les pays du Sud.

Le président de la République fédérale islamique des Comores, M. Saïd Mohamed DJOHAR, exprime l'espoir que nourrit son pays de bénéficier du soutien de la communauté internationale dans sa quête de démocratisation. L'application actuelle du programme d'ajustement structurel menace la francophonie aux Comores par l'impossibilité financière de recruter des enseignants nationaux pourtant disponibles et par le retrait de certains assistants techniques, enseignants de langue française aux Comores.



En dépit de ses difficultés financières actuelles, le gouvernement comorien apportera l'appui en son pouvoir à l'application des textes issus de la conférence de Dakar sur les droits des enfants. Le Président comorien lance également un appel pour un soutien renforcé au processus de pacification et de démocratisation déclenché en Afrique du Sud.

Dans son allocution, le Dr Samir SAFOUAT, représentant personnel du président de l'Égypte, rappelle que la célébration, dans cinq ans, du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme exige de la communauté internationale une prise de conscience accrue. L'intégration régionale est préalable à tout développement. Mais les difficultés pour le développement proviennent du manque de démocratie et de l'égoïsme international. Le droit au développement fait partie des droits de l'homme et des peuples. Le monde développé, dans son assistance aux pays sous-développés, doit aller de l'aumône à l'obligation, surtout dans les pays où la dignité humaine est respectée.

La Vice-Première ministre du Québec, l'Honorable Lise BACON, rappelle que le Sommet de Chaillot a souligné avec force l'interdépendance entre démocratie et développement. C'est pourquoi le Québec a mis en place un programme d'appui à la démocratisation et en propose la poursuite.

Le gouvernement et le directeur général des élections du Québec sont disposés à affecter à ce programme des ressources susceptibles d'être complétées par un soutien du Fonds multilatéral unique.

Mme de SAINT-JORRE, ministre des Affaires étrangères, du Plan et de l'Environnement des Seychelles, souhaite la mise sur pied d'une stratégie pour la pleine valorisation de la femme dans l'espace francophone. Elle propose que les valeurs francophones soient pleinement exprimées à l'occasion de la conférence de Pékin sur la femme.

Le ministre français de la Culture et de la Francophonie salue les interventions précédentes, notamment celle du président du Mali. La France marque son intérêt et son soutien à l'égard d'une coopération visant à aider les pays du Sud dans leur marche vers la démocratie. Le développement de la pensée juridique doit aboutir à l'élaboration d'une législation précise, moderne, adaptée au rythme des évolutions poursuivies par chaque État.

Le colloque sur « l'État de droit au quotidien dans l'espace francophone », tenu en 1991 à Cotonou, a rappelé que l'instauration d'un État de droit nécessite la mise en place de législations, de moyens en formation et en équipements sans lesquels l'administration de la justice, base de la démocratie, ne saurait s'exercer.

La programmation proposée pour le biennium 1994-1995 s'inscrit dans le droit fil de celle engagée à Chaillot. L'effort financier de la France à cette fin sera renforcé. L'accent sera mis sur la formation des magistrats, des auxiliaires de justice et de tous les acteurs impliqués dans l'édification de l'État de droit. Une nouvelle conférence des ministres de la Justice sera également convoquée.

M. Somsavat LENGSAVAD, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, fait savoir que la perception et l'approche du problème des droits de l'homme et du développement sont différentes selon les pays. Les droits de l'homme doivent être appliqués en tenant compte des particularités économiques, sociales et culturelles de chaque pays. Pour garantir le respect des droits de l'homme dans le sens le plus large, il faut d'abord assurer le droit à l'existence et le droit au développement socio-économique.

Le représentant de la Communauté française de Belgique apporte son soutien à une participation active du mouvement de la Francophonie à la conférence sur la femme prévue à Pékin en 1995. Elle souhaite que tous les moyens requis soient fournis à cette fin.

La présidente du Conseil permanent de la Francophonie fait savoir que la question de la participation du mouvement francophone à la conférence sur la femme à Pékin sera à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil permanent de la Francophonie. Cette session se penchera sur le problème des moyens financiers à mettre en œuvre aux fins de la participation souhaitée à cette conférence.

#### 5 - *Développement scientifique et recherche*

Le président de la République du Congo, M. Pascal LISSOUBA, souligne la nécessité pour la Francophonie de mettre en œuvre des actions concrètes favorisant un véritable développement. Il invite les pays francophones à approfondir leurs réflexions à cette fin, en particulier dans le domaine de la recherche scientifique. Il indique les avantages que nombre de pays membres, à partir des potentialités qu'ils détiennent, peuvent tirer du développement de la recherche scientifique. Le président LISSOUBA rappelle la spécificité du Congo et les difficultés qu'il traverse. Il souligne enfin les efforts et les solutions que son pays cherche à mettre en œuvre, notamment par la création d'un Institut panafricain du management et de l'innovation.

Le Premier ministre de Maurice, président en exercice de la Francophonie, le Très Honorable Sir Anerood JUGNAUTH, propose que le texte de l'intervention du président LISSOUBA soit déposé comme document de conférence. Cette proposition est acceptée.

Plusieurs représentants de pays membres soulignent l'intérêt des propositions du président LISSOUBA et réaffirment l'intérêt qu'ils portent aux programmes multilatéraux de développement de la recherche scientifique au Sud conduits par l'AUPELF-UREF, opérateur spécialisé pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Appuyant également la déclaration du président du Congo, le ministre des Relations extérieures du Cameroun, M. Ferdinand Léopold OYONO, propose que celle-ci fasse l'objet d'un examen approfondi de la part de la Francophonie.

## B) Adoption du projet de résolution sur la programmation

La Conférence adopte la *résolution sur la programmation*.

Sur proposition du président MITTERRAND, l'annexe relative au financement du Fonds multilatéral unique est renvoyée pour examen au Conseil permanent de la Francophonie.

En outre, la Conférence adopte :

- *la proposition de programmation générale et d'affectation budgétaire pour le biennium 1994-1995 de l'ACCT (à l'exception de la proposition d'affectation budgétaire) ;*
- *la proposition de programmation pour l'enseignement supérieur et la recherche et d'affectation budgétaire de l'AUPELF-UREF (à l'exception de la proposition d'affectation budgétaire) ;*
- *la proposition de programmation de l'université Senghor d'Alexandrie ;*
- *la résolution sur la réorientation de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage ;*
- *la résolution présentée par le Forum francophone des affaires.*

## 8. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE (CPF)

Le Sommet de Chaillot a décidé que le Conseil permanent de la Francophonie se compose de quinze pays dont les chefs d'État ou de gouvernement y délèguent leurs représentants personnels.

Cette composition doit refléter la diversité de l'espace francophone et garantir, au lendemain de chaque Sommet, une rotation significative des États ou gouvernements représentés.

La Conférence adopte la nouvelle composition du Conseil permanent de la Francophonie au lendemain du Sommet de Maurice :

Bénin	France
Burundi	Laos
Cameroun	Liban
Canada	Mali
Canada/Québec	Maurice
Communauté française de Belgique	Rwanda
Côte d'Ivoire	Sénégal
Égypte	

La Conférence adopte, en outre, la composition du comité de réflexion de onze membres qui siègera sous l'autorité de la Conférence ministérielle et sous le contrôle du Conseil permanent de la Francophonie.

Sa composition est la suivante :

Burkina Faso	Maroc
Canada	Maurice
Canada/Québec	Roumanie
Communauté française de Belgique	Sénégal
France	Vietnam
Gabon	

## **9. LIEU ET DATE DE LA VI<sup>e</sup> CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE**

Les chefs d'État et de gouvernement décident que la VI<sup>e</sup> Conférence se tiendra au Bénin.

## **10. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE MAURICE**

Sur proposition du président de la Conférence, Sir Anerood JUGNAUTH, Premier ministre de Maurice, la Conférence adopte la Déclaration de Maurice.

### **AUTRES DÉCISIONS**

#### **♦ Admission de la Bulgarie**

Sur proposition du président de la Conférence qui fait droit à la demande du président JELEV, la Conférence accepte l'adhésion de la Bulgarie en tant que membre à part entière de l'ensemble des États et gouvernements participant aux Sommets.

Le président de la Bulgarie remercie Maurice ainsi que tous les États et gouvernements participants pour leur décision. Il ajoute que la Bulgarie aura à cœur de défendre les intérêts qui rassemblent notre communauté.

#### **♦ Modification du titre de la « Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français »**

La Conférence fait sienne la suggestion du président MITTERRAND de s'appeler désormais « Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ».

## DÉPÔT DE DOCUMENTS NON ANNONCÉS

### ♦ Fonds de solidarité

Le président de la Conférence indique que plusieurs pays membres ont déposé des projets de résolutions demandant leur éligibilité au fonds de solidarité. La Conférence prend acte de ces projets de résolution et les transmet pour examen au Conseil permanent de la Francophonie.

Le président fait remarquer que le fonds de solidarité, destiné à faire face à des situations d'urgence, est limité du fait qu'il est alimenté par des contributions volontaires.

## 11. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

Le rapport de la V<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage est adopté.



## **DEUXIÈME PARTIE**





**DOCUMENTS ET RÉOLUTIONS  
ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE**



## **SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE**



**DOCUMENT DE RÉFLEXION  
SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE**



## PRÉAMBULE

La Francophonie réaffirme le lien nécessaire entre l'État de droit et le développement. La Déclaration du Sommet de Chaillot rappelait, en effet, « qu'il n'existe pas de développement sans liberté, ni de véritable liberté sans développement ». Le droit au développement intègre tous les droits de l'homme.

Plutôt que de vouloir établir une antériorité du politique par rapport à l'économique, il est essentiel d'œuvrer simultanément sur les deux plans. Le bien-être de l'humanité repose sur l'exercice de la démocratie qui permet à chacun de jouir de l'ensemble de ses droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels. À cet égard, il convient pour chaque pays de la Francophonie d'accorder une priorité particulière à l'éducation et à la formation, à la santé et au travail.

La Francophonie est un espace de dialogue et de coopération fondé sur une communauté de valeurs et une communauté de langage. Elle souligne que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont universels, inaliénables et garantis par la loi : la responsabilité première de tous les gouvernements est de les protéger et de les promouvoir.

Depuis le Sommet de Chaillot, des progrès réels ont été accomplis dans l'avènement ou la consolidation de la démocratie dans de nombreux pays de l'espace francophone. Il reste, certes, encore beaucoup à faire, mais il est indéniable que le mouvement est lancé et qu'il progresse.

Dans le domaine économique, les efforts consentis n'ont pas produit les résultats espérés et une éventuelle reprise ne suffira pas à garantir l'amélioration de la situation économique. La Francophonie s'engage à participer aux efforts en faveur de l'accroissement de la solidarité Nord-Sud et de l'établissement de mécanismes commerciaux et monétaires plus favorables au développement.

Il importe donc de continuer par tous les moyens à encourager le développement de la démocratie et le progrès socio-économique des individus et des peuples de la Francophonie.





## DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE

### I - Approche générale

Intervenant dans un environnement international marqué par les incertitudes et les instabilités d'un monde en pleine mutation, le Sommet de Maurice a permis aux chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage d'apprécier les événements majeurs survenus depuis le Sommet de Chaillot et de se pencher sur les responsabilités et le rôle accru que doit assumer la Francophonie dans l'établissement d'un système international stable et équitable.

Alors qu'au Sommet de Chaillot les chefs d'État et de gouvernement s'interrogeaient sur l'aptitude de la communauté des nations à assurer, au travers de ses institutions, la paix et la sécurité, ils constatent qu'au cours des deux dernières années, la coopération et la concertation internationales se sont renforcées. Les nations cherchent ainsi à s'organiser pour faire face aux graves défis de cette fin de siècle : la prévention et la gestion des conflits, la protection des minorités, le développement démocratique, les mouvements migratoires et la réforme des institutions internationales. Il importe maintenant de consolider et d'approfondir ce partenariat en vue d'instaurer un système international équitable, fondé sur une véritable sécurité collective.

Cette aspiration n'est pas étrangère aux pays ayant le français en partage : elle est au cœur même de la coopération francophone. Elle s'est traduite au niveau politique par un engagement actif de la Francophonie dans les grands problèmes internationaux depuis les Sommets de Dakar et de Chaillot. Elle devra s'intensifier et se concrétiser davantage.

Au Sommet de Maurice, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont réaffirmé la volonté de la communauté francophone de contribuer à cet effort.

### II - La situation internationale

Depuis le Sommet de Chaillot, le processus de démocratisation consécutif à la fin de l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest s'est affermi. Les contours d'un nouvel ordonnancement international ont commencé à se dégager progressivement pour tenter de faire face aux problèmes et aux défis ; des amorces de solutions commencent à se profiler plus nettement. Conflits régionaux, prolifération des armes de destruction massive et des armements classiques, développement économique inégal, dégradation de l'environnement, déplacement des populations et migrations, violations des droits de l'homme et des minorités, non respect du droit international humanitaire demeurent malheureusement les obstacles majeurs à vaincre dans cette quête pour plus de justice et pour la paix mondiale.

Les pays ayant le français en partage se sont impliqués activement dans la recherche de solutions à ces défis. Ainsi, près du tiers des troupes de maintien de la paix actuellement déployées par les Nations unies proviennent de pays participant au Sommet de la Francophonie. Fidèle à ses engagements vis-à-vis de la démocratie et du développement, souscrits lors du Sommet de Chaillot, la Francophonie a mis sur pied plusieurs missions d'observation d'élections afin d'assister les pays qui l'en ont sollicitée dans leur transition vers la démocratie. Elle a également renforcé sa présence au plan international, notamment lors du Sommet de la Terre à Rio et elle s'est manifestée politiquement à la conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin 1993.

Les pays ayant le français en partage constatent avec inquiétude que les efforts diplomatiques entrepris en vue d'une solution pacifique du conflit qui persiste dans l'ex-Yougoslavie n'ont pas encore abouti au résultat escompté.

Ils regrettent en particulier la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le peuple de Bosnie-Herzégovine et lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte d'urgence des mécanismes d'intervention adéquats afin de mettre un terme à cette tragédie.

L'obstruction au déploiement de l'assistance internationale et aux plans de paix successifs proposés appelle une condamnation énergique.

Le Sommet de Maurice salue les efforts répétés de la communauté internationale, renouvelle son appui au processus de négociation et appelle toutes les parties à parvenir le plus rapidement possible à un règlement. Il souligne le caractère indispensable de l'action humanitaire qui doit être poursuivie et amplifiée dans le but de porter assistance aux populations victimes de ce conflit. Les pays ayant le français en partage rappellent leur engagement à mettre en œuvre toutes les résolutions des Nations unies concernant l'ex-Yougoslavie et notamment celles qui visent les sanctions et la création du tribunal international, et apportent leur soutien aux opérations de la FORPRONU dans les territoires où elle est déployée.

Les pays d'Europe centrale et orientale poursuivent leur marche vers le pluralisme démocratique, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et l'économie de marché. Les coûts sociaux, politiques et économiques de cette transition ne vont pas sans créer d'énormes tensions et les risques de recul, de rupture et de conflits sont toujours présents. Afin d'aider à cette transition, la communauté internationale devra maintenir son assistance à la Russie ainsi qu'aux autres pays d'Europe centrale et orientale.

Pour leur part, les pays d'Europe occidentale ainsi que la Communauté européenne, qui constitue en elle-même un facteur de stabilité et de prospérité en Europe, ont multiplié les initiatives afin de favoriser l'évolution économique et politique de ces pays.

Le développement et le renforcement de nouvelles institutions comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et le Conseil de coopération de l'Atlantique nord (COCONA) constitué au sein de l'OTAN, contribuent également à répondre aux nombreux besoins de ces pays en transition.

La récente proposition de la France d'une conférence sur la stabilité en Europe constitue une contribution supplémentaire en vue d'aider les pays d'Europe centrale et orientale à traiter leurs problèmes de minorités conformément aux normes internationales et à régler leurs problèmes de frontières dans le cadre d'accords de bon voisinage qui seraient consacrés par un pacte.

Le continent africain n'a pas été exempt des espoirs et des déceptions qui ponctuent cette ère de bouleversement. Si, dans de nombreux pays, le processus de démocratisation s'est poursuivi avec succès permettant l'expression du libre choix des populations, dans d'autres États la situation s'est avérée plus complexe et l'issue de ce processus demeure incertaine.

En Angola, les aspirations légitimes des citoyens à la paix, à la stabilité, à la démocratie et au développement sont toujours frustrées par la reprise des affrontements armés. En Somalie, la présence des Nations unies a permis, outre une action humanitaire efficace, de rétablir un certain nombre de conditions nécessaires au retour à la normalité. Les efforts dans ces pays devront maintenant se concentrer sur la restauration d'un ordre politique et social légitime et sur la reconstruction économique.

En Afrique du Sud, le démantèlement du système juridique de l'apartheid, notamment le processus de négociation visant à mettre en place une démocratie non raciale, se poursuit non sans difficulté. Le succès de ces négociations reste hypothéqué par les affrontements répétés entre les mouvements extrémistes des communautés noires et blanches.

La persistance de ces conflits avec leurs conséquences économiques et sociales ne font qu'ajouter à la gravité de la crise que traverse l'Afrique. Dans ce contexte, les risques de marginalisation de millions d'habitants s'accroîtront si une aide ne vient pas faciliter le processus de transition et soutenir les avancées démocratiques.

En Haïti, l'accord de l'Île des Gouverneurs (New York) du 3 juillet 1993 a permis la mise en place d'un processus de restauration de l'ordre constitutionnel. Cet accord, qui prévoit le retour du président légitime le 30 octobre 1993, a également rendu possible la formation d'un gouvernement de concorde nationale dirigé par le Premier ministre, Robert Malval. Cependant, les forces paramilitaires qui sèment la terreur et méritent d'être démantelées, continuent de représenter une grave menace pour la démocratie.

Le processus de paix israélo-arabe a, malgré les difficultés, poursuivi ses travaux dans le sens d'une solution juste et durable au Proche-Orient et a connu un progrès certain dans cette voie.

Enfin, au Cambodge, la mission des Nations unies (APRONUC) et l'initiative pleine de sagesse de Sa Majesté NORODOM SIHANOUK, roi du Cambodge, ont permis l'adoption de la Constitution et la formation d'un nouveau gouvernement en septembre de cette année laissant augurer une ère de démocratie, de paix et de stabilité.

### III - Les champs d'action

#### 1 - *Unité dans la diversité - Droits de l'homme et développement*

L'histoire récente démontre que la transition vers la démocratie n'est pas sans créer des tensions politiques et sociales génératrices de conflits internes déstabilisateurs. Gérer cette transition ne saurait se faire au détriment de l'un ou l'autre des groupes nationaux. Le Sommet de Maurice a regretté l'instabilité dans certains États du Nord comme du Sud, résultant de conflits nationaux, ethniques, sociaux ou religieux. Cette situation ne peut que compromettre l'émergence de nouveaux rapports internationaux fondés sur la coopération et les règles de droit.

Les chefs d'État et de gouvernement, en s'appuyant sur la nécessaire synergie entre droits de l'homme, démocratie et développement, ont souhaité une plus grande mobilisation de la communauté francophone pour soutenir, dans l'esprit du colloque de Cotonou, la consolidation de l'État de droit et pour développer une concertation positive dans la mise en œuvre du « programme d'action pour le développement » des Nations unies.

Ce n'est que dans le respect et le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris ceux des personnes appartenant à des minorités et à toute autre composante de la société, que pourront s'établir les fondements essentiels de la vie démocratique et de l'ordre international.

La conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme a consacré l'aboutissement d'un long processus de réflexion sur les droits de l'homme qui s'est développé sur les cinq continents, à la suite de la Déclaration de Tunis, de la Déclaration de Bangkok et de la Déclaration de San José.

Cette conférence a fixé certains principes essentiels sur :

- une approche globale des droits de l'homme définis comme universels, indissociables, interdépendants et intimement liés, sans perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux, ainsi que la diversité historique, culturelle et religieuse des États ;
- le droit au développement, enfin reconnu comme un droit inaliénable de l'homme ;
- l'interdépendance de la démocratie, du développement et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- le renforcement de la protection des groupes vulnérables.

Ces mêmes principes sont à la base du programme d'action adopté à Vienne.

La Francophonie, qui a déjà largement contribué à la préparation de la Conférence, entend aussi participer à la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre de la décennie des Nations unies pour les droits de l'homme, que l'Assemblée générale est appelée à proclamer lors de sa XLVIII<sup>e</sup> session en septembre 1993.

La conférence de Genève sur la protection des victimes de la guerre, convoquée en août par la Suisse, a de son côté permis de réaffirmer l'importance du droit international humanitaire. Plus de 160 États, parmi lesquels la quasi-totalité des pays francophones, se sont engagés à respecter et à faire respecter le droit international existant, notamment les conventions de Genève de 1949 mises à jour par les protocoles additionnels de 1977.

Les chefs d'État et de gouvernement ont de plus lancé un appel solennel pour le respect des droits des personnes appartenant à des minorités.

## ***2 - La transition vers la démocratie sur le continent africain***

Le Sommet de Maurice a évalué les progrès accomplis depuis le Sommet de Chaillot et s'est penché sur les moyens les plus appropriés de soutenir les efforts des pays africains sur la voie du renouveau.

Malgré les contraintes que continue de leur imposer une crise économique d'une gravité exceptionnelle, les pays d'Afrique ont poursuivi leurs efforts de démocratisation et de réforme de leurs institutions politiques et économiques. En cette période de transition, la mise en place d'institutions démocratiques ne saurait à elle seule assurer la stabilité sans la satisfaction des besoins économiques et sociaux légitimes.

Il est toutefois regrettable que certains pays éprouvent des difficultés à opérer cette transition vers la démocratie. Il faut espérer que le processus démocratique reprendra son cours et que ces peuples verront leurs aspirations légitimes satisfaites. Il en va de l'épanouissement politique, économique et social de ces pays.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont donc décidé de poursuivre et d'intensifier leur appui au processus démocratique.

Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé le vœu que les crises africaines reçoivent une solution pacifique dans le respect du droit des gens et des peuples. Ils ont estimé encourageante l'action menée par l'OUA et salué l'adoption au Caire par celle-ci, d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ils ont souhaité qu'un effort majeur soit porté sur la prévention et décidé d'unir leurs efforts en ce sens.

## ***3 - La prévention et le règlement des conflits***

### **• Afrique**

Au Rwanda, la communauté francophone se félicite de l'accord de paix signé à Arusha, le 4 août 1993, entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR). Elle appelle les parties concernées à en respecter les clauses et à tout faire pour que jamais la paix retrouvée ne puisse plus être ébranlée.

La communauté francophone se félicite également de la résolution n° 872 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le déploiement au Rwanda d'une force internationale neutre dans le cadre de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (MINUAR). Elle appelle les instances habilitées des Nations unies à

veiller à son urgente application afin de permettre une mise en place rapide des institutions politiques de transition.

Elle invite enfin la communauté internationale à appuyer ce processus de paix et de démocratisation tel que contenu dans l'accord de paix d'Arusha et la résolution n° 872 du Conseil de sécurité, par un apport de moyens nécessaires à leur mise en application.

Au Liberia, les accords de Cotonou de juillet 1993 constituent une avancée significative dans le règlement du conflit et un espoir pour l'instauration d'une paix durable dans la région. La communauté francophone apporte son soutien aux accords de Cotonou sur le Liberia ; elle invite les différentes parties signataires à s'y conformer et la communauté internationale à en appuyer, par tous les moyens, la mise en œuvre, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour le Soudan, la communauté francophone réaffirme son attachement au respect de l'identité culturelle et des croyances religieuses des minorités. Elle appelle les parties à engager des négociations formelles en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord de paix.

Les pays francophones exhortent toutes les parties à respecter les accords d'Addis-Abeba pour faciliter la mise en place d'institutions politiques et appellent à une concertation plus grande entre l'ONUSOM et les pays de la région pour enrayer l'escalade de la violence en Somalie. D'autre part, les pays francophones encouragent la communauté internationale à continuer ses efforts et sa contribution à la solution du problème somalien.

Pour l'Angola, les pays ayant le français en partage s'inquiètent de la gravité de la situation et de la poursuite de la guerre. Ils invitent l'UNITA à se conformer à la volonté exprimée par le peuple angolais lors des élections et appuient les efforts entrepris par la communauté internationale et plus particulièrement ceux des pays africains membres de la Francophonie, en vue de mettre un terme aux hostilités et de favoriser l'avènement d'un climat de paix et de concorde nationale dans le pays.

Au Mozambique, les accords de Rome du 4 octobre 1992 ont ouvert la voie à des négociations directes entre le gouvernement et la RENAMO. La communauté francophone salue l'esprit de dialogue et de compréhension mutuelle qui caractérise ces négociations et exhorte les parties en conflit à poursuivre leurs efforts en vue de la restauration de la paix dans le pays selon le calendrier prévu.

S'agissant de l'Afrique du Sud, les pays de la Francophonie se félicitent de l'évolution positive enregistrée dans le processus démocratique et notamment de la création du Conseil exécutif transitoire ainsi que de la décision d'organiser des élections législatives en avril 1994 en vue d'assurer la transition pacifique vers une société démocratique et non raciale.

Ils exhortent toutes les parties à accroître leurs efforts pour mettre un terme au climat de violence et à favoriser l'entente et le dialogue.

### • Caraïbes

En Haïti, malgré la médiation de l'OEA et de l'ONU, l'ordre constitutionnel demeure gravement menacé. Le gouvernement légitime, constitué à la suite de l'accord de l'Île des Gouverneurs, n'a pu exercer pleinement ses fonctions en raison de l'obstruction répétée des forces armées haïtiennes et des éléments armés attachés à leur service. Les chefs d'État et de gouvernement condamnent les exactions perpétrées par ces forces, appuient la réimposition de mesures de sanction contre le régime militaire de Haïti, y compris celles ayant trait au gel des avoirs et au retrait des visas, et soutiennent les actions énergiques de la communauté internationale. Ils décident de continuer à apporter leur soutien aux autorités légitimes haïtiennes, et en particulier au président Jean-Bertrand ARISTIDE afin de parvenir à la pleine restauration de la démocratie et au redémarrage de l'économie dans ce pays.

### • Moyen-Orient

Les chefs d'État et de gouvernement saluent avec satisfaction la conclusion de l'accord israélo-palestinien sur une déclaration de principes, la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP, et l'accord israélo-jordanien sur un ordre du jour. Ils se félicitent des avancées ainsi réalisées qui constituent un pas sur la voie d'un règlement juste, durable de la question du Proche-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, particulièrement les résolutions n° 242 et n° 338, et à la résolution n° 425 relative au Liban, cela vers l'application du principe de l'échange des territoires contre la paix.

Les chefs d'État et de gouvernement souhaitent que des progrès rapides soient également réalisés dans les négociations israélo-libanaise, israélo-syrienne et dans le domaine du droit au retour des réfugiés palestiniens, tel que reconnu par les Nations unies.

### • Extrême-Orient

La tenue d'élections libres et démocratiques au Cambodge a permis l'adoption d'une nouvelle Constitution et la formation d'un gouvernement légal et légitime. Après des décennies de conflits meurtriers, le peuple cambodgien peut enfin retrouver la paix et la stabilité auxquelles il a ardemment aspiré.

Les chefs d'État et de gouvernement souhaitent que tous les Cambodgiens respectent le jeu des institutions démocratiques.

## 4 - Nations unies et sécurité internationale

Depuis le Sommet de Chaillot, la communauté internationale, particulièrement par l'entremise des Nations unies, s'est lancée activement dans la recherche de nouveaux moyens pour garantir la paix et la sécurité internationale.

À cette fin il importe, pour permettre à l'ONU de remplir les tâches qui lui sont confiées, que les financements nécessaires lui soient accordés.

Les chefs d'État et de gouvernement confirment leur plein appui au rôle accru des Nations unies et marquent leur intérêt pour l' « Agenda pour la paix » proposé par le secrétaire général.

Pour éviter une prolifération des conflits armés constatée actuellement dans le monde, les chefs d'État et de gouvernement demandent aux Nations unies et aux pays membres de promouvoir une diplomatie préventive notamment en mettant en place, au sein du Secrétariat général de l'ONU, des mécanismes d'alerte, d'évaluation et de prévention des crises.

Encouragés par le succès de la concertation menée à l'occasion de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a permis à la Francophonie de dégager des positions communes sur des points importants et de s'exprimer en tant que telle, les chefs d'État et de gouvernement sont donc convenus, à Maurice, de poursuivre dans cette voie : ils ont réaffirmé leur volonté de développer une concertation suivie dans les instances internationales et d'y défendre la présence francophone.

Enfin, en matière de désarmement, des progrès ont été accomplis avec la signature en janvier 1993 de la Convention d'interdiction des armes chimiques et la mise en œuvre du registre des Nations unies sur le transfert des armes conventionnelles.

Dans la perspective de la conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus d'œuvrer en vue de la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'engager une concertation à cet effet. \*

*\*Le délégué de Maurice a émis une réserve sur ce paragraphe.*



## **RÉSOLUTIONS**



## N° 1 - RÉSOLUTION SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- SE FÉLICITANT** du rôle accru de l'Organisation des Nations unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale et, plus particulièrement, des recommandations avancées par le secrétaire général de l'ONU dans son rapport « Un Agenda pour la paix »,
- MESURANT** l'ampleur des tâches qui restent à accomplir en vue d'assurer pour l'avenir la paix dans le monde et convaincus de la nécessité de nouvelles mesures pour améliorer la capacité de l'ONU dans ce domaine,
- ATTACHÉS** en particulier, au renforcement de la capacité de l'ONU à agir de manière préventive pour maintenir la paix et la sécurité, conformément à la charte des Nations unies et dans le respect de la souveraineté de chaque nation,
- DÉSIREUX** de soutenir activement l'action de l'ONU, notamment les efforts de paix conduits par le Conseil de sécurité et le secrétaire général, tout en exhortant les peuples des régions en crise à résoudre leurs conflits par des moyens pacifiques,
- CONSIDÉRANT** qu'avec la baisse des tensions internationales depuis les changements survenus dans les pays de l'Est, une reconversion des budgets militaires devrait conduire à une meilleure contribution des pays industrialisés aux programmes de développement Nord-Sud,
- RAPPELANT** le lien étroit qui peut exister dans de nombreux cas entre l'assistance humanitaire et le maintien de la paix et soucieux que le personnel humanitaire puisse accéder sans entrave à ceux qui ont besoin d'assistance,
- SOULIGNANT** le rôle des accords et organisations régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi que l'importance de la coordination entre leurs efforts et ceux de l'Organisation des Nations unies,

<b>DÉSIREUX</b>	de renforcer la contribution des pays ayant le français en partage aux opérations de maintien de la paix des Nations unies,
<b>RAPPELANT</b>	que le financement des opérations de maintien de la paix est de la responsabilité collective de tous les États membres des Nations unies et que ceux-ci doivent acquitter leurs contributions ponctuellement,
<b>RÉAFFIRMENT</b>	leur engagement à faire du maintien de la paix une partie intégrante de leur politique étrangère et de leur politique nationale de sécurité,
<b>S'ENGAGENT</b>	à utiliser pleinement les mécanismes régionaux de règlement pacifique des conflits,
<b>SE DÉCLARENT PRÊTS</b>	à s'associer selon leurs possibilités aux opérations de maintien de la paix ou humanitaires décidées par le système des Nations unies,
<b>CONVIENNENT</b>	de promouvoir activement l'usage de la langue française au sein des opérations de maintien de la paix auxquelles ils participent et de défendre son statut officiel de langue de travail des opérations de maintien de la paix des Nations unies,
<b>ACCEPTENT</b>	de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive souhaitée par le secrétaire général des Nations unies, notamment en rapport avec des situations de tension et de crise internationales pouvant affecter leurs pays,
<b>APPUIENT</b>	les efforts entrepris pour améliorer les mécanismes de coordination et d'intervention des agences humanitaires de l'ONU et soutenir d'autres organisations multilatérales, tel le CICR, afin de rendre plus efficaces les actions de secours aux populations affligées,
<b>CONDAMNENT</b>	vigoureusement les attaques dirigées contre le personnel des Nations unies chargé du maintien de la paix et contre le personnel humanitaire.

## N° 2 - RÉSOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ET L'USAGE ILLICITE DE STUPEFIANTS

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- ALARMÉS** par l'ampleur mondiale sans cesse croissante du trafic et de l'usage illicite des drogues et substances psychotropes,
- CONSCIENTS** des conséquences dramatiques de tels trafics sur la stabilité des États et sur la santé de leurs ressortissants,
- INQUIETS** des liens étroits qui existent entre certains conflits armés et la production et le trafic des stupéfiants,
- CONSIDÉRANT** que la drogue constitue un obstacle supplémentaire au développement,
- CONVAINCUS** que seule une véritable coopération internationale permettra de lutter efficacement contre ce fléau qui frappe toutes les sociétés,
- S'ENGAGENT** à accroître la coopération entre pays francophones afin d'œuvrer de concert pour tout ce qui concerne la lutte contre le trafic et l'usage illicite de stupéfiants,
- S'ENGAGENT** à ratifier, s'ils ne l'ont pas encore fait, les instruments juridiques internationaux élaborés dans ce domaine et notamment les trois conventions des Nations unies de 1961, 1971 et 1988,
- DÉCIDENT** de soutenir l'ensemble des mesures destinées à lutter contre les opérations financières liées au trafic illicite des stupéfiants sous toutes ses formes,
- APPUIENT** les efforts d'élaboration, de mise en place et de diffusion de programmes de sensibilisation visant à informer et à convaincre les populations des effets néfastes et des dangers de l'usage illicite de stupéfiants et de la nécessité de s'en abstenir,

**S'ENGAGENT**

à promouvoir l'échange et le partage de l'information disponible quant aux méthodes et aux moyens visant la prévention de l'usage illicite de stupéfiants et la réhabilitation des personnes touchées,

**CONVIENNENT**

d'accroître leurs efforts dans la lutte contre le trafic et l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes en considérant cet objectif au plan national comme une priorité.

### N° 3 - RÉSOLUTION SUR L'AFRIQUE

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

**CONVAINCUS**

que démocratie et pauvreté ne font pas bon ménage et qu'il n'y a pas de démocratie sans développement économique, ni de véritable développement durable sans démocratie et qu'une des conditions primordiales de ce développement est une juste rémunération des matières premières,

**RAPPELANT**

le soutien apporté par les pays de la communauté francophone aux expériences démocratiques et aux efforts de redressement économique en Afrique,

**NOTANT**

avec satisfaction la poursuite du processus de démocratisation, condition nécessaire au développement,

**PRÉOCCUPÉS**

par la persistance de conflits internes dans certains pays africains,

**INQUIETS**

de la détérioration de la situation économique et sociale dans la plupart des États du continent,

**CONSIDÉRANT**

que les difficultés financières auxquelles sont confrontés les pays africains nécessitent une solidarité internationale accrue, notamment de la part de la communauté francophone ; que cette solidarité, sans ignorer les problèmes des pays à revenu intermédiaire, implique en particulier un traitement spécifique de la dette des pays les plus pauvres, ainsi que la poursuite des réels efforts de rigueur et d'assainissement économique de la part de l'ensemble de ces pays,

**RÉAFFIRMANT**

leur plein appui aux pays africains engagés dans la voie de la démocratisation et du redressement économique et financier pour le développement,

**APPUIENT**

les efforts d'intégration régionale et invitent les États de la communauté francophone à soutenir les projets y afférents, et à manifester une réelle solidarité en vue de valoriser les prix des matières premières,

**SE FÉLICITENT**

des progrès accomplis dans la mise en œuvre des libertés fondamentales et des droits de l'homme et des peuples, tout en regrettant les difficultés éprouvées par certains pays à s'engager dans la voie de la consolidation de l'État de droit et des réformes démocratiques,

**SE RÉJOUISSENT**

de la création par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits,

**ENCOURAGENT**

le système des Nations unies à poursuivre ses efforts pour le maintien de la paix et l'assistance humanitaire en Afrique,

**DEMANDENT**

à la communauté internationale de poursuivre ses efforts sur les plans politique, économique et financier afin de contribuer au développement de manière à garantir la réussite du processus de démocratisation et de redressement économique et financier,

**S'ENGAGENT**

à œuvrer au sein des instances internationales pour l'assouplissement des conditions d'octroi de l'aide au développement.



## N° 4 - RÉOLUTION SUR L'EXCEPTION CULTURELLE AU GATT

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- DÉSIREUX** d'encourager la vitalité de l'expression artistique des cultures nationales et régionales présentes dans chacun de leurs États,
- RECONNAISSANT** le rôle de l'État, des gouvernements et des collectivités publiques et territoriales dans la promotion, la protection et le rayonnement des industries culturelles nationales et régionales à l'intérieur de leur pays respectif mais aussi au niveau international,
- SOUCIEUX** de permettre aux créations de l'espace francophone de circuler largement entre leurs États respectifs, comme porteurs des expressions communes et des identités diversifiées,
- SE RÉFÉRANT** à la clause d'exception culturelle telle qu'elle est reconnue au sein de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA),
- CONVIENNENT** d'adopter ensemble, au sein du GATT, la même exception culturelle pour toutes les industries culturelles, cette disposition constituant un moyen efficace pour maintenir une forte production culturelle francophone.



## N° 5 - RÉSOLUTION SUR L'AIFPLF

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- RÉAFFIRMANT** la place éminente de l'institution parlementaire au cœur de la démocratie représentative et de l'État de droit,
- RAPPELANT** la résolution n° 10 du Sommet de Dakar relative à l'avenir des institutions francophones et la résolution n° 17 du Sommet de Chaillot,
- SOULIGNANT** la nécessité de fixer les modalités par lesquelles seront définies la consultation et l'information réciproques entre l'AIFPLF et les instances de la Francophonie,
- CONSIDÉRANT** que l'AIFPLF, seule organisation interparlementaire de la Francophonie, constitue le lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie,
- DÉCIDENT** de reconnaître l'AIFPLF comme l'Assemblée consultative de la Francophonie,
- DÉCIDENT** que des représentants de l'AIFPLF participeront aux Sommets à titre d'invités spéciaux,
- DÉCIDENT** que la consultation et l'information réciproques seront mises en œuvre par :
- les avis de l'AIFPLF sur toutes questions utiles entrant dans les domaines des Sommets,
  - l'invitation de représentants de l'AIFPLF à intervenir sur des sujets précis devant la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie,
  - la participation de représentants de la Conférence ministérielle et du Conseil permanent de la Francophonie à l'assemblée plénière et aux commissions de l'AIFPLF,
  - la transmission réciproque des informations, des décisions, des rapports et autres documents de l'AIFPLF, des Sommets et de toutes les instances de la Francophonie,

**DONNENT MANDAT**

au Conseil permanent de la Francophonie d'inviter l'ACCT à conclure avec l'AIPLF un accord-cadre précisant les modalités de leur coopération dans l'exécution des programmes pour lesquels les compétences de l'AIPLF sont requises,

**DÉCIDENT**

que cet accord-cadre sera soumis à l'approbation du Conseil permanent de la Francophonie.

## N° 6 - RÉSOLUTION SUR L'AIMF

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- RECONNAISSANT** la spécificité de l'AIMF, composée de responsables politiques locaux,
- RÉAFFIRMANT** la place éminente de l'AIMF dans le développement urbain,
- RAPPELANT** la résolution n° 10 du Sommet de Dakar relative à l'avenir des institutions francophones, et la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie,
- SOULIGNANT** la nécessité de fixer les modalités par lesquelles seront définies la consultation et l'information réciproques entre l'AIMF et les instances de la Francophonie,
- PRENNENT** acte de la volonté de l'AIMF de renforcer ses liens avec les instances de la Francophonie,
- DÉCIDENT** que des représentants de l'AIMF participeront aux Sommets à titre d'invités spéciaux,
- DONNENT** mandat au Conseil permanent de la Francophonie d'inviter l'ACCT, opérateur principal, à conclure avec l'AIMF, en qualité d'opérateur associé, un accord-cadre portant sur des actions de leurs compétences respectives conformément aux orientations des Sommets et financées par le FMU à partir de crédits liés,
- DÉCIDENT** que cet accord-cadre sera soumis à l'approbation du Conseil permanent de la Francophonie.



## **N° 7 - RÉSOLUTION SUR LE LIBAN**

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- RAPPELANT** les diverses résolutions de solidarité et d'appui au Liban adoptées lors des précédents Sommets, témoignage de leur intérêt constant pour ce pays, et de leur attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Liban,
- CONSTATANT** avec satisfaction l'amélioration constante de la situation au Liban sur les plans politique, sécuritaire et économique,
- EXPRIMENT** leur appui au gouvernement libanais dans la poursuite de ses efforts en vue de consolider la réconciliation nationale, de renforcer la sécurité, de rétablir la légalité sur tout le territoire national, sur la base des accords de Taëf, et dans la poursuite du redressement économique, de la reconstruction et de la stabilité sociale au Liban,
- INVITENT** la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue du rétablissement d'une paix juste, durable et globale dans la région, et de l'application intégrale de la résolution n° 425 de l'ONU pour le rétablissement de la souveraineté libanaise sur la totalité de son territoire national et jusqu'à ses frontières internationalement reconnus,
- DÉCIDENT** la reconduction du fonds de solidarité créé par le Sommet de Québec pour la reconstruction des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières du Liban et appellent les États membres à renouveler le financement de ce fonds.





## N° 8 - RÉSOLUTION SUR LE RWANDA

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

<b>RAPPELANT</b>	leur solidarité en faveur du Rwanda lors du Sommet de Chaillot,
<b>CONSCIENTS</b>	des difficultés politiques, socio-économiques et financières graves auxquelles le Rwanda est confronté suite à la guerre,
<b>SALUANT</b>	les efforts fournis par les parties concernées pour résoudre le conflit rwandais,
<b>SE FÉLICITANT</b>	de l'accord de paix signé à Arusha le 4 août 1993 entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais,
<b>CONSIDÉRANT</b>	la résolution n° 872 du Conseil de sécurité du 5 octobre 1993 sur l'envoi d'une Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (MINUAR),
<b>DÉSIREUX</b>	d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix d'Arusha pour aider le Rwanda à mettre définitivement un terme à la guerre,
<b>DÉTERMINÉS</b>	à soutenir le processus de démocratisation déjà entamé au Rwanda et devant aboutir à des élections libres à la fin de la période de transition,
<b>EXPRIMENT</b>	leur vif souhait de voir la résolution n° 872 du Conseil de sécurité des Nations unies être mise en application dans les plus brefs délais afin de permettre l'installation rapide des institutions politiques de transition et l'exécution des autres dispositions de l'accord de paix,
<b>LANCENT</b>	un appel à la communauté internationale, et particulièrement aux pays francophones, afin qu'ils poursuivent et augmentent leur assistance au peuple rwandais dans son effort de reconstruction nationale,
<b>DÉCIDENT</b>	la reconduction du fonds de solidarité en faveur du Rwanda.



## N° 9 - RÉSOLUTION SUR HAÏTI

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- RAPPELANT** les résolutions n° 5 et n° 14 sur Haïti adoptées lors du Sommet de Chaillot, témoignage de leur attachement au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ce pays,
- SALUANT** la résistance pacifique du peuple haïtien et les efforts soutenus déployés par les Nations unies et l'Organisation des États américains pour la restauration de la démocratie en Haïti,
- PRENANT ACTE** de l'accord de l'Ile des Gouverneurs signé par les parties sous l'égide des Nations unies et de l'Organisation des États américains le 3 juillet 1993,
- CONSTATANT** la mauvaise foi évidente des dirigeants des forces armées haïtiennes et les obstacles qu'ils posent à la mise en œuvre de l'accord,
- MESURANT** l'ampleur des tâches à accomplir pour instaurer durablement la démocratie dans ce pays et réhabiliter son économie,
- LANCENT** un appel à tous les États pour qu'ils appliquent strictement les mesures de sanctions décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU dans ses résolutions n° 873 et n° 875,
- DEMANDENT** aux parties qui ont souscrit à l'accord de l'Ile des Gouverneurs de le respecter intégralement,
- RENOUVELLENT** leur appui au gouvernement légitime de Haïti, incarné par son président, S.E. M. Jean-Bertrand Aristide,
- SOULIGNENT** la nécessité de poursuivre tous les efforts en vue du déploiement de la MINUHA,

**SOUHAITENT**

que les pays francophones puissent, le moment voulu, participer de manière significative, notamment sous l'égide des Nations unies, à l'assistance technique pour une réforme des institutions de nature à garantir la sécurité, la justice et la paix, condition nécessaire à la consolidation de la démocratie et à la reprise économique en Haïti,

**CONSIDÈRENT**

que la réforme de l'armée, de la police et de l'institution judiciaire, convenue à l'accord de l'Île des Gouverneurs, appelle pour sa mise en œuvre l'engagement effectif de la communauté francophone,

**DÉCIDENT**

de reconduire le fonds de solidarité pour la République de Haïti.

## N° 10 - RÉSOLUTION SUR L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

<b>SOULIGNANT</b>	la diversité de l'espace francophone et des États qui le composent ainsi que son importance pour l'équilibre de la communauté internationale,
<b>CONSCIENTS</b>	du fait que toutes les composantes de la société, qu'elles appartiennent ou non à des minorités, participent également à la vie sociale et constituent un facteur d'enrichissement,
<b>CONVAINCUS</b>	que la paix, la justice, la stabilité et la démocratie impliquent que l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse soit protégée,
<b>RECONNAISSANT</b>	que le respect et le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont à la base de la vie démocratique et contribuent à l'ordre international,
<b>DÉCLARENT</b>	que les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales constituent un sujet de préoccupation directe et légitime pour la communauté internationale,
<b>INVITENT</b>	les membres de la communauté internationale à accroître leur implication et leur coopération dans la prévention, la gestion et la solution des crises,
<b>APPELLENT</b>	à une concertation en vue d'encourager l'adhésion, la ratification et la mise en œuvre d'instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à la lutte contre toutes les formes de discrimination,
<b>DÉCIDENT</b>	de prendre toute mesure de nature à faciliter la pleine participation des personnes appartenant à des minorités nationales à tous les aspects de la vie politique,

**DÉCIDENT**

de prendre toute disposition pouvant permettre aux personnes appartenant aux diverses composantes de la société, qu'elles soient minoritaires ou non, de participer à tous les aspects de la vie économique, culturelle et sociale de la société dans laquelle elles vivent,

**SOUTIENNENT**

la Déclaration de Vienne et son programme d'action pour les droits de l'homme, en particulier ses dispositifs concernant les droits des minorités et la création d'un poste de haut-commissaire pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

---

**DOCUMENTS**





## DOCUMENT SUR LA FRANCOPHONIE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

En adoptant, dès le Sommet de Dakar (mai 1989) puis au Sommet de Chaillot (novembre 1991), une résolution sur le français dans les organisations internationales (résolution intégrée au volet politique), les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont voulu souligner l'intérêt qu'ils avaient dès le premier Sommet de Paris (février 1986) porté à la place du français dans les organisations internationales.

La dimension linguistique constitue le fondement même de la construction de la communauté francophone et le Comité du suivi du colloque de Paris (1987) en suit l'évolution avec une attention soutenue. Mais il importe maintenant d'élargir le champ de la réflexion à l'ensemble des autres dimensions visant à mieux affirmer la présence de cette communauté dans les enceintes internationales.

Cette politique présente un double aspect. Il s'agit, d'une part, de maintenir et de développer l'usage du français dans ces relations, en un mot, que cette langue conserve son statut, aujourd'hui menacé, de langue diplomatique. Il s'agit, d'autre part, d'organiser, dans l'esprit du Sommet de Chaillot qui a voulu développer la dimension politique de la Francophonie, la concertation des États qui y participent tant dans les grandes rencontres internationales que dans les sessions régulières des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, plus particulièrement dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Il va sans dire que les deux domaines sont interdépendants.

Déjà, la réflexion engagée depuis novembre 1992 pour élaborer une stratégie appropriée s'est articulée autour de trois axes complémentaires :

- la concertation des francophones au sein des instances internationales, notamment grâce au renforcement, auprès de certaines organisations, voire la création, de groupes francophones qui en sont les instruments naturels, sous l'impulsion du Conseil permanent de la Francophonie ;
- les conditions d'une plus large utilisation de la langue française, qui implique que l'on donne au Comité du suivi sur le français dans les organisations internationales les moyens qui lui permettent de jouer pleinement son rôle ;
- la formation des diplomates francophones à l'activité spécifique des organismes multilatéraux et organisations internationales, qui fait l'objet d'un projet identifié dont l'étude doit être poursuivie.

Dans un domaine aussi vaste, il convient en effet de conjuguer différentes formes d'intervention pour que la coopération francophone soit confortée non seulement dans le cadre de ses pays membres mais aussi, dorénavant, dans le concert des nations, dès lors que la volonté politique des gouvernements des pays francophones aura été confirmée à cet égard.

Le Sommet de Maurice est donc l'occasion, après que le Sommet de Chaillot eut simplifié et consolidé les institutions francophones, d'assurer leur rayonnement à l'extérieur de l'espace spécifiquement francophone en posant quelques principes et en adoptant un mode opérationnel approprié, puisque auquel bien on a voulu, depuis Chaillot, en développer la dimension politique.

## A - Les principes

Les principes touchent à l'essence même des institutions de la Francophonie, qui a souhaité se doter d'un cadre qui reste informel, constituant par là même un cercle « fondé sur la solidarité, reposant sur l'attachement à des valeurs communes et l'usage d'une langue partagée dans le respect des identités culturelles de tous les pays membres ». Mais la Francophonie se veut aussi un espace de dialogue Nord-Sud.

Or ce dialogue s'inscrit de plus en plus dans le contexte international et, pour être fécond, ne doit pas ignorer l'ensemble de l'évolution au plan mondial.

C'est dire que la communauté francophone doit non seulement saisir toutes les occasions de concertation qu'appellent les grandes rencontres internationales, et la conférence de Vienne en a fourni un fort illustratif exemple, mais doit davantage prendre part à la vie des institutions.

Cet effort de concertation doit être naturellement poursuivi de manière ponctuelle à l'occasion des grands rendez-vous tels que ceux qui sont prévus en 1994 sur la population au Caire et en 1995 sur les femmes à Pékin d'une part, avec le Sommet mondial sur le développement social en mars à Copenhague ainsi qu'à l'occasion de la conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ou encore à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (OAA), de même que pour apporter une contribution spécifique à la mise en œuvre de la résolution n° 47-181 de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée « Programme d'action pour le développement ». Mais, pour gagner en intensité comme en efficacité, la concertation doit aussi s'instaurer de manière suivie entre les délégations permanentes des pays de l'espace francophone dans le cadre des sessions régulières.

Outre l'opportunité de dégager des points de vue communs, voire des consensus, ce rapprochement ne peut que consolider l'usage permanent de la langue française et assurer le rayonnement de la présence francophone.

Dans cette perspective les instances politiques francophones instituées à Chaillot, c'est-à-dire la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie, ont un rôle particulier à jouer. Le Sommet leur donne ainsi mandat de déterminer, en fonction des ordres du jour des principales organisations internationales, les thèmes sur lesquels une approche préalable commune serait souhaitable ou nécessaire, et les charge d'initier et de mener à bien cette démarche.

Tel est l'objet du projet de résolution proposé à l'adoption des chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de la venue du secrétaire général des Nations unies à Maurice, en témoignage de leur détermination à cet égard.

## **B - Le mode opérationnel**

L'ACCT, qui bénéficie d'un siège d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations unies et de ses organes subsidiaires, en tant que seule organisation intergouvernementale de la Francophonie, a déjà engagé une série d'actions ou de négociations qui devraient appeler, à ce stade, une réelle coordination pour en renforcer l'effet.

L'ACCT a notamment noué des accords de coopération avec diverses institutions de la famille des Nations unies.

Elle s'est intéressée à des concours de recrutement, des stages de formation ou de perfectionnement pour les traducteurs, les attachés de presse, etc.

Elle soutient l'usage du français, particulièrement dans les conférences scientifiques, par le fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation dont elle assure la mise en œuvre.

Elle gère, de même, le fonds d'aide à la scolarisation des enfants francophones, initialement créé au bénéfice des familles de diplomates à New York et à Washington.

Elle a surtout, plus récemment, ouvert un bureau de liaison à Genève, dont l'efficacité répond à un réel besoin pour les pays n'y disposant pas de représentation permanente et qui, au demeurant, constitue un lien précieux entre tous les membres du groupe francophone dans cette ville et elle envisage, dans les mêmes conditions, d'en ouvrir un autre à New York. Le projet d'un nouveau bureau à Bruxelles devra, de même, être soutenu.

Tous ces efforts méritent donc bien, dans la mesure où ils sous-tendent les différents axes d'une présence francophone accrue dans les milieux internationaux, d'être renforcés et articulés.

Qu'ils soient renforcés en moyens humains et financiers, cela va de soi. Il apparaît, en effet, qu'une action directe dans le cadre même des Nations unies peut avoir un impact beaucoup plus multiplicateur qu'une initiative, prestigieuse peut-être mais isolée, de la Francophonie.

Mais ils doivent être aussi articulés. C'est ainsi qu'il convient d'avoir une démarche beaucoup plus systématique, par la constitution d'un véritable vivier en matière de promotion des candidatures présentées par les pays francophones, non seulement au niveau institutionnel, mais à travers toutes les initiatives des Nations unies : on a pu citer, de ce point de vue, le grand déficit de francophones dans les missions d'observation envoyées par les Nations unies au Cambodge. La conférence de Vienne a offert l'occasion d'instaurer pour l'avenir un véritable partenariat qui valorise encore plus le plan d'action francophone en matière de droits de l'homme.

Cela suppose des échanges d'information organisés et permanents, avec les institutions comme avec les pays membres. Cela implique donc que les groupes francophones soient mieux à même de fonctionner.

Cet aspect du renforcement de la présence francophone dans les instances internationales a déjà fait l'objet de propositions de la part du Comité du suivi du colloque de Paris. Certaines d'entre elles seront rappelées ici pour mémoire : sensibilisation des présidents des groupes francophones des principales organisations internationales, mise en place d'un réseau informatique de terminologie afin d'améliorer et de faciliter le travail de traduction.

Enfin, comme l'a également suggéré le Comité du suivi, il y a lieu de renforcer la présence de l'ACCT dans les principaux lieux de l'activité internationale. De même, les besoins en personnel des organisations internationales devront être mieux connus, ce qui permettra aux francophones de mieux y répondre.

Cette action se concentrera ainsi sur les personnels de secrétariat, de gestion et d'administration où la présence francophone semble être très réduite. Or une bonne représentativité à ces niveaux est indispensable pour permettre une utilisation effective de la langue française dans le travail quotidien des organisations internationales.

Mais ces initiatives demeureraient lacunaires si elles ne s'accompagnaient d'un effort plus ambitieux selon une double approche.

En effet, pour renforcer notablement la présence francophone dans les instances internationales, les délégations francophones doivent d'abord disposer d'un nombre suffisant de fonctionnaires rompus aux techniques de la négociation multilatérale et parfaitement à l'aise dans les mécanismes de fonctionnement, souvent complexes, des organismes internationaux.

C'est pourquoi il apparaît souhaitable qu'une formation spécifique et de haut niveau puisse être dispensée à l'intention des diplomates francophones.

Mais il est un autre axe, tout aussi important, qui doit également y contribuer. Il est apparu clairement, en diverses occasions, que les ressortissants des pays francophones n'occupaient pas toute la place qui pourrait leur revenir tant dans les institutions elles-mêmes que dans les missions ponctuelles qui relèvent de l'initiative des Nations unies et ne cessent de se multiplier.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'abord de mieux susciter et soutenir les candidatures de nos pays membres dans les diverses instances internationales mais plus encore de mettre en œuvre des actions conjointes dans le cadre d'un véritable partenariat. Certains contacts préliminaires laissent bien augurer de cette nouvelle approche, d'ailleurs partagée par le Commonwealth. À titre d'exemple, on peut déjà citer le cas des missions d'observation des élections ou l'appui à la démocratisation, à travers les OING notamment, mais cela n'est nullement limitatif.

Les chefs d'État et de gouvernement réunis à Maurice tiennent à confirmer au secrétaire général des Nations unies leur volonté d'avancer concrètement dans cette voie.

## DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR L'ESPACE FRANCOPHONE

Sans remettre en cause l'esprit de solidarité qui est l'un des fondements de la Francophonie, il ne paraît plus possible, au risque de perdre toute crédibilité, de poursuivre une démarche « nombriliste ». La Francophonie doit être ouverte sur le reste de l'univers tout en consolidant sa spécificité. Nous sommes à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle. Que sera la Francophonie à ce moment-là ? Quelle place occupera-t-elle sur la planète ? Quels seront ses objectifs ? Telles sont les questions auxquelles il convient d'apporter des lumières.

Cette interrogation que voulait nous faire partager le président du Comité international préparatoire à la veille du Sommet de Chaillot a conservé toute son actualité.

Le Conseil permanent de la Francophonie, sur la suggestion de la commission ad hoc chargée précisément d'instruire les nouvelles demandes d'adhésion, qui attestent par ailleurs la vitalité de la communauté francophone, a retenu l'idée d'inscrire cette réflexion à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, alors qu'au V<sup>e</sup> Sommet, pour la première fois, aucune admission nouvelle de membre observateur ne sera prononcée.

Déjà, à la première Conférence ministérielle de la Francophonie, s'était dégagée l'opportunité, devant l'alternative qui se dessine entre consolidation et approfondissement de la Francophonie ou bien ouverture et élargissement de la communauté francophone, ce qui suppose un choix stratégique et délicat, de procéder à une analyse approfondie et prospective de l'évolution de l'espace francophone.

Au Sommet de Maurice, les chefs d'État et de gouvernement conviendront sans doute qu'il y a lieu, pour renforcer la solidarité qui unit leurs pays, non seulement de développer entre eux la coopération multilatérale mais bien désormais, aussi, devant les mutations rapides et conséquentes qui agitent notre monde contemporain, de témoigner de cette solidarité dans les enceintes internationales pour ajouter une dimension nouvelle à cet espace francophone dont l'émergence dans le concert des nations peut contribuer à faire évoluer les situations de crises que traversent de nombreux pays. La Francophonie, en effet, est présente sur les cinq continents, et la plupart des pays membres peuvent voir dans leur proche environnement surgir des tensions et des conflits.

L'espace francophone s'est constitué dans un double élan. Pour sceller à Niamey, en 1970, une première convention, il avait fallu la persévérance éclairée de quatre chefs d'État venant déjà d'horizons bien différents, d'Afrique, d'Europe et d'Asie, qui voulaient, puisant à leurs racines culturelles communes, jeter les bases d'un ensemble structuré pour rapprocher à travers le monde, dans un objectif partagé, des nations que l'histoire avait dispersées, car il fallait non seulement défendre un patrimoine, mais aussi faire face à la modernité.

Ce patrimoine, qui est le socle de la Francophonie, peut aujourd'hui être de nouveau valorisé dans le respect de tous les particularismes et de toutes les identités afin, pour reprendre une image chère au peuple mauricien, de constituer une « Francophonie arc-en-ciel ».

L'étape de Niamey consacrait donc la naissance de la Francophonie et lui ouvrait une voie féconde mais limitée. Au Sommet de Paris, en 1986, est apparue pour la première fois la volonté de donner une dimension politique à la construction francophone, que le président Léopold Sédar Senghor avait toujours clairement tracée.

Pour que ce double élan s'inscrive dans une perspective à la fois constructive et harmonisée, la Francophonie doit maintenant s'assigner des objectifs déterminés.

Le véritable défi est celui du développement que la communauté francophone ne peut seule maîtriser alors que les paramètres économiques sont dominés par des flux dépendant de contraintes internationales, dans un contexte lui-même si évolutif et affecté par les pénuries que les moyens financiers ne suffiront pas à en résoudre les fractures.

La Francophonie politique s'est donc attachée, en un temps très bref, à surmonter d'abord les obstacles politiques au développement en favorisant du mieux possible l'évolution engagée vers la démocratie dans de nombreux pays.

Cette évolution s'est accomplie de manière positive, à des rythmes divers, et il faudra continuer de la soutenir.

Il reste qu'elle ne s'est pas encore accompagnée des dividendes du progrès économique et des exemples récents, qui n'appartiennent pas à l'espace francophone, montrent bien les écueils qui subsistent et que la communauté internationale éprouve des difficultés à surmonter.

Il revient donc à la communauté francophone de nouer des liens plus étroits de façon à ce que la solidarité Nord-Sud sur laquelle elle s'est édifiée soit définitivement confirmée : liens de coopération certes, mais de plus en plus liens d'échanges et de partenariat. C'est sans doute cette seconde dimension qu'il conviendra de diversifier. Sur quelle autre base, en effet, imaginer d'affronter le second défi, celui de la modernité.

Car l'accélération et la densification des échanges dans le monde, qui conduisent à éclipser la dimension du temps et de l'espace, doivent pouvoir permettre d'entraîner dans la même dynamique l'ensemble de nos pays : l'espace et le temps échappent aux variables économiques et politiques. Le pays hôte du V<sup>e</sup> Sommet offre à cet égard une image particulièrement exemplaire. C'est là sans doute qu'il faut puiser notre inspiration : approfondissement et consolidation certes, mais aussi ouverture sur le monde et sur la modernité.

Sur le monde grâce à une conjoncture tout à fait privilégiée de races, de religions et de traditions, assurément, mais aussi de volonté et de planification.

Sur la modernité sans conteste, puisque Maurice est un véritable carrefour, un pont d'abord entre l'Afrique et l'Asie, mais tout aussi proche de l'Europe, grâce à des liens historiques autant que par sa position de pays ACP dans le cadre des accords de Lomé.

Cette synthèse équilibrée des avancées démocratiques et du développement économique doit constituer un encouragement pour tous les pays qui cherchent à progresser dans cette voie.

De ce point de vue, le grand débat en cours dans les pays industrialisés sur les flux migratoires, les délocalisations et la crise de l'emploi, mériterait sans doute d'être tempéré par la prise en compte de l'impact de l'aide publique au développement qu'elle soit bilatérale ou multilatérale : la stabilisation de tous ces flux semble liée essentiellement au progrès économique dans les pays en développement eux-mêmes.

L'objectif demeure donc de s'efforcer d'intégrer la Francophonie dans le monde contemporain, tel qu'il se transforme sous nos yeux au quotidien, en faisant émerger une conscience francophone de l'événement, tout en tenant le plus grand compte de ces évolutions de sorte que les pays francophones du Sud ne demeurent pas à l'écart des grandes mutations du progrès.

C'est ce que souligne la contribution du Sénégal à la préparation du Sommet de Maurice, déposée au Conseil permanent de la Francophonie.

« La Francophonie et les peuples qui la composent, la langue française et les langues qui sont ses partenaires, les cultures qui expriment à la fois sa diversité et son unité, sont en danger réel de marginalisation, voire de disparition. Sans armes ni armées, au nom de millions de femmes et d'hommes qui veulent vivre dans un monde qui ne leur soit pas étranger, mais qui leur fasse partager le progrès et le destin de l'humanité dans le respect de leurs propres identités, la Francophonie veut faire entendre la voix du droit, de la justice, de la paix, de la différence, de la solidarité et du développement durable. »

Si la communauté francophone souhaite assumer l'ensemble de ces objectifs, elle doit le faire non seulement dans le cadre national de chacun de ses pays membres, mais également et d'une voix ferme au plan international. Si telle est la perspective qu'elle veut s'offrir à l'horizon du XXI<sup>e</sup> siècle, la tâche est certes immense mais non illusoire. Il lui sera alors plus aisé de discerner les contours qu'elle veut adopter pour délimiter son propre espace. Convient-il, à cette fin, qu'elle le restreigne à sa composition actuelle pour y concentrer sa substance, ou bien qu'elle l'élargisse à d'autres partenaires dont la motivation serait attestée pour trouver dans de nouveaux apports une force supplémentaire ?

Il importe en tout état de cause que le V<sup>e</sup> Sommet éclaire ce dilemme pour que la communauté francophone soit à même de poursuivre résolument son élan vers le troisième millénaire.





## **RÉSOLUTIONS**



## N° 11 - RÉSOLUTION SUR LA FRANCOPHONIE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- RÉUNIS** pour marquer une nouvelle fois leur solidarité et leur ferme volonté de concourir à façonner ensemble un avenir meilleur pour leurs peuples et pour la communauté internationale,
- ADHÈRENT** fermement avec les autres instances internationales aux efforts engagés pour la recherche de solutions appropriées aux grands problèmes politiques et économiques du monde actuel,
- AFFIRMENT** leur détermination de développer, dans ces instances, de même qu'à l'occasion des grandes conférences mondiales, une concertation francophone permanente et approfondie,
- APPORTENT** leur appui à l'initiative d'un « calendrier des Nations unies pour le développement » et s'engagent à contribuer de manière spécifique à sa définition et à sa mise en œuvre,
- DONNENT MANDAT** au Conseil permanent de la Francophonie de continuer à œuvrer concrètement pour renforcer la représentation des pays de l'espace francophone dans les institutions internationales - tant en ce qui concerne le recrutement que la formation de leurs fonctionnaires - et s'engagent à le doter des moyens nécessaires pour lui permettre de remplir sa mission,
- RAPPELLENT** les mandats donnés à l'Agence de coopération culturelle et technique aux fins de poursuivre et intensifier la coopération avec les organisations internationales, notamment les Nations unies et les Communautés européennes, et de mener en tant que de besoin toute action appropriée au nom de la communauté francophone conformément à ses actes constitutifs,
- INVITENT** au strict respect du statut des différentes langues officielles ou de travail du système des Nations unies et s'engagent à développer dans ce cadre les conditions d'une plus large utilisation de la langue française,

**AFFIRMENT**

leur soutien aux actions visant à assurer une présence dynamique de la communauté francophone sur la scène internationale, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'ensemble des institutions membres de la famille des Nations unies.

## N° 12 - RÉSOLUTION SUR LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- RAPPELANT** la résolution n° 7 du Sommet de Chaillot relative à l'utilisation du français dans les organisations internationales tant universelles que régionales,
- REGRETTENT** que la langue française soit insuffisamment utilisée dans certaines organisations du système des Nations unies, auxquelles les États francophones apportent une participation active, alors que le français y est langue de travail,
- DÉPLORENT** que certains personnels choisis par les organisations internationales pour mener des actions dans des pays francophones ne maîtrisent pas ou n'utilisent pas le français,
- ESTIMENT** nécessaire d'encourager de toutes les manières appropriées le recrutement de fonctionnaires internationaux francophones de façon à assurer une représentation équitable au sein des organisations internationales,
- INVITENT** les fonctionnaires ressortissants de leurs pays à veiller au strict respect du statut de la langue française lorsque celle-ci est langue de travail de l'organisation dans laquelle ils exercent leurs fonctions,
- DEMANDENT** à leurs gouvernements d'inviter leurs délégués auprès des organisations internationales à s'exprimer en français lorsque leur langue nationale ou officielle n'est pas une des langues de ces organisations, et ce dans le respect de leurs législations internes en la matière,
- APPELLENT** à la création de groupes francophones dans les organisations internationales qui n'en sont pas encore dotées, et au développement de l'activité de ceux qui existent déjà pour favoriser la concertation entre francophones,

- SOULIGNENT** l'importance qui s'attache, pour les gouvernements et les délégués, à veiller à la diffusion simultanée et en temps utile de la documentation dans les langues officielles des organisations,
- DEMANDENT** qu'instruction soit donnée aux délégués auprès des organisations internationales de s'assurer que les ressources nécessaires sont dégagées lors de l'adoption du budget en faveur de la traduction et de l'interprétation en langue française,
- DEMANDENT** que le statut du français, langue de travail du Secrétariat des Nations unies, soit pleinement respecté y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix,
- SE FÉLICITENT** néanmoins des efforts déjà accomplis,
- RÉITÈRENT** leurs recommandations prises au Sommet de Chaillot concernant l'importance de la documentation et des instruments de travail en langue française,
- RECOMMANDENT** à leurs comités olympiques nationaux de veiller à ce que la place du français, première langue olympique, soit maintenue,
- MANDATENT** le Comité du suivi du colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales de faire régulièrement rapport au Conseil permanent de la Francophonie, sur la situation du français dans les organisations internationales.

## N° 13 - RÉSOLUTION SUR LE FRANÇAIS AUX JEUX OLYMPIQUES

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- CONSIDÉRANT** que les Jeux olympiques furent créés le 24 juin 1894 à la Sorbonne, à Paris (France),
- CONSTATANT** l'usage de moins en moins fréquent du français lors des dernières éditions des Jeux olympiques,
- RAPPELLENT** que le français est la langue officielle des Jeux olympiques,
- RÉAFFIRMENT** à la veille du centenaire des Jeux olympiques, l'obligation pour l'ensemble des pays membres du Comité international olympique, notamment pour celui à qui échoit l'honneur d'organiser sur son territoire les Jeux olympiques, d'en respecter la langue officielle,
- INVITENT** tous les comités olympiques nationaux de la communauté francophone à tout mettre en œuvre au sein des instances du Comité international olympique pour assurer le respect scrupuleux du statut de langue officielle du français.





## **SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE**



**DOCUMENT**



## DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Le Sommet de Chaillot s'est terminé par l'adoption d'une résolution sur l'économie mondiale, qui témoignait bien de la relation dynamique existant entre l'investissement, le commerce et le développement.

Depuis ce Sommet, ce rapport a continué d'évoluer. Les changements technologiques, la mondialisation des produits et des marchés et l'influence grandissante des questions environnementales sur le développement de l'économie ont influencé tant les pays développés que ceux en développement. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, marquée par l'interdépendance économique et politique des nations, la marginalisation de nombreux pays de l'espace francophone dans l'économie mondiale est un sujet de grande préoccupation : il est devenu très urgent d'y redéfinir leur place et leur rôle.

### **1 - La situation économique mondiale**

L'activité économique dans les pays industrialisés a été caractérisée, depuis le Sommet de Chaillot, par un ralentissement du taux de croissance, voire par la récession dans certains cas, et par les nouvelles proportions prises par le problème du chômage. La diminution de l'investissement aggravée par la persistance des taux d'intérêts réels élevés, dans certaines zones géographiques, et par l'effort de désendettement des entreprises et des ménages se prolonge. Bien que les indicateurs économiques montrent des signes indéniables de reprise, notamment en Amérique du Nord, la faiblesse des performances économiques risque de se prolonger au Japon et en Europe. Des investissements favorisant une plus grande productivité et une utilisation accrue des ressources humaines sont nécessaires pour assurer une plus grande prospérité.

Les pays en transition de l'Europe centrale et orientale ont vu leur production industrielle s'effondrer et certains affrontent l'hyperinflation et une récession brutale. Quant à la situation des pays en développement, elle se caractérise par une différenciation de plus en plus accentuée : certaines régions bénéficient de taux de croissance élevés, d'autres connaissent une croissance plus lente ou sont même en régression.

Pour leur part, de nombreuses économies de l'Asie et du Moyen-Orient connaissent un taux de croissance parmi les plus élevés du monde et même bien supérieur à celui des pays industrialisés occidentaux. Elles recèlent aussi les plus importantes réserves financières. Le rythme de croissance remarquable de ces économies modifie la configuration actuelle de l'économie mondiale. De même, en Amérique latine, les capitaux et les investissements sont de retour, ce qui fait monter les taux de croissance et diminuer les fardeaux de la dette de la région.

Les pays les moins avancés, particulièrement ceux d'Afrique, n'ont été que faiblement associés aux progrès économiques du monde. Bien que les prévisions des exportations de l'Afrique semblent s'améliorer, ce continent subit toujours le contrecoup de la dégradation constante des termes de l'échange, de sa dépendance à l'égard des produits de base, de la pénurie des investissements privés et d'un lourd fardeau de la dette. À ces facteurs s'ajoutent pour certains

pays africains des problèmes dus à l'enclavement, à la désertification ou à la sécheresse.

C'est précisément pour ces raisons que les économies en développement de l'espace francophone doivent poursuivre leurs programmes de réforme. Dans un monde de plus en plus compétitif, où les forces du marché sont très contraignantes, l'expansion économique repose sur des conditions telles que l'adoption de politiques monétaires et financières rigoureuses, le choix de stratégies appropriées et la priorité accordée à l'investissement productif ; mais cela ne doit pas se faire au détriment des secteurs sociaux. Le succès de nombreux pays en développement démontre que l'investissement dans l'éducation, les infrastructures et l'ouverture à l'innovation peuvent contribuer sensiblement à accroître la productivité et le niveau de vie.

En appui à ces réformes, les pays les moins avancés devront continuer à bénéficier d'une aide extérieure, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, axée entre autres sur le développement de la formation et des infrastructures, le soutien à l'accès aux marchés, la formation de conseils d'orientation et la recherche de dispositions assurant aux produits de base des cours stables et suffisamment rémunérateurs.

## **2 - Le commerce international**

En 1992, selon l'OCDE, les échanges commerciaux se sont accrus de 4,7% par rapport à l'année précédente qui avait enregistré un taux de 3,2%. Les taux de croissance des exportations ont été élevés en Asie et plus modérés en Amérique latine. Les conditions d'exportation ont été plus difficiles pour les pays francophones en développement. Les prix des matières premières, dont nombre de ces pays dépendent, sont demeurés bas, d'où les faibles taux de croissance.

Une conclusion heureuse des négociations commerciales du « cycle de l'Uruguay » relancerait le commerce mondial et créerait un contexte de stabilité pour la croissance future des échanges commerciaux. Il faut cependant que ces négociations se soldent par un résultat global et équilibré et qu'elles prennent en compte les intérêts des pays en développement.

Selon des études récentes, on enregistre pour l'année 1992 une dégradation quasi générale des balances commerciales des États de l'Afrique et de l'océan Indien avec ceux de l'OCDE, plus ou moins prononcée selon les pays. De même, bien que des efforts aient été déployés pour développer le commerce entre pays du Sud, les données actuelles montrent pour l'essentiel que ces échanges sont négligeables par rapport au volume global des transactions commerciales de ces pays.

## **3 - Coopération, partenariat économique et développement**

L'aide publique au développement demeure un apport essentiel pour l'avenir des pays en développement. Entre 1990 et 1991, les débours nets de l'aide publique au développement se sont accrus de 3,34 % en termes réels. Cependant, pour l'ensemble des pays membres du CAD, l'aide se maintient globalement au niveau de 0,33 % du PNB.

À quelques exceptions près, la stagnation de l'aide est générale. Certains pays membres du CAD, importants pourvoyeurs de l'aide publique au développement, ont annoncé une diminution de leur effort d'aide quoique d'autres, en revanche, ont manifesté leur volonté d'augmenter la part de leur PNB consacrée au développement et d'accroître le niveau de leur effort en volume. Exception faite de ces derniers cas, les contraintes budgétaires de la plupart des pays industrialisés ne laissent pas envisager un retournement des tendances actuelles à court ou à moyen terme. De même, l'aide des pays arabes demeure bien en deçà de ce qu'elle était avant la guerre du Golfe. Celle des pays de l'Europe centrale et orientale a également connu une nette diminution en raison des changements politiques et économiques en cours. Il est par contre encourageant de constater que certains pays nouvellement développés d'Asie commencent à partager, avec d'autres pays moins avancés, l'expérience acquise, au moyen de programmes d'aide et d'assistance techniques.

À l'expérience, on constate de plus en plus que la qualité de l'aide fournie est tout aussi importante que sa quantité. Dans un contexte de ressources de plus en plus rares, les pays donateurs doivent accroître l'efficacité de leur aide et les pays en développement, plus que jamais, prendre en charge leur avenir dans la perspective d'un développement durable. En effet, l'option démocratique, l'affermissement de l'État de droit, la bonne gestion de la chose publique et des ressources nationales et, en particulier, la mobilisation de l'épargne locale sont essentiels pour optimiser l'efficacité.

Dans cette perspective, la communauté francophone s'est dotée d'un document de travail portant sur la coopération économique en Francophonie. Ce texte rappelle notamment que la coopération économique doit viser à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, qu'elle doit s'appuyer sur une synergie vivante entre les intervenants francophones et en parfaite concertation avec les organisations internationales.

Les problèmes de développement des pays les moins avancés méritent toujours une attention spéciale. Les Nations unies ont souligné que la communauté internationale, de concert avec ces pays, doit prendre toutes les mesures requises pour s'assurer de la poursuite des réformes économiques et du maintien d'une aide au développement de grande qualité et d'un volume suffisant tant sur le plan multilatéral que bilatéral.

#### **4 - La dette**

Bien que le retour de la croissance économique et le renouvellement des investissements privés aient contribué à diminuer le fardeau de la dette de certains pays à revenu intermédiaire, particulièrement ceux d'Amérique latine, la dette internationale demeure un obstacle majeur au développement en Afrique.

Depuis le Sommet de Chaillot, des initiatives importantes ont été prises pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres. À titre bilatéral, bon nombre de pays créanciers ont poursuivi une politique d'annulation de la dette publique ou de rachat des créances bancaires. À titre multilatéral, le Club de Paris, en application des « conditions de Trinidad », a aménagé en décembre 1991 des modalités de rééchelonnement faisant passer le pourcentage d'allègement de la dette de 33 % à 50 %. Ces nouvelles dispositions permettront un allègement substantiel du service de la dette.

Il est toutefois évident que d'autres mesures spéciales seront nécessaires pour aider les pays africains fortement endettés. Les pays membres du G7 ont demandé, lors du Sommet de Munich, que les conditions de faveur accordées pour la dette soient étendues, au cas par cas, à certains pays à revenus moyens-inférieurs. Certains États africains, membres de la Francophonie, bénéficient déjà d'une telle mesure.

L'utilisation des conversions de dette, notamment pour la protection de l'environnement, doit être accrue.

## **5 - L'environnement**

Les problèmes de l'environnement ont une incidence sur le bien-être collectif et l'avenir de la planète et ils prennent une importance déterminante dans la vie internationale. Depuis le Sommet de Chaillot, des progrès significatifs ont été accomplis : application du Protocole de Montréal, création dans le cadre de la Banque mondiale, du PNUE et du PNUD, du « Fonds pour l'environnement mondial », mise en place de l'observatoire du Sahara et du Sahel, poursuite de la négociation des conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique, adoption par les Nations unies du programme « Action 21 ». Il reste cependant beaucoup à faire pour donner une signification réelle à la nécessité d'assurer un développement durable et de poursuivre sur la voie engagée.

Des négociations complexes sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques, la protection de la diversité biologique, la déforestation et plus particulièrement la désertification et la sécheresse demeurent à l'ordre du jour international. Les pays de la Francophonie doivent répondre avec rigueur et détermination à ces grands défis, tant sur le plan collectif que national, et poursuivre à cette fin leur concertation.



## **RÉSOLUTION**



## N° 14 - RÉOLUTION SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- CONVAINCUS** de la nécessité de faire face aux défis posés par une économie mondiale de plus en plus complexe,
- SOULIGNANT** que l'intensification des changements technologiques et l'évolution du marché sont à l'origine d'une interdépendance encore plus grande de tous les membres de l'économie mondiale,
- SALUANT** les efforts déployés en faveur de la démocratie, de l'établissement de l'État de droit et du respect des droits de la personne au sein de la Francophonie, et convaincus de la relation étroite entre démocratie et développement,
- PRÉOCCUPÉS** par la persistance des difficultés que connaissent de nombreux pays en développement qui ne peuvent bénéficier pleinement des progrès économiques mondiaux en raison de l'insuffisance des investissements, de la détérioration des termes de l'échange, du poids de la dette ou à cause de situations particulières comme l'enclavement, la désertification ou la sécheresse,
- PRÉOCCUPÉS** par la dégradation constante de l'environnement qui a un effet néfaste sur le développement durable et le bien-être présent et futur des habitants de la planète,
- SOULIGNENT** que le développement doit être axé sur l'amélioration de la qualité de la vie des individus, y compris leur participation aux processus politique et économique, et la reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans les progrès sociaux,
- PRÉCONISENT** un redéploiement équilibré des investissements plus favorable aux pays de leur communauté qui se sont engagés dans la voie de la restructuration économique et de la démocratisation,

- INVITENT** les institutions économiques multilatérales et la communauté internationale à prendre en compte les coûts sociaux engendrés par les politiques de réformes structurelles et de développement économique afin de réaliser le nécessaire équilibre entre la croissance économique et les besoins fondamentaux des individus, condition préalable à la participation des pays du Sud au commerce mondial,
- APPELLENT** la communauté internationale, cette condition étant prise en compte, à soutenir les efforts des pays en développement en vue de leur participation à un système commercial mondial stable, ouvert et équitable,
- APPUIENT** les efforts déployés afin d'intensifier l'intégration économique et politique des pays de l'Afrique et de l'océan Indien sur le plan régional, dans le but de promouvoir la prospérité et la démocratie,
- SALUENT** les initiatives prises par le Sommet de Munich et les dispositions arrêtées par le Club de Paris en vue de réduire le fardeau de la dette de nombreux pays en développement,
- APPELLENT** à un approfondissement et à une accélération de la stratégie internationale en vue d'alléger la dette des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire,
- AFFIRMENT** qu'en plus du volume d'aide accordée, il est essentiel d'évaluer régulièrement la qualité de l'aide fournie et de l'améliorer pour que les pays en développement en tirent le maximum d'avantages,
- RÉAFFIRMENT** que la communauté mondiale doit tenir compte des problèmes et des besoins communs à l'ensemble des pays en développement de l'espace francophone, notamment ceux des pays les moins avancés et des petits pays insulaires,
- S'ENGAGENT** à participer activement à la réflexion menée dans le cadre des Nations unies en vue de l'adoption d'un programme d'action pour le développement.

**DOCUMENT**



## DOCUMENT SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE

Au Sommet de Chaillot, en novembre 1991, la volonté déjà exprimée par le Sommet de Dakar de donner plus de cohérence aux projets francophones et de se doter d'institutions solides et efficaces, s'est confirmée. La Déclaration de Chaillot notait avec force que la persistance intolérable du sous-développement exige une mobilisation de la communauté des nations et requiert d'imprimer un nouveau cours à la coopération francophone. Un mandat précis a été donné aux organes et instances de la Francophonie de mener une réflexion sur l'avènement d'un véritable partenariat économique francophone, prenant en compte l'appui aux efforts d'intégration régionale, la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert et stable, la concertation, l'information, la formation et la communication.

À cette importante étape de Maurice, il importe que la communauté francophone précise les orientations qui inspireront le renforcement de son espace économique, et guideront l'élaboration d'un programme de coopération économique solide.

### **I - Principes directeurs de la coopération économique francophone**

Il importe d'asseoir la coopération économique francophone sur des bases solides qui permettent à la communauté francophone de s'engager résolument dans le développement économique des pays ayant le français en partage.

- 1) La coopération économique francophone n'aura de sens que si elle contribue à la satisfaction des besoins économiques fondamentaux des populations.
- 2) Elle doit également s'insérer dans le cadre d'un développement durable, à savoir : viser à mettre en place des programmes porteurs, bien adaptés aux réalités des populations locales et qui tiennent compte de l'environnement.
- 3) La coopération économique francophone doit s'appuyer sur la complémentarité entre les États membres et assurer les échanges Sud-Sud et Nord-Sud, chacun ayant une spécificité à conjuguer avec celle des autres.
- 4) Il importe que cette coopération renforce la synergie entre les différents intervenants francophones en matière économique pour assurer une meilleure harmonisation de leurs actions.
- 5) Enfin, la communauté francophone doit, dans un domaine qui exige la coordination de toutes les forces en cause, joindre ses efforts à tous les organismes internationaux, nationaux et régionaux qui œuvrent au développement économique et devenir un partenaire actif dans le dialogue économique mondial.

Ces principes directeurs de la coopération économique francophone commandent un programme d'action qui les prenne en compte selon les orientations suivantes.

## **II- Les grandes orientations de l'action francophone en matière de coopération économique**

- 1) Les programmes de la Francophonie en matière de développement économique devront, en tout premier lieu, être concrets et bien ciblés. La Francophonie ne dispose pas de moyens suffisants qui lui permettent d'assurer le développement dans toutes ses dimensions. Elle ne peut qu'apporter sa pierre à l'édification de l'ensemble.
- 2) La Francophonie doit apporter son appui et un soutien concret aux efforts de restructuration économique des pays du Sud qui ont mis des institutions en place pour canaliser et structurer leurs efforts. Il importe que la Francophonie encourage par des actions concrètes dans la mesure de ses moyens tout mouvement d'amélioration de la performance économique.
- 3) Une autre caractéristique importante de ces programmes sera d'assurer la concertation entre toutes les forces vives œuvrant dans ce domaine. Il faudra mettre en place des mécanismes qui assurent cette concertation entre les instances internationales qui traitent des questions économiques et ayant une grande influence sur le développement et sur la coopération internationale.
- 4) Une attention particulière doit être portée à l'environnement juridique qui balise les échanges économiques de toute nature. Il faut contribuer à assurer l'établissement d'un cadre juridique fiable qui permette aux partenaires de prendre des risques calculés. La mise en place de ce cadre juridique doit se faire parallèlement au démarrage de projets concrets.
- 5) La promotion du partenariat constitue une orientation majeure du programme de coopération économique francophone. Il importe de favoriser la mise en commun de ressources complémentaires entre les États francophones et entre les entreprises d'un même État ou d'États différents. Ainsi la formation de coentreprises amènera le transfert de technologies d'un pays à l'autre dans l'axe Sud-Sud ou Nord-Sud.
- 6) L'intégration économique régionale a été définie comme un objectif prioritaire par le Sommet de Chaillot. Facteur de désenclavement, elle constitue une excellente stratégie de développement déjà mise en place dans plusieurs régions de la Francophonie et elle ouvre aux opérateurs économiques, notamment les entreprises nationales, un marché plus vaste qui, seul, peut assurer la rentabilité dans un contexte de mondialisation. Le rôle de la Francophonie institutionnelle doit à ce chapitre en être un de « facilitateur » par des actions de concertation, de formation et d'information.



- 7) Si l'État a la responsabilité de mettre en place un cadre juridique permettant des échanges économiques, le secteur privé, pour sa part, est responsable en grande partie de l'activité économique d'un pays. Aussi la Francophonie doit-elle contribuer au renforcement des institutions existantes dans ce domaine et, surtout par le Forum francophone des affaires, mettre à la disposition du secteur privé des mécanismes aptes à favoriser les échanges et la formation.
- 8) Un des secteurs hautement prioritaire en Francophonie est celui de la formation qui devient encore plus importante dans le domaine économique : la formation des ressources humaines au service du développement d'un système cohérent du droit des affaires d'une part et de l'entreprise privée d'autre part est le facteur le plus déterminant pour assurer la pérennité d'un développement économique autonome. Cette formation doit mener à l'expression concrète de l'esprit d'entreprise, à la formation de PME, à la mise à jour et à la gestion de programmes porteurs comme celui de la mobilisation de l'épargne locale qui constitue un levier économique qui a fait ses preuves dans plusieurs pays de la Francophonie.
- 9) Enfin, afin de soutenir le programme de développement économique de la Francophonie, dont une large partie suppose l'établissement de relations entre un grand nombre d'intervenants économiques, il est essentiel de pouvoir miser sur des réseaux d'échanges d'information bien structurés. Des actions précises doivent être menées à cette fin par l'ACCT pour ce qui concerne les États et, pour le secteur privé, par le Forum francophone des affaires qui constitue le premier réseau majeur consacré aux échanges économiques dans un cadre multilatéral.

L'ensemble de ces orientations de la programmation économique francophone vise l'objectif suivant dont les parties de l'énoncé sont étroitement liées : l'établissement d'un système cohérent du droit des affaires qui permette le développement d'une activité économique assurant le mieux-être des populations de l'espace francophone.

### III - Mise en œuvre

Pour présenter dans le biennium 1994-1995 un plan d'action pour la coopération économique, la Francophonie devra mobiliser des crédits déliés et liés importants.

- 1) Les activités de formation pourraient être prises en compte par les budgets spécifiques affectés à cette fin aux programmes réguliers des opérateurs.
- 2) Les secteurs suivants devraient être couverts par la programmation : le financement du développement à travers la mobilisation de l'épargne, la promotion de l'entreprise privée et du partenariat d'entreprise, notamment par un programme d'information aux entreprises, l'appui aux efforts de restructuration économique des pays du Sud, la mise en place d'un système cohérent du droit des affaires, l'intégration économique régionale.



## **RÉSOLUTIONS**



## N° 15 - RÉSOLUTION SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

### **RAPPELANT**

la résolution n° 8 du Sommet de Chaillot relative à la situation économique mondiale qui invitait l'ACCT à amorcer une réflexion sur des actions communes qui doivent favoriser un véritable partenariat économique entre francophones et à développer des programmes économiques dans les créneaux propres à la coopération multilatérale, soit la concertation, l'information, la formation et la communication,

### **APPROUVENT**

tous les principes directeurs et les grandes orientations de l'action francophone en matière de coopération économique qui se sont dégagés de cette réflexion,

### **INCITENT**

tous les opérateurs des Sommets à s'inspirer de ces orientations dans leurs programmations respectives,

### **INVITENT**

l'ACCT à retenir en priorité, dans sa programmation, des actions favorisant la mobilisation des sociétés et des groupes économiques de l'espace francophone pour concevoir des projets de développement économiques. Elle orientera également sa programmation vers des actions favorisant :

- la mobilisation de l'épargne ;
- la promotion de l'entreprise privée et du partenariat d'entreprise ;
- l'appui aux efforts de restructuration économique des pays du Sud ;
- la mise en place d'un système cohérent du droit des affaires ;
- l'intégration économique régionale en prenant en compte la situation particulière des pays enclavés,

- DEMANDENT** que la mise en œuvre du programme « promotion de l'entreprise privée et du partenariat d'entreprise » se fasse en étroite collaboration avec le Forum francophone des affaires,
- CONVIENNENT** de développer entre eux une étroite concertation lors des différentes négociations multilatérales, notamment au sein du GATT ou des organismes régionaux,
- RÉAFFIRMENT** la nécessité de prendre en compte les problèmes des pays moins avancés dans les grandes concertations internationales,
- APPELLENT** les pays industrialisés à accroître leur aide aux pays les moins avancés,
- S'ENGAGENT** à faciliter la mise en place par les États d'un environnement juridique favorable à la compétitivité, à la restructuration de l'économie et au développement de véritables réseaux de partenariat économique.

**N° 16 - RÉSOLUTION SUR  
LE PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
(Agenda pour le développement)**

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

- CONVAINCUS** du nécessaire renforcement du rôle de l'Organisation des Nations unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement,
- RAPPELANT** l'acte final de la VIII<sup>e</sup> Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement qui appelle tous les pays à établir un nouveau partenariat pour le développement ainsi que le programme d'action pour les années quatre-vingt-dix en faveur des pays les moins avancés et les objectifs pertinents de l'Agenda 21 en matière de développement durable,
- SALUANT** l'initiative du secrétaire général des Nations unies d'entamer le processus de consultation en vue de l'élaboration du programme d'action pour le développement, conformément à la résolution n° 47/181 de l'Assemblée générale,
- SOULIGNANT** la priorité qu'ils attachent à la dimension humaine du développement et à la prise en compte des diverses spécificités culturelles et linguistiques,
- RECONNAISSANT** l'importance d'une approche du développement prenant en compte l'interdépendance entre la protection des droits de l'homme, la démocratisation et le prolongement des actions de secours par les politiques de relèvement, de reconstruction et de développement,
- S'ENGAGENT** à contribuer activement à la définition et à la mise en œuvre du programme d'action,
- APPROUVENT** les thèmes proposés comme prioritaires qui rejoignent largement leurs préoccupations et qui s'articulent autour de la nécessité :
- de renforcer l'efficacité des programmes de développement sur le terrain ;

- d'élargir la conception du développement pour faire une place plus large aux problèmes sociaux et à l'environnement ;
- de concevoir, au niveau des États, des politiques plus globales, faisant le lien entre les opérations de secours, de réhabilitation, de reconstruction et de développement ;
- de souligner l'interdépendance entre la protection des droits de l'homme, la démocratie, la sauvegarde de la paix et le développement,

## S'ENGAGENT

à veiller à ce que des positions qu'ils défendent de manière spécifique figurent parmi les priorités de l'Agenda, notamment celles relatives :

- au partenariat entre pays du Nord et du Sud dans le cadre d'un contrat de co-développement, fondé sur un dialogue continu et constructif, favorisé par la communauté linguistique, mais aussi un effort d'aide soutenu de la part de la communauté internationale ;
- à la dimension humaine du développement, prenant en compte les aspects sociaux, culturels, éducatifs et garantissant la participation des individus et en particulier le rôle des femmes dans le développement ainsi qu'une coopération décentralisée impliquant les ONG ;
- à la diversité des modèles de développement préservant les spécificités nationales et locales, réservant un rôle rénové à l'État et aux collectivités publiques et incluant l'encouragement au secteur privé ;
- à la coopération régionale, élément essentiel de la coopération Sud-Sud,

## INVITENT

les groupes francophones au sein des enceintes pertinentes des Nations unies à examiner, le moment venu, de manière concertée, le rapport préliminaire qui sera soumis à l'Assemblée générale et les suites à lui donner, en vue de préparer une contribution des États francophones au programme d'action et à sa mise en œuvre,



**MANDATENT**

le Conseil permanent de la Francophonie afin de préciser la contribution spécifique que les pays francophones pourraient apporter à la mise en œuvre du programme d'action.



**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
DE LA FRANCOPHONIE**



## **RÉSOLUTION**



## N° 17 - RÉSOLUTION SUR LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION POUR LE RENFORCEMENT DE LA FRANCOPHONIE

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage, réunis à Maurice du 16 au 18 octobre 1993,

**APPROUVENT**

la résolution relative à la mise en place d'un comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie adoptée par leurs ministres.

**- ANNEXE -**

Les ministres réunis à Maurice les 14 et 15 octobre 1993,

**AYANT**

pris connaissance du rapport du Conseil permanent de la Francophonie et le remerciant de l'important travail accompli,

**CONVAINCUS**

de la nécessité pour la communauté francophone d'accroître sa présence sur la scène internationale,

**CONSCIENTS**

de l'importance de la concertation politique pour lancer des initiatives ambitieuses et donner naissance à des projets d'envergure,

**RÉAFFIRMENT**

leur attachement à la pleine application des résolutions adoptées au Sommet de Chaillot et en particulier à la résolution n° 11 relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie,

**SOULIGNENT**

le rôle d'instance politique de décision qui est dévolu au Conseil permanent de la Francophonie,

**ESTIMENT**

qu'il convient de lui donner les moyens nécessaires pour assumer ce rôle,

**DÉCIDENT**

de confier à un comité de réflexion, composé de 11 représentants désignés sur une base géographique par la Conférence ministérielle de la Francophonie, la mission de proposer les moyens d'assurer la réalisation des ambitions de la Francophonie, et ce, sous le contrôle du Conseil permanent de la Francophonie et sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Ce comité de réflexion présentera un premier rapport à la Conférence ministérielle qui se tiendra à Bamako en décembre 1993, ses propositions finales devant être soumises au VI<sup>e</sup> Sommet francophone.





## **COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE**



## **RÉSOLUTIONS**



## N° 18 - RÉSOLUTION SUR LA PROGRAMMATION

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ayant pris connaissance des documents de programmation présentés par l'ACCT et les autres opérateurs,

Ayant entendu le rapport du Conseil permanent de la Francophonie,

- RAPPELANT** les grands principes de la coopération multilatérale définis au Sommet de Chaillot,
- CONSIDÉRANT** que la communauté francophone, réunie au Sommet, a le devoir de concevoir et d'exécuter des programmes de coopération à l'échelle de tout l'espace francophone et qui répondent aux besoins de ses membres,
- CONSIDÉRANT** que ces programmes doivent favoriser les échanges, le travail en commun et renforcer les liens entre les peuples de la Francophonie,
- RÉAFFIRMANT** la nécessité de conduire des programmes mobilisateurs et visibles, répondant aux véritables enjeux mondiaux auxquels leur communauté est confrontée,
- RÉAFFIRMANT** que la vocation de la Francophonie est de lancer des actions dans les domaines où elle peut le mieux affirmer son identité dans le concert des nations,
- CONSIDÉRANT** qu'il importe que les opérateurs de la Francophonie travaillent en collaboration étroite avec des partenaires spécialisés lorsqu'ils peuvent ainsi améliorer l'efficacité de leurs actions,
- SOULIGNANT** la nécessité de mobiliser des crédits accrus au profit du Fonds multilatéral unique, notamment au titre des crédits déliés,
- DÉCIDENT** que la programmation du V<sup>e</sup> Sommet devra s'inscrire dans le cadre suivant :

Face aux défis culturels, scientifiques et politiques que la communauté francophone doit relever, l'utilisation et le rayonnement de la langue française, lien de notre communauté, doivent être activement soutenus. La promotion de l'utilisation courante du français au sein des organisations internationales, l'adoption d'une stratégie active des industries de la langue, l'appui à des programmes de développement du français dans les sciences, constituent les priorités de notre action en ce domaine.

Ayant confirmé à Vienne sa détermination et la convergence de vues entre ses membres, la communauté francophone doit poursuivre et amplifier ses actions pour donner à tous les pays, grâce à la coopération juridique et judiciaire et à la coopération interparlementaire, les moyens de conjuguer droit et développement et d'établir un État de droit ; elle convoquera une conférence des ministres de la Justice.

Fidèle à sa vocation, la communauté francophone accordera une place privilégiée à la culture en développant le partenariat et en s'appuyant systématiquement sur les professionnels.

Consciente de l'importance des enjeux dans le secteur des communications, et fière d'avoir donné naissance à une véritable télévision internationale, la communauté francophone favorisera l'ancrage africain de TV5, grâce notamment à l'enrichissement de ses programmes par le fonds de soutien à la production audiovisuelle des pays du Sud et demande la poursuite des études sur l'extension de TV5 à l'Asie.

La communauté francophone souhaite que les programmes en matière d'agriculture, d'énergie et d'environnement continuent à favoriser une coopération régionale efficace.

La communauté francophone réaffirme la nécessité de promouvoir un véritable partenariat économique et, à cet effet, apporte notamment son soutien au Forum francophone des affaires.

La communauté francophone approuve les réformes proposées par l'université Senghor d'Alexandrie.

La communauté francophone affirme que l'alphabétisation, l'enseignement du français et la formation technique et professionnelle constituent des objectifs constants et souhaite que soient mis en place des programmes mobilisateurs, qui répondent à ces défis notamment par la diffusion des manuels scolaires en français, par la formation des maîtres et que soient étudiées les conditions permettant de développer l'enseignement du français langue seconde dans les cycles primaire et secondaire.

La communauté francophone reconnaît la nécessité de consolider les acquis de la coopération en matière universitaire et de recherche scientifique francophones, de soutenir la relance progressive de la recherche au Sud notamment, et d'accompagner le développement d'instituts de formation universitaire à vocation régionale en commençant par l'Institut francophone d'informatique à Hanoï et l'Institut de médecine tropicale de Vientiane. La communauté francophone approuve en conséquence la création d'un fonds francophone de la recherche.

La communauté francophone encourage la mise sur pied de projets visant à favoriser l'insertion économique et sociale des jeunes ainsi que leur formation à la citoyenneté et réservera notamment dans ses différents programmes une attention particulière à l'enfance. Elle développera la réflexion sur les « Jeux de la Francophonie » afin qu'ils répondent à leur mission de fraternisation de la jeunesse et d'échanges.

La communauté francophone affirme la nécessité de soutenir sur des crédits liés des actions de coopération décentralisée et entend mobiliser les responsables des collectivités locales.

**CONVIENNENT**

que cette programmation générale sera financée sur des crédits versés au Fonds multilatéral unique, selon les règles définies pour ce fonds au Sommet de Chaillot (résolution n° 12, annexe II),

**PRENNENT**

acte des engagements financiers (statutaires et volontaires) annoncés par les États membres.





**N° 19 - RÉOLUTION SUR LA RÉORIENTATION  
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES PAYS  
AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE  
(CONFEMEN)**

Les chefs d'États, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

**RAPPELANT**

la résolution n° 18 du Sommet de Dakar (mai 1989) inscrivant le domaine de l'éducation et de la formation comme secteur stratégique d'intervention de la coopération multilatérale francophone,

et la résolution n° 12 sur la programmation du Sommet de Chaillot (novembre 1991) confirmant le rôle prioritaire du secteur éducatif et, en décidant de la tenue d'une conférence des ministres de l'Éducation de l'ensemble des pays membres des Sommets, favorisant l'élargissement de la CONFEMEN à l'ensemble des pays francophones,

**TENANT COMPTE**

de la Déclaration mondiale sur l'« Éducation pour tous » adoptée par la conférence mondiale de Jomtien en mars 1990 qui s'est engagée en faveur de l'accès universel à une éducation fondamentale de qualité,

**PRÉOCCUPÉS**

par la crise des systèmes éducatifs qui affecte la plupart de ces pays francophones,

**SOUHAITANT**

dans un esprit de solidarité active apporter leur contribution conjointe en vue de résoudre ces problèmes,

**SE FÉLICITANT**

des conclusions de la XLV<sup>e</sup> session de la CONFEMEN à Dakar les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1993, notamment de la résolution relative à la réorientation de la CONFEMEN qui prévoit de renforcer le rôle politique de la CONFEMEN en lui permettant, d'une part, de contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives au sein des États membres et, d'autre part, d'orienter et de définir les grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation-formation soumise à l'approbation des Sommets,

**DÉCIDENT**

de coordonner tous les efforts pour la mise en œuvre de ladite résolution et, compte tenu du nouveau rôle qu'aura à jouer la plus ancienne institution de la Francophonie, renouvellent leur souhait d'élargir la CONFEMEN à l'ensemble des pays ayant le français en partage.

## N° 20 - RÉSOLUTION CONCERNANT LE FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES

Les chefs d'États, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage,

### **RAPPELANT**

la résolution de Chaillot sur le Forum francophone des affaires qui réaffirme l'importance de la mobilisation de l'ensemble des opérateurs économiques pour la structuration de l'espace économique francophone et qui demandait aux instances administratives et aux instances multilatérales de la Francophonie de marquer leur intérêt, notamment, pour la formation des ressources humaines et la mise en place d'un observatoire des échanges économiques entre francophones,

### **TENANT COMPTE**

du mémorandum adopté par le IV<sup>e</sup> Forum francophone des affaires lors de sa réunion du 3 au 7 octobre 1993 à Maurice,

### **RÉAFFIRMANT**

l'importance du rôle du secteur privé, notamment des PME, dans le développement des économies nationales des pays de la Francophonie,

### **CONSIDÉRANT**

les orientations retenues par les instances préparatoires du V<sup>e</sup> Sommet en matière de coopération économique concernant la promotion de l'entreprise privée et du partenariat d'entreprise,

### **INVITENT**

les administrations nationales à appuyer la création et le développement de comités nationaux du FFA afin d'assurer la participation et la contribution des opérateurs économiques de leurs pays aux échanges suscités par le réseau du FFA,

### **DEMANDENT**

à toutes les instances, nationales et multilatérales, d'œuvrer au rapprochement des opérateurs économiques de la Francophonie par la promotion du partenariat et de consacrer des ressources appropriées afin de favoriser la création de programmes visant à stimuler les investissements, le développement des marchés, ainsi que les transferts de connaissances et de technologies, appuyés par les éléments de formation appropriée,

<b>DEMANDENT</b>	aux instances multilatérales de mettre l'accent sur la mise en place de ressources et d'instruments destinés à la collecte et à la diffusion d'informations à travers le réseau du FFA,
<b>DÉCIDENT</b>	l'attribution de sommes conséquentes à partir de l'enveloppe de base du Fonds multilatéral unique (crédits déliés) sur une période de deux ans pour la mise en place de programmes de promotion du partenariat et d'instruments destinés à la collecte et à la diffusion d'informations ainsi que les programmes de formation à la gestion des entreprises à travers le réseau du FFA,
<b>ENCOURAGENT</b>	l'ACCT et le FFA à travailler en étroite collaboration à la mise en œuvre des actions proposées,
<b>PRENNENT ACTE</b>	des résolutions du Groupe régional africain.

## **TROISIÈME PARTIE**



## **ALLOCUTIONS ET EXPOSÉS LIMINAIRES**





## **ALLOCUTIONS ET EXPOSÉS LIMINAIRES**

- Discours et allocutions de la séance solennelle d'ouverture.
- Exposés liminaires et textes d'interventions distribués en séance ou déposés auprès du secrétariat de la Conférence.
- Présentation des rapports :
  - du Conseil permanent de la Francophonie ;
  - de la Conférence ministérielle de la Francophonie (allocution de l'Honorable Dr S. Kasenally Ministre des Affaires étrangères de Maurice).
- Textes d'intervention relatifs au lieu de la VI<sup>e</sup> Conférence, à l'adoption du rapport général et à la clôture de la Conférence.



**DISCOURS ET ALLOCUTIONS  
DE LA SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE**



**Allocution du Très Honorable Sir Anerood Jugnauth**  
Premier ministre de la République de Maurice

Excellences messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Messieurs, les chefs de délégation, distingués invités,  
Mesdames et messieurs,

Quand, à l'issue du Sommet de Chaillot, vous avez décidé, à l'unanimité, de vous retrouver à Maurice en 1993, les Mauriciens ont été très fiers de ce choix. L'organisation d'un Sommet de cette envergure représentait un immense défi que notre pays se devait de relever.

Nous sommes donc très heureux de vous voir si nombreux à Maurice et nous souhaitons que votre séjour dans notre pays sera fructueux. Maurice, devenue République depuis peu, vous souhaite la bienvenue.

Depuis notre dernière rencontre à Chaillot, les événements se sont précipités sur la scène internationale : aggravation de la crise économique, apparition de nouveaux foyers de tensions et de violences, mais aussi émergence de nouvelles démocraties et succès de certaines tentatives de réconciliation nationale.

La communauté francophone peut-elle rester en marge de cette évolution ? Le temps n'est-il pas venu pour elle de prendre clairement position et de faire entendre, quand il le faut, sa différence ?

Je tiens à ce stade à présenter mes sincères remerciements au président François Mitterrand qui a présidé aux destinées de la Francophonie depuis le Sommet de Chaillot. Nous savons tous quel a été son engagement personnel pour traduire dans la réalité, les résolutions adoptées lors du dernier Sommet. J'espère pouvoir compter sur son soutien pendant que j'assumerai à mon tour la présidence.

Mesdames et messieurs,

Le choix de Maurice comme lieu de rencontre de ce V<sup>e</sup> Sommet est en lui-même symbolique. Il témoigne de la solidarité exemplaire qui existe entre le Nord et le Sud au sein de la communauté francophone. Ce choix est aussi un honneur pour le continent africain, et plus particulièrement pour notre région. Je tiens à saluer tout spécialement nos amis de Madagascar, des Comores et des Seychelles avec lesquels Maurice partage un avenir commun au sein de la Commission de l'océan Indien.

À l'occasion de ce Sommet, notre pays a souhaité qu'une réflexion approfondie s'engage sur les rapports entre les droits de l'homme et le développement ainsi que sur le thème de l'unité dans la diversité. Ce sont là des principes auxquels adhèrent les Mauriciens dans leur ensemble et qui servent de ciment à notre société.

De plus, nous croyons fermement que le respect des libertés individuelles et collectives, le pluralisme politique, la liberté d'expression sont, dans une grande mesure, à l'origine de notre réussite économique. D'aucuns ont qualifié cette réussite de miracle, mais le véritable miracle, la plus grande source de fierté de

chaque Mauricien, c'est d'avoir su faire cohabiter sur cette île une telle variété de races, de religions, de langues et de cultures, sans pour autant manquer aux principes de tolérance et de respect de l'autre.

La diversité de la population mauricienne est telle que tout visiteur, d'où qu'il vienne, ne pourra que se sentir chez lui dans cette île qui revendique sa pluralité comme sa plus grande richesse. Nous espérons que tel sera aussi le cas pour vous dans la mesure où notre pays n'est que le reflet du pluralisme qui existe au sein de l'espace francophone.

Cette diversité, qui représente finalement le meilleur atout de notre communauté, ne doit pas nous empêcher de partager une vision commune. Nous pourrions alors définir un projet à la mesure de notre ambition afin de contribuer efficacement au développement de tous les pays membres et à un plus grand rayonnement de la Francophonie. Celle-ci constitue pour nous un espace d'échanges et de coopération auquel nous sommes heureux de contribuer chacun, dans la mesure de nos moyens. Cela mérite d'être souligné car nous savons qu'à l'échelle planétaire, malgré les promesses d'aide et les déclarations remplies de bonnes intentions, les choses n'ont pas réellement avancé : le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres n'a fait que s'agrandir. Dans un tel contexte, le type de coopération que nous avons choisi de promouvoir au sein de la communauté francophone constitue non pas la seule, mais en tout cas, une des rares chances accordées à la mise en œuvre d'un véritable partenariat dans un esprit de partage et de solidarité.

Les pays du Nord ont déployé des efforts importants, y compris sur le plan financier, pour la réalisation de projets concrets dans les pays les moins nantis. Mais nous sommes tous conscients que ces efforts sont encore insuffisants compte tenu des disparités persistantes. Il ne faut pas que la récession économique conduise les pays du Nord à un protectionnisme frileux qui servirait d'alibi à un désengagement vis-à-vis des pays en voie de développement. Les pays du Sud ont, de leur côté, pris conscience que leur décollage économique ne pourra être que le produit de leurs propres efforts.

Au sein même de notre communauté, outre leur participation active à la réalisation des projets pour lesquels l'aide du Nord a été sollicitée, les pays en voie de développement se sont fermement engagés dans une coopération Sud-Sud. Celle-ci a prospéré à la faveur des liens tissés au sein de la communauté. Des programmes bilatéraux ambitieux ont pu ainsi être réalisés grâce à la multiplication de ces échanges.

Là où l'argent a fait défaut, d'autres types de ressources, difficilement quantifiables, ont été mises à contribution, qu'il s'agisse de l'utilisation d'infrastructures déjà existantes ou des ressources humaines. Sans entrer dans le détail des réalisations rendues possibles par l'appartenance à notre communauté, on constatera, à l'heure de bilans, que nous avons été particulièrement actifs dans des domaines où l'argent ne pouvait suffire, où il fallait aussi un véritable esprit communautaire fondé sur la générosité et le partage.

En effet, notre engagement pour la protection des droits des enfants et pour l'amélioration de la condition féminine, prouve bien qu'un des axes prioritaires de notre action aura été et sera dans l'avenir la défense des plus faibles et de ceux dont les droits ne sont pas encore pleinement reconnus.

Dans tous ces domaines, nous serons d'autant plus efficaces que nous saurons proposer une action concertée. Nous l'avons d'ailleurs déjà réalisé en plusieurs occasions. Je pense ici à la rencontre des ministres responsables du bien-être des enfants, cette année même, à Dakar ou encore aux discussions qui ont eu lieu entre les pays francophones avant la conférence de Vienne sur les droits de l'homme et avant le Sommet de Rio sur la protection de l'environnement.

La mondialisation des problèmes auxquels doivent faire face nos sociétés, rend vaine toute tentative d'y apporter des solutions strictement nationales. C'est ce dont vient témoigner en particulier le projet de résolution sur le trafic et l'abus de stupéfiants. Nord et Sud sont également touchés par ce fléau et c'est seulement en admettant notre interdépendance et en unissant nos efforts que nous pourrions faire reculer le danger.

Mesdames et messieurs,

La Francophonie ne peut pas, elle ne veut pas rester sur la défensive. Au moment où se dégage un consensus autour de la nécessité d'une présence plus forte de notre communauté sur les plans politique et diplomatique, nous devons être en mesure de lancer un message clair et cohérent à l'adresse du monde et de faire savoir le rôle que nous entendons jouer en tant que communauté.

L'heure est venue pour que la Francophonie s'affirme comme une force réelle, comme un partenaire crédible pour la recherche de la paix dans le monde.

En cela, nous pourrions participer à l'œuvre des Nations unies, organisation que je tiens à saluer ici à travers son secrétaire général qui honore notre Sommet de sa présence.

La paix a marqué des points décisifs cette année. Comment ne pas saluer en votre nom à tous l'accord signé entre l'OLP et Israël dont nous espérons qu'il ouvrira la voie à une paix effective et durable au Moyen-Orient. Souhaitons aussi que le Liban, qui a connu des années difficiles, parvienne à panser ses plaies. Enfin, nous ne pouvons rester insensibles aux événements qui se sont déroulés ces derniers jours en Haïti, pays qui avait pourtant amorcé un retour à la démocratie. Je tiens ici à rendre hommage au président Aristide pour son courage et sa ténacité et je peux l'assurer de notre soutien unanime.

Au-delà de notre attachement commun à une langue qui nous aide à penser et à agir, ce qui nous unit, c'est une certaine idée de la Francophonie, autrement dit, une vision de notre propre devenir au sein d'une communauté dont nous sommes sûrs qu'elle saura accueillir toutes nos différences et les traduire en un idéal commun dont les maîtres-mots sont solidarité, pluralisme et démocratie.

C'est pour cela que la Francophonie est déjà et sera toujours davantage un pôle d'attraction autour duquel viendront se cristalliser les aspirations des peuples les plus divers. C'est pour cela que la Francophonie est une idée d'avenir et un outil d'insertion dans la modernité.

Faire vivre cette idée et la remplir d'un sens encore plus riche. Telle est l'œuvre que je vous invite à accomplir à l'occasion de ce Sommet.

Je vous remercie de votre attention.





*Allocution de S.E. M. François Mitterrand*  
Président de la République française

Monsieur le président,  
Monsieur le secrétaire général,  
Mesdames et messieurs,

Versailles, Québec, Dakar, le Palais de Chaillot à Paris et aujourd'hui Maurice, où nous voici réunis pour la cinquième fois en un peu moins de huit années. Voilà déjà une occasion de se réjouir.

Le pays qui nous accueille, ici, très agréablement, nous en offre une seconde : en effet : cette ancienne « Isle de France » a su, depuis son indépendance, il y a vingt-cinq ans -je cite là son Premier ministre Sir Anerood Jugnauth- « préserver jalousement au fil des années la langue et la culture françaises » en même temps qu'elle s'est approchée du modèle des idéaux de la Francophonie, un État de droit démocratique, pacifique, un pays prospère où règne l'harmonie raciale, un trait d'union entre l'Afrique francophone et sa voisine anglophone.

Je ne pratiquerai pas la nostalgie frileuse et cent fois ressassée du français perdu, même si, ici ou là, il est menacé.

Au contraire, je vous inviterai au combat pacifique (même si les termes jurent), au combat d'avant-garde que la France souhaite résolument engager avec la communauté francophone qui, elle, rassemble quarante-sept nations souveraines, égales entre elles, libres de toute allégeance et représentant tous les continents, les races, les religions, les cultures et les civilisations. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais vous faire part, pour en discuter avec vous aujourd'hui et demain, de quelques propositions. La première visera à poursuivre notre marche vers le développement et la consolidation de la démocratie. La seconde consistera à défendre notre identité culturelle dans un espace d'échanges organisé. Troisièmement, il s'agira de mettre en œuvre, en poussant un peu plus loin ce que nous avons engagé depuis plus de cinq ans, ce que j'appellerai « l'entente francophone ».

La célébration d'une langue et d'une culture communes et d'une vision partagée autant qu'il est possible de la politique internationale n'auraient pas de sens si nous nous contentions de l'organiser comme une biennale au demeurant très sympathique et très utile ou simplement pour nous répandre en congratulations respectives, danger qui nous menace toujours.

La Francophonie, c'est une vision du monde plus qu'un seul état d'esprit, une volonté organisée et pas seulement une sorte d'espace culturel. Nous engageons une forme nouvelle de solidarité. Il nous faut faire en sorte que lorsque nous parlons de solidarité francophone, cela ait un sens. Aujourd'hui il n'y a plus véritablement d'Est et d'Ouest mais il reste un Nord et un Sud et toujours autant d'inégalités et d'injustices. Dans ce monde déchiré par l'insécurité, le fanatisme, le racisme, le tribalisme, l'exclusion, faisons en sorte que la famille francophone affirme entre tous ses membres une solidarité exemplaire. C'est le sens de l'engagement de la France dans la bataille pour le développement aux côtés notamment des États d'Afrique si nombreux à ce

V<sup>e</sup> Sommet.

Je me souviens de vous avoir dit, il y a quelques années, qu'il convenait d'aller plus rapidement et plus résolument vers des formes modernes de démocratie et j'ajoutais, cela est devenu banal, qu'il n'y aurait pas de démocratie sans développement. Je vois bien les progrès de la démocratie, je vois moins les progrès du développement.

Nous avons progressé pour nous-mêmes depuis notre réunion de Versailles en 1986. La France a accru de 32 %, en termes réels son aide publique au développement. Nous avons effacé les dettes publiques des pays les moins avancés - plus de trente pays. Nous avons mis en place des mécanismes de traitement de la dette des pays africains à revenus intermédiaires, ceux pour lesquels il n'était rien prévu. Non seulement nous avons maintenu, mais nous avons augmenté notre effort au moment où la communauté internationale donnait l'impression de relâcher le sien au détriment de l'Afrique. Cela vous le savez tous.

Je vais aborder maintenant l'avenir. Il ne s'agit pas simplement de faire un bilan et d'en tirer tous les éléments positifs. Il en est qui sont négatifs mais je tiens à vous dire dès maintenant que la France continuera de privilégier l'Afrique, notamment francophone, dans sa politique d'aide au développement, aussi bien dans son propre effort national que dans les instances multilatérales auxquelles elle appartient.

Je veux à cette occasion exprimer ma gratitude aux peuples et aux dirigeants d'Afrique pour les progrès enregistrés en trois ans sur la voie de la démocratie.

Le bilan est impressionnant bien qu'achevé dans certains cas et fragile partout. L'œuvre est d'autant plus méritoire qu'elle a été engagée dans les conditions les plus difficiles, celles d'une récession économique sans précédent. Mais faisons attention à ce que ce « printemps politique de l'Afrique » ne dure qu'une saison. Faute de développement, je le répète, et de mieux-être, de brusques retours en arrière risqueront de tout remettre en cause. Je n'ai pas beaucoup besoin d'insister pour vous en convaincre, vous qui m'entendez ici et qui vivez quotidiennement cette difficulté, mais je tiens à le répéter pour ceux qui ne sont pas ici, qui m'entendront peut-être, qui continuent d'ignorer les besoins de ce vaste monde en difficulté et qui ont fait déjà passer aux profits et pertes le sort du continent africain.

Vous le savez bien, la démocratie n'est pas une rente, il faut en consolider inlassablement les acquis tout en retrouvant la voie d'une croissance durable de vos économies.

Mon pays a renouvelé son engagement à aider tous ceux auxquels cette aide s'adresse et notamment les pays d'Afrique.

D'une part, pour renforcer les avancées de la démocratie dont je vous parle qui ne se réduit pas à une élection présidentielle ou législative même librement tenue. Il faut aussi l'enraciner dans le tissu social, par exemple par la décentralisation et les élections locales, et dans la vie publique par la transparence, la lutte contre la corruption, le respect des règles et des procédures de l'État de droit.

D'autre part, pour créer les bases d'une croissance durable, ce qui exige un assainissement préalable des finances publiques afin de convaincre la communauté financière internationale de retrouver le chemin de

l'investissement en Afrique. L'aide extérieure s'épuisera très vite à n'assurer que les fins de mois du Trésor public et, pour sa part, la France souhaite vivement contribuer à vos projets de développement sans pouvoir, bien entendu, se substituer à l'ensemble de la communauté internationale. Mais cela dit, la France veillera avec détermination à ce que les bailleurs de fonds multilatéraux remplissent en retour leur mission comme ils l'ont fait, avec succès, il faut le dire - dans certains pays d'Amérique latine ou d'Asie.

Nous n'accepterons pas l'indifférence à l'encontre de l'Afrique et la réussite économique et commerciale de Maurice ne peut que nous encourager dans cette attitude.

Voyez dans cet exposé ce qu'il veut contenir. Je n'entends pas donner de leçons supplémentaires. Au travers de règles internationales qui sont souvent aveugles et sourdes, impitoyables, faites en réalité par les pays avancés industriellement pour assurer aussi leur pouvoir et leur influence, vos États ont été trop souvent contraints à supporter des charges soudaines impossibles à tenir, qui vous exposent aux plus graves désordres sociaux. Mais il n'empêche qu'entre ces deux extrêmes, il convient d'accomplir les efforts nécessaires.

Si vous voulez bien, puisque c'est l'un de nos objets principaux, parlons un moment de culture. Je remarquerai une évidence : de nos jours la culture ne s'exprime pas seulement par la langue que nous pratiquons tous ici ou par l'écrit, et Dieu sait si Maurice nous a enrichis de grands écrivains multiples et dans tous les domaines, mais de plus en plus par l'image. Je pense que nous avons un devoir de vigilance quant aux modes de création puisque ces modes de création seront répercutés partout et influenceront sur les esprits et les sensibilités. Mais le problème de la transmission de ces images commande pour beaucoup le chemin que prendra la civilisation. Je pense qu'il serait désastreux d'aider à la généralisation d'un modèle culturel unique et il faut y prendre garde. Ce que les régimes totalitaires n'ont finalement pas réussi à faire, les lois de l'argent alliées aux forces des techniques vont-elles y parvenir ?

Les créations de l'esprit ne peuvent être assimilées à de simples marchandises, cela a été répété, martelé sur bien des tribunes par les représentants qualifiés du gouvernement français ; ils ont eu raison de le faire, il faudra qu'ils continuent. Les activités culturelles ne sont pas du simple commerce, cela dit sans le moindre dédain pour les activités commerciales. Aussi la France a décidé de ne pas accepter la proposition qui vise à inclure les activités culturelles dans le champ d'application du GATT et j'ai entendu avec un peu de peine la dernière déclaration d'un homme que je connais et que j'estime, le président Clinton.

Aucun pays, quelles que soient sa puissance, sa façon de penser, de s'exprimer au reste du monde, ne peut imposer par les moyens - je le disais tout à l'heure - simplement de la puissance de l'argent, que chacun pense par les mêmes mots et fixe son devenir par les mêmes images.

Ce qui est en jeu, et donc en péril, je le dis aux francophones ici rassemblés, dans les négociations en cours, c'est le droit de chaque pays à forger son imaginaire, à transmettre aux générations futures la représentation de sa propre identité. Une société qui abandonnerait les moyens de se dépeindre elle-même serait rapidement une société asservie. Et je pense à ce qui a été accompli entre nous. Car, après tout, ce français dont nous parlons et que nous parlons, si la France a l'orgueil de penser qu'elle est à l'origine de son évolution, de sa richesse, de sa souplesse, il n'empêche qu'il est, depuis déjà plus d'un siècle, enrichi par tous les

apports qui sont venus de vos pays. On ne peut pas dire : le français, c'est la langue des Français. Le français, au travers des langues voisines et amies qui se sont entremêlées, et comment ne pas penser ici au créole, ce n'est plus du tout la seule propriété de la France : c'est la vôtre, c'est la nôtre ! Et quand nous défendons le français, ce n'est pas simplement par un réflexe légitime, patriotique ou national, c'est surtout parce que nous avons le sentiment de défendre une forme de civilisation dont nous sommes comptables, vous et nous.

Que l'on me comprenne bien : je ne prône pas un quelconque nationalisme culturel qui fermerait ses frontières aux autres cultures. Je viens de le dire : le pluralisme des cultures, c'est ce que nous faisons. Je pense même que nous offrons un exemple unique qui ferait bien d'être compris par d'autres. Ma conviction est que les seules règles du marché - je veux insister là-dessus - et de la concurrence ne permettent pas de répondre à toutes ces questions. Et je redoute que le déséquilibre qui existe - notamment sur le plan industriel et commercial, en raison de la puissance de quelques pays - ne nous amène peu à peu à connaître ici, une position dominante et là, des formes de soumissions qui ne seraient pas acceptables.

Dès les premiers accords culturels de 1947, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le principe d'exception des biens culturels a été reconnu. Alors pourquoi le remettre en cause aujourd'hui ? Ce serait un recul qui entraînerait le démantèlement des systèmes d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle existants et dont nous devons encourager l'extension. L'application exclusive des règles du libre-échange ne permettrait plus de maintenir, ni d'étendre les accords de coopération et de coproduction passés entre plusieurs de nos pays qui ont permis malgré le déséquilibre économique entre les pays francophones du Nord et ceux du Sud, l'émergence d'une production cinématographique de qualité au Maghreb et en Afrique. Plusieurs de vos pays ont produit de grands artistes qui ont enrichi la civilisation du XX<sup>e</sup> siècle. Est-ce que tout cela va disparaître ? Si la France elle-même qui représente, j'allais dire le dernier bastion avec une forte production d'œuvres de qualité, se sent menacée, elle l'est en fait. Que dira-t-on de tout ce que vous représentez, des moyens dont vous disposez pour faire valoir tout ce que vous êtes, le fond de votre personnalité. Que dira-t-on de votre âme nationale, de votre forme de culture ?

Nous avons, pour ce qui nous concerne, renforcé cette politique par la création lors du Sommet de Chaillot de la Fondation « Écrans du Sud » qui a déjà aidé plusieurs dizaines de projets et aussi par l'extension progressive de TV5 à l'Afrique, à l'Amérique du Sud et je l'espère bientôt à l'Asie.

Vous savez que le Canada a obtenu une clause d'exception culturelle dans le traité d'échanges nord-américain qu'il vient de conclure avec les États-Unis d'Amérique et le Mexique. Tant mieux pour lui, cela doit nous servir d'exemple. Pourquoi ce qui est permis ici serait-il interdit ailleurs ? Et dans les négociations qui sont en cours, si nous voulons faire entendre notre différence, comment ne pas le faire ici alors que ce Sommet permet à quarante-sept pays de faire valoir leur propre identité ?

La Francophonie nous apprend à échanger. Regardez toutes ces nations que vous représentez, toutes les cultures qui sont les vôtres. Le français n'y est jamais seul ! Il coexiste avec beaucoup d'autres langues, d'autres références, d'autres mots, d'autres mondes. Ici avec l'arabe, là avec les langues africaines dans leur diversité extrême, avec l'anglais, avec le flamand, avec le vietnamien, le

lao, le khmer, ailleurs avec les langues slaves ou latines et j'en oublie certainement. Il ne s'agit plus d'une langue de domination, mais d'une langue de coexistence. C'est l'histoire qui l'a voulu, et beaucoup de peuples en ont admis l'utilité. Je vous le dis de toute ma conviction : il faut qu'ensemble nous préservions cet héritage et disions partout fermement que nos cultures ne sont pas à négocier.

De façon plus générale, le débat entre la Communauté économique européenne et les États-Unis d'Amérique sur le volet agricole du GATT mais aussi sur tous les sujets qui se posent pour le commerce mondial, tout ce qui capte à l'heure actuelle l'attention occulte souvent les raisons de la négociation et ce que le monde en attend. Car, si plus de cent pays négocient aujourd'hui ce que l'on appelle le « Cycle de l'Uruguay », c'est parce qu'ils espèrent que l'accroissement de la liberté du commerce et des échanges amènera une augmentation de la prospérité générale.

Pourquoi vais-je vous en parler en peu de mots ? Ce n'est pas le sujet essentiel de notre rencontre. C'est simplement parce que vous êtes là et nous aussi, Français, et nous savons bien que, dans l'ensemble du monde, on s'inquiète des positions françaises comme si notre pays était l'obstacle à l'accord général. Bien des pays de ce que l'on appelait parfois très faussement le tiers-monde aspirent à un accord rapide sans trop s'occuper de ce qu'il contiendrait.

Moi je m'en tiendrai simplement à quelques mots, à quelques règles en vous disant que ce que nous demandons, c'est la justice et l'égalité de traitement. On peut discuter de tout dès lors que l'on cherche à être juste. Il ne serait pas possible de consentir à un accord mondial qui comporterait des clauses léonines. Par exemple, on se met d'accord tous ensemble, on signe un traité et ce traité comporte une clause non écrite mais réelle selon laquelle tel ou tel pays, lui, garderait la possibilité et le droit de s'abstraire de ses obligations et de considérer ses lois nationales comme supérieures à cet accord international.

Or mesdames et messieurs, c'est le cas. À tout moment le traité sera révoqué par l'initiative d'un seul. C'est établir entre les nations un type de relations proprement insupportable. Si je vous en parle, c'est parce que l'inacceptable ne doit pas être accepté. Du moins faut-il que la négociation permette d'avancer de telle sorte que l'on trouve le chemin qui permettra à la justice et à l'équité de l'emporter sur les simples rapports de force.

Je n'entrerai donc pas dans le corps de ce débat. Simplement je veux que vous compreniez que la France souhaite un accord général. Elle est aussi sensible que les autres et elle en a autant besoin que les autres. C'est ce que l'on appelle une relance de l'économie mondiale. Elle veut vous y aider en s'aidant elle-même. Mais elle ne peut s'engager sur ce qui serait définitivement une inégalité de traitement. Elle doit préserver ses intérêts, pas au détriment des vôtres, mais elle est en droit de demander que ses intérêts soient aussi protégés par vous. Cela dit, dès que nous serons en mesure d'aboutir, alors, c'est vrai, la France y prendra pleinement sa part. Plus les échanges seront libres, mieux cela vaudra et nous sommes prêts à y participer.

J'avais annoncé un troisième point. C'est celui qui consiste à mettre en œuvre au-delà de ces seuls aspects que je viens de traiter, culture, économie, développement, démocratie, ce que je suis tenté d'appeler l'entente francophone, c'est-à-dire une capacité que s'accorderaient à eux-mêmes nos pays de dépasser ces problèmes déjà fort vastes, pour établir une relation qui, sans reposer sur une

absolue communauté de pensée -ce serait impossible-, instaurerait une forme de concertation, de négociation le cas échéant sur les problèmes politiques et humains qui se posent à travers le monde, afin que nous puissions au moins en parler et que dans les assemblées internationales, les francophones ne soient pas entre eux comme des étrangers à la disposition des influences multiples qui tentent de s'exercer sur eux. Le moment me semble vraiment venu de franchir un pas supplémentaire, d'enrichir notre communauté de langue, de culture par des valeurs qui nous réuniront bien au-delà. Bien entendu, j'en suis conscient, nos pays n'ont pas sur toutes les questions, loin de là, de politique internationale, une identité de vue automatique bien que l'approche d'un certain nombre de problèmes, nous l'avons vécu notamment aux Nations unies, nous ait démontré que notre démarche est le plus souvent commune. La Francophonie n'est pas seulement l'usage d'une langue, c'est une certaine vision du monde, une certaine exigence de solidarité. C'est pourquoi j'ai employé le terme d'entente, s'il faut en croire les dictionnaires, puisque par définition nous nous entendons, bref, nous nous comprenons spontanément dans l'ordre du langage ; pourquoi ne pas aussi tenter de nous accorder, de nous entendre, autant qu'il est possible bien entendu, et raisonnablement dans l'ordre de la diplomatie.

Des initiatives ont été prises, aux Nations unies, par exemple, de réunir de temps à autre des francophones pour qu'au moins ils sachent ce qu'ils pensent ; ils peuvent ainsi se parler avec confiance et parfois contribuer à répondre de façon utile à quelques grands problèmes internationaux. D'abord je remarque, permettez-moi cette vérité d'évidence, mais enfin elle n'est pas négligeable, qu'aucune guerre, qu'aucun conflit n'opposent entre eux les pays présents à Maurice. On pourrait dire : « Mais enfin ! c'est la moindre des choses... ». Oui, mais nous avons vu tant d'autres choses que nous pourrions ne pas en être tout à fait étonnés.

Le recours à une même langue n'est sans doute pas une fin en soi mais l'enrichissement de notre dialogue peut être un instrument de compréhension et d'ouverture vers tout ce qui permettra de traiter en commun les problèmes mondiaux.

Enfin, ce que je souhaiterais concrètement proposer à votre réflexion tiendra en peu de mots : outre ce que nous faisons pour la défense et pour le développement de la place du français et de la Francophonie, veillons à préserver entre nous un lien permanent. Il existe déjà des organisations et des institutions internationales qui travaillent, et qui travaillent bien où on débat des grandes questions de l'heure, et parfois autrement, mais sortons un peu de nous-mêmes et que la Francophonie soit un de ces liens supérieurs qui permettront à ceux qui se réclament de notre langue commune, d'avoir une idée, une vision, une proposition sur les problèmes fondamentaux que l'on a à traiter et que monsieur le secrétaire général des Nations unies, qui nous fait l'honneur d'être ici présent, doit traiter chaque jour avec quelle difficulté.

Aucune obligation de résultat, dans ce que je vous indique là, ne saurait s'imposer mais les expériences de concertation que nous avons vécues à l'occasion du « Sommet de la Terre » qui s'est tenu à Rio l'an dernier, de même qu'à l'occasion de la conférence des Nations unies pour les droits de l'homme qui a eu lieu à Vienne cette année sont des précédents encourageants. J'espère que l'on en parlera au cours des conversations d'aujourd'hui et de demain, j'espère que l'on fera ce pas en avant, en tous cas je vous le suggère.

Messieurs les présidents, monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs, je pense qu'il nous importe maintenant ayant décidé de considérer le développement comme la clé de la démocratie, ayant au nom de la France répété que mon pays se tenait vraiment à la pointe des nations avancées qui tentent d'apporter le meilleur de leur aide aux développements des pays moins favorisés et tous les chiffres le démontrent. On en revient toujours à cette comparaison des aides nationales et multinationales dans le cadre bilatéral ou multilatéral, vous savez qu'une sorte de référence avait été fixée à 0,7 % du produit national brut qui devait être consacré à l'aide au développement, la France reste toujours le pays qui fournit le plus fort pourcentage, compte non tenu des territoires et départements qui relèvent de son autorité nationale, compte non tenu, pour parvenir c'est encore trop faible certes mais la crise ne facilite pas une progression rapide aux environs de 0,55. Vous direz : « C'est bien peu », mais quand vous observez que le Canada fait un effort très sensible, comme la Belgique et l'Allemagne et quand vous considérez que les États-Unis et le Japon ne fournissent pas 0,25 %, il suffirait que les mêmes obligations soient remplies de la même façon par chacun de ces pays pour que soit résolue une large part des problèmes économiques qui sont les vôtres.

La France, je l'ai dit tout à l'heure, a pris l'initiative des réductions et même du moratoire complet de la dette des pays pauvres. Une trentaine de pays ont vu leurs dettes publiques effacées ; aujourd'hui avec les pays à revenus intermédiaires, c'est une quarantaine de pays sur lesquels la France a renoncé à tout ce qui pouvait représenter pour elle une créance. Nous ne nous présentons pas comme une nation sacrifiée qui ferait des efforts qu'elle serait hors d'état d'assumer ; je veux simplement dire que cette Francophonie, qui nous réunit, nous a beaucoup appris et que ce siècle dans certains cas, plusieurs siècles dans d'autres, de compagnonnage avec d'autres pays sur la surface de la terre nous a permis sans doute de mieux comprendre et de mieux connaître vos besoins qui sont souvent les nôtres. Restons unis, mesdames et messieurs, persévérons, rencontrons-nous comme cela, rituellement, au moins tous les deux ans pour parfaire notre réflexion.

Nous avons tellement à faire et nous devons souvent lutter pour la défense de nos droits élémentaires et le premier droit est celui de l'identité, nous avons tant à lutter et tant à proposer qu'il nous semblerait être devenus soudain très pauvres et très démunis, nous, Français, si vous n'étiez pas là ! Vous à nos côtés, nous auprès de vous ! Alors continuons, réussissons, mesdames et messieurs, et travaillons.





*Discours de S.E. M. Abdou Diouf*  
Président de la République du Sénégal,  
lu par S.E. M. Moustapha Niasse  
Ministre d'État, ministre des Affaires étrangères  
et des Sénégalais de l'extérieur  
de la République du Sénégal

Excellences messieurs les Honorables chefs d'État et de gouvernement,

Vous savez combien le président Abdou Diouf aurait voulu être parmi nous, alors que s'ouvre le Ve Sommet de la Francophonie. Vous comprendrez, monsieur le président de la Conférence, messieurs les présidents, messieurs les Premiers ministres, messieurs les chefs de délégation, qu'il n'ait pu s'absenter en ce moment du Sénégal, attaché qu'il est à appliquer dans le calme et la sérénité notre plan d'ajustement interne renforcé. Il est cependant en esprit, au milieu de vous, et pour vous le montrer, il m'a chargé de vous délivrer le message que voici. C'est en réalité le discours qu'il avait préparé, espérant jusqu'au dernier moment pouvoir se joindre à vous.

Voici ce message.

Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice, président de la Conférence,  
Monsieur le président de la République française,  
Messieurs les présidents,  
Messieurs les Premiers ministres,  
Monsieur le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Monsieur le président du Parlement,  
Mesdames, messieurs les ministres,  
Mesdames, messieurs les ambassadeurs,  
Madame le président du Conseil permanent de la Francophonie,  
Mesdames, messieurs,

Mon pays, le Sénégal, avait eu le privilège, avant le Sommet de Chaillot, d'accueillir à Dakar les assises de la grande famille francophone.

Sept ans déjà nous séparent du 1<sup>er</sup> Sommet de Paris. Le temps passe et la tradition se poursuit. Après le Nord, nous revenons au Sud. Après Chaillot, nous voici de nouveau ensemble, à Maurice, dans ce pays merveilleux, dans ce pays de rêve qui ne nous fait pas seulement rêver de plages, de soleil et de mer, mais aussi de démocratie et de développement associés dans un mouvement harmonieux comme une sonate de Chopin.

Mes chers amis,

Je vous remercie du fond du cœur de me permettre avec une si affectueuse indulgence de vous adresser, de si loin, ces mots.

Monsieur le Premier ministre,

Soyez ici sincèrement remercié pour l'accueil chaleureux, amical et fraternel que vous-même, le gouvernement et le peuple mauricien réservez en ce moment même à notre V<sup>e</sup> Sommet. Il fallait venir ici, à Maurice, où se rencontrent et se brassent tant de civilisations diverses, où se parlent tant de langues, qui font coexister notre cher français et l'anglais dans une harmonie voulue et entretenue par la société mauricienne et par cette sagesse qui inspire votre remarquable conduite, Sir Anerood Jugnauth, à la tête du gouvernement de la République. Maurice, c'est l'histoire respectée, c'est le passé qui rejoint le présent : devant le port qu'il construisit en 1763, Mahé de La Bourdonnais, sur sa statue, rappelle la France à l'Île Bourbon et l'essor économique que ce grand administrateur avait su y promouvoir. Régnant sur un monde où le soleil ne se couchait jamais, la reine Victoria, elle, dans l'enceinte de l'hôtel du Parlement, symbolise avec une fierté toute impériale toute la tradition britannique. Le tout, sous les yeux habitués des Hindous, des Tamouls, des Chinois, des Africains, des Européens, des métis qui parlent français et créole, écrivent l'anglais tout en vivant et pratiquant avec amour leurs cultures et leurs langues originelles.

Les Mauriciens le veulent ainsi, la Francophonie aussi. Merci, monsieur le Premier ministre, de l'exemple de tolérance et de convivialité que le peuple mauricien rassemblé nous offre. **Humanisme de différence, notre Francophonie fait plus que jamais signe au monde.**

Un monde dont l'actualité, que nous vivons en direct, suscite de grands espoirs. Qui eût cru, au milieu de ce dernier mois, que l'OLP et Israël se reconnaîtraient mutuellement et que la paix au Moyen-Orient était désormais possible ? Qui aurait imaginé, il y a quelques semaines, que Nelson Mandela demanderait en personne devant l'Assemblée générale des Nations unies la levée des sanctions contre l'Afrique du Sud ? Yasser Arafat, Itzak Rabin, Nelson Mandela, Frederik De Klerk sont de grands hommes au courage aujourd'hui reconnu. Le prix Nobel de la paix attribué à Oslo, il y a seulement quelques heures, aux deux grands dirigeants sud-africains illustre bien cette réalité. Nous les saluons avec respect. Et il ne fait aucun doute que l'effondrement du communisme, symbolisé par la chute du mur de Berlin, a permis l'extraordinaire accélération de l'histoire dont nous sommes les témoins.

Mais à côté de ces raisons d'espérer, **quelle tristesse** n'éprouvons-nous pas devant la folie meurtrière engendrée par les intolérances de toute nature, en Afrique, en Europe, dans l'ex-URSS, dans l'ex-Yougoslavie.

Un des problèmes majeurs des années à venir est celui de la confrontation entre les forces d'association et de solidarité avec celles de dislocation, de conflit et de rupture. Des frontières ont bougé. Des États ont éclaté. Renaît la conception ethnique - et antirépublicaine - de l'État-nation. Sur ce plan, notre Conférence, qui a fait du respect des droits de l'homme l'un des fondements de son action, ne peut qu'approuver la Déclaration finale de la conférence de Vienne. Elle affirme, avec force, la nécessaire démocratisation de l'État et de la société civile. Elle condamne le racisme, la discrimination sous toutes ses formes, la xénophobie et toutes les manifestations d'intolérance ethnique. Les peuples de l'espace francophone, aux langues, aux cultures, aux traditions, aux religions si diverses, y sont particulièrement sensibles, en raison de leur appartenance commune à ce système de valeurs que porte en elle la langue française et qui fonde la Francophonie : **la paix, la justice, la solidarité, la démocratie.**

Comme la démocratie, toujours en question, le respect des droits de l'homme est le résultat d'un effort soutenu qui exige une foi à toute épreuve, et demande une longue patience et une grande persévérance. Et leur mise en œuvre doit tenir compte de réalités qui imposent des solutions appropriées. Les Africains ont compris, depuis longtemps, que le cadre trop étroit de nos États ne peut permettre à **l'idée de nation**, celle qui intègre des ethnies différentes, qui respecte les minorités, les femmes et les enfants, les croyances philosophiques et religieuses, **de s'incarner totalement pour favoriser le progrès politique, économique, culturel et social**. Aussi cherchent-ils obstinément, du nord au sud, d'est en ouest du continent, à se regrouper pour se développer d'abord, et pour se retrouver, politiquement ensuite. Depuis le Sommet de Dakar, et surtout de Chaillot, la Francophonie a pris en compte l'approfondissement de la démocratie, le respect des droits de l'homme, le développement continu de l'État de droit, l'intégration africaine. Il faut poursuivre dans cette direction, tout en s'efforçant, ensemble et dans la solidarité, de mettre nos pays du Sud sur **la voie du développement**.

Parlant de développement, je voudrais souligner ici la nécessité d'accorder une attention toute particulière à la situation de la femme et de l'enfant. Le Sommet mondial sur l'Enfance nous y invite, tout comme le « *Consensus de Dakar* » qui a sanctionné la conférence internationale sur l'assistance à l'enfant africain.

**Démocratie et développement !** Comme il est difficile de les associer concrètement ! Pourtant l'exemple de Maurice nous convainc qu'on peut y parvenir. Mais l'inquiétude nous habite lorsqu'on voit s'aggraver, sous la loi inexorable du marché, les disparités entre les riches et les pauvres au sein de toutes les sociétés, et entre les pays eux-mêmes. Chômage, désindustrialisation, dégradation des services publics, délabrement des équipements collectifs, dégâts écologiques constituent effectivement le revers de la croissance pour la croissance. Les événements de Russie, les récentes élections législatives en Pologne alertent notre conscience.

Loin de moi l'idée d'éviter à nos économies le nécessaire ajustement structurel. Nos pays ne s'y sont-ils pas obligés, en dépit des conséquences douloureuses qui en découlent ? Il est clair que nous devons remettre de l'ordre dans nos économies et nos finances. Nos États doivent accomplir leur révolution culturelle, en restaurant avant tout leur capacité financière pour remplir, avec un souci aigu de la dépense maîtrisée, leurs missions essentielles : garantir l'État de droit, notamment l'indépendance et le bon fonctionnement de la justice, assurer la sécurité des personnes et des biens, dispenser l'enseignement, réhabiliter le service public de la santé, soutenir l'agriculture qui, en Afrique, reste le moteur de l'économie. Voilà le cadre qui permet de passer de l'économie d'assistance à **l'économie de responsabilité, celle qui libère toutes les initiatives et toutes les énergies**. Cette libération doit s'appuyer sur un environnement qui assure la compétitivité de l'économie mais aussi sur un accompagnement social qui prenne en compte les besoins élémentaires des populations. Les sociétés africaines ont besoin **d'un État de droit légitime, stable et juste**, qui soit un régulateur de la vie économique et sociale, sans être pour le peuple un fardeau insupportable.

La **justice** est au cœur de la morale et, aussi, du développement. Elle justifie au plus haut point la Francophonie. C'est sans doute pourquoi, depuis le Sommet de Chaillot, nombre de pays demandent à se joindre à nous. Nous voici

maintenant quarante-six autour de cette table. C'est un progrès considérable depuis le I<sup>er</sup> Sommet de Paris en 1986, où nous étions quarante et un. Et ce n'est pas fini. Aujourd'hui notre Conférence représente plus du quart des Nations unies.

C'est un espace géopolitique et culturel tout à fait considérable. Nous n'avons pas le droit de décevoir. Dans un monde en voie d'uniformisation, la Francophonie doit s'affirmer davantage et joindre sa voix à celles de la France et du Canada pour défendre l'exception culturelle au GATT. C'est que le français fait la Francophonie dans sa coexistence avec les autres langues de l'espace francophone, a-t-on déjà dit. C'est cette diversité culturelle qu'il faut à tout prix préserver, tout en s'adaptant aux changements incessants qu'entraîne le développement technologique de la communication moderne. Je me réjouis des progrès accomplis par TV5, devenue l'une des premières chaînes satellitaires mondiales. Les décisions prises à la Conférence ministérielle du 13 septembre dernier marquent une avancée institutionnelle significative vers la création de **TV5 Afrique**, à l'instar de ses sœurs aînées. Son succès dépend étroitement du **volume et de la qualité des images du Sud**. Le fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud, doté de moyens suffisants, doit intégrer davantage les besoins spécifiques de TV5 Afrique, diffuseur du Sud. J'insiste particulièrement sur la qualité, puisque TV5 est une télévision intercontinentale aux regards multiples. Il est essentiel que le Sud parle de plus en plus au Nord et se fasse comprendre de lui et qu'il fixe aussi l'œil de sa caméra sur le Nord.

La communication, c'est aussi **la langue française**. Au Sommet de Chaillot, j'avais invité nos instances à promouvoir une grande politique du français. Je renouvelle, en insistant, cette invitation. Mais le français n'est pas seulement un médium, un instrument qui nous permet de nous comprendre et de nous exprimer, en particulier dans les organisations internationales. C'est aussi et surtout une langue de pensée et de culture. C'est notre langue d'enseignement. C'est la langue de la science. C'est celle par laquelle nous diffusons et faisons circuler l'information scientifique et technique, si essentielle au développement de nos pays. La didactique du français, en relation avec les langues nationales, la formation des maîtres, la production d'un livre par élève en l'an 2000, le développement de la lecture, devront être articulés pour former un ensemble cohérent d'actions pour la consolidation du français et sa promotion dans nos pays.

**L'environnement** est devenu un secteur d'intervention de la Francophonie, très présente au Sommet de Rio. Nous devons, à notre niveau, suivre l'exécution de ses décisions: Action 21, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la biodiversité, la mobilisation des ressources. Tout se tient, avais-je dit à Rio : « L'aggravation de la pauvreté, la destruction de l'environnement, les blocages du développement ne constituent pas des phénomènes dissociés mais bien les différents aspects d'une même crise. »

Toutes ces questions et bien d'autres encore rencontrent vos préoccupations et celles des acteurs de la Francophonie, auxquels nous les avons confiées. Je voudrais les féliciter pour leur dynamisme, pour l'intelligence avec lesquels ils s'acquittent de leurs responsabilités et pour leur dévouement. D'abord les pays amis du Nord, pour leur générosité sans laquelle il n'y aurait pas d'action francophone, ensuite les ministres de la Conférence ministérielle, nos représentants personnels au sein du CPF et leur présidente, l'ACCT, l'AUFELF-UREF, TV5, la CONFEMEN, la CONFESJES, l'université Senghor, et enfin

Maurice, sur qui repose, depuis un an, la charge politique de notre Francophonie, méritent notre reconnaissance, de même que la France qui a fait le suivi de Chaillot un an plus tôt. Maurice nous dira comment s'est faite la mise en œuvre de la résolution sur la simplification et la consolidation des institutions francophones.

À Paris, en 1991, nous avons affirmé la dimension politique de la Francophonie. Nous devons la réaffirmer encore. La Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie sont les instances politiques des Sommets. Il leur faut exercer leurs responsabilités sans entrave et en toute indépendance, avec les moyens qui doivent être les leurs. De son côté, l'Agence de coopération culturelle et technique est notre opérateur principal. De même que sont nos opérateurs, l'AUPELF-UREF pour l'enseignement supérieur et la recherche, et TV5 pour la communication audiovisuelle. Le CPF doit donc exercer son autorité. Une autorité d'arbitrage entre les opérateurs et les programmes, de contrôle, de représentation sur le plan international, de répartition des crédits, etc. **C'est une autorité politique.** Des difficultés ont pu apparaître. Qu'on les identifie et l'on pourrait peut-être confier à quelques personnalités extérieures au CPF le soin de proposer des solutions qui fixeraient pour longtemps un institutionnel francophone cohérent et efficace.

Comment parler de Francophonie sans penser à la France qui, au milieu de nous, marque si discrètement mais avec détermination, le rôle attentif de l'aînée et de l'amie ? Nos remerciements, tout naturellement, ici, vont au président François Mitterrand, au gouvernement et au peuple de France.

Quoi qu'il en soit, je voudrais vous confier mon optimisme. La Francophonie est un laboratoire à l'échelle du monde. Elle ne manque pas de talents ni de capacités pouvant traduire dans la réalité nos souhaits et notre volonté politique. Plus que jamais, en ces temps où l'espoir le dispute à l'inquiétude, la Francophonie doit faire signe au monde. Sans armes, sans armées, au nom de millions de femmes et d'hommes, qui veulent vivre leur vie dans un monde qui ne leur soit pas étranger, mais qui leur fasse partager le progrès et le destin de l'humanité dans le respect de leurs propres identités, **la Francophonie doit faire entendre la voix du droit, celle de la justice, celle de la paix, celle de la différence, celle de la solidarité et celle du développement durable.**

J'ai achevé de délivrer ce message.

Comme vous l'aurez constaté, monsieur le président de la Conférence, messieurs les présidents, messieurs les Premiers ministres, messieurs les chefs de délégation et chers collègues, le président Abdou Diouf continue de suivre le dossier de la Francophonie qui lui tient tant à cœur. Vous aurez apprécié la pertinence et l'actualité de ses propos. Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu leur prêter.

Au nom du président de la République du Sénégal, je souhaite plein succès au Ve Sommet de la Francophonie.

Je vous remercie.



**Interventions de S.E. M. Boutros Boutros-Ghali**  
Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies

Monsieur le président,  
Excellences,  
Mesdames, messieurs,

Si je me réjouis d'être aujourd'hui parmi vous, à Maurice, c'est d'abord parce que j'ai le sentiment de participer à une fête. Une fête de famille, assurément. Et, de surcroît, la fête d'une famille unie. Unie par un attachement partagé : celui que nous portons ensemble à la langue française.

Car chacun sent bien que notre réunion ne s'explique pas seulement parce que nous avons - selon une formule un peu trop administrative, à mon goût - « en commun l'usage du français ». Nous sommes d'abord ici parce que nous avons en partage l'amour de la langue française et des valeurs qu'elle véhicule.

L'Organisation des Nations unies a justement été décrite comme « l'espace miroitant des langues ». Nul ne peut donc s'étonner que ce soit au sein de l'Organisation mondiale que la Francophonie trouve une nouvelle dimension. Car la communauté francophone y est à la fois rassemblée par son identité, et confrontée à la différence des autres groupements culturels.

Les Nations unies sont tout autant, chacun le sait, un centre de pouvoir qu'un lieu de discours. C'est dire combien la langue y est un attribut naturel de la puissance, et combien, dès lors, les rapports de force sont affleurants derrière les débats linguistiques.

Les rédacteurs de la charte en étaient bien conscients. Et il suffit de se pencher sur les travaux préparatoires du texte de San Francisco pour mesurer combien la détermination des deux langues de travail, la sélection des autres langues officielles, ont été abordées avec une parfaite lucidité pour les enjeux que ces choix représentaient. La langue française, comme on le sait, a été alors plutôt bien traitée par l'Organisation mondiale. Et, sans doute, faut-il voir là un hommage des pères fondateurs de l'ONU à la vocation internationale de la langue française et à l'idée même de Francophonie.

En effet, la Francophonie porte, dès l'origine, la marque d'un destin singulier. Loin de moi l'idée de retracer ici, en quelques phrases, l'histoire de la Francophonie. Mais, je voudrais rappeler son acte de naissance.

C'est en 1878, à l'issue du traité de Berlin, dans un monde implacablement divisé entre États souverains et territoires dépendants, que le géographe Onésime Reclus invente le mot « francophonie ». Pour lui, il s'agit alors d'un acte éminemment politique. Il veut faire admettre qu'il existe une autre manière de concevoir le monde, une autre façon d'envisager les espaces et les peuples. Non pas selon leur niveau de puissance ou leur degré de soumission. Mais en fonction de la langue qu'ils partagent. La Francophonie se veut donc, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une réponse libertaire face aux idéologies impérialistes, un témoignage de solidarité face à la logique coloniale.

Je tenais à rappeler cet épisode mal connu pour bien souligner que la Francophonie est, dès sa naissance, une idée subversive. Et, si je voulais résumer ma pensée, je vous dirais : « Puisse-t-elle le rester ! Puisse la Francophonie, par sa

force, nous inciter à dépasser les clivages traditionnels. Et que le nouvel ordre que nous appelons tous de nos vœux ne soit pas une idée creuse ou - pire encore - le masque du conservatisme, mais la porte ouverte à l'imagination et à la fécondité ! »

La Francophonie n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle prend toute sa part à la grande aventure du monde. C'est du moins ainsi que je veux l'entendre. Pour moi, la Francophonie est d'abord une incitation à la créativité, une invitation à la pensée.

En tant que secrétaire général des Nations unies, du point de vue qui est aujourd'hui le mien, je veux vous dire fortement que la Francophonie est une autre manière de concevoir le monde. C'est, tout à la fois, penser notre identité, penser le plurilinguisme et penser l'universalisme.

Permettez-moi de réfléchir quelques instants, devant vous, sur ces trois exigences.

Penser notre identité, c'est d'abord se poser la question : qu'est-ce qui fait de nous, ensemble, des francophones ? Qu'est-ce qui nous donne le sentiment d'appartenir à la même communauté ? Les réponses à ces interrogations fondamentales, nous les trouvons au fond de notre cœur, au fond de nous-mêmes.

Nous savons que notre solidarité tient à ce que nous avons une langue en partage. Car, le français, au-delà de son pays d'origine, appartient à tous ceux qui l'aiment et qui le pratiquent.

Il n'est pas étonnant que le désir de créer cette communauté francophone soit d'abord venu d'hommes d'État et d'intellectuels étrangers. Nous avons tous à l'esprit les noms glorieux de tous ceux qui ont donné à la Francophonie ses lettres de noblesse. Que la Francophonie soit ainsi née d'un désir ressenti hors de France montre, plus que tout, le désir d'unité dans la diversité qu'incarne la Francophonie. Du Canada à l'Afrique, des îles des Antilles à celles de l'océan Indien, des rivages de l'Atlantique aux côtes du Pacifique, la Francophonie a su faire naître une fraternité informulée. Une fraternité respectueuse de la diversité des peuples et des cultures.

Au sein de l'Organisation des Nations unies, je suis sans cesse le témoin de cette communauté en mouvement, dont les liens de solidarité s'exercent parfois dans les situations les plus inédites et les plus inattendues. Je crois aussi être assez bien placé pour vous dire que la Francophonie n'est pas une idée vaine au sein de l'Organisation des Nations unies.

J'aurai - notamment lors de la séance de travail qui nous réunira demain - l'occasion de faire un bilan de la Francophonie à l'ONU. J'ai l'intention de vous soumettre quelques éléments pour l'avenir. Pour l'heure, je voudrais seulement que nous balayions ensemble une tentation parfois trop fréquente : celle de vivre la Francophonie comme une citadelle assiégée.

Un célèbre linguiste contemporain a consacré des travaux à « la tradition défensive dans l'histoire du français ». Il conclut ses recherches par quelques phrases que j'aimerais vous citer : « Le lamento plus qu'ambigu sur le déclin du français méconnaît une réalité fondamentale : en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle où l'on aime tant redire que le français, partout évincé, cède la place à l'anglais sur la



scène internationale, il arrive au français de connaître un degré d'universalité que nul n'aurait, jadis, osé rêver. » Et il conclut par cette phrase : « Jamais le français n'a vécu, au cours de son histoire, cette situation remarquable qui fait qu'aujourd'hui la Francophonie non française dépasse numériquement celle de la France. »

On ne saurait mieux dire combien nous sommes une communauté et combien nous avons su, par là même, transcender nos divergences, tout en respectant nos différences.

Cette unité dans la diversité est le trait qui marque notre identité la plus profonde. Pour moi, je le répète, la Francophonie est d'abord une école - au sens socratique du terme.

L'école de la liberté. Celle qui nous conduit sur le chemin de la connaissance.

L'école du dialogue. D'un dialogue toujours renouvelé.

L'école de la diversité. Celle qui nous apprend à nous enrichir de la culture des autres pour devenir vraiment nous-mêmes.

C'est la raison pour laquelle je crois aussi que penser la Francophonie est une autre manière de penser le plurilinguisme.

En effet, penser le plurilinguisme, c'est d'abord accepter la différence.

Je suis animé, à cet égard, par une double conviction.

Je crois, tout d'abord, que le plurilinguisme est une condition essentielle pour concevoir une véritable diplomatie multilatérale. Je veux le dire fortement : il ne saurait y avoir de multilatéralisme sans plurilinguisme !

Chacun peut donc compter sur moi pour faire en sorte que l'équilibre, parfois précaire, entre les langues de travail au sein de l'Organisation des Nations unies soit respecté ; là encore, je donnerai, dans nos séances de travail, quelques éléments concrets pour affermir ce principe.

Je crois, ensuite, que le plurilinguisme est un élément essentiel de la démocratie au sein de l'Organisation des Nations unies.

J'ai eu l'occasion, l'an dernier, dans l'Agenda pour la paix que j'ai présenté au Conseil de sécurité, de souligner l'importance que revêt, à mes yeux, la démocratisation des relations internationales. Pour que puissent pleinement se réaliser « la consultation, la participation et l'engagement plein et entier de tous les États, grands et petits, sous la bannière des Nations unies », il faut que s'épanouisse la pluralité des langues. Que la Francophonie soit la garante vigilante de cette pluralité !

Enfin, je l'ai dit, penser la Francophonie, c'est pour moi une autre manière de penser l'universalité. Victor Hugo avait très bien su dire que le français est « la langue qui s'est donnée tout entière à l'Humanité ».

N'oublions jamais ce message. Être francophones, c'est d'abord parler une langue qui porte les plus beaux mots du monde : les droits de l'homme, la tolérance, la démocratie, le droit des peuples.

J'ai, jadis, défini la langue française comme une langue non alignée. Je crois, aujourd'hui, que, dans le nouveau monde qui s'esquisse devant nous, le français doit être aussi une langue de solidarité.

Et ce long héritage, en nous faisant francophones, nous rend par là même universels.

Si j'ai tenu, au mois de juin dernier, à Vienne, à prononcer en français le discours d'ouverture de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, c'est pour mieux souligner le lien symbolique qui unit la langue française et l'idée d'universalité.

Si j'ai souhaité fortement que les droits de l'homme puissent devenir demain le langage commun de l'humanité, c'est en français que j'ai tenu à lancer cette exhortation.

Chacun, je crois, a alors compris mon message.

Ce message, je vous l'adresse, à vous tous, aujourd'hui : l'avenir de la communauté francophone est d'abord entre nos mains. C'est d'abord de nous et de nos actions que dépend le rayonnement d'une langue qui nous unit si puissamment.

La Francophonie doit porter en elle-même, pour rester fidèle à sa vocation, les messages les plus généreux de la communauté humaine. La Francophonie doit être un exemple pour penser le développement économique et social, pour porter attention et assistance aux plus démunis, pour offrir un avenir plus juste et plus équitable pour chacun, pour constituer l'une des alternatives la plus intéressante à l'uniformisation culturelle de la planète.

Que ce Sommet de Maurice soit donc l'occasion d'ouvrir nos cœurs et de libérer nos imaginations !

Qu'il nous permette de porter toujours plus haut et plus loin l'idée francophone !  
Que cette rencontre marque une nouvelle étape dans la relance politique de la Francophonie.

**Discours de S.E. Mme Nguyen Thi Binh**  
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

Excellence monsieur le Premier ministre de la République de Maurice,  
Excellences mesdames et messieurs les chefs d'État, chefs de gouvernement et  
chefs de délégation,  
Distingués délégués,  
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, au nom de la délégation de la République socialiste du Vietnam, de remercier le gouvernement et le peuple mauriciens dont la généreuse hospitalité a permis la tenue pour la première fois d'une conférence au sommet de la Francophonie dans l'océan Indien, sur cette île Maurice charmante. Je voudrais également saluer très chaleureusement Leurs Excellences les chefs d'État, chefs de gouvernement et chefs de délégation des pays membres, et également le Cambodge et la Roumanie qui souhaitent participer à part entière au Sommet. J'espère que les travaux de notre Conférence aboutiront à des résultats féconds répondant à l'attente de tous ceux qui, de par le monde, partagent l'idée de faire fructifier la langue française au service de la coopération internationale et par ce biais, d'apporter une contribution effective au concert des nations.

Excellences, mesdames et messieurs,

Notre Sommet se tient à un moment où le monde est en pleine mutation, à la recherche d'un nouvel ordre.

La paix et la coopération pour le développement sont devenues une tendance de plus en plus prépondérante. Le droit à l'indépendance nationale et la souveraineté des peuples s'affirment de jour en jour avec force. De nombreux conflits régionaux prolongés ont été réglés ou sont en train de l'être par voie de négociations. Les processus de rétablissement de paix dans certains endroits, particulièrement au Cambodge et au Proche-Orient, constituent autant de bonnes nouvelles pour le monde entier. Toutefois, à côté de cette évolution positive, surgissent dans plusieurs endroits de notre planète de nouveaux conflits et interventions qui risquent de dépasser les limites initiales.

L'activité économique des pays industrialisés continue de se ralentir, entraînant la diminution de la production et de nouveaux antagonismes.

Quant à la situation économique des pays en développement, dans son ensemble, les graves difficultés que les Sommets précédents ont débattues persistent. Le problème de l'endettement, dont les services de la dette, l'inégalité dans les termes de l'échange, le prix excessivement élevé de l'information et du transfert de technologies par rapport au revenu annuel moyen des pays en voie de développement, à quoi s'ajoute la baisse continue du prix des matières premières à l'exportation, constituent une source d'instabilité pour l'équilibre mondial.

Aussi, partageons-nous les points de vue exprimés par de nombreux pays selon lesquels plus que jamais, la coopération et la concertation internationales doivent se renforcer en vue d'instaurer un système des relations internationales plus juste et équitable, fondé sur l'esprit du partenariat, sur une véritable sécurité collective.

Excellences, mesdames et messieurs,

Après des dizaines d'années de lutte pleine d'épreuves et de sacrifices, le peuple vietnamien a retrouvé l'indépendance, la paix et la réunification du pays. À présent, notre premier objectif est de vaincre la pauvreté et le sous-développement, faire du Vietnam un pays développé et prospère. Pour cela, depuis 1986, le Vietnam s'est engagé dans un processus de renouveau dont l'accent est mis tout d'abord sur la réforme économique, le développement des potentialités du pays et l'amélioration des conditions de vie du peuple. De pair avec la réforme économique, le Vietnam poursuit le processus de démocratisation par le renforcement de l'État de droit, de l'Assemblée nationale et des organismes élus par le peuple.

En matière de politique extérieure, le Vietnam souhaite être ami de tous les pays de la communauté mondiale et œuvre pour la paix, la coopération et le développement. Nous attachons une importance particulière à nos relations avec les pays de la région de l'Asie du Sud-Est tout en élargissant nos relations avec tous les pays du monde, dont ceux de la Francophonie.

Ces dernières années, grâce aux efforts intenses de notre peuple, l'application de la politique de renouveau a remporté des premiers résultats significatifs. La production agricole se développe sans cesse, permettant de satisfaire les besoins intérieurs et une exportation de plus d'un million et demi de tonnes de riz chaque année depuis 1990. La production industrielle commence à se réorganiser ; l'inflation a reculé et le taux de croissance du PIB est de 7,2% en 1992. Le volume de l'exportation continue sa croissance et notre coopération économique extérieure ne cesse de se développer.

Le développement économique reste pourtant fragile et nombreuses sont les difficultés à surmonter : le déficit budgétaire, le chômage, les dettes, les bases matérielles, infrastructures en premier lieu, trop arriérées.

Cependant, en poursuivant la politique de renouveau et en préservant la paix, la stabilité, nous sommes persuadés que ces difficultés seront franchies.

Excellences, mesdames et messieurs,

Nous nous félicitons du choix du sujet « les droits de l'homme et le développement » comme un des deux thèmes de notre Conférence.

De par notre propre expérience, nous partageons l'avis selon lequel les droits de l'homme ont une valeur universelle. Ils sont les résultats acquis d'un long processus historique et sans cesse enrichis. Cependant, sans en dépendre entièrement, les droits de l'homme ne peuvent être dissociés du niveau de développement économique, et de conditions historiques et culturelles de chaque pays.

En 1986, l'Assemblée générale des Nations unies a officiellement reconnu le droit des nations au développement et depuis, ce droit a été largement reconnu par la communauté internationale comme étant fondamental, universel et inaliénable.

Il est incontestable que la pauvreté, le sous-développement constituent les principaux obstacles à la pleine jouissance des droits de l'homme qui ne peuvent se développer ou être respectés dans une société désespérément pauvre.

Partant de sa propre réalité historique, le Vietnam est conscient que les droits de l'homme de toute nation sont la cause de cette nation et que c'est à chaque État que revient la responsabilité première de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Ceci ne signifie pas la négation de l'universalité des droits de l'homme, mais insiste seulement sur cette réalité : l'État, avec un rôle complémentaire et de supervision assumé par les organisations de masse, est l'unique entité ayant la compétence de trouver des solutions appropriées pour la protection des droits de l'homme. D'autre part, pour améliorer les droits de l'homme dans le monde en général et dans chaque pays en particulier, il est entendu que le dialogue et la coopération régionaux et internationaux devraient être promus sur la base de l'égalité, de la compréhension mutuelle et du respect réciproque de l'indépendance et de la souveraineté nationale et avec la pleine conscience de l'unité dans la diversité ainsi que la détermination commune de tous de surmonter tous les obstacles pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Pour ces raisons, lier les droits de l'homme à l'aide au développement et en faire un instrument de pression politique nous paraît difficilement acceptable.

Excellences, mesdames et messieurs,

Chacun de nos pays est composé d'ethnies avec leur propre culture. Il est de notre devoir de respecter, de protéger et de promouvoir les héritages culturels de ces ethnies dans le cadre commun de la communauté des peuples.

Nous vivons dans un monde qui est réglé d'un côté par des problèmes de nature globale, à échelle mondiale, et de l'autre par la vitalité de l'identité nationale. Ces deux aspects semblent être contradictoires mais en réalité ils sont d'une parfaite complémentarité. L'unité ne saurait être durable sans le respect de la diversité, non seulement culturelle et ethnique mais encore historique, économique et sociale. Mais si la diversité entraîne une cassure, voire même un éclatement de l'unité, alors le danger est pour tous et pour chacun.

La communauté des pays ayant les français en partage, composée de près de cinquante pays, présente un ensemble riche et une diversité de peuples, d'ethnies, de cultures, de religions répartis sur les cinq continents du monde. Elle veut être une mosaïque de l'unité, de la solidarité et de la coopération dans la diversité, au service du développement de chaque État et gouvernement membre de la Francophonie et de toute la communauté. Je suis convaincue que dans ce monde, notre communauté pourra jouer un rôle plus actif si chacun de nos pays renforce davantage la coopération et la solidarité dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et du choix de la voie de développement des autres.

Excellences, mesdames et messieurs,

Le Vietnam est très honoré d'accueillir sur son territoire, depuis le IV<sup>e</sup> Sommet, le bureau régional de l'AUPELF-UREF et très prochainement celui de l'ACCT. Il se félicite de la coopération fructueuse et du bon fonctionnement de ces organisations. Conscient de ses responsabilités en tant que membre de cette communauté, il réaffirme son attachement à la Francophonie et s'engage à être un membre actif de la communauté dans la région de l'Asie-Pacifique.

Le Sommet de Chaillot a été le Sommet de l'élargissement et celui de la maturité. Je voudrais exprimer ici ma profonde conviction qu'à ce V<sup>e</sup> Sommet, la Francophonie se consolidera et s'élargira davantage car nous sommes tous déterminés à faire en sorte qu'elle saura réaliser plus de synergie entre les coopérations culturelle, scientifique, technique et économique.

Je vous remercie de votre attention.

**Allocution de S.E. Mme Claudette Werleigh**  
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes  
de la République de Haïti

Excellence monsieur le Premier ministre de la République de Maurice,  
Honorables chefs d'État,  
Mesdames, messieurs les chefs de gouvernement,  
Monsieur le secrétaire général des Nations unies,  
Mesdames, messieurs les délégués,  
Distingués invités,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les autorités mauriciennes pour l'accueil combien chaleureux qu'elles nous ont réservé. Nous espérons qu'un jour, nous aussi, nous pourrions les accueillir en Haïti, cette terre qui nous est chère.

Mesdames, messieurs,

Point n'est besoin de vous dire l'étrange sentiment que je vis en cet instant présent, sentiment fait d'un mélange de joie et de regrets. Joie d'être ici à vos côtés en qualité de représentant personnel du président Jean-Bertrand Aristide et, à travers lui, d'un pays qui lutte et espère. Et regrets pour son absence à ce V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. Regrets qui sont tout d'abord les siens, car il aurait tant voulu être présent à Maurice pour témoigner de son attachement à la famille francophone et la remercier pour le soutien qu'elle lui apporte dans son combat pour la démocratie. Mais comme vous le savez, l'évolution de la situation en Haïti ne lui a pas accordé le bonheur d'être avec vous aujourd'hui.

Il y a de cela deux ans, à Chaillot, le président Jean-Bertrand Aristide participait au IV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, peu de temps après le coup d'État sanglant qui l'a contraint à l'exil. Le moment était historique, car c'était la première fois qu'un chef d'État haïtien prenait part à une telle réunion. Le moment était autrement historique, car au-delà de la résolution en faveur du plein rétablissement du pouvoir légitime en Haïti, il convenait de percevoir la nette volonté de la Francophonie d'œuvrer dans le sens de la démocratie. À Chaillot un nouveau tournant se dessinait, enrichissant d'avantage le sens politique de la famille francophone ainsi que les valeurs qui la façonnent. Depuis, il ne s'agit plus simplement pour les pays ayant en commun ou en partage l'usage du français d'être solidaires et de développer entre eux la coopération, mais aussi de marquer une réelle volonté d'apporter une dimension concrète aux promesses et aux programmes de développement dans le cadre d'un État démocratique.

Hier, au Sommet de Chaillot, l'orientation démocratique était clairement exprimée. Cependant il convient de reconnaître qu'en dépit des progrès réalisés dans certains pays, nous sommes encore loin d'un large triomphe de l'État de droit. Égoïsmes, conflits internes et inadéquation structurelle sont, entre autres, autant d'obstacles à un tel triomphe. Aussi les efforts à accomplir demeurent-ils immenses et appellent une détermination toujours plus forte. Ainsi s'expliquent les thèmes dominants du présent Sommet : l'unité dans la diversité, État de droit et développement. Car comment parvenir à la démocratie et au développement sans une certaine volonté de reconnaissance et de respect de l'autre, et de dialogue, condition *sine qua non* tant sur le plan national qu'international, à

l'unité des groupes sociaux et des peuples au-delà de la diversité des valeurs et des cultures.

Aujourd'hui trois références pourraient définir les orientations renforcées de la Francophonie: démocratie, paix et développement. Trois thèmes ou mieux, trois objectifs qui, à eux seuls, résument tout le sens de notre avenir commun. À la veille du troisième millénaire et après tant d'années, pour ne pas dire de siècles, de déchirures et de souffrances, il est temps que les conflits s'apaisent, que les armes se taisent, que les égoïsmes de toutes sortes, de classes, de clans et individuels s'effacent au profit du dialogue, de la main tendue et de l'effort partagé pour que naissent de nouvelles saisons d'espoirs où les hommes et les femmes pourront enfin bâtir un État de droit et des progrès socio-économiques durables. Il n'est pas pensable, il est fortement inadmissible que, de nos jours encore, en Amérique, en Afrique, en Asie et pourquoi pas en Europe, des milliers de personnes continuent de mourir de faim, de maladie et de la guerre, victimes innocentes des passions et des ambitions de groupes d'hommes assoiffés, nous ne savons, de quels désirs anonymes. Avec quelle fierté pouvons-nous nous dire civilisés, regarder nos semblables quand, à côté de nous, un enfant meurt parce qu'il n'a pas mangé depuis plusieurs jours, ou qu'un citoyen étouffe son rêve par peur que ce rêve ne crie sa liberté à la face du soleil. Cette triste réalité doit changer et c'est pour cela que nous essayons de bâtir ensemble cette Francophonie qui nous est chère selon les trois références plus haut citées : démocratie, paix et développement. Nous devons être des dirigeants et des peuples responsables, c'est-à-dire capables de répondre aux choix démocratiques et progressistes qu'impose la fin de ce siècle.

À présent qu'il n'existe plus de blocs qui s'affrontent, nous devons pouvoir faire de la famille francophone un bloc de fraternité vraie, un bloc de démocratie et de progrès où les peuples, loin des souffrances actuelles, pourront connaître une vie meilleure. Ce bloc à construire implique des relations Nord-Sud et Sud-Sud tout à fait spécifiques, et ce dans l'intérêt de tous. Aux difficultés actuelles que confrontent les sociétés développées rongées par un taux de chômage toujours croissant, nulle solution, je dis bien, nulle solution n'est possible en dehors d'un partenariat équilibré avec les pays en voie de développement. Ce n'est que dans la mesure où ces derniers se développeront et constitueront à la fois des marchés et des zones de production en expansion, que la crise actuelle trouvera un début de solution. Ceci dit, au sein de la famille francophone, beaucoup d'efforts ont été jusqu'ici accomplis pour venir en aide aux pays du Sud. Les différents programmes décidés par les Sommets et appliqués par l'ACCT sous le contrôle du CPF durant ces dernières années sont là pour le prouver. Cependant il importe de reconnaître que le chemin qui reste à parcourir est encore long, très long.

Excellences, mesdames et messieurs les délégués,

Cette Francophonie dont je vous parle ici demeure encore un grand rêve, et comme tout rêve heureux, il n'est pas facile de le bâtir ; en Haïti nous sommes bien placés pour le savoir. En effet, durant ces dernières années, le peuple haïtien est entré dans une nouvelle période tragique de son histoire. Armé de son seul désir de changement et de son courage, il mène une lutte pacifique pour la démocratie face à des forces conservatrices qui ne connaissent que la violence des armes. Pour autant ce peuple ne perd pas espoir. Depuis deux ans, vous n'avez jamais cessé de lui apporter votre soutien ; et c'est, en partie, grâce à



cette solidarité francophone, marquée tout d'abord par la résolution n° 5 du Sommet de Chaillot, et entretenue au sein de l'ONU et de toutes les autres instances internationales, que les négociations en vue de résoudre la crise ont pu avancer et aboutir à l'accord de Governor's Island du 3 juillet 1993. Si, aux termes de cet accord, le président légitime Jean-Bertrand Aristide a pu constituer un nouveau gouvernement constitutionnel dirigé par le Premier ministre Robert Malval, il reste encore à mettre un terme à la terreur d'une partie de l'armée et des forces paramilitaires, avant qu'on puisse parler de retour réel à la démocratie. Sans minimiser l'appui des uns et des autres, il importe toutefois de souligner, au sein de la famille francophone, l'action particulière et constante de la France et du Canada.

Comme vous devez le penser, le bloc francophone de la démocratie et du progrès qu'il faut construire appelle une présence politique renforcée de la Francophonie sur la scène internationale. Et ce n'est point un hasard si aujourd'hui est présent parmi nous le secrétaire général de l'ONU, monsieur Boutros Boutros-Ghali. C'est l'occasion de rendre ici un vibrant hommage à ses efforts pour résoudre la crise haïtienne ainsi que d'autres qui agitent le reste du monde.

Cela dit, en vous remerciant au nom du président Jean-Bertrand Aristide et du peuple haïtien, vous tous, chefs d'État et de gouvernement, ainsi que le secrétaire général de l'ONU, pour votre soutien, je vous invite tous à redoubler d'efforts, face à la situation actuelle, plus que jamais tragique, que vit la République d'Haïti, pour qu'enfin la démocratie puisse triompher dans ce pays. Une démocratie pour la paix et le développement telle que nous la rêvons pour la Francophonie.

Pour terminer, je voudrais tout simplement dire : quel sens donner à ce rêve si nos Sommets, nos gestes, nos regards, nos accolades, nos promesses, nos privilèges, nos honneurs et nos résolutions se révèlent impuissants face aux appels désespérés de la souffrance humaine. Mais rassurez-vous, ce rêve aura tout son sens fraternel et de bonheur partagé ; la Francophonie vivra, elle rayonnera, parce que telle, j'en suis convaincue, est notre profonde conviction à tous.



*Allocution de l'Honorable Benoît Bouchard*  
Chef de la délégation canadienne

Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice,  
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs,

Nous voici à nouveau rassemblés pour le V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, dans ce décor combien magnifique qui a, dit-on, servi de modèle au paradis.

La Première ministre du Canada, la Très Honorable Kim Campbell, regrette de ne pouvoir participer personnellement à nos assises, étant retenue au pays par la tenue très prochaine d'élections générales. Elle m'a demandé de vous transmettre, monsieur le Premier ministre, les plus sincères remerciements du Canada, à vous, à votre gouvernement, et à votre peuple, pour la chaleur de votre accueil, ainsi que ses meilleurs vœux pour le succès de ce Sommet.

Vous pouvez être assuré que le Canada entend se montrer digne de votre hospitalité et œuvrera activement pour la réussite du Sommet de Maurice. Cette Francophonie véritablement multilatérale à laquelle le Canada, avec ses partenaires des gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, a toujours démontré un attachement généreux et sans arrière-pensée, ne s'en portera que mieux, pour notre plus grand bénéfice à tous.

Moments de grandes retrouvailles, nos Sommets nous fournissent aussi l'occasion de saluer ceux qui ont éclairé notre chemin. C'est pour moi un insigne privilège de remercier ici notre président sortant pour sa contribution inestimable, notamment durant le dernier biennium, qui a permis aux résolutions adoptées à Chaillot de prendre corps et de façonner ainsi profondément notre existence en tant que communauté chaque jour plus agissante sur la scène internationale.

Instigateur et architecte de la Francophonie des Sommets, participant actif de tous nos rendez-vous depuis Paris en 1986, dont deux à titre d'hôte, le président Mitterrand a su incarner le rôle essentiel que doit jouer la France dans l'édification de notre communauté. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Monsieur le Premier ministre, nous nous sommes quittés, à Chaillot, sur une note d'optimisme... La fin de l'antagonisme Est-Ouest nous offrait la possibilité de nous consacrer résolument à la promotion de la démocratie et des droits de la personne, et au développement. Dans notre Déclaration de Chaillot, nous avons lié ces deux questions en affirmant qu'il ne pouvait exister de développement sans liberté, ni de véritable liberté sans développement.

Pour donner suite à cette déclaration, nous avons soutenu concrètement, dans la mesure de nos moyens, le processus de démocratisation initié par plusieurs de nos États. Cela s'est aussi traduit par une concertation intense qui nous a permis, en tant que communauté, de parler d'une seule et même voix lors de la conférence des droits de l'homme des Nations unies à Vienne.

Nous devons nous féliciter de ces actions tout en réaffirmant qu'aucun pays qui refuse le changement et n'adhère aux principes les plus élémentaires de l'État de droit, fut-il membre de notre communauté, ne trouvera réconfort auprès de nous tant qu'il n'aura pas remédié à cette situation inacceptable.

À cet égard, le Canada condamne sans réserve ceux qui font toujours obstacle au rétablissement de la démocratie en Haïti et réitère son plein appui au président Jean-Bertrand Aristide.

Le Canada partage avec Maurice le privilège d'être un pays bilingue et multiculturel. Vous comprendrez donc qu'il attache une très grande importance au thème de l'unité dans la diversité.

Sous ce thème, le Sommet de Maurice nous invite à poursuivre sur la voie tracée à Chaillot, en mettant l'accent sur le facteur de stabilité et d'enrichissement que constituent les minorités, qu'elles soient ethniques, culturelles, linguistiques ou religieuses.

La multiplication des conflits locaux liés à l'exacerbation des nationalismes, illustre d'une façon on ne peut plus tragique le péril que fait courir à la stabilité et à la sécurité de plusieurs régions du monde, le non-respect des droits de la personne et l'absence de libertés fondamentales.

Les enfants sont souvent les toutes premières victimes de ces tristes situations, en raison de leur vulnérabilité particulière aux conflits, à la pauvreté et à la famine. Le Canada a voulu voir dans la tenue, à Dakar en juillet dernier, de la conférence des ministres chargés de l'enfance, le signe encourageant d'une mobilisation du monde francophone en faveur de l'enfance. Il a promis de s'associer étroitement au plan d'action décennal qui y a été arrêté.

Il me fait donc plaisir, monsieur le Premier ministre, d'annoncer l'engagement d'une somme de deux millions de dollars destinée à la mise en œuvre d'actions concrètes devant résulter de cette Conférence. Nous visons d'une part l'amélioration des systèmes éducatifs et de la formation des jeunes, d'autre part, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes afin de combattre la discrimination scolaire à leur endroit et de mieux les préparer à leur rôle d'éducatrices et de catalyseurs du développement.

Au-delà des résolutions que nous adopterons ici à Maurice, le Canada souhaite vivement que ce Sommet soit l'amorce d'une réflexion en profondeur sur le rôle que la Francophonie peut et doit jouer sur l'échiquier mondial en vue de l'établissement d'une plus grande stabilité politique et économique. Notre communauté doit répondre à l'appel pressant lancé dans son « Agenda pour la paix », par le secrétaire général des Nations unies, monsieur Boutros Boutros-Ghali, vétéran de nos Sommets, dont il me plaît, à mon tour, de saluer la présence significative parmi nous.

Dans cet ordre d'idées, le Canada continuera à rechercher l'appui de la communauté francophone relativement à la non-prolifération des armements, incluant la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Monsieur le Premier ministre, nous avons dit : « Pas de véritable liberté sans développement ». C'est le sens qu'il faut donner à l'autre thème du Sommet de Maurice, « démocratie et développement ». La communauté francophone n'est pas restée inactive au chapitre du développement, loin s'en faut. Notre solidarité se traduit depuis plus de deux décennies par la mise en place de programmes de coopération aussi variés que féconds, touchant autant la culture que l'environnement, l'éducation que les communications, le développement économique que celui de la démocratie et du respect des droits de la personne.

Maurice nous interpelle en nous invitant à faire plus et mieux. Sur le plan macro-économique, le Canada comme les autres pays membres de la Francophonie, a à cœur le développement des pays du Sud. Mais notre solidarité doit aussi se traduire par le développement d'instruments de croissance économique à la base, favorisant la mobilisation de l'épargne par la mise en place de coopératives d'épargne et de crédit et le développement du partenariat pour la création de petites et moyennes entreprises.

À cet effet, le Canada développera, au cours des mois qui viennent, un programme visant au renforcement des associations qui représentent les intérêts du secteur privé dans les pays de la Francophonie, telles que les chambres de commerce ou encore les regroupements de gens d'affaires, en favorisant la création de liens de partenariat, notamment avec leurs contreparties canadiennes.

Liberté et développement. Ce sont là les défis formidables que la Francophonie ne saura relever que grâce à la concertation. Membre du Commonwealth, de l'Organisation des États américains tout autant que de la Francophonie, le Canada accorde une importance toute particulière au principe du multilatéralisme, seul garant du dialogue véritable entre États.

Cette approche favorable à l'effort véritablement multilatéral dans la conception comme dans la réalisation de nos actions est d'ailleurs parfaitement incarnée par le secrétaire général des Nations unies. Ses nombreuses initiatives récentes concordent en tout point avec les objectifs de notre communauté. Je peux l'assurer que le Canada œuvrera avec enthousiasme et détermination, avec les autres pays membres de la Francophonie, afin de contribuer de façon significative, à la formulation de son projet d'« Agenda pour le développement ».

Communauté de valeurs et de langues, espace de dialogue, la Francophonie progresse. Ses institutions, dont l'Agence de coopération culturelle et technique, au premier chef, sont la manifestation de son dynamisme ; elles constituent les outils indispensables par lesquels nos discours se transformeront en actions. Il nous appartient de les guider et de leur montrer le chemin. Nous le devons à ceux et celles en qui la Francophonie a créé l'espoir.



## **EXPOSÉS LIMINAIRES ET INTERVENTIONS**





**Allocution de S.A.R. Sdech Krom Luong Norodom Ranariddh**  
Premier président du gouvernement royal du Cambodge

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Excellences, mesdames et messieurs,

Au nom du peuple cambodgien, au nom de Sa Majesté Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, au nom du gouvernement royal et en mon nom propre, j'adresse les plus chaleureux remerciements au peuple mauricien et à l'Honorable Sir Anerood Jugnauth, Premier ministre de la République de Maurice, pour leur magnifique accueil et leur généreuse hospitalité.

Permettez-moi de saisir l'heureuse occasion de ce Sommet pour exprimer notre plaisir à nous retrouver parmi la grande famille francophone comme membre à part entière. À cette famille je voudrais dire notre attachement pour les valeurs de liberté et de démocratie qu'elle défend. Mais si nous entendons nous en servir, nous lui offrons aussi notre effort à les propager et à les enrichir.

Alors que le Cambodge accédait à son indépendance le 9 novembre 1953, mon auguste père, Sa Majesté Norodom Sihanouk, avait tenu à garder des liens privilégiés avec la France. Lorsque apparurent les toutes premières instances de ce qui allait devenir l'organisation de la communauté francophone, le Cambodge y adhéra aussitôt.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Le Sommet de Chaillot, tenu juste un mois après la signature des accords de Paris sur le Cambodge le 23 octobre 1991, avait lancé un défi : mettre en place les conditions favorables à l'émergence de l'État de droit.

Le 4 octobre dernier, lors de la XLVIII<sup>e</sup> Assemblée des Nations unies, j'avais l'occasion d'exposer les éléments réunis au Cambodge ayant concouru au succès du processus de paix et au début de la mise en place d'un État de droit.

Aujourd'hui, ces éléments apparaissent comme étant de nature à aider à la juste résolution d'autres conflits.

Le premier élément de succès au Cambodge a été la volonté de la communauté internationale de sauver le peuple cambodgien et l'engagement de plus de quarante pays, dont la France en sa qualité de coprésident de la conférence de Paris sur le Cambodge, en a été la concrète démonstration.

Le deuxième élément a été la communion entre le peuple cambodgien et la communauté internationale. La participation de plus de 90% des électeurs inscrits au scrutin organisé et contrôlé par les Nations unies en est une preuve éclatante.

Enfin, le troisième élément à retenir est la volonté du peuple cambodgien à se sauver lui-même et d'en finir avec la guerre et les déchirements.

Parce que son rôle a été déterminant, et reconnu comme tel par l'ensemble de la communauté internationale, rien n'eût été possible sans Sa Majesté Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, père de la nation cambodgienne.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

De même que la Révolution française de 1789 n'appartient pas seulement à l'histoire de France mais à l'histoire universelle des hommes, le succès du processus de retour à la paix au Cambodge appartient à tous.

Ce processus n'a pas encore atteint son terme, clairement défini dans les accords de Paris et j'en appelle à la grande communauté francophone pour le conforter et aider à le réaliser dans tous ses objectifs.

Le royaume du Cambodge compte sur tous les pays signataires des accords de Paris du 23 octobre 1991 afin, tel qu'il est mentionné, qu'ils s'engagent à reconnaître et à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge.

Le gouvernement royal du Cambodge réitère avec insistance sa demande aux pays n'ayant pas encore adhéré aux accords de Paris du 23 octobre 1991 de le faire, afin d'aider le Cambodge et son peuple, mais aussi pour maintenir cette paix fragile et la renforcer. Ceci n'est pas pour le seul bénéfice du Cambodge mais aussi pour toute une région comptant des pays francophones, la région Asie-Pacifique.

Notre monde a besoin de paix, car sans elle le développement est impossible. Mon gouvernement s'associera à toutes les concertations contribuant à réduire les tensions.

Soucieux d'un développement économique moins inégal, il appuiera les solutions tendant à limiter la prolifération des armements classiques et de destruction massive.

Inquiet des déplacements de populations, révolté par les violations des droits de l'homme et des minorités, le gouvernement royal du Cambodge souhaite participer à la réflexion francophone dans ces domaines.

Le peuple cambodgien, par l'intermédiaire de ses représentants, a solennellement adopté une nouvelle Constitution marquant un vrai retour à la démocratie libérale dans le respect du pluralisme politique.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Le Cambodge a montré sa détermination à relever les autres défis lancés au Sommet de Chaillot par notre communauté.

En étant le premier pays de la région à créer un ministère de l'Environnement, il entend prendre sa part à la défense de notre bien commun : la terre.

Le Cambodge soutient déjà, et continuera à le faire, les efforts des Nations unies favorisant le développement dans un espace démocratique fondé sur l'État de droit. La Constitution dont notre pays vient de se doter l'exprime avec force.

Nous nous félicitons de voir le Conseil permanent de la Francophonie être appelé à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale.

Instance politique collégiale de décision, le Cambodge se déclare prêt à participer activement aux travaux du CPF.

Nous saluons le resserrement des programmes et soutenons les projets régionaux favorisant les échanges Sud-Sud.

La création d'un Fonds multilatéral unique dote notre communauté d'un instrument économique de première importance.

En répondant à sa vocation d'engager des actions concrètes sur des enjeux essentiels, développement, éducation, santé, environnement, communication, la famille francophone pourra toujours compter sur l'appui le plus ferme du Cambodge.

Pour sa part, le Cambodge constate avec admiration le développement ayant cours dans la région des nations de l'Asie du Sud-Est et souhaite voir les pays membres de la Francophonie tirer de nombreux bénéfices de leur vaste expérience.

Car quel rayonnement pourrait avoir notre communauté sans l'appui d'une économie vigoureuse ? Certains de nos membres ont déjà fait part de leurs sentiments à ce sujet et nous sommes en faveur d'une concertation plus grande dans ce domaine.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Les plus belles phrases sur l'humanisme de la Francophonie ont déjà été prononcées et la culture francophone s'enrichit au fil du temps en se confrontant aux autres cultures.

Le Cambodge apprécie et recherche cet échange. Notre patrimoine national, expression de notre culture, étudié depuis plus de huit siècles par des savants étrangers, continuera à contribuer à une meilleure connaissance de chacun d'entre nous et des autres.

Notre communauté se dote des instruments nécessaires au combat pour la défense et la propagation des valeurs que nous partageons ; nous les utiliserons.

Le président de la République française, Son Excellence monsieur François Mitterrand, a insufflé depuis plusieurs années un nouvel élan au combat politique mené par la Francophonie ; le Cambodge y tiendra son rôle.

Le Cambodge souscrit pleinement aux vœux exprimés au sein de notre assemblée pour œuvrer ensemble plus fermement au développement économique de nos pays.

Pour notre part, nous sommes déterminés, et nous nous engageons à consacrer et à utiliser toutes nos maigres ressources humaines et financières ainsi que l'assistance fort généreuse de la communauté francophone et internationale à la reconstruction et à la réhabilitation de notre pays dévasté et appauvri.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

*Allocution de S.E. M. Teodor Melescanu*  
Ministre d'État, ministre des Affaires étrangères  
de Roumanie

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs,

En cette circonstance solennelle, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour l'accueil de la Roumanie dans la famille francophone.

Qu'il me soit permis de vous assurer que par cet acte, vous avez rendu justice à un pays qui, traditionnellement, par sa culture, et politiquement, par son aspiration au monde du pluralisme et à la démocratie, est intimement lié à la Francophonie.

Je tiens à remercier Son Excellence le président de la République de Maurice, Sir Cassam Uteem, ainsi que le Très Honorable Sir Anerood Jugnauth, Premier ministre, de nous avoir invités à cette historique Conférence et je profite de l'occasion pour les remercier également pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Port-Louis.

Je me fais également un devoir et un honneur d'exprimer mes plus vifs remerciements au président de la République française, monsieur François Mitterrand, qui a encouragé et favorisé notre approche à la Francophonie et a bien voulu marquer de son empreinte amicale la demande d'adhésion de la Roumanie.

À vous tous, messieurs les chefs d'État et de gouvernement, toute notre gratitude et l'assurance que la Roumanie fait sien le devoir du respect de nos valeurs communes : la langue et la culture françaises qui nous rapprochent, l'idéal de la coopération pour notre développement, la foi dans l'homme et l'aspiration à la liberté.

Je voudrais terminer mon intervention par un hommage à tous ceux qui ont contribué à la pleine intégration de la Roumanie dans une famille politique unie par le français et aussi par ses aspirations de faire valoir la culture et la civilisation que nos peuples partagent en tant que fondement solide de leur développement.



## **SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE**





## **EXPOSÉ LIMINAIRE**



*Allocution de S.E. M. Melchior Ndadaye*  
Président de la République du Burundi

Monsieur le président,  
Excellences,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs les délégués,

La V<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage nous réunit aujourd'hui en République de Maurice, ce beau pays, terre d'hospitalité, de démocratie, de développement et d'unité dans la diversité.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements au gouvernement et au peuple mauriciens pour l'accueil combien chaleureux qui a été réservé à toute la délégation burundaise et à moi-même depuis notre arrivée à Port-Louis.

Monsieur le président,

La réflexion sur la politique internationale que je présente se trouve résumée dans un document comportant plusieurs points :

1. Dans le préambule, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage réaffirme le lien nécessaire entre l'État de droit et le développement.

Elle est consciente qu'au lieu d'établir une antériorité du politique par rapport à l'économique, il est essentiel d'œuvrer simultanément sur les deux plans.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont universels, inaliénables et garantis par la loi.

La responsabilité de tous les gouvernements est de les protéger et de les promouvoir.

Au cours des dernières années, depuis le Sommet de Chaillot, des progrès réels ont été accomplis dans l'avènement et la consolidation de la démocratie dans plusieurs pays de l'espace francophone, notamment en Afrique où des élections pluralistes et libres ont été organisées.

C'est le cas en ce qui concerne mon pays, le Burundi, où le peuple burundais a fait preuve d'une maturité politique en procédant, dans le calme et la sérénité, aux élections présidentielles et législatives au mois de juin dernier.

Les observateurs de la Francophonie ont été les témoins privilégiés de la préparation et du déroulement de ces élections.

Je ne peux m'empêcher de profiter de cette heureuse occasion pour remercier les pays amis de notre communauté, le Conseil permanent de la Francophonie et l'Agence de coopération culturelle et technique pour l'appui qu'ils ont apporté au Burundi au cours de ces élections.

Après que le peuple burundais m'ait fait l'honneur de me porter à la magistrature suprême de mon pays, je lui ai promis que tous les citoyens jouiront de l'épanouissement moral et que dans le Burundi nouveau, un accent particulier sera mis sur le respect et la promotion des droits de l'homme de toutes les composantes de la nation.

2. Après cette introduction, nous abordons à présent l'approche générale sur la situation politique internationale.

Compte tenu d'un environnement international marqué par les incertitudes et les instabilités d'un monde en pleine mutation, le Sommet de Maurice doit se pencher sur les responsabilités et le rôle accrus que la Francophonie est appelée à assumer dans l'établissement d'un système international stable et équitable.

Depuis le Sommet de Chaillot, nous constatons que la coopération et la concertation internationales se sont renforcées pour faire face aux graves défis de cette fin de siècle : la prévention et la gestion des conflits, la protection des minorités et le développement démocratique. Il nous faut renforcer notre partenariat en vue d'instaurer un système international équitable fondé sur une véritable sécurité collective.

3. Le deuxième point concerne la situation internationale. Depuis le Sommet de Chaillot, le processus de démocratisation consécutif à la fin de l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest s'est affirmé. Malheureusement, demeurent des défis majeurs à vaincre dans la quête pour plus de justice et pour la paix mondiale.

Les pays ayant le français en partage se sont impliqués dans la recherche de solutions à ces défis. Près du tiers des troupes de maintien de la paix actuellement déployées par l'ONU proviennent des pays participant au Sommet de la Francophonie. La Francophonie a mis sur pied plusieurs missions d'observation d'élections, afin d'assister les pays qui l'ont sollicitée dans leur transition vers la démocratie. Elle a également renforcé sa présence au plan international, notamment lors du Sommet sur l'environnement à Rio et de la conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin 1993.

4. Notre Conférence constate avec inquiétude que les efforts diplomatiques restent vains en vue d'une solution pacifique des conflits dans l'ex-Yougoslavie, en Angola, en Haïti, en Somalie et en Afrique du Sud où, malgré le démantèlement du système de l'apartheid, le succès des négociations reste hypothéqué par les affrontements répétés entre les mouvements extrémistes des communautés noires et blanches.

Pour l'Angola, la Conférence s'inquiète de la poursuite de la guerre. Elle invite l'UNITA à se conformer à la volonté exprimée par le peuple angolais lors des élections et à mettre un terme aux hostilités.

Concernant la Somalie spécialement, les pays francophones exhortent toutes les parties à respecter les accords d'Addis-Abeba pour faciliter la mise en place d'institutions politiques et appellent une concertation plus grande entre l'ONUSOM et les pays de la région pour éviter l'escalade de la violence.

5. Nous constatons, fort heureusement, que le processus de paix israélo-arabe poursuit, malgré les difficultés, ses travaux dans le sens d'une paix juste et durable au Proche-Orient. La reconnaissance mutuelle et la conclusion d'un accord entre Israël et l'OLP constitue un pas sur la voie d'un règlement juste et durable de la question du Proche-Orient.
6. Au Cambodge, grâce à la mission des Nations unies (APRONUC) et à la sagesse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, ont été possibles l'adoption de la Constitution et la formation d'un nouveau gouvernement en septembre dernier ; cela laisse augurer une ère de démocratie, de stabilité et de paix.
7. Le troisième point de la réflexion sur la situation internationale traite des champs d'action. Il s'agit d'abord de l'unité dans la diversité, des droits de l'homme et du développement.

La transition vers la démocratie ne se fait pas sans créer des tensions politiques et sociales génératrices de conflits internes déstabilisateurs. Gérer cette transition ne saurait se faire au détriment de l'un ou de l'autre des groupes nationaux.

C'est dans le respect et le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales que pourront s'établir les fondements de la vie démocratique et de l'ordre international.

Il s'agit ensuite de la transition vers la démocratie en Afrique. Malgré la crise économique d'une gravité sans égale, les pays d'Afrique ont poursuivi leurs efforts de démocratisation et de réforme de leurs institutions politiques et économiques.

En ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits, nous reconnaissons des efforts faits et l'évolution positive au Rwanda et au Liberia.

En ce qui concerne le Rwanda précisément, pays frère et voisin du Burundi, nous nous réjouissons de la signature des accords d'Arusha et nous nous félicitons de la résolution n° 872 du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant le déploiement d'une force internationale neutre qui facilitera la mise en application de ces accords que nous appelons de tous nos vœux.

8. Enfin en ce qui concerne la sécurité internationale, depuis le Sommet de Chaillot la communauté internationale s'est lancée, par l'entremise des Nations unies, dans la recherche de nouveaux moyens pour garantir la paix et la sécurité internationale.

C'est pourquoi, pour éviter une prolifération des conflits armés constatés actuellement dans le monde, nous demandons aux Nations unies et aux pays membres de promouvoir une diplomatie préventive, notamment en mettant en place des mécanismes d'alerte, d'évaluation et de prévention des crises.

En matière de désarmement, des progrès ont été accomplis avec la signature en janvier 1993 de la Convention d'interdiction des armes chimiques.

Enfin, le V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie confirme son plein appui au rôle accru des Nations unies dans le règlement des conflits ; encouragé par le succès de la concertation à l'occasion des conférences mondiales, il demande à ses membres de poursuivre des efforts dans cette voie pour dégager des positions communes sur des questions importantes.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## **INTERVENTIONS**





*Allocution de S.E. M. Jean-Luc Dehaene*  
Premier ministre du Royaume de Belgique

C'est pour moi un privilège que j'apprécie à toute sa valeur d'être appelé à prendre la parole à ces cinquièmes assises des chefs d'État et de gouvernement des pays entièrement ou partiellement francophones.

Ces assises se placent dans le cadre d'un monde qui, depuis quelque huit ans, a vu son paysage politique connaître, pour le meilleur et pour le pire, des bouleversements dont le nombre et l'importance semblent aller croissants.

Il est clair que ce sont bien des temps historiques que nous traversons actuellement. Une phase de notre histoire d'aujourd'hui - *celle de l'immédiate après seconde guerre mondiale* - est terminée.

Une autre lui succédera mais elle n'a pas encore émergé et ses contours à venir demeurent indiscernables.

Nous vivons donc une phase de transition, marquée de plus de questions que de réponses et grosse à la fois de promesses et de dangers.

La fin de l'affrontement Est-Ouest et l'accord intervenu dans les relations israélo-palestiniennes concrétisent les promesses et semblent nous permettre l'espoir de vivre, dans un avenir prévisible, au sein d'un monde plus sûr et meilleur.

En revanche, d'autres développements qui se poursuivent, notamment au Centre et à l'Est de l'Europe et au Sud du monde, nous font craindre le contraire.

Ces bouleversements interpellent la Francophonie, qu'il s'agisse particulièrement de régions comme l'Europe centrale et orientale, l'Afrique au sud du Sahara ou le Moyen-Orient.

Le mouvement d'émancipation qui a balayé la première de ces trois régions y a suscité, semble-t-il, une renaissance du français, l'une des langues de la Liberté. Puissent les luttes civiles et les problèmes économiques que connaît cette partie du monde ne pas y créer une réaction qui serait aussi nuisible à l'équilibre du continent et à celui du monde qu'à l'expansion d'un parler qui, depuis des siècles, s'identifie à cet équilibre.

Le dernier rapport du Haut Conseil de la Francophonie nous apprend que le français régresse dans les pays d'Afrique francophone du fait d'une érosion sérieuse de l'enseignement général dans cette partie du monde due aux conditions économiques et politiques qui y prédominent.

Enfin, l'accord de paix signé entre les Palestiniens et Israël implique un dynamisme de la paix dans une partie essentielle du monde, partie qui plus est, proche de la Francophonie. D'ailleurs, je vois ici, avec joie, les représentants d'États de la région, comprise dans son sens le plus large.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas mentionner ici deux problèmes qui tiennent particulièrement à cœur à mon pays et dont l'un semble connaître une évolution prometteuse et l'autre, malheureusement, des jours moins certains.

Je veux parler d'abord du Rwanda. Ensemble avec toute la Francophonie, je me félicite de l'accord de paix signé à Arusha, le 4 août dernier, entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais. La Belgique y voit la preuve que même des forces qui paraissent irréconciliables peuvent s'entendre. Je saisis l'occasion de lancer ici un appel à la communauté francophone pour qu'elle appuie la mise en application rapide de la résolution n° 872 des Nations unies décidant de l'envoi d'une force internationale neutre.

Ensuite il y a Haïti : mon pays exprime l'espoir que la démocratie puisse enfin vaincre et que rien ne puisse empêcher à l'avenir la mise en œuvre des résolutions des Nations unies.

La langue est l'indispensable auxiliaire, l'instrument privilégié et l'associé de la culture et le français réussit de manière incomparable à assurer ces fonctions.

Elle est aussi profondément liée à notre notion des valeurs avec tout ce que cela a de politique dans le sens le plus large et le plus noble du concept. Et là aussi, le français excelle.

Parmi ces valeurs, celles de la démocratie et du respect des droits de l'homme constituent pour notre Francophonie des priorités absolues qui doivent faire, de notre part, l'objet d'une constante préoccupation et dont le maintien et la promotion méritent nos soins et nos efforts.

La coopération dans ce domaine de tous les États ayant le français en partage est indispensable. Il serait sans doute heureux que nous nous attachions à nous doter, ensemble, des instruments nécessaires nous permettant d'assurer individuellement et collectivement l'application des règles fondamentales existant à cet égard.

Le présent Sommet se penche sur une série d'importantes déclarations et je voudrais m'arrêter un instant sur la substance de certaines d'entre elles.

Et tout d'abord, notre coopération économique.

Dans ce contexte, j'aimerais mettre l'accent sur trois thèmes de réflexion qui me paraissent primordiaux et qui, chacun à leur façon, ne manquent pas d'influencer la situation politique internationale.

Parmi les problèmes qui se posent à nos États, celui de l'environnement prend une place croissante et constitue un souci de plus en plus grand pour nos opinions publiques. Cela est heureux car toute négligence à cet égard se paie, que ce soit dans les pays anciennement industrialisés ou dans ceux en développement. On sait, désormais, que l'oubli de l'écologie peut se traduire, à terme prévisible, par des véritables catastrophes. Composée de nations anciennes et d'États récents, la Francophonie doit se saisir de cette question avec détermination et vigueur et instaurer entre ses membres, à ce propos, une collaboration sans cesse approfondie.

D'autre part, le document sur la coopération économique francophone note, très justement, que « l'enseignement est le facteur le plus déterminant pour assurer la pérennité d'un développement économique autonome ».

On ne dira jamais assez l'importance de l'éducation pour l'épanouissement, non seulement intellectuel mais aussi matériel, des peuples.

Le caractère préoccupant de la situation économique mondiale donne à l'aide au développement une nouvelle actualité et un nouveau relief. Là aussi une coopération accrue entre pays francophones s'impose.

Elle est et demeure indispensable à l'équilibre et à l'harmonie de notre ensemble francophone. La Belgique en est consciente et poursuit dans ce domaine une action qui, depuis maintenant plus de trente ans, se perfectionne et s'amplifie au fil des ans.

Dans ce contexte, l'engagement des pays francophones à participer activement à la réflexion, menée au sein de l'Organisation des Nations unies dans la perspective de la définition et de l'application d'un programme d'action pour le développement, mieux adapté et plus efficace, est essentiel.

Enfin, il y a l'indispensable nécessité de collaborer au niveau culturel. Il n'y a en effet pas de survie politique sans existence culturelle. Aussi mon pays appuiera-t-il ensemble avec ses partenaires de la Communauté européenne, toute initiative au sein du GATT favorisant le maintien de l'identité culturelle.

Pour terminer je voudrais à mon tour souligner ici ce qui me paraît être l'essence de notre monde actuel, c'est-à-dire « **l'unité dans la diversité** ». L'unité me paraît être symbolisée par l'universalité des droits de l'homme, par l'interpénétration économique et enfin par l'appartenance à un environnement commun. De là d'ailleurs toute l'importance de l'élément diversité, ferment d'humanisme. La culture et la langue permettent en effet à chacun de nous de garder ses racines et de se développer dans le respect de l'originalité et de la personne humaine. Ceci plus que tout peut contribuer à la paix mondiale.



*Discours de S.E. M. Francisque Ravony*

Premier ministre  
et chef du gouvernement de Madagascar

Monsieur le président,  
Messieurs les présidents et chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs,

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que, participant pour la première fois à vos travaux, je me dispose à prendre la parole devant vous. C'est ici, en effet, une assemblée qui a ses usages, voire ses habitués. Et j'interviens dans un débat où j'ai peine à me départir de l'idée que, sur la Francophonie, tout a été dit et que je viens bien tard.

Mais je suis très heureux que l'occasion me soit donnée de cette intervention en cette île sœur de l'océan Indien. Je souhaiterais dès l'abord remercier le gouvernement et le peuple mauriciens pour la chaleur de leur hospitalité et la qualité de leur organisation.

Je voudrais vous adresser, monsieur le président, nos félicitations les plus vives pour votre élection: nul ne doute que votre autorité et votre rayonnement n'assurent à ce Sommet de substantiels et féconds débats, et ne dotent votre mandat de décisifs prolongements.

Au président sortant, Son Excellence monsieur François Mitterrand, je souhaiterais aussi rendre hommage. Vous sortez aujourd'hui, monsieur le président, mais ce que nous voulons retenir, ce n'est pas que vous sortez, c'est que vous êtes entré le premier : dans le domaine qui nous occupe, vous avez ouvert la voie. Votre expérience et vos avis continueront d'éclairer nos projets, nos délibérations et nos décisions.

Je ne saurais passer sous silence, madame Aumeeruddy-Cziffra, votre efficacité à la tête du Conseil permanent de la Francophonie.

Je n'aurais garde enfin d'oublier le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, monsieur Jean-Louis Roy : son dévouement, sa détermination, son abnégation à la tête de l'Agence ont rendu possibles nombre d'avancées. Qu'il en soit vivement remercié.

Monsieur le président,  
Messieurs les présidents et chefs de délégation  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs,

Sans en être coutumière, l'histoire, parfois, invite à l'optimisme. Nous sommes, ce matin, quarante-sept nations réunies par la grâce de la langue française et sous l'invocation de la liberté. L'une et l'autre sont, à notre sens, indissociables.

Car par une singulière ironie, si française à tant d'égards, la langue par laquelle nombre de nos pays se virent confisquer la liberté et refuser l'égalité, est celle-là même qui désormais nous offre une raison de nous rassembler, de nous réunir et, par-delà nos divergences et nos différences, d'exprimer une exigence de démocratie dont nous sommes, nous autres Malgaches, l'une des plus récentes illustrations.

Étrangeté de cette langue, en effet, qui, tout en édictant les mots d'obéissance et de servitude, nous enseigna, sur les bancs de ses écoles, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la magie séditeuse des Fables de La Fontaine : « Vous leur fîtes, Seigneur, En les croquant, beaucoup d'honneur... », récitons-nous bravement à nos instituteurs.

Depuis lors nous avons dû apprendre que l'indépendance ne signifiait pas d'emblée la liberté: il y a quelque temps encore, cette liberté, pour plusieurs de nos pays, aurait tenu du rêve inaccessible. Elle le demeure toujours, pour d'autres. Pourtant, à n'en pas douter, et quelles que soient les tempêtes que tant d'entre nous ont traversées et les tourmentes que nous vivrons tous, en cet automne 1993, l'histoire nous sourit.

Au sortir d'une longue et difficile transition, Madagascar serait fondée de s'enchanter de ce sourire. Madagascar aurait aussi sujet de ne s'y laisser prendre. Car il serait vain de nous le dissimuler : toute avancée vers la démocratie n'emporte pas de conséquences assurées pour le développement. Ni le redressement financier ni le décollage économique ne nous seront donnés par surcroît. Qui oserait encore prétendre que l'homme vive seulement de liberté ?

Or la Francophonie, pour nous, est d'abord un espace de liberté. Est-ce à dire que la Francophonie est en passe de devenir ce qu'était, pour Valéry, la liberté, c'est-à-dire « un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens, qui chantent plus qu'ils ne parlent; qui demandent plus qu'ils ne répondent ; de ces mots qui ont fait tous les métiers [...] mots très bons pour la controverse, la dialectique, l'éloquence ; aussi propres aux analyses illusoire et aux subtilités infinies qu'aux fins de phrases qui déchaînent le tonnerre » ?

Rien ne serait plus spécieux. L'ambition et les premiers acquis des Sommets francophones sont là pour en témoigner.

Mais il est clair désormais que, préservé et protégé, cet espace de liberté où chacun peut faire valoir ses différences et ses aspirations propres, doit s'élargir et s'ouvrir sur un espace de développement où tous, riches et pauvres, nous saurons peu à peu créer les instruments communautaires d'une nécessaire solidarité. L'avenir de la Francophonie se construira au prix de ces métamorphoses successives.

Construisons donc, en affrontant la réalité. La réalité, ce sont des États pauvres, paralysés par leur endettement, vivant sur des schémas de développement qui ont perdu de leur pertinence : un secteur public qui se voulait le « fer de lance » d'États forts et une aide financière structurelle venue des pays du Nord.

Nous aurions mauvaise grâce à condamner sans appel ces schémas qui, pour imparfaits et pervers qu'ils étaient, nous ont permis de survivre. Retenons seulement qu'il nous faut en inventer d'autres qui réduisent le secteur public, sans pour autant nous priver d'États forts, et qui fassent appel à l'aide des pays du Nord, sans perdre de vue que ces derniers ne disposent plus des moyens d'antan.

Comment y parvenir? Il n'y a pas de réponse toute faite. La réponse, ou plutôt les réponses se situent sur chacun de nos terrains : elles sont terre à terre. Aucun expert, si brillant soit-il, aucun organisme international, si puissant soit-il, ne peut dicter, au-delà de principes de rigueur et d'assainissement, un modèle systématique qui garantisse en tous lieux le redressement économique.

Il appartient à chacun d'entre nous, sur la base de règles budgétaires strictes et communes, de s'imposer avec réalisme, clairvoyance et ténacité, le but à atteindre, la marche à suivre et le rythme de cette marche.

Le chemin n'est ni simple ni facile ni rapide. Les obstacles sont légion et de tous ordres. Mais c'est le seul chemin possible. Nous devons tous nous sentir solidaires, nous entraider, nous épauler, dans l'élaboration de nos stratégies de redressement, dans leur mise en œuvre et dans le maintien de leur application.

Sur ce chemin malaisé, la France peut, oserais-je dire doit, assurer nos pas ; non plus en bailleur de fonds inépuisables - les fonds, même au Nord, sont épuisables et parfois épuisés - mais par sa présence, sa participation effective à nos projets et sa caution morale au sein des institutions financières internationales.

Mais notre communauté francophone nous offre aussi d'autres virtualités de développement. Je voudrais notamment insister sur la qualité du travail accompli depuis le IV<sup>e</sup> Sommet, dans le domaine de la coopération juridique, sur la nécessité de son développement et sur la volonté de Madagascar d'être désormais partie prenante à l'ensemble de ces travaux. À cet égard, je souhaite vivement que l'harmonisation des procédures et des réglementations soit étendue, au-delà de la zone franc, à l'ensemble des pays francophones et s'attache à d'autres champs de réflexion : la justice, la décentralisation, la formation, l'élaboration d'un cadre économique général à tous nos pays.

Sans doute aussi serait-il nécessaire d'améliorer les formules existantes de partenariat : nos entreprises devraient être mises à même de saisir toutes les opportunités pour conjuguer leurs efforts, et ainsi survivre, voire constituer des pôles plus attractifs vers des associations plus ambitieuses.

Mais mon propos n'est pas d'anticiper sur nos débats ni d'abuser de votre patience.

Nous représentons les uns et les autres des « pays ayant le français en partage ». Cette formulation pourrait parfois prendre des allures de plus petit commun multiple - de PPCM, comme nous l'enseignaient nos vieux maîtres. Or notre volonté est bien que nos pays constituent une communauté d'une tout autre ambition.

Car la menace qui, à terme, pèse sur la Francophonie n'est pas en priorité celle d'une hégémonie linguistique et culturelle, peu à peu nivelant et banalisant nos propres cultures. L'exclusive n'est pas notre fait. La menace majeure est que

cette langue française qui veut à juste titre que rien d'humain ne lui soit étranger, un jour n'apparaisse plus capable d'apporter des réponses à certaines des questions les plus vitales des hommes de nos pays confrontés à la pauvreté.

Il nous faut donc inclure dans la Francophonie non plus seulement l'amour d'une langue partagée ou l'aspiration à une démocratie de plus en plus respectueuse des libertés, mais des réponses affectives aux urgences les plus pressantes du développement.

Monsieur le président,  
Messieurs les présidents et chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs,

Nous sommes nombreux à être envahis du sentiment que, plus de trente années après notre indépendance, tout est à recommencer, tout est à reprendre et à recomposer. Rien, pourtant, ne serait plus illusoire. Du passé, nul ne fait table rase. Nous appartenons, pour la plupart, à de vieux pays, déjà recrus d'histoire, d'épreuves et de tourments, mais dotés d'une extraordinaire capacité de bonheur.

Il nous faut dès lors partir des réalités présentes, pour austères et arides qu'elles soient, avec leurs pesanteurs mais aussi leurs richesses, dont la Francophonie n'est pas la moindre. Prenons à bras-le-corps les difficultés de l'heure, sans nous lasser d'imaginer des solutions humbles et tenaces, c'est-à-dire les seules appropriées, sans cesser non plus de renforcer et d'utiliser ces liens précieux que l'histoire a tissés entre nous.

En un mot, continuons. Nous commencerons ensuite.



*Allocution de S.E. M. Mahamane Ousmane*  
Président de la République du Niger

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Honorables invités,  
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi, avant toute chose, d'exprimer au gouvernement et au peuple mauriciens, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, notre profonde gratitude pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans cette belle île, de même que nos vives félicitations pour la qualité exceptionnelle de l'organisation de ce V<sup>e</sup> Sommet.

L'unité, la diversité et l'esprit de tolérance qui caractérisent le peuple mauricien symbolise avec éclat les valeurs autour desquelles la communauté francophone se retrouve.

Je saisis également cette occasion pour présenter au Très Honorable Premier ministre Anerood Jugnauth mes vives félicitations pour son élection unanime à la présidence de nos travaux. Je suis sûr que sous sa haute direction nos délibérations connaîtront des conclusions heureuses.

J'adresse aussi au président François Mitterrand nos chaleureux compliments pour les nombreuses actions qu'il a conduites depuis le Sommet de Chaillot.

Le message qu'il nous a livré ce matin, à la cérémonie solennelle d'ouverture de nos travaux, témoigne, si besoin est, de son engagement permanent en faveur du rayonnement de la Francophonie.

Monsieur le président,

Notre Sommet se tient à un moment où le monde connaît de profondes mutations nées de l'effondrement du mur de Berlin, de la disparition des blocs antagonistes et de l'avènement de la démocratie pluraliste à l'échelle mondiale.

La situation internationale actuelle est pleine d'incertitudes et riche de promesses. Incertitudes, parce que plus que jamais nous assistons à la résurgence des nationalismes souvent accompagnée de conflits internes violents, à la montée de l'intolérance, des intégrismes religieux, et à l'élargissement continu du fossé qui sépare les pays riches des pauvres ; riche en promesses, car le processus démocratique qui avance un peu partout dans le monde est porteur d'espoir parce qu'il libère les énergies créatrices des peuples.

À la faveur de ces mutations qualitatives, un ordre international nouveau est en train de se mettre progressivement en place.

Cet ordre international nouveau porte les riches espérances d'un monde plus paisible et plus juste. C'est le lieu de saluer les efforts déployés par les Nations unies, en coopération avec les organisations régionales, pour trouver des règlements négociés aux nombreux conflits qui déchiraient des régions entières du globe et qui semblaient jusqu'à présent être sans solutions.

C'est le cas notamment au Cambodge, en Angola, au Mozambique, en Somalie, à Haïti, pour ne citer que ceux-là. La conclusion récente de l'accord israélo-palestinien ouvre la voie à un règlement juste et durable de la question du Proche-Orient et vient encore confirmer cette évolution positive du climat international. De même la tenue en 1994, en Afrique du Sud, des premières élections libres - selon le principe d'un homme, une voix - laisse entrevoir le démantèlement définitif du système abject de l'apartheid et l'émergence d'une société démocratique et non raciale. En choisissant monsieur Nelson Mandela et le président Frederik De Klerk comme lauréats du prix Nobel de la paix 1993, le comité du prix Nobel apporte un puissant encouragement au processus de paix en Afrique du Sud.

Nous réaffirmons à cet égard notre plein appui aux judicieuses propositions formulées par le secrétaire général des Nations unies, monsieur Boutros Boutros-Ghali, dans son Agenda pour la paix.

Par-delà ces efforts d'organisation de la paix internationale, il faut relever et souligner que l'avancée de l'idéal démocratique à travers le monde constitue sans conteste le fait marquant de ces dernières années. Il soutient toutes les mutations observées déjà et conditionne le succès de la marche de l'humanité vers la paix et le progrès.

Il est heureux que notre continent, qui accueille en cette terre africaine de Maurice le V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, participe à ce vaste mouvement vers la démocratie.

Au Niger, la transition démocratique s'est traduite par l'organisation d'élections libres et transparentes qui se sont déroulées en présence de plusieurs observateurs internationaux, dont ceux de la communauté francophone. Mon pays est résolument décidé à édifier un État de droit.

Je suis d'avis que la communauté francophone doit appuyer de toutes ses forces et de tout son poids cette marche de l'humanité vers la paix. Elle doit également œuvrer à favoriser et à consolider la démocratisation de nos pays.

Je vous remercie.

*Allocution de l'Honorable Dr Ahmud Swalay Kasenally*  
Ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice

Monsieur le président,

Si Maurice a pris l'initiative d'inscrire à l'ordre du jour de notre Sommet le thème des droits de l'homme, ce n'est pas un hasard. En effet, il se situe au cœur même de nos préoccupations et demeure un élément incontournable de notre culture politique. Nous constatons que les événements nous donnent raison et que ce thème s'inscrit parmi les priorités dans les débats internationaux car aucun développement ne peut avoir de sens que si l'homme jouit de ses droits et libertés fondamentaux, y inclus sa liberté d'expression et de choix. Ainsi, il nous appartient ici, au sein de cette organisation et en tant qu'entité sur la scène internationale, de renouveler notre soutien aux efforts consentis par certains de nos États membres dans leur transition vers la démocratie.

Aussi, nous nous réjouissons du progrès accompli lors de la deuxième conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue récemment à Vienne. Maurice, qui y a activement participé, voudrait saisir l'occasion de cette présente instance pour réitérer son appui total aux engagements de la Déclaration de Vienne et de son programme d'action.

Nous avons eu l'occasion de situer davantage notre position à ce sujet à la tribune des Nations unies, il y a quelques jours, dans le cadre des débats de la présente session de l'Assemblée générale. Nous avons souligné notre accord particulier à la création d'un poste de haut-commissaire pour les droits de l'homme, doté des moyens nécessaires pour mener à bien la tâche qui lui incomberait.

Nous interpellons également la Commission des droits de l'homme de procéder à la nomination d'un rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et à un accroissement de ressources pour le Centre des droits de l'homme.

Dans la même lignée, Maurice se réjouit de la mise en place du « Tribunal international » pour juger les responsables de crimes de guerre en ex-Yougoslavie - une nécessité, pour bien démontrer, monsieur le président, que de tels actes ne peuvent être perpétrés avec impunité.

Monsieur le président,

Si la fin de la guerre froide a été porteuse de bien des espoirs sur le plan du désarmement, c'est avec une bien vive inquiétude que nous constatons un relâchement sur ce plan à la suite des récents événements. Consciente de ses obligations internationales, Maurice s'est faite un devoir de suivre de près ce dossier. Permettez que je le redise ici, dans cette instance, que nous, à Maurice, sommes en faveur non seulement d'une INTERDICTION TOTALE des essais nucléaires, mais encore d'un monde libéré complètement des armements nucléaires.

Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de saluer la décision de certaines puissances de suspendre volontairement leurs essais nucléaires et vous comprendrez donc pourquoi nous avons été récemment perturbés par la menace de certains de

reprendre leurs essais. Nous pensons qu'une reprise des essais mettrait en péril la conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et empêcherait l'amorce d'un processus pouvant mener à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous réitérons donc, ici, l'appel que nous avons fait récemment à la tribune des Nations unies, pour que les puissances nucléaires maintiennent le moratoire sur les essais qu'ils se sont imposé.

En ce qu'il s'agit de la conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, je voudrais souligner, monsieur le président, que certains ont choisi de ne pas adhérer à ce traité car il contient plusieurs clauses discriminatoires. C'est pour cette raison que nous souhaitons une révision de ce traité en vue de son renouvellement, tel qu'il est prévu en 1995. Nous sommes certains que tous ceux qui sont animés par le désir de voir ce traité atteindre un caractère vraiment universel et sans clauses discriminatoires, appuieront cette démarche au lieu d'insister sur une prorogation sans révision.

Monsieur le président,

Nous nous félicitons du rôle de plus en plus important de l'Organisation des Nations unies dans notre monde actuel, un rôle qui cadre avec les provisions de sa charte. L'Organisation des Nations unies est très sollicitée tant dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité que dans celui de l'aide humanitaire. Toutefois, nous pensons que sans ressources adéquates, elle ne pourra accomplir la tâche que lui confie la communauté internationale. Mais au-delà, il importe de revoir la base même de cette institution si importante. Le monde a connu ces dernières années de si grands bouleversements que l'on a du mal à le reconnaître. Le système des Nations unies, dans cette mouvance, ne saurait être insensible à un réexamen de ses structures. Dans le débat sur la réforme des Nations unies, nous pensons qu'il faille dégager une entente pour concilier le besoin d'efficacité de cette institution tout en assurant une représentativité adéquate de la communauté internationale. Nous espérons que dans la tradition de concertation francophone internationale qui s'est instaurée désormais parmi nous sur les grands dossiers, nous ne manquerons pas de dégager un consensus exemplaire dans cette réflexion pour une nouvelle Organisation des Nations unies forte, efficace et représentative.

En ce qu'il s'agit de l'Afrique, monsieur le président, ce continent a tantôt été décrit comme celui de l'espoir mais bien souvent, trop souvent même - hélas ! - comme celui du désespoir, si bien qu'on ne se gêne point de parler d'afro-pessimisme.

Si le Mozambique, le Rwanda, le Liberia et l'Afrique du Sud nous bercent dans un courant d'espoir, la situation au Soudan, en Somalie et en Angola continue à nous inspirer de vives inquiétudes.

Sur le plan de la politique économique, nous trouvons difficilement le chemin vers la sortie des bois. Le fardeau que continue à représenter la dette, malgré certaines actions d'assouplissement, nous empêche de nous engager concrètement sur la voie du redressement économique et donc, du développement qui est une aspiration légitime de nos peuples.

Monsieur le président,

Nous ne pouvons passer sous silence l'espoir qui se dessine en Asie orientale et au Moyen-Orient. Le dénouement de la situation au Cambodge et l'installation d'un gouvernement démocratique dans ce pays méritent d'être salués. Nous sommes donc particulièrement heureux que ce soit au Sommet de Maurice que la communauté francophone accueille de nouveau en son sein le Cambodge. Permettez, monsieur le président, que je saisisse cette occasion pour souhaiter également la bienvenue, parmi nous, à la Roumanie.

Monsieur le président,

Maurice salue le geste de reconnaissance mutuelle et la signature d'un accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, que nous considérons un engagement concret vers une paix juste et durable dans la région. D'ailleurs, il me plaît à cette occasion de vous annoncer que Maurice vient de renouer ses relations diplomatiques avec Israël.

Je voudrais conclure en appelant à la solidarité de la communauté internationale en général, et celle de la communauté francophone en particulier, face aux défis de notre temps. L'interdépendance des pays du monde nous appelle à une coopération multilatérale encore plus agissante dans tous les domaines. Je peux vous assurer que Maurice répondra toujours présente à ces interpellations.

Je vous remercie, monsieur le président.



*Allocution de S.E. le général major Juvénal Habyarimana*  
Président de la République rwandaise

Monsieur le président,

Je voudrais ajouter les remerciements de la délégation rwandaise à ceux exprimés par les éminents orateurs qui m'ont précédé et vous adresser, monsieur le président, nos sentiments de reconnaissance pour l'accueil que nous a réservé le peuple de l'île Maurice et les soins dont nous entoure son gouvernement, à l'occasion de cette cinquième rencontre des pays ayant le français en partage. Il est réjouissant que depuis Paris, Québec, Dakar et Chaillot, la grande famille francophone progresse sur cette route de la consolidation et de l'élargissement de ses liens de fraternité et de coopération.

La communauté francophone, famille plurielle, mais unie, regroupant des valeurs multiples, s'enrichit toujours davantage à chacune de nos rencontres.

C'est pourquoi le Rwanda a foi dans les grands objectifs de cette famille francophone.

Excellences messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames,  
Messieurs,

Sur le point spécifique de la politique internationale qui fait l'objet de nos débats, je voudrais saisir cette opportunité pour informer brièvement cette auguste assemblée sur le dénouement du conflit qui a endeuillé mon pays, le Rwanda, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990.

La guerre que le Rwanda vient de vivre fut une guerre absurde, mais combien fratricide, meurtrière et destructrice. Elle a emporté plusieurs milliers de victimes innocentes, elle nous laisse des mutilés, dans la détresse et dans la désolation, elle a déplacé près d'un million de personnes qui, aujourd'hui, endurent une vie inhumaine dans le dénuement le plus total, à la merci des intempéries. Cette guerre a meurtri les cœurs. Elle a détruit les infrastructures socio-économiques de notre pays et a délabré son économie.

Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Dès le début de ce conflit, plusieurs rencontres de haut niveau, rassemblant les autorités des pays voisins, ont été organisées, respectivement à Mwanza, en République unie de Tanzanie, à Gbadolité et à Goma en République du Zaïre, pour chercher les voies de résoudre ce conflit par le dialogue. L'instauration du cessez-le-feu fut la préoccupation première de ces rencontres.

L'accord de cessez-le-feu fut signé à N'Sele le 29 mars 1991, puis amendé deux fois à Gbadolité, au Zaïre, le 16 septembre 1991, et à Arusha, en Tanzanie, le 12 juillet 1992.

Les négociations de paix entamées au Zaïre, et poursuivies à Arusha, en Tanzanie, ont abouti à la signature de l'accord de paix, œuvre collective que le peuple rwandais doit à la solidarité internationale. Des organismes internationaux et des pays amis ont fourni, avec tant d'abnégation, des efforts incalculables pour appuyer notre volonté de retrouver la paix. Parmi ces pays amis, je voudrais renouveler les remerciements du peuple rwandais à ceux de la famille francophone présents à ce Sommet : la Belgique, le Burundi, la France, le Sénégal, le Zaïre, l'Égypte, la Tunisie, le Mali et le Congo.

Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Nous sommes conscients que la mise en œuvre de l'accord de paix incombe en priorité aux Rwandais eux-mêmes. C'est pour cette raison qu'après la signature de l'accord de paix, le gouvernement rwandais s'est attelé à faire une large diffusion du contenu de cet accord à travers les médias et les journaux, tant officiels que privés, afin que chaque Rwandais se convainque de l'opportunité de ne pas dévier de ce qui est prescrit.

Nous avons cru bon de pousser plus loin les préparatifs de mise en œuvre de l'accord de paix, en faisant tout ce qui est en notre pouvoir pour initier à temps la collaboration du gouvernement rwandais et du Front patriotique rwandais dans tout ce qui peut rendre les perspectives de paix meilleures. Dans cette ligne, les autorités supérieures militaires des deux parties ont initié des rencontres depuis la signature de l'accord de paix pour examiner ensemble les modalités pratiques d'intégration des deux armées.

De même, les délégués du gouvernement et ceux du Front patriotique rwandais se rencontrent chaque fois que de besoin afin de débattre de la meilleure façon de mettre en œuvre l'accord de paix et de chercher ensemble les solutions aux problèmes susceptibles de contrarier le processus de paix.

C'est dans ce cadre que le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais ont pris la décision de dépêcher une mission conjointe auprès des Nations unies pour solliciter l'envoi rapide d'une force internationale neutre, préalable à la mise en place des institutions de transition au Rwanda, à savoir le gouvernement de transition à base élargie et l'Assemblée nationale de transition.

C'est l'occasion ici de remercier les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, le secrétaire général de l'ONU, et tous ceux qui nous ont aidés pour que le Conseil de sécurité prenne la décision d'envoyer au Rwanda une force internationale neutre de maintien de la paix en adoptant la résolution n° 872, le 5 octobre 1993, comme viennent de le rappeler notre frère et ami le président du Burundi, M. Ndayaye, et le Premier ministre de Belgique, M. Dehaene.

L'arrivée de cette force permettra au Rwanda d'entrer dans une ère nouvelle, une ère d'une expérience enrichissante de partage du pouvoir entre les grandes sensibilités politiques du pays et le Front patriotique rwandais, en attendant les élections libres et justes qui doivent intervenir au terme de cette période de transition.



Monsieur le président,

Le Rwanda a opté pour un régime multipartite, par le vote et la promulgation de la Constitution du 10 juin 1991.

Aujourd'hui, le Rwanda compte dix-sept formations politiques agréées. Malgré la guerre que le Rwanda vient de vivre, le processus de démocratisation amorcé déjà avant cette guerre s'est poursuivi. L'accord de paix d'Arusha prévoit que le Front patriotique rwandais, hier mouvement armé, se transformera en un parti politique pour participer à la compétition démocratique qui est envisagée au cours de la période de transition. Ce faisant, il deviendra la sixième formation politique participant au gouvernement de transition à base élargie. Cette riche expérience d'une coalition politique est vécue déjà depuis avril 1992 au sein d'un gouvernement de coalition de cinq partis politiques, dirigé par un Premier ministre issu de l'opposition.

Excellences messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames,  
Messieurs,

Certes la mise en œuvre de l'accord de paix au Rwanda et l'aboutissement du processus démocratique incombent en priorité aux Rwandais eux-mêmes. Cependant, sans l'appui de tous les pays amis du Rwanda, spécialement les pays voisins et les pays unis par la Francophonie, sans l'appui de toute la communauté internationale, tous les efforts que nous aurions déployés ne seraient pas couronnés des succès escomptés.

C'est pourquoi je lance, au nom du gouvernement et du peuple rwandais, un appel insistant auprès de la communauté internationale, et plus particulièrement auprès de la communauté francophone, pour continuer à nous épauler dans l'œuvre de réconciliation nationale, de renforcement du processus démocratique et de développement économique du pays. Plus précisément, les programmes urgents liés à la mise en œuvre de l'accord de paix et qui requièrent la collaboration de tous les partenaires du Rwanda sont les suivants :

1. L'intégration des deux armées, hier antagonistes, et la formation d'une seule armée nationale ;
2. La réinsertion des milliers de démobilisés dans la vie socio-économique du pays ;
3. Le rapatriement des réfugiés et leur intégration socio-économique ;
4. La réinstallation, sur leur terres, des personnes déplacées par la guerre ;
5. La reconstruction et la réhabilitation économique du pays ;
6. Le renforcement du processus démocratique et l'organisation des élections libres.

Excellences,  
Messdames,  
Messieurs,

Le secteur de l'enseignement constitue le lieu privilégié de promotion de la langue française, instrument également privilégié de cohésion entre les membres de la communauté francophone.

Dans notre pays, ce secteur fait aujourd'hui face à des besoins importants notamment en matière de formation des enseignants à tous les niveaux, spécialement au niveau de l'enseignement secondaire.

Pour répondre à ces besoins, il vient d'être créée, avec la rentrée académique 1993-1994, une École normale supérieure à l'Université nationale du Rwanda dont la mission principale sera d'assurer la formation initiale et continue des enseignants du secondaire.

Le Rwanda sollicite auprès de la communauté francophone un appui matériel et financier en vue de la mise en œuvre de ce projet vital pour notre pays.

Excellences,  
Messdames,  
Messieurs,

Le peuple rwandais compte toujours sur votre soutien. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le président, la Conférence ministérielle de la Francophonie a déposé un projet de résolution sur le Rwanda, et nous vous savons déjà gré de son adoption par ce Sommet. Et la meilleure façon d'exprimer notre profonde reconnaissance, au nom de tous les Rwandais, à tous ceux qui nous ont aidé à mettre fin à la guerre et à parvenir à l'accord de paix, à tous ceux qui sont déterminés à nous épauler dans l'un ou l'autre programme urgent en attente d'exécution, la meilleure façon, dis-je, c'est de réaffirmer ici, devant vous, notre ferme détermination à faire tout ce qui est possible pour garantir la mise en œuvre sans faille de l'accord de paix, c'est de réaffirmer notre détermination à faire aboutir le processus démocratique en cours dans mon pays.

Vive la solidarité entre les peuples !

Vive le réseau de la Francophonie !

Je vous remercie.

**Allocution de S.E. M. Agustin Nse Nfumu**  
Ministre délégué chargé de la Francophonie  
de la Guinée équatoriale

Monsieur le Premier ministre de Maurice,  
Excellences messieurs les chefs d'États et de gouvernement,  
Excellences messieurs les chefs de délégation,  
Excellences messieurs les ambassadeurs et les représentants des organismes  
internationaux,  
Excellences,  
Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole ici, dans cette belle ville de Port-Louis, capitale de Maurice, et devant ce Sommet des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Mon honneur est d'autant plus grand qu'il m'a été confiée la très agréable mission de transmettre au peuple et au gouvernement mauriciens les salutations fraternelles de Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo, président de la République de Guinée équatoriale, lequel, pour des raisons de politique interne, n'a pas pu faire le déplacement à Maurice, mais qui souhaite plein succès à cet important Sommet de la Francophonie.

Avec une vision prophétique, il a compris l'incidence réelle que l'espace francophone exerce sur la vie économique et sociale de la Guinée équatoriale, en raison de sa situation géopolitique dans la zone de l'Afrique centrale, francophone dans sa majorité, et du fait de son adhésion à ses institutions économiques et financières, ainsi que pour les traditionnelles relations d'étroite collaboration avec des pays non africains du monde francophone tels que la France, qui avait contribué dans le passé et continue à contribuer aujourd'hui au développement de notre pays. L'idée et la matérialisation de notre appartenance à la Francophonie avait été prise non sans une grande surprise de la part de ceux qui ne comprennent pas qu'un pays à la tradition hispanique intègre le monde francophone.

Nous pensons que notre intégration dans la Francophonie ne constitue, en aucun moment, une intention de substitution de notre héritage culturel hispanique, mais elle vient signifier un élément complémentaire et enrichissant de celui-ci, permettant ainsi au peuple de la Guinée équatoriale de s'ouvrir à un espace culturel et de coopération plus large et avec plus d'opportunités.

Dans ce sens, le gouvernement de Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo a donné des pas sûrs et décidés vers une intégration responsable dans l'espace francophone qui ont commencé avec l'adoption du français comme deuxième langue officielle de travail en Guinée équatoriale, et puis la demande et l'admission de notre pays comme membre de plein droit de la Francophonie, et surtout avec la décision d'attribuer à un département de son administration la gestion des affaires de la Francophonie, en désignant dans son gouvernement de transition, en janvier 1992, un ministre chargé de la Francophonie.

Messieurs les chefs d'État et de gouvernement, tout ce que je viens de décrire marque un itinéraire long et difficile, si l'on tient compte de l'ascendance hispanique de notre pays, mais aussi et surtout, prouve la ferme détermination d'un gouvernement de partager expériences et avantages d'un monde d'un plus

ample spectre, dans le scénario de la coopération internationale. Mon pays n'attend pas être un membre de second ordre dans la grande famille francophone, mon pays n'attend pas être un supplément à la famille, mais une partie de ce grand corps. Pour cela, tout en le remerciant pour tout ce qu'il a reçu jusqu'à maintenant du monde francophone, aussi bien au niveau bilatéral qu'à celui de ses organismes spécialisés, comme l'ACCT, mon gouvernement voudrait voir augmenter l'action de la communauté francophone dans tous les domaines de la vie sociale, économique et culturelle de la Guinée équatoriale. Nous pensons que nous pouvons être l'exemple en Afrique, la vitrine où les gens puissent comprendre que la Francophonie ne signifie pas seulement l'encouragement et l'expansion d'une culture et d'une langue, mais la conclusion logique d'une politique de coopération et de participation entre des peuples et nations avec une vocation partagée de développement.

Monsieur le président,

Ce développement se voit menacé aujourd'hui par les innombrables problèmes qui frappent la communauté internationale des nations, et avec une cruauté spéciale le tiers-monde, qui gémit sous le poids de la crise économique, aggravée par la baisse des prix des matières premières et la quasi-inexistence de alternatives de leur transformation locale, l'inflation galopante, la dette extérieure ainsi que l'intransigeance des partenaires des pays industrialisés, qui préfèrent assister à la longue et pénible agonie de ceux qui furent leurs fournisseurs d'hier sans faire aucun effort pour les aider à sortir de la situation de désastre dans laquelle se trouvent leurs économies.

À ces problèmes, qui ruinent la vie économique de nos pays, s'est ajoutée la crise politique généralisée, causée par des processus politiques que, malgré la reconnaissance du droit à la liberté d'expression et de décision des peuples, certaines formes et modules extérieurs ont adultéré en essayant d'en faire le fruit de la simple imitation d'agissements externes, à l'encontre des particularités propres à chaque pays et peuple.

Nous voudrions dénoncer dans cette tribune la façon honteuse dont certaines forces extra-nationales se mettent dans les processus démocratiques des pays du tiers-monde, et surtout en Afrique noire. Loin de préconiser et d'encourager le dialogue et la concertation parmi les forces politiques des pays, elles se livrent à la création des antagonismes et attisent la confrontation, à faire l'apologie de la violence et de la haine. L'Afrique est, une fois de plus, le théâtre des luttes d'influences de la part de certaines puissances occidentales, luttes dont les seules victimes sont les citoyens africains. La triste réalité dans notre continent aujourd'hui est telle que, sous prétexte de la démocratisation, certaines puissances se livrent à une véritable ingérence politique ouverte au détriment de tout principe de droit international, prétendant, non pas que les peuples s'expriment librement sur les personnes et les formes de gouvernement qui leur conviennent mais qu'ils acceptent tout simplement les personnes et les formes de gouvernement qui intéressent ces puissances. Nous estimons qu'une telle attitude d'ingérence ne peut entraîner à nos peuples du continent africain que la destruction et la mort.

Sous instructions et au nom de mon gouvernement et de son président, Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo, arbitre et modérateur du processus démocratique de la Guinée équatoriale, je voudrais lancer un vibrant appel à la

communauté francophone pour qu'elle fasse pression sur ces puissances pour que cessent leurs ingérences et qu'elles laissent les peuples africains se prononcer librement sur leur avenir politique. Nous ne rejetons pas les conseils de ceux qui ont plus d'expérience démocratique que nous, pour nous orienter vers une meilleure canalisation de nos objectifs démocratiques et en matière des droits de l'homme ; nous ne rejetons pas, non plus, l'aide et l'appui pour que toutes les parties impliquées dans nos processus de démocratisation puissent bâtir une société politique pluraliste dans la paix et la concorde. Elles sont les bienvenues, toutes ces personnes qui œuvrent dans le sens d'une société démocratique pacifique. Faire le contraire n'est ni démocratique ni humain.

En Guinée équatoriale, nous avons entrepris un processus de démocratisation dont nous estimons qu'il marche fermement vers son affirmation.

Interprétant les nobles idéaux de paix et de justice du peuple équato-guinéen, mon gouvernement s'est engagé vers un progressif processus démocratique qui garantit à chaque Équato-Guinéen la jouissance de ses droits et libertés.

Le processus démocratique entrepris dans le pays est ferme et convaincant pour le peuple équato-guinéen et pour les pays qui, loin de la simple rhétorique d'intérêts politiques occultes, veulent le bien de la Guinée équatoriale et veillent pour son progrès. La seule aspiration du peuple et du gouvernement équato-guinéens, c'est que notre processus se développe dans un climat de concorde nationale, sans troubles ni commotions qui menaceraient la paix et la stabilité qui règnent dans le pays. Nous ne sommes pas pour ces démocraties surgies de la violence et de la mort.

Dans ce contexte, après la promulgation et l'acceptation massive, par le peuple, de la loi fondamentale (la Constitution), à caractère démocratique pluraliste, quatorze partis politiques ont été légalisés, y compris le gouvernemental parti démocratique de Guinée équatoriale, en vertu des dispositions contenues dans la loi des partis politiques du 6 janvier 1992, lesquels mènent leurs activités sur tout le territoire national. En plus, depuis 1979, la loi d'amnistie a été promulguée en deux occasions dans le but de compter avec toutes les possibles forces vives du pays dans la construction d'une nouvelle ère de vie démocratique.

En dehors d'autres dispositions telles que la loi de liberté de réunions et de manifestations, etc., la volonté décisive du gouvernement pour instaurer, de façon pacifique, la démocratie dans le pays, se voit matérialisée avec la signature d'un document connu comme « el pacto nacional » (pacte national) entre le gouvernement et l'opposition, fruit de la conjugaison des aspirations de toutes les forces politiques et source de l'aboutissement du processus de démocratie.

Guidées toujours par le souci d'une plus grande transparence politique du processus, les élections législatives, initialement convoquées pour le 12 septembre 1993, ont été repoussées au 21 novembre de cette année, pour répondre aux souhaits de certaines formations politiques. Aussi, plusieurs observateurs internationaux du système des Nations unies et des pays africains et occidentaux, ont été invités à être présents à Malabo le jour des élections, pour veiller et témoigner de leur transparence.

Sans aucun doute, l'aboutissement pacifique du processus démocratique en Guinée équatoriale, n'aurait été possible sans la volonté décisive de Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo qui, avec le coup d'État du 3 août 1979, avait mis fin à la dictature, initiant ainsi le véritable chemin du pays vers la

démocratie dans un climat de paix et de concorde, que les doctrinaires de la violence veulent détruire aujourd'hui avec leurs provocations et odieuses machinations.

En Guinée équatoriale nous réfutons, purement et simplement, les apologistes de la violence et des troubles ; nous réfutons aussi ceux qui, pour des raisons politiques qui leur sont propres, ne cessent de critiquer les gouvernements africains de toutes les fautes inventées contre la démocratie et les droits de l'homme, en faisant un « black out » express sur les actions positives entreprises par ces gouvernements au bénéfice de leur peuple et de leur développement. Nous réaffirmons que c'est seulement dans une ambiance de paix qu'il est possible de travailler pour le progrès et le bien-être auxquels aspirent tous les peuples.

Aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, aux pays amis qui, avec leur apport, contribuent aux efforts que déploie mon gouvernement, j'exprime notre très profond remerciement et je les encourage à continuer à nous prêter leurs concours et coopération dans cette étape décisive du processus démocratique de la Guinée équatoriale. Le comportement le plus intelligent dans cette nouvelle société mondiale doit être basé sur l'exercice de la solidarité la plus agissante, pour le bien de cette humanité, que certains individus semblent oublier si souvent au bénéfice de revendications politiques pas toujours bénéfiques aux populations de nos pays.

Qu'il me soit permis, pour terminer, d'exprimer les vifs sentiments de remerciements de ma délégation, au gouvernement et au peuple mauriciens, pour l'excellence de l'accueil et l'hospitalité dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle et coquette ville de Port-Louis.

Vive la Francophonie, pour que vive la coopération sincère et bénéfique entre ses peuples et la communauté internationale.

**Allocution de S.E. Me Kokou Joseph Koffigoh**  
Premier ministre de la République togolaise,  
Représentant de S.E. le général Gnassingbé Eyadema  
Président de la République togolaise

Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice,  
Monsieur le président de la République française,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs,

Au nom de Son Excellence le général Gnassingbé Eyadema, président de la République togolaise que j'ai l'honneur de représenter, je voudrais, en prenant la parole à ce nouveau rendez-vous de la Francophonie, exprimer au Premier ministre de la République de Maurice, au gouvernement et au peuple mauriciens nos très vives et chaleureuses félicitations pour le soin tout particulier qu'ils ont apporté dans la préparation et l'organisation de ce Sommet.

Face à la chaleur de l'accueil qui nous est réservé et aux nombreuses facilités qui nous sont accordées, je voudrais également dire toute notre gratitude pour la délicate attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans votre beau pays.

Maurice accueille aujourd'hui la Ve Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Cet événement marque une étape importante dans le développement de la Francophonie comme outil de solidarité, de compréhension et de transfert de technologie.

C'est le lieu de faire le point des actions entreprises depuis notre dernière rencontre de Chaillot en novembre 1991, et de confronter nos idées et nos expériences diversifiées au sein de l'espace francophone, dans un monde en mutation où les défis à relever aux plans politique et économique nous invitent à une solidarité toujours plus grande et plus forte.

Au plan politique, en dépit des drames quotidiens engendrés par les conflits et les foyers de tension de toutes sortes qui secouent notre planète, en dépit des difficultés et des dérapages liés aux réformes démocratiques en cours en Afrique, force est de reconnaître que l'élan de démocratisation et la libre expression des peuples s'affirment et se consolident chaque jour davantage et que la compréhension et l'acceptation de l'autre ouvrent la voie à une ère de coopération et d'entente porteuses de promesse et d'espoir.

Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs,

Au Togo, malgré les difficultés inhérentes à tout changement, nous avons pu, dans le cadre du processus de démocratisation de nos institutions amorcé il y a peu, réaliser une avancée importante sur la voie de la construction d'un État de droit, car la démocratie, dans notre pays plus qu'ailleurs, exige que les acteurs s'acceptent malgré leurs différences. C'est une étape de notre histoire que nous avons toujours voulue pacifique et sereine. Ainsi avons-nous privilégié la

communication et le dialogue pour rapprocher les principaux acteurs de la vie politique nationale, pour amener les uns et les autres à se comprendre.

Au cours de ces deux dernières années, nous avons fait l'expérience de troubles sociaux qui ont porté une grave atteinte à la cohésion nationale.

Grâce à l'expérience du chef de l'État et mus par l'intérêt supérieur du pays, nous avons pu limiter les effets néfastes de cette crise. En effet, pour faire face à cette situation préoccupante, mon gouvernement, de concert avec le chef de l'État et soucieux de prévenir l'enlèvement de notre pays dans le cycle infernal de la violence, a déployé les forces de sécurité publique - FORS 93 - sur l'ensemble du territoire national, afin d'assurer la paix et la sécurité indispensables à la libre circulation des personnes et des biens, au bon déroulement des activités socio-politiques ainsi qu'à la reprise de l'activité économique.

Les accords paraphés à Ouagadougou et signés à Lomé le 11 juillet 1993 sont le fruit de cette volonté commune de travailler dans un cadre consensuel en vue de l'organisation de consultations électorales.

Permettez-moi de saluer ici la contribution inestimable du Burkina Faso et de la France ainsi que des autres membres du Conseil permanent de la Francophonie.

Nous venons, à ce stade de notre parcours, de faire la preuve que l'ensemble francophone peut efficacement contribuer à la solution de crises internes qui secouent nos pays.

En effet, la présence sur le sol togolais d'observateurs militaires venus de France et du Burkina Faso d'une part et d'observateurs civils venus de nombreux pays amis d'autre part, ainsi que d'observateurs de l'ACCT, a permis un bon déroulement du scrutin présidentiel du 25 août 1993 au Togo.

Ce scrutin s'est soldé par l'élection à une très large majorité du général Gnassingbé Eyadema, comme premier président élu de la IV<sup>e</sup> République.

Intervenant après le référendum constitutionnel de septembre 1992, l'élection présidentielle nous permet de franchir un second cap et de préparer la phase finale des consultations inscrites au programme de notre démocratisation.

Notre tâche se trouve d'autant plus aisée que le candidat élu a confirmé sa disponibilité au pardon mutuel, à l'union et à la réconciliation de tous les fils du Togo. En effet, le général Eyadema a tendu la main à tous les fils et filles du pays afin que nous continuions ensemble notre processus de démocratisation pour construire un Togo paisible et prospère.

Fort de ce climat de confiance, mon gouvernement s'attache à résoudre tous les problèmes d'ordre technique liés aux prochaines consultations électorales dans le but de favoriser une large participation de tous à ces élections, dans la transparence et la sérénité.

La démocratisation n'est pas une œuvre d'un jour ou de quelques années. C'est un travail continu qui doit avoir comme toile de fond le soubassement universel mais comme assaisonnement les réalités spécifiques de chaque pays.



Pour ce faire, il importe de consolider le consensus en vue de la conduite et de la gestion des affaires de l'État, de restaurer la confiance entre les citoyens afin de faire triompher les libertés fondamentales et les droits inhérents à la personne humaine.

La communauté francophone a déjà montré le chemin à suivre en accompagnant le processus de démocratisation dans différents pays.

À notre avis, notre expérience nous montre qu'il faut effectivement accompagner le mouvement sans le précéder ni le devancer car c'est du bien-être des peuples qu'il s'agit: « **la démocratie ne fait pas bon ménage avec la misère** ».

Le Togo, plus qu'un autre pays, souhaite qu'il soit dûment tenu compte des difficultés économiques qui nous assaillent et qui risquent à terme de compromettre la marche vers la démocratie.

Notre pays compte sur l'ensemble francophone et plus particulièrement sur la France pour plaider auprès de nos partenaires la reprise de la coopération qui constitue à nos yeux le signe évident d'une plus grande solidarité.

Aujourd'hui nous pouvons dire que l'espoir est revenu au Togo et nous sommes convaincus que tous les Togolais pourront, dans la paix et la tranquillité, poursuivre leur marche en avant. Certes, il appartient à tous nos amis de faire en sorte que nous ressentions plus fortement la solidarité indispensable ; mais l'expérience aura fait de nous des hommes plus avertis et mieux préparés à cette tâche exaltante qu'est la construction de l'État de droit.

Je vous remercie.



**FRANCOPHONIE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL  
(réflexion sur l'espace francophone)**



## **EXPOSÉ LIMINAIRE**



*Intervention de S.E. M. Alain Juppé*  
Ministre des Affaires étrangères  
de la République française

Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames, messieurs,

Le texte que j'ai l'honneur de présenter, le document sur la Francophonie et les relations internationales, est l'un des plus significatifs de l'évolution du mouvement francophone.

Comme plusieurs orateurs l'ont dit ce matin, nous sommes réunis par l'amour d'une même langue, par la solidarité qu'elle crée entre nous, par le sentiment de proximité que nous donnent des références, des modes de pensée et des réactions communes sur les grands sujets qui constituent les relations internationales.

Certains observateurs extérieurs pourraient se demander, en regardant notre assemblée, ce qu'il peut y avoir de commun entre Canadiens et Burundais, Français et Vietnamiens, Tunisiens et Roumains, et bien d'autres encore, puisque quarante-sept États, soit le quart de la communauté internationale, sont aujourd'hui membres de la Francophonie et que notre mouvement est appelé à s'élargir.

Comment des hommes et des femmes aussi divers peuvent-ils se retrouver sur le développement, le désarmement, l'endettement ? La réponse est, en fait, simple : il est normal que des peuples justes et raisonnables s'accordent aisément sur des principes justes et raisonnables.

Nos références ne sont pas identiques, mais nous en avons beaucoup de communes. Nous ne nous opposons à personne et voulons simplement pouvoir argumenter selon nos idées et appréhender le monde selon notre vision.

Parce qu'au total, et nous en faisons la démonstration année après année, nous avons une vision commune du monde. En un mot, il faut pour cela nous donner les moyens de l'expression et nous organiser.

C'est l'objet du document qui nous occupe : faire de la Francophonie une donnée active des relations internationales, habituer nos interlocuteurs à l'idée d'une réalité francophone ; montrer qu'il n'y a jamais une seule manière d'aborder les problèmes mondiaux et une solution unique à y apporter.

La différence à laquelle nous tenons ne doit pas rester cachée dans nos têtes ou dans nos coeurs, mais s'exprimer et s'affirmer.

Ça n'est naturellement pas de façon contraignante que nous y parviendrons. La Francophonie n'est pas le lieu des positions imposées ou d'un quelconque embrigadement.

Bien au contraire, nous devons prendre l'habitude, comme cela nous est proposé dans le document, de nous concerter avant les grandes échéances multilatérales. Nous y sommes déjà parvenus lors de la conférence de Rio sur

l'environnement, et plus encore, à l'approche de la conférence de Vienne sur les droits de l'homme, sujet symbolique pour que les francophones parlent d'une même voix.

Nous devons, je crois, décider ensemble de nous concerter quelques semaines avant les futurs grands rendez-vous multilatéraux, afin de dégager des positions communes.

L'agenda international nous en fournira très vite l'occasion : la conférence « Population et développement » au Caire l'an prochain, la conférence mondiale des femmes à Pékin ou le Sommet social de Copenhague en 1995 devraient donner lieu, si ce document recevait votre approbation, à des concertations préliminaires qui montreront que la Francophonie a une consistance politique et multilatérale de mieux en mieux établie.

Pour cela, il faut aussi que dans les enceintes internationales, les francophones parlent... le français. Le mimétisme, le défaitisme ou la timidité ne sont pas de mise lorsque notre langue commune est, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des organisations intergouvernementales, langue officielle ou de travail.

Il faut certes faire preuve de vigilance et d'insistance, savoir exiger la communication en français des documents de travail ou l'interprétation simultanée des conférences. En France même, nous devons lutter contre les mauvaises habitudes que prennent parfois nos propres fonctionnaires... Nous allons y mettre bon ordre.

Il faut aussi, comme le propose le document, former en français des diplomates, mais aussi des agents intermédiaires. La Francophonie a besoin de brillantes élites, elle les a déjà, mais également d'une troupe nombreuse et compétente. Il nous faut donc aussi des gestionnaires, des secrétaires, des techniciens francophones. Le document préconise un effort important en ce sens. La France est prête à y prendre sa part.

Près d'un tiers des États de notre planète appartiennent désormais au mouvement francophone. Aucun n'est venu sous la contrainte. Chacun a souhaité y adhérer. De nouvelles candidatures se sont encore récemment déclarées. Notre groupe, amical et solidaire, est ainsi naturellement attractif.

Peut-être les États qui demandent à nous rejoindre sentent-ils que l'on trouve ici une liberté de parole, un souci constant et naturel de considérer chacun pour ce qu'il est, c'est-à-dire un peuple, avec une culture, une histoire et un regard sur le monde que personne ne songe à nier ou à minorer.

Il n'y a pas ici de culture dominante : que nous soyons d'Asie, d'Afrique, d'Europe ou d'Amérique, ou un petit peu de tout cela, comme ici à Maurice, le français est notre bien et notre lien. Les écrivains francophones des cinq continents ont toujours voulu mettre l'homme et l'esprit au-dessus des groupes et des modes. Nous sommes à l'évidence rétifs aux mots d'ordre ou aux ralliements forcés.

Nous devons maintenant affirmer fermement et solidairement notre spécificité dans un monde en mal de repère et en proie dans plusieurs régions aux pires déchirements. N'oublions pas, au lendemain de ce Sommet, de nous retrouver



aussi souvent que possible entre francophones, pour faire entendre une voix indépendante, généreuse et sage.

Tentons d'être, ensemble, porteurs d'une vision du monde fondée sur quelques principes communs, notamment l'exigence de démocratie et de justice.

Parler la même langue, c'est aussi penser ensemble, se référer au même système de valeurs, s'efforcer de mettre en œuvre un projet politique commun dont le développement et la paix sont les axes fondamentaux.

Tel sera de plus en plus le rôle, je l'espère, de la Francophonie dans les relations internationales.



## **INTERVENTIONS**



*Allocution de S.E. M. Adolf Ogi*  
Président de la Confédération suisse

Monsieur le président,

Au nom de la délégation suisse, je désire m'associer très chaleureusement aux remerciements exprimés à nos hôtes. Combien il me plaît de constater que la Francophonie sait être présente dans un petit pays plurilingue ! Comme la Suisse, Maurice démontre à l'évidence que les grandes langues internationales ne sont pas en compétition. Au contraire, elles peuvent coexister de manière enrichissante.

Monsieur le président,

Lors de notre dernier Sommet, nous notions les profonds bouleversements dans l'histoire du monde. Deux ans plus tard, nous devons constater que les espoirs ne se sont pas tous concrétisés. La percée de la démocratie s'accompagne, en effet, de problèmes politiques et économiques, et notamment :

- la résurgence des nationalismes ;
- la protection des minorités ;
- les difficultés d'assurer à chacun un niveau de vie décent.

Le lien entre démocratie et développement paraît aller de soi. Mais cela nécessite, en fait, la mise en place d'institutions solides. Il est donc réjouissant de voir ce sujet occuper une place centrale dans nos débats.

Certes, le processus de démocratisation incombe aux pays concernés. Mais ceux qui ont autrefois affronté les mêmes problèmes doivent partager leurs expériences avec eux.

Avec ses quatre cultures, ses quatre langues et ses vingt-six cantons, la Suisse vit en paix depuis cent cinquante ans. Elle a su développer un système élaboré de fédéralisme et de démocratie directe. Et elle partage volontiers son expérience et son savoir-faire avec les autres pays.

Pays aux nombreux particularismes, la Suisse est consciente de l'importance de la solidarité entre ses diverses composantes. C'est pourquoi elle est sensible au thème de l'unité dans la diversité.

La famille francophone se rencontre une nouvelle fois. C'est un cadre privilégié d'échange d'idées et d'expériences où chacun apporte sa pierre à l'édifice commun. Cet échange serait cependant théorique sans la notion de solidarité. Celle-ci existe bel et bien au sein de notre mouvement. Elle se manifeste, en effet, par la mise en place d'instruments de coopération.

Monsieur le président,

Pour maintenir le dynamisme de la Francophonie, il faut redéfinir constamment nos objectifs. Si le but visé dépasse nos possibilités, il y a lieu parfois de se restreindre. Des actions incisives dans certains domaines valent mieux qu'une dispersion de nos activités tous azimuts.

Au fil des années, nos domaines d'intervention se sont beaucoup multipliés. Nos ressources financières et humaines ne nous permettent cependant pas d'y consacrer toujours l'attention et le soin souhaitables. La Francophonie doit faire preuve de crédibilité et de professionnalisme. Dès lors, ne faudrait-il pas concentrer nos moyens limités sur nos domaines d'élection?

Monsieur le président,

Nous avons la chance d'avoir en commun une langue qui ouvre des champs d'action très vastes. La Francophonie est un trait d'union entre les pays du Nord et du Sud. Il nous appartient aussi de promouvoir l'usage du français à l'extérieur de notre mouvement. Mais cela sans formalisme inutile. Il faut donc établir des contacts bilatéraux sur des projets précis en vue de renforcer l'importance historique de notre langue.

Monsieur le président,

La Francophonie prend aujourd'hui un essor considérable. La Suisse est heureuse d'y contribuer, tout en se concentrant sur les secteurs qui lui sont chers, par exemple l'éducation, la formation, le développement des droits de l'homme, la communication.

Dans cet esprit, le succès de la télévision TV5 me remplit de satisfaction. C'est une réussite à l'échelle mondiale ! Et la Suisse continuera à soutenir pleinement ce programme.

La Suisse se félicite également que l'ACCT ait choisi Genève pour son premier bureau de liaison avec les organisations internationales.

Monsieur le président,

Seuls dix-huit pour cent des Suisses sont de langue maternelle française. Comme vous l'avez constaté, je n'en fais pas partie. Mais c'est au nom de l'ensemble du peuple suisse que je vous réaffirme le soutien de mon pays à la Francophonie.

*Allocution de S.E. M. Ion Iliescu*  
Président de la Roumanie

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames, messieurs,

Nous sommes à l'heure de la montée d'une conscience démocratique à l'échelle mondiale. La démocratie jouit d'une légitimité quasi générale. Nous sommes tous d'accord que la démocratie assure le cadre d'un bon exercice des droits de l'homme, de l'homme réel et non pas de l'homme abstrait.

Je me réjouis qu'aujourd'hui nous nous penchions sur un thème tellement important : droits de l'homme et développement.

Après l'effondrement du totalitarisme, la Roumanie s'est acheminée vers l'État de droit. Dès son premier article, la nouvelle Constitution consacre l'État de droit, démocratique, en Roumanie, dans lequel la dignité, les droits, les libertés des citoyens, le libre épanouissement de la personnalité, la justice et le pluralisme politique représentent les valeurs suprêmes. Les élections législatives et présidentielles de l'année dernière révèlent sans aucun doute, aux observateurs objectifs, l'existence en Roumanie d'un processus politique, économique et social qui mène irrévocablement au respect des valeurs démocratiques.

Cette période ne fait cependant pas disparaître les graves difficultés, internes et externes, auxquelles la Roumanie est confrontée.

Comme on le constate depuis quatre ans, dans tous les anciens pays du « socialisme réel », la création des conditions pour le développement d'une économie de marché, en partant d'une structure étatisée hypercentralisée, est une tâche difficile, à long terme, accompagnée des hauts coûts sociaux, comme le chômage élevé, l'inflation et une baisse massive du niveau de vie de la population. À cela s'ajoutent la conjoncture économique internationale défavorable et le climat de tension créé par les conflits régionaux qui ont surgi sur le continent européen. Cela fait d'autant plus important le rôle des institutions de coopération internationale, dont la Francophonie fait partie intégrante.

À notre avis il n'y a pas de démocratie viable sans développement économique comme elle n'est pas concevable non plus sans liberté, sans une authentique culture de la démocratie qui comporte elle-même le civisme, la tolérance, l'éducation, la libre circulation des idées.

Je pense que pour notre civilisation, à cette fin de siècle, le problème clé, crucial, c'est le développement, la diminution des écarts dramatiques qui existent entre les pays riches et les pays pauvres. La réduction de ces différences n'est pas seulement dans l'intérêt des peuples sous-développés, mais également dans l'intérêt des pays développés et de l'économie mondiale tout entière. Car, autrement, la croissance de ces décalages pourrait devenir une source dangereuse pour l'équilibre mondial, pour la paix et la stabilité générales. Dans ce but, il n'y a pas besoin de gestes de générosité ou d'aides humanitaires - ou bien cela ne suffit pas - mais il est nécessaire d'avoir une nouvelle approche et une nouvelle pensée politique sur les relations économiques internationales, basées sur le partenariat des égaux.

En soutenant les efforts des pays sous-développés et également des pays en transition pour leur développement, pour la modernisation et le renforcement de leurs économies nationales, de même que pour l'accroissement du niveau de vie de leurs peuples, cela va se refléter dans la capacité accrue de leurs marchés intérieurs, ce qui serait bénéfique aussi pour l'économie mondiale.

Mesdames et messieurs,

La Roumanie est venue au mouvement de la Francophonie avec le souhait de s'engager solidement dans la coopération économique, culturelle et politique que cette communauté suppose.

Nos affinités culturelles avec la Francophonie doivent être renforcées à travers un support économique que nous pouvons et devons faire construire.

La Roumanie est un pays qui a d'importantes ressources humaines et naturelles, doté d'une économie ayant de grandes possibilités de coopération dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme. La Roumanie a une infrastructure qui fait d'elle un marché très intéressant et un partenaire significatif pour les pays représentés à cette Conférence, la liant ainsi fermement au circuit de la Francophonie.

Par ailleurs, les liens avec le monde francophone sont assurés également dans le domaine de l'éducation et de la culture par le grand nombre d'étudiants provenant des pays membres, qui se trouvent dans les universités roumaines, par la connexion de la Roumanie au Conseil de télévision France internationale, à Radio France internationale et à TV5 Europe, ainsi que par l'ensemble du système scolaire et universitaire de l'enseignement de la langue française.

Le retour de notre pays au sein de la famille à laquelle elle appartient par tradition historique et culturelle et à laquelle nous, Roumains, sommes attachés par des profondes affinités de langue, vu notre origine latine, ne peut être que bénéfique. D'autant plus que cette grande famille qui compte pour le moment quarante-sept pays, de tous les cinq continents, est une famille qui se veut dans le monde de demain un facteur d'équilibre, un ferment de liberté et de progrès, de démocratie, de développement, en bref, une famille ayant le souci d'un regroupement autour de valeurs humanistes partagées.

Par sa mission et par sa vocation, la Francophonie devient pour la Roumanie un laboratoire vivant de la coopération, construit ou en construction par des peuples qui acceptent de se manifester en solidarité dans le nouvel environnement mondial. Elle est la synthèse entre l'aspiration générale à l'universalité et l'aspiration particulière à l'identité, conclusion qui appartient à ceux qui veillent au destin de notre mouvement que je partage entièrement.

Notre adhésion est pleine d'espoir et correspond à la conviction que la Roumanie, ses objectifs politiques et économiques vont à la rencontre des buts du mouvement de la Francophonie.

Aux fins de contribuer à l'élargissement du rayonnement de la grande famille francophone en Europe orientale, je voudrais vous proposer la candidature de la Roumanie pour héberger en 1997 le VII<sup>e</sup> Sommet des pays ayant le français en partage.



*Allocution de S.E. M. Jeliou Jelev*  
Président de la République de Bulgarie

Monsieur le président,  
Mesdames, messieurs,

La Bulgarie est heureuse aujourd'hui de retrouver à Maurice ses partenaires de la Francophonie. Je voudrais tout particulièrement remercier nos hôtes de leur accueil chaleureux et de l'organisation remarquable de cette rencontre.

Le choix du site de ce V<sup>e</sup> Sommet revêt pour moi une signification particulière. La République de Maurice, dans sa diversité politique, dans sa pluralité linguistique, dans sa richesse humaine, est le symbole de la Francophonie.

C'est certainement aussi par l'intermédiaire de la Francophonie que la Bulgarie renoue avec un passé, avec sa mémoire. Nous nous souvenons toujours d'illustres français, tels que Victor Hugo ou Léandre Le Gay, qui ont pris la défense de la Bulgarie asservie. C'est la Constitution d'un pays francophone, la Belgique, qui servit de modèle à la première Constitution bulgare au début de ce siècle. Ce n'était pas un hasard.

Avec ces idées universelles et généreuses, son rayonnement culturel et technologique, la France a toujours été notre partenaire dans de nombreux domaines et nous ne voulons pas renoncer à ces acquis. Nous devons les préserver car ils font désormais partie de notre patrimoine.

La Francophonie ouvre aussi un nouvel espace de solidarité. Tant sur le plan régional qu'international, la Bulgarie se réjouit de nouer et de renouer des contacts, qui ne sont exclusifs d'aucun autre mais, au contraire, complémentaires afin de promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures. Même si aujourd'hui, d'autres langues sont présentées, la Bulgarie veut conserver, par la richesse de cet acquis, cette ouverture intellectuelle sur le monde que, malheureusement, elle n'a pas eu l'occasion de promouvoir pendant quatre longues décennies.

Notre francophonie, si spécifique et modeste soit-elle par rapport à d'autres pays, est un élément essentiel de notre volonté politique de coopération internationale. Je n'en veux pour preuve que l'intérêt que la langue française suscite chez les Bulgares, jeunes et moins jeunes, conscients de cet enjeu, et le développement de filières universitaires francophones, notamment scientifiques.

Élément slave dans le vaste ensemble multiethnique qu'est la Francophonie, nous avons aussi le devoir de mieux faire connaître à nos partenaires nos racines, notre culture et notre diversité économique pour encourager des échanges encore restreints.

Nous avons un double défi à relever dans les années à venir. Nous devons consolider l'État de droit après notre retour à la démocratie et nous devons bâtir une économie de marché.

C'est pour répondre à cet enjeu que la Bulgarie a déposé devant vous un projet qui correspond à un besoin prioritaire dans nos sociétés postcommunistes. L'Institut francophone d'administration et de gestion qu'on propose d'établir à Sofia, aura une vocation régionale. Il réunira une partie de nos élites des

Balkans, de l'Europe du Sud-Est et, pourquoi pas, d'autres régions qui, par le vecteur de la Francophonie, pourront se perfectionner dans les domaines essentiels du droit et du commerce et développer entre elles des contacts qui contribueraient à renforcer une meilleure compréhension mutuelle.

La Bulgarie, îlot de stabilité sur les Balkans, a su éviter les pièges du nationalisme et de la haine ethnique dont on voit les ravages monstrueux dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Mon pays respecte scrupuleusement toutes les décisions de l'ONU malgré les lourds sacrifices économiques que cela lui impose. Elle a manifesté, par sa participation internationale, notamment chez nos amis au Cambodge, son soutien concret au maintien de la paix, sa réelle volonté de réconciliation internationale. Je veux rendre ici publiquement hommage aux soldats de l'ONU, à leurs familles, et tout particulièrement aux dix Bulgares qui ont payé de leur vie le succès de cette opération internationale en faveur de la démocratie et de la paix.

La Bulgarie soutient sans restriction les décisions du Conseil de sécurité concernant l'ex-Yougoslavie et l'embargo, mais elle subit directement et lourdement les graves conséquences économiques de cette décision sur son système social et économique. Elle entend que l'on examine le plus rapidement possible, sur le plan international, les mesures compensatoires proposées, telles que les facilités d'accès aux divers marchés régionaux et le développement des investissements pour des infrastructures prioritaires dans la région des Balkans.

Il ne peut y avoir de solidarité sans réciprocité.

La Bulgarie veut poursuivre son ouverture sur l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Sa présence à ce Sommet en est aussi un témoignage. Par l'intermédiaire de la Francophonie, elle souhaite aussi promouvoir des intérêts communs essentiels. Son ouverture à l'autre n'est pas un abandon mais une manifestation de son hospitalité et de sa tolérance.

Au cours des siècles, la Bulgarie a trop souffert de diverses formes d'hégémonismes pour ne pas veiller avec attention sur son unité dans la diversité sociale, politique, religieuse, linguistique, économique et culturelle. La dimension francophone de notre pays est une réalité que nous devons donc encourager et promouvoir.

Monsieur le président,  
Mesdames, messieurs,

Pour ces raisons, j'ai l'honneur de présenter ici officiellement la candidature d'adhésion pleine et entière de la Bulgarie au mouvement francophone.

Je vous remercie de votre attention.

*Allocution de l'Honorable Maxime Karlot Korman*  
Premier ministre de Vanuatu

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi de porter l'attention de cette auguste assemblée sur une partie du monde relativement moins connue, mais non sans importance, au sein de la communauté francophone : l'océan Pacifique.

Mais, avant tout, je ne voudrais pas manquer de saluer tous ceux et toutes celles qui sont à l'origine de la Francophonie et qui se sont engagés, à travers le temps et le monde, à la construction progressive et à l'épanouissement de l'espace francophone que nous connaissons et que nous vivons aujourd'hui. Un espace jouissant d'un héritage commun ; un espace exhibant des ressources culturelles riches et diverses ; un espace fondé sur des principes fondamentaux en faveur d'un développement socio-économique équilibré et durable, et du maintien des valeurs et des institutions démocratiques ; un espace basé sur le respect des droits et libertés fondamentaux de la personne et des peuples : telle est la Francophonie plurielle.

Ces principes de base doivent continuer à être observés et maintenus comme piliers de l'extension et de la fortification de l'édifice international francophone.

Notre devoir commun en tant que fondateurs et constructeurs de cet édifice ne sera pas accompli tant que certaines parties de l'édifice manquent au soutien et à la reconnaissance nécessaires des autres parties. La coopération et la solidarité multilatérales sont, dans ce contexte, des facteurs indispensables.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Je fais référence ici à la coopération et à la solidarité multilatérales en faveur des besoins particuliers des pays insulaires membres de l'association francophone, éloignés du siège des principaux décideurs de l'association.

Je fais également référence à l'importance de reconnaître le rôle que peuvent jouer ces pays insulaires tels que la République de Vanuatu, dans l'intérêt de la Francophonie, surtout dans le Pacifique sud. Nous nous félicitons des exploits accomplis jusqu'à ce jour par la communauté internationale francophone sur des continents comme l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie, entre autres, que ce soit dans les domaines de la culture et de la communication, de l'éducation, de la formation, ou de la jeunesse et des sports.

Aujourd'hui je voudrais demander à cette conférence d'avoir une attention particulière pour les quelque vingt-deux pays et territoires du Pacifique, en particulier la République de Vanuatu, et les organisations régionales et internationales qui sont établies à travers l'immense étendue de l'océan Pacifique, l'océan de l'an 2000.

Dans le Pacifique, les territoires d'outre-mer (TOM) et la République de Vanuatu ont une population de 560 000 habitants, éparpillés sur des îles qui forment approximativement 35 000 km<sup>2</sup> sur des étendues et des distances aussi vastes que l'Asie, l'Europe ou l'Afrique.

Voilà la réalité francophone du Pacifique sud.

Les accords de Matignon, l'autonomie associée avec la France ou non, tissent en filigrane de nouvelles structures francophones qui doivent permettre aux territoires d'outre-mer (TOM) d'accéder de plain-pied à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et de former avec la République de Vanuatu une « zone francophone du Pacifique sud ». Telle est concrètement la mise en œuvre d'une politique régionale préconisée par S.E. M. Jacques Toubon, ministre français de la Culture et de la Francophonie, que ma délégation applaudit et appuie fortement.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Les réalités caractérisant le Pacifique nous donnent une indication des circonstances dans lesquelles la Francophonie essaie de se maintenir, de survivre dans un environnement essentiellement de tendance anglo-saxonne, que ce soit au niveau des institutions nationales ou régionales.

L'influence anglo-saxonne est dominante partout : de la langue officielle au système judiciaire et juridique, du service médiatique aux institutions éducatives à vocations régionale et internationale.

En dépit de cette tendance générale dominante anglo-saxonne, que l'histoire a certainement voulue dans cette région du monde, la République de Vanuatu, avec beaucoup de difficultés, certes, s'est engagée à la fois à maintenir et à enrichir davantage la Francophonie chez elle, et à assurer la place et le rôle qui lui sont dus dans la région du Pacifique, à travers les organismes importants tels que : le Forum du Pacifique sud, la Commission du Pacifique sud, la Conférence des leaders des pays insulaires du Pacifique, l'Université du Pacifique sud, l'Université française du Pacifique et d'autres encore.

Étant le seul pays indépendant bilingue de la région, ayant hérité d'un système condominial franco-anglais, et fière d'être l'unique voix officielle et le seul membre à part entière de la famille francophone dans le Pacifique, la République de Vanuatu se trouve placée dans une situation politiquement et stratégiquement importante pour la Francophonie dans cette partie du monde. La République de Vanuatu y est à la fois le porte-parole de la Francophonie et le trait d'union entre l'espace francophone et l'espace anglo-saxon.

L'introduction d'une filière francophone dans les programmes de l'Université régionale anglophone, la conclusion d'un accord de coopération entre celle-ci et l'Université française du Pacifique, l'introduction et l'usage du français dans les plus hautes instances politiques régionales qui sont le Forum du Pacifique sud et la Conférence des leaders des pays insulaires du Pacifique, sont des initiatives récentes du gouvernement de Vanuatu qui reflètent sa volonté et son engagement en faveur de la Francophonie.

Plus récemment, mon gouvernement vient de signer un accord avec la République populaire de Chine pour permettre la construction d'une faculté de droit bilingue, à vocation régionale.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Cette entreprise de promotion de la Francophonie dans le contexte du Pacifique ne peut avoir de succès à long terme et permanent qu'avec la pleine reconnaissance, la coopération et le soutien de la famille internationale francophone ici représentée.

Les instances du CPF et de l'ACCT méritent d'être applaudies pour avoir créé un siège régional de la zone Asie-Pacifique basé au Vietnam.

Ces mêmes instances seront applaudies encore plus fort quand elles auront reconnu le besoin et l'importance de créer un nouveau bureau régional spécifiquement pour le Pacifique, basé au Vanuatu.

Dans cette même optique, dans le souci de renforcer la place et le rôle de la Francophonie dans la région, une considération sérieuse doit être faite sans délai quant à la création d'une agence de télécommunications francophone dans le Pacifique, à vocations régionale et internationale, en étroite collaboration avec les autorités compétentes de la région et le gouvernement de Vanuatu.

La République de Vanuatu devient un pays de plus en plus performant en matière de télécommunications. Ceci est attesté par le fait que d'autres pays de la région y envoient des stagiaires, et des agences internationales médiatiques, autres que l'Agence France-Presse, ont indiqué leur intention de s'y installer.

Par ailleurs, grâce à un soutien financier de la France, un réseau embryonnaire de télévision vient d'être établi en Vanuatu.

C'est dans ce contexte, que je propose la création d'une agence de télécommunications francophone au Vanuatu, de préférence avant les Mini-Jeux du Pacifique Sud qui se dérouleront au Vanuatu en décembre 1993. Un « fonds d'urgence », à cet effet, doit nécessairement être décidé.

En conclusion, monsieur le président, je fais appel à cette Conférence pour charger les organes compétents de la Francophonie de l'étude et de l'identification des ressources qui contribueraient à son essor dynamique et important dans le Pacifique, à travers les domaines que je viens de citer.

Je vous remercie.



*Allocution de S.E. le colonel Idriss Deby*  
Président de la République du Tchad

Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Excellences, mesdames et messieurs,

Au nom du peuple tchadien et en mon nom personnel, je voudrais adresser mes sincères remerciements au Premier ministre de la République de Maurice, au gouvernement et au peuple mauriciens, pour l'accueil fraternel et chaleureux qui nous a été réservé.

Ce n'est certainement pas le fait du hasard si Maurice, pays de contraste et de diversité par excellence, accueille ce Ve Sommet dont le thème est justement « Unité dans la diversité ». Ce pays est sans doute l'un des exemples les plus achevés d'une nation qui gagne grâce à sa diversité. Il nous prouve à nous autres, pays en développement, que la réussite sur le plan économique et social, le fonctionnement harmonieux des institutions et l'entente nationale sont possibles dans un contexte de pluralité politique, ethnique et religieuse, comme c'est le cas de Maurice.

Mesdames, messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,

Bâtir un État, créer un sentiment d'appartenance à une même nation au-delà des différences ethniques et culturelles, reste et restera le défi que nos États, en particulier ceux du Sud, devront relever. La riche et ancienne expérience de certains pays de notre communauté, en particulier ceux du Nord, doit constituer pour nous une inépuisable source d'inspiration.

Mesdames, messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,

Tout comme pour nos pays respectifs, je suis convaincu que la diversité peut être source de progrès et de richesse pour notre aire francophone. Le président François Mitterand disait au Sommet de Chaillot que la Francophonie est et doit être un espace de création. En effet, quel formidable parti notre ensemble pourrait tirer de cette vaste communauté unie par une même langue, le français, s'il mettait en commun et pour le bien de tous, les inspirations et les génies façonnés dans des espaces géographiques, historiques et culturels aussi divers que variés.

Quel formidable laboratoire que cette communauté francophone où pourraient se conjuguer des idées aussi diverses que bénéfiques pour tous.

Notre quête d'unité, notre exigence de liberté et de démocratie ne doivent pas se faire au détriment de notre identité.

Le français doit être, certes, l'instrument d'affermissement de notre communauté, mais aussi le creuset de nos différentes idées et aspirations ; car au-delà de la promotion de notre langue commune, nous recherchons tous l'évolution politique et socio-économique de nos pays, en un mot leur développement. Le

développement justement est au centre des préoccupations du gouvernement et du peuple tchadiens depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1990. Mais notre entendement du développement fait une place de choix à l'homme.

L'instauration de toutes les libertés depuis cette date qui marque la fin d'une terrible dictature, ne vise rien moins qu'à permettre l'épanouissement du citoyen tchadien. Une conférence nationale souveraine tenue du 15 janvier au 6 avril 1993 est venue donner un caractère formel à cette préoccupation. C'est ainsi qu'une charte de la transition et un cahier des charges ont été adoptés. Un gouvernement de transition a été désigné pour appliquer toutes les mesures arrêtées par la conférence, mais aussi pour organiser les élections dans un délai de douze mois.

Mais n'oublions pas que le Tchad vient de sortir de trente années de monolithisme et de dictature, où le citoyen avait l'habitude de subir, jamais la faculté de choisir et de réagir. Les changements intervenus ces trois dernières années, manifestés à travers les libertés d'expression, d'association et de réunion, sont perçus par certains comme un affaiblissement de l'État. Alors, la violence, individuelle ou collective, s'est instaurée comme moyen d'expression, plongeant le pays dans l'insécurité et compromettant nos objectifs.

Mais nous sommes décidés à tenir nos engagements à faire du Tchad un État de droit, parce que nous demeurons convaincus que le respect de la personne et de ses droits est un critère déterminant pour insuffler à l'homme la motivation nécessaire au développement.

Mesdames, messieurs,

L'instauration d'un système de sécurité efficace passe par le déploiement de moyens techniques important ainsi que par la formation des hommes dans le domaine de la police et de la justice. Formation et moyens sont également nécessaires pour mettre en place les structures administratives et institutionnelles servant de base à la nouvelle société tchadienne : Constitution, code électoral, lois sur la presse. Tout cela doit mobiliser des ressources que mon pays ne possède pas. C'est pourquoi, devant cette auguste assemblée, nous lançons un appel solennel à notre Conférence ainsi qu'à toutes les bonnes volontés, pour aider le Tchad à maintenir le cap du changement vers une société plus pacifique et résolument démocratique.

Dans un très proche avenir, mon pays introduira une requête dans ce sens auprès des institutions spécialisées de notre Conférence.

Mesdames, messieurs,

Le tournant démocratique amorcé par nos pays appelle le concours autant que la bienveillance de tous, parce qu'ils sont aux prises avec des difficultés économiques et des pressions sociales. Cette tourmente dans laquelle se trouve la plupart de nos États risque de tourner au désastre pour certains, si la dévaluation du franc CFA venait à se réaliser.



Aussi, nous pensons que face à cette perspective, la question mérite d'être analysée avec la plus grande attention pour éviter au continent africain un choc supplémentaire. Notre communauté, regroupée autour de certaines valeurs dont l'une est la solidarité, doit être le socle de l'entraide pour accompagner nos pays dans ce difficile cheminement.

Je vous remercie.



**Intervention de S.E. M. Paul Biya**  
Président de la République du Cameroun

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Monsieur le secrétaire général des Nations unies,  
Messieurs les chefs de délégation,

Nous voici rassemblés aujourd'hui à Grand Baie dans le cadre des travaux du Ve Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Au nom du peuple camerounais et en mon nom propre, je remercie sincèrement le gouvernement de la République de Maurice et le peuple mauricien pour les marques d'attention toutes particulières dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Je rends également un hommage mérité à monsieur le président de la République française qui a assumé avec dévouement les devoirs de sa charge durant les deux années passées à la tête de notre organisation.

L'espace francophone, dois-je relever pour m'en féliciter, s'affirme et se consolide.

Cette dynamique doit être renforcée afin que notre communauté marque de son empreinte les balises du nouvel ordre mondial en gestation. C'est avec un réel plaisir que je constate que nos travaux ont approfondi la réflexion dans la recherche des moyens de vaincre les nouveaux défis, qu'il s'agisse :

- de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits régionaux ou locaux ;
- de la crise économique généralisée, notamment la marginalisation de l'Afrique ;
- de l'universalisation du phénomène démocratique qu'accompagne une dynamique universelle de modernisation de l'État.

S'agissant de la prévention et de la gestion des conflits, vous me permettrez de saluer, instamment :

- en Afrique du Sud, l'aboutissement des négociations en vue de l'instauration d'un conseil exécutif de transition et la levée corrélative des sanctions économiques internationales qui pesaient sur ce pays ;
- au Proche-Orient, le récent accord sur l'autonomie de Gaza et Jéricho signé entre l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine qui ouvre heureusement les perspectives d'une paix juste et durable dans la région ;
- dans les Caraïbes, la restauration en cours de la légitimité démocratique à Haïti ;

- et, en Asie, le rétablissement progressif de la paix au Cambodge, auquel le Cameroun est fier d'avoir apporté sa modeste contribution en dépêchant dans ce pays un contingent de forces placées sous la bannière des Nations unies.

Toutefois, nous devons reconnaître que, malgré l'ensemble de nos progrès remarquables, des obstacles se dressent encore sur le chemin de la justice et de la paix dans le monde.

Les économies des pays en développement, du fait des déséquilibres chroniques et des égoïsmes qui persistent dans les relations internationales contemporaines, suscitent encore des inquiétudes.

Déjà marginalisée dans les échanges mondiaux, l'Afrique est en voie d'être définitivement reléguée à la périphérie du système international. Et pourtant, elle ne ménage aucun effort pour sortir du sous-développement.

En effet, nos États se sont tous engagés dans des programmes de redressement drastiques aux conséquences sociales douloureuses.

Mais nos efforts soutenus sont sans cesse annulés par le poids des contraintes extérieures. Je pourrais mentionner, entre autres :

- la baisse continue des prix de nos principales matières premières ;
- la détérioration des termes de l'échange ;
- ou le poids de la dette qui absorbe l'essentiel de nos recettes d'exportation.

Nous comptons sur la solidarité de la grande famille francophone et en particulier de nos partenaires du Nord pour conduire à leur terme les programmes d'assainissement de nos économies.

Nous sommes tous conscients du lien étroit qui existe entre la démocratie, les droits de l'homme et le développement.

Malgré quelques dérapages isolés, force est de reconnaître que l'Afrique tout entière s'est résolument engagée dans la promotion de l'État de droit.

À cet égard, les processus en cours dans les pays africains s'accommodent mal des iniquités des relations économiques internationales. L'insécurité qui résulte de celles-ci est de nature à jeter le doute sur la pertinence de l'idée de communauté internationale.

Dans ces conditions, n'est-ce pas légitime que nos attentes à l'égard de la Francophonie soient immenses ?

Espace de paix, de dialogue et de solidarité, la Francophonie doit promouvoir ses valeurs dans les enceintes internationales. C'est pourquoi je me réjouis du fait qu'elle ait pu s'exprimer d'une même voix à la conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement ainsi qu'à la conférence mondiale sur les droits de l'homme récemment tenue à Vienne.

Mais son autorité morale dans les cercles internationaux de décision est tributaire de ses réalisations internes. Aussi son message de solidarité doit d'abord prendre effet en son sein. Elle doit, pour ainsi dire, prêcher par l'exemple, notamment sur le chantier de la coopération entre les États du Nord et du Sud.

Il y a deux ans, la communauté francophone honorait mon pays en l'accueillant en son sein comme membre à part entière.

À cette occasion, le Cameroun s'était engagé à contribuer au rayonnement de la Francophonie dans le monde. Aujourd'hui, le peuple camerounais, à travers ma personne, est résolu à s'engager davantage dans la promotion de nos valeurs et de nos idéaux communs en abritant, si vous lui maintenez votre confiance, ce que je crois, le VI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Yaoundé en 1995.

Je vous remercie.



## **SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE**





## **EXPOSÉ LIMINAIRE**



*Exposé liminaire de S.E. M. Blaise Compaoré*  
Président de la République du Burkina Faso

Monsieur le président de la République française,  
Président du Haut Conseil de la Francophonie,  
Monsieur le Premier ministre de Maurice,  
Messieurs les chefs d'État,  
Messieurs les chefs de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Honorables invités,  
Mesdames et messieurs,

Vous me permettrez tout d'abord d'exprimer à monsieur le président de la République de Maurice, au gouvernement et au peuple mauriciens, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes très vives félicitations et ma gratitude pour le soin tout particulier qu'ils ont apporté dans la préparation et l'organisation de ce V<sup>e</sup> Sommet ainsi que pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

Depuis le dernier Sommet de Chaillot, l'économie mondiale s'est enfoncée un peu plus dans une récession d'une grande ampleur entraînant une montée des déséquilibres et l'avènement de nouvelles formes d'organisation avec la généralisation de zones économiques aux appellations diverses mais concourant au réaménagement de nouveaux espaces commerciaux.

Il me revient d'introduire nos débats sur cette question en vue d'harmoniser notre vision du système économique mondial actuel, de mieux comprendre ses mécanismes et ses règles de fonctionnement aux fins d'y insérer toute la communauté francophone.

Après ce qu'on a appelé les « trente glorieuses années » (1945-1975), marquées par un cycle inhabituellement long de croissance et de prospérité, les économies industrialisées d'Occident sont rentrées, depuis le milieu des années soixante-dix, dans un autre cycle non moins durable de récession et de crise avec la persistance et par moment l'approfondissement du triptyque : stagnation, chômage et inflation.

Il est à remarquer que l'inflation mondiale s'est notablement améliorée avec la fin de l'hyperinflation des années quatre-vingt, seulement, la croissance, quant à elle, s'est ralentie, passant de 3,1% en 1989 à 1,2 % en 1991.

Ces résultats médiocres apparaissent cependant assez contrastés selon les pays, les régions et les communautés organisées. Ainsi, on a observé pour les États-Unis et l'Europe des rythmes moyens de croissance entre 2 et 2,5%, alors même que les cadences sont plus élevées pour le Japon (4,3%), les Dragons (6,9%) et le reste de l'Asie (6,3%).

L'Amérique latine connaît une haute conjoncture de reprise qui a tendance à se consolider alors même que l'Afrique continue d'évoluer dans la morosité et le marasme.

Manifestement, la crise de l'économie mondiale, dans ses composantes géographiques et sectorielles, tire sa source d'une part dans la dégradation des conditions internes de la croissance au niveau des pays développés et d'autres part dans les désordres et perturbations monétaires qui ont eu des incidences négatives sur la production, l'emploi et la répartition des revenus.

Les politiques monétaires restrictives mises en place pour juguler l'inflation ont plongé les pays industrialisés dans un cercle vicieux de décroissance qui s'est traduit par un gonflement du chômage et un affaiblissement des systèmes de solidarité, de protection sociale et de redistribution.

Dans ce contexte, avec une trentaine de millions de chômeurs, l'emploi est devenu le principal défi pour toutes les économies occidentales. Face à ce nouveau fléau social, les gouvernements sont désormais placés devant un jeu très complexe de contraintes qu'ils tentent de maîtriser par la recherche de surplus extérieurs.

Ces nouvelles politiques commerciales agressives entraînent, certes, l'intensification des échanges commerciaux mais elles avivent et dérèglent aussi la compétition internationale. Vouloir vendre beaucoup sans acheter ne peut que conduire vers la guerre commerciale et le protectionnisme.

Toutefois, ce phénomène qui s'accroît et s'élargit, cache mal les velléités protectionnistes qui accompagnent la tendance à la compartimentation, au fractionnement et en définitive à l'éclatement partiel du cadre traditionnel des échanges commerciaux.

Les divergences observées, dans une période toute récente, au sein du GATT, illustrent parfaitement la nature des crises qui peuvent naître des protectionnismes déguisés concernant certains secteurs comme l'agriculture, le textile et les services. Nous adhérons à l'idée d'exception culturelle défendue par la France dans les négociations actuelles au sein du GATT. Dans la situation que voilà, la fin du conflit Est-Ouest et avec elle, le dépérissement de la logique des blocs, sont en train de consacrer le triomphe d'une organisation multipolaire de l'économie mondiale en zones exclusives qui pèseront entre les différents pôles de puissance.

À la suite du renforcement de l'Europe économique et monétaire, on remarque un foisonnement de zones d'intégrations sur le continent américain avec la formation annoncée de la puissante association nord-américaine de libre-échange qui devrait regrouper les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Dans la même logique et sur ce même continent, il est en train de s'établir un marché commun dénommé MERCOSUR formé par le Brésil, le Paraguay et les quatre pays andins.

L'Asie n'est pas en reste avec le projet de création du Groupe économique d'Asie orientale (GEAO) composé des six pays de l'ASEAN que sont le Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, en plus du Japon, de la Corée du Sud, de Hongkong et de Taiwan. Le Moyen-Orient s'organise à son tour à partir de la puissance financière de l'Arabie Saoudite. Les évolutions politiques récentes devraient contribuer à accélérer là aussi la formation d'un bloc géostratégiquement déterminant pour ses réserves pétrolières et ses surplus financiers.

Les répercussions de cette nouvelle forme d'organisation de l'économie mondiale sur le tiers-monde en général et l'Afrique en particulier, ont été amplifiées par la rupture concomitante survenue dans les mécanismes régulateurs internationaux.

La chute brutale des revenus tirés des matières premières a progressivement poussé les pays en développement à emprunter de plus en plus pour rééquilibrer leurs balances extérieures et les finances publiques.

À cela se sont ajoutées les indigences négatives issues des politiques monétaires qui ont fait monter les taux d'intérêt et augmenter le service de la dette. C'est dans ce cadre que s'est enclenché le processus cumulatif d'endettement auto-entretenu et amplifié par les conditions financières dures imposées à l'occasion des rééchelonnements faisant suite aux défauts de paiement.

Entre 1985 et 1991, la dette de ces pays s'est accrue au rythme moyen de 10,1% au point de représenter actuellement environ 100% du PNB et plus de 400% des exportations.

Bien qu'étant un sujet de préoccupation et malgré les mesures d'allègement consenties par certains de nos partenaires dont la France, le problème de la dette reste encore entier et sans solution définitive. Pourtant, elle continue d'asphyxier les économies africaines et d'hypothéquer le financement du développement. Nous devons agir efficacement pour que cette dette devienne enfin un enjeu international et trouve une solution définitive et satisfaisante pour les débiteurs et les créanciers.

Excellences messieurs les chefs d'États,  
Messieurs les chefs de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,

L'Afrique, quel que soit l'indicateur utilisé, compte marginalement dans l'économie mondiale avec moins de 4% du commerce des produits de base et 0,6% des produits manufacturés. Elle ne contribue que pour 0,5% du PNB mondial alors que cette part est de 8% pour Taiwan.

De plus, les performances observées sur le continent depuis plus d'une décennie, sont assez mitigées. Il est maintenant admis que ce qu'il est convenu d'appeler la crise africaine se manifeste sous trois formes : la détérioration des principaux indicateurs macroéconomiques, la désintégration des structures productives et la détérioration des facteurs du bien-être social.

Face à ce tableau sombre qu'illustrent, sur un autre plan, les environnements politiques fortement dégradés par des guerres civiles interminables et coûteuses en vies humaines et des transitions démocratiques bloquées, que pouvons-nous faire ?

Des signes apparaissent montrant que dans la plupart des pays africains francophones, de profondes restructurations des systèmes productifs sont entreprises dans le cadre de programmes d'ajustement structurel négociés avec les institutions financières internationales.

Ces politiques, certes non encore achevées, sont réalisées au prix d'innombrables sacrifices sociaux et permettent déjà un assainissement économique et financier ainsi qu'un début encourageant d'accroissement des biens échangeables.

À l'heure actuelle, l'Afrique entreprend les redressements attendus de son système économique et politique par une nouvelle gestion du développement. Dans cette perspective, l'environnement socio-économique est rendu plus incitatif et les phénomènes antérieurement décriés, comme l'inefficacité du secteur public, l'intervention trop massive des États, l'incurie et la corruption, devraient s'effacer progressivement.

Ces options novatrices, pour être effectives, appellent la mobilisation de toutes les ressources humaines et l'émergence d'entrepreneurs dynamiques, capables de saisir les différentes opportunités d'investissement et d'être en conséquence le moteur de la croissance.

Les bouleversements des ordres économiques internes ont besoin, pour réussir, d'un soutien actif du système mondial qui pourrait se manifester à un triple niveau : celui de l'ouverture des marchés de nos partenaires commerciaux ; celui de l'allègement de la dette et celui de l'accroissement substantiel de l'aide publique au développement.

À propos de cette dernière, les statistiques disponibles établissent que les flux se sont notablement rétrécis depuis « l'éclatement du système socialiste mondial ». Pour l'année fiscale écoulée, les prêts de la Banque mondiale, organisme clé de développement économique de notre continent, ont dégringolé de 30% alors que pour toutes les zones confondues, ils ont augmenté de 10%.

De même, les décaissements du FMI au profit de la seule Afrique ont chuté de moitié d'une année sur l'autre. Soulignons par ailleurs que les subventions accordées aux seuls agriculteurs de pays développés (plus de 300 milliards de dollars) sont dix fois supérieures à l'aide octroyée à l'Afrique tout entière.

La seule Allemagne de l'Est a reçu, dans le cadre de la réunification, quinze fois plus de ressources que toute l'Afrique réunie. De plus, au moment où en Afrique, l'aide par tête d'habitant s'élevait à 60 dollars, elle était, pour la Russie, de 152 dollars.

On est en droit d'attendre l'instauration d'une autre stratégie de répartition de l'aide à l'échelle internationale pour permettre aux Africains de s'adapter à la nouvelle donne de l'économie mondiale tant sur le plan technique, financier que commercial.

L'organisation actuelle du système économique mondial nous dicte de structurer notre communauté francophone en un espace économiquement et politiquement dynamique.

Dans ce sens, nous devons préserver et consolider toutes nos organisations d'intégration et de solidarité, particulièrement celles qui fonctionnent de façon remarquable comme :

- l'ACCT, instrument remarquable de diffusion, d'éducation et de promotion de la culture ;

- la CONFEJES qui œuvre avec efficacité pour l'épanouissement de notre jeunesse et contribue à élever le niveau technique de nos sportifs ;
- les structures de l'enseignement supérieur comme l'AUPELF-UREF et l'université Senghor d'Alexandrie qui nous aident à résoudre le problème vital des ressources humaines.

Je salue l'opérationnalité progressive de TV5 qui offre à notre communauté le moyen de s'installer dans la technologie du satellite et du câble et d'avoir une politique communicationnelle appropriée.

Quant à la zone franc, elle a fonctionné de façon remarquable et a su dans les périodes de grande turbulence monétaire assurer la solidarité entre nos États respectifs. Il serait souhaitable que les performances acquises dans ce domaine de l'intégration monétaire soient étendues à l'économie réelle.

Dans cet ordre d'idées, j'estime que nous devons compléter cet arsenal d'instruments de travail, notamment par l'harmonisation du droit des affaires dans l'espace francophone et la mise en place d'une nouvelle structure d'expertises économique et financière qui nous assisterait au moment de l'élaboration de nos programmes et de nos négociations avec les institutions financières internationales.

Excellences messieurs les chefs d'État,  
Honorables chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs,

Notre communauté francophone recèle d'énormes atouts économiques, culturels et politiques qui devraient nous permettre de faire face aux multiples défis posés par une conjoncture mondiale fortement dépressive.

Pour cela, un redéploiement équilibré des investissements en faveur de l'Afrique et un partenariat passant par l'organisation systématique de la coproduction peuvent nous sortir de la récession et relancer la croissance. Dans cette direction, je me réjouis de la tenue du IV<sup>e</sup> Forum francophone des affaires. Nous faisons confiance à nos opérateurs économiques pour qu'ils soient les vecteurs de la croissance et du développement par l'intégration.

Toutefois, si les pays industrialisés ne prennent pas des initiatives significatives en faveur du développement, les contradictions Nord-Sud risquent de prendre le relais de l'ancien antagonisme Est-Ouest. Pour éviter une pareille issue, il importe de diversifier et de consolider les relations entre les sociétés industrielles développées et les pays en voie de développement, et cela sur des bases nouvelles.

La crise africaine a fortement frappé les esprits et nous devons, parallèlement des formes exige, prendre des mesures de grande portée pour redonner confiance au continent et l'aider à redevenir un partenaire à part entière du système économique et financier mondial.

L'équilibre de la paix dans le monde ne sera durable que s'il arrive à se fonder non pas sur des rapports marchands inégaux, voire même inéquitables, mais sur les valeurs de la démocratie et de la solidarité.

Nous devons nous convaincre que l'Afrique ne peut réussir sa transition démocratique s'il n'y a pas simultanément développement économique et élévation du niveau de vie. Les politiques de rigueur et d'austérité deviennent difficilement acceptables si elles ne sont pas porteuses d'espérance de mieux-être pour nos populations trop démunies.

Je demeure, pour ma part, profondément convaincu que si nous continuons de parfaire notre communauté et de mieux nous unir autour des idéaux de développement et de démocratie, nous serons les acteurs d'un monde meilleur, plus juste et plus équitable, capable de conjuguer harmonieusement nos intérêts parfois divergents.

Les liens séculaires entre les régimes démocratiques de notre communauté seront un atout supplémentaire qui devrait nous permettre de faire face à toutes les vicissitudes, d'être plus compétitifs, d'accélérer la modernisation de nos sociétés et de faire de l'espace francophone un espace de liberté, de solidarité et de prospérité.

Je ne saurais terminer sans rendre un vibrant hommage au président François Mitterrand pour les grands desseins qu'il nourrit en permanence pour notre communauté. Je le félicite pour sa disponibilité de tous les instants pour toutes les causes des pays et des peuples de l'espace francophone.

J'associe à ces marques de satisfaction nos partenaires francophones du Nord : le Canada, la Belgique et la Suisse qui sont en permanence à nos côtés dans la lutte que mènent nos peuples contre la famine et la misère.

Je vous remercie.



**COOPÉRATION ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE**

Présentation de la résolution sur le programme d'action des Nations unies  
pour le développement



## **EXPOSÉ LIMINAIRE**



**Exposé liminaire de l'Honorable Lise Bacon**  
Vice-Première ministre  
et ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les ministres et les ambassadeurs,  
Mesdames, messieurs,

Lors du dernier Sommet de la Francophonie, à Chaillot, le président du Bénin, monsieur Nicéphore Soglo, déclarait, à la séance solennelle d'ouverture : « On a pris l'habitude de parler de culture d'un côté, de l'économie de l'autre, comme si l'économie n'était pas un des éléments prépondérants de la culture ! Domine le monde aujourd'hui, la culture du pays le plus puissant économiquement. Voilà pourquoi l'espace francophone sera ce que sera son économie ».

Dans leur résolution sur la situation économique mondiale, les chefs d'État et de gouvernement faisaient écho, à Chaillot même, aux propos du président Soglo et de plusieurs autres en s'engageant « à conduire des actions communes qui favoriseront l'avènement d'un véritable partenariat économique entre francophones ».

À ce même Sommet, ils adoptaient la résolution n° 15 qui demandait à l'ACCT et au Forum francophone des affaires « de travailler en étroite concertation afin d'alimenter la réflexion prospective au V<sup>e</sup> Sommet francophone en matière de coopération économique ».

Muni de ces mandats très explicites, le Conseil permanent de la Francophonie amorça rapidement la réflexion afin de fournir aux opérateurs francophones des orientations précises qui se traduiraient dans des actions conformes à la volonté des chefs d'État et de gouvernement.

La résolution qui se trouve devant nous respecte les grandes orientations de la coopération multilatérale francophone adoptées au Sommet de Chaillot. Cette résolution met l'accent sur ce que nous avons considéré alors comme les fonctions fondamentales de notre coopération, soit l'information réciproque, la formation et la concertation.

De façon plus spécifique, le projet de résolution indique les secteurs qu'il faudra favoriser, soit :

- le financement de développement à travers la mobilisation de l'épargne personnelle ;
- la promotion de l'entreprise privée et du partenariat d'entreprise, notamment par un programme d'information aux entrepreneurs ;
- l'appui aux efforts de restructuration économique des pays du Sud ;
- la mise en place d'un système cohérent du droit des affaires ;
- l'intégration économique régionale.

Toutes ces propositions sont imprégnées d'une saine collaboration et d'une concertation de tous les instants. Soyons clairs ! Il n'y aura pas de Francophonie économique s'il n'y a pas, entre les entrepreneurs et entre les gouvernements, ces liens fréquents, concrets, utiles qui créent ce réseau.

Il n'y aura pas de Francophonie économique si nous n'arrivons pas à dépasser toutes les barrières des préjugés, des idées reçues et du pessimisme qui freinent malheureusement si souvent la solidarité.

Il n'y aura pas de Francophonie économique si nous ne nous serrons pas les coudes et ne partageons pas notre savoir-faire.

Il n'y aura pas de Francophonie économique si nous n'arrivons pas à créer des entreprises francophones, des coentreprises capables d'agir sur les grands marchés internationaux et si nous ne répondons pas aux invitations que nous lance notamment le FFA à cet égard.

Il n'y aura pas de Francophonie économique et il n'y aura pas d'intégration économique régionale, sans un espace juridique cohérent dans lequel les francophones pourront se mouvoir à l'aise et travailler résolument ensemble.

Il n'y aura pas de Francophonie économique si les entrepreneurs n'ont pas accès au capital nécessaire.

Demain, nous aurons l'occasion d'examiner la proposition de programmation de l'ACCT en matière de coopération économique et les recommandations du IV<sup>e</sup> Forum francophone des affaires. Certaines propositions nous sont aussi acheminées par la CONFEJES, l'AUPELF-UREF et l'université d'Alexandrie qui entend poursuivre son cycle de formation en gestion.

La formation et le perfectionnement des cadres économiques francophones sont un enjeu fondamental de notre communauté.

L'ampleur et la qualité de ces propositions illustrent bien l'importance que nous avons voulu attacher à la coopération économique. Elles démontrent, à n'en pas douter, que les principaux acteurs de cette coopération multilatérale ont bien compris le message des chefs d'État et de gouvernement et qu'ils entendent y donner suite.

Je voudrais aussi souligner la pertinence de la résolution sur le programme d'action des Nations unies pour le développement économique intitulé « Agenda pour le développement » alors que notre communauté cherche à renforcer sa concertation et son rayonnement international.

Notre appui à cette résolution comporte certains engagements qui sont parfaitement conformes aux grandes valeurs qui animent notre communauté. En effet, la résolution rappelle que l'Agenda tiendra compte des priorités suivantes :

- le partenariat entre pays du Nord et du Sud fondé sur un dialogue continu et constructif ;
- la dimension humaine du développement ;
- la diversité des modèles de développement dans le respect des spécificités nationales et locales ;

- l'encouragement au secteur privé ;
- et enfin la coopération régionale, élément essentiel de la coopération Sud-Sud.

À la lecture de ces priorités, on croirait l'Agenda directement inspiré de nos travaux. On constate une communauté de pensée tout à fait remarquable.

Je termine en recommandant que nous adoptions la résolution sur la coopération économique francophone, car elle poursuit l'œuvre amorcée à Chaillot et permet de baliser les propositions concrètes de coopération qui nous seront présentées demain. Je recommande aussi que nous adoptions la résolution sur l'Agenda pour le développement, car elle rejoint parfaitement nos préoccupations.

Je vous remercie.





---

## **INTERVENTIONS**



**Allocution de l'Honorable Dr Paramhansa Nababsing**  
Vice-Premier ministre et ministre du Plan  
et du Développement économique de la République de Maurice

Monsieur le président,

Permettez-moi en premier lieu de vous remercier de m'avoir donné la parole ce matin, en dépit du calendrier fort chargé de ce V<sup>e</sup> Sommet. Qu'il me soit permis aussi d'adresser mon bonjour personnel et de souhaiter la bienvenue aux éminents membres de la grande famille francophone.

Monsieur le président,

Depuis la dernière décennie, les données économiques ont été dictées par les mutations qui s'opèrent sur la scène mondiale. Alors que l'on note une tendance vers la démocratisation et le libéralisme économique dans ce monde, nous constatons aussi que les différents marchés régionaux émergent çà et là pour donner une nouvelle impulsion aux activités économiques.

Cependant, cette poussée vers la régionalisation sur le plan commercial risque d'entraver les exportations des pays en voie de développement, en particulier pour les économies des îles comme Maurice. Nous avons assisté récemment à une concentration des échanges commerciaux à l'intérieur des blocs régionaux. La création du marché unique au sein de la communauté économique européenne, la prochaine entrée en vigueur de la NAFTA, et le renforcement des liens commerciaux entre les pays de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est, qui prônent un certain protectionnisme à outrance, constituent des menaces réelles pour le commerce mondial. Il est à constater que le continent africain est exclu de ces marchés régionaux en dépit des protocoles signés entre les pays africains et le monde industrialisé. De ce fait, l'Afrique n'a d'autre choix que d'accorder davantage d'importance à la coopération régionale comme un moyen de protection contre les chocs externes. Il devient de plus en plus apparent que le commerce mondial sera dominé par les interactions entre les blocs puissants tels que la CEE, la NAFTA, l'ASEAN et les États du bassin du Pacifique. Aussi, la mise sur pied de la zone d'échanges préférentiels entre les pays de l'Afrique de l'Est et de la région sub-saharienne et celle de la Commission de l'océan Indien, de même que la signature de la Convention d'Abuja créant la Communauté économique africaine visent à amortir les effets néfastes de la marginalisation des pays africains. La République de Maurice soutient pleinement toute initiative vers une intégration régionale qui a pour but de favoriser l'accroissement des échanges parmi les pays de la région.

Fort du soutien de plusieurs organismes internationaux, tels que le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la CEE, divers programmes de réformes économiques sont actuellement envisagés dans les pays sub-sahariens pour favoriser le commerce, l'investissement et le libre mouvement du capital, d'abord entre les pays de la région et, par la suite, pourquoi pas, sur une échelle globale.

Maurice a déjà entamé depuis plus d'une décennie un programme de restructuration économique. À ce jour, nous avons libéralisé le commerce et le marché de devises et nous nous efforçons d'harmoniser les incitations susceptibles d'encourager le commerce et l'investissement à travers nos frontières. De plus, l'encadrement nécessaire a été mis en place pour promouvoir le port franc et les activités extraterritoriales.

Afin de pouvoir mener à bien un tel programme, Maurice doit pouvoir compter sur le soutien des pays industrialisés, principalement sur le transfert des capitaux privés et des technologies nouvelles.

Nous constatons avec peine qu'en dépit de nos efforts, au cours de ces dernières années, vers plus de démocratie et la libéralisation de l'économie, l'influx des capitaux privés en direction de l'Afrique se fait de plus en plus rare. Notre secteur privé aura besoin d'un catalyseur qui ne peut venir que de l'investissement étranger pour augmenter nos capacités de produire.

Je termine, monsieur le président, en lançant donc un appel pour que cet espace francophone soit aussi le catalyseur qui mettrait en branle la croisade des États du Sud vers le développement intégral.

*Allocution de S.E. M. Guy Coeme*  
Vice-Premier ministre de Belgique

Une solidarité culturelle ne peut être effective que si elle est complétée par une certaine solidarité économique et sociale.

Le Sommet de Chaillot s'était terminé par l'adoption d'une résolution volontariste sur l'étroite relation entre l'investissement, le commerce et le développement.

Pour la première fois, des propositions concrètes d'aide au développement économique et à l'agriculture sont soumises à la Conférence.

Tout aussi fondamentalement, un document de réflexion sur la situation économique mondiale aborde une des conditions essentielles du retour pour les États les plus pauvres à un niveau minimal de développement. Je veux parler de l'allègement indispensable de la dette.

Cet allègement peut revêtir plusieurs formes : l'annulation pure et simple est parfois une condition obligatoire pour les États dont le fardeau est trop lourd.

Mais la procédure d'annulation n'est pas nécessairement la panacée, notamment parce qu'elle n'est qu'une réponse à court terme et non structurelle par rapport à des phénomènes de sous-développement : les handicaps. Subsistent donc le manque de structures agricoles ou industrielles stables de cadres et l'absence de protection sociale.

Dès lors, une autre piste doit retenir notre attention, celle de la reconversion de la dette des États les plus pauvres en projets économiques et sociaux.

Pour avoir quelque légitimité, ces projets ne doivent pas être pour des États industrialisés l'occasion d'exploiter des richesses du tiers-monde, un moyen hypocrite de réaliser des investissements industriels dont le retour ne profite qu'à l'État investisseur. La reconversion de la dette ne doit pas être au service de l'affairisme.

Au contraire, elle doit être le support de politiques nouvelles :

1. Des politiques sociales tout d'abord : l'aide des États industrialisés peut à cet égard être substantielle sur le plan financier comme sur le plan d'un modèle équilibré de développement.

Il n'est pas impensable qu'avec l'aide d'institutions internationales comme le Bureau international du travail, l'allègement de certaines charges de dette contribue à la construction d'une certaine protection sociale des travailleurs du monde agricole ou industriel.

Il n'est pas impensable de contribuer à l'extinction définitive du travail des enfants ou de certaines formes d'esclavage comme le déplore chaque année le BIT.

À terme, les États industrialisés pourront d'ailleurs y trouver avantage, eux dont les pratiques de bradage salarial pénalisent l'emploi de leur propre population.

2. Des politiques environnementales ensuite : certains États sont à ce point étranglés sur le plan économique et par la charge de leur dette qu'ils sont contraints d'accueillir des investissements destructeurs de leur environnement ; à terme, des régions du monde deviendront de véritables chancres et menaceront l'équilibre de la planète entière.
3. Des politiques industrielles enfin : non pas des formes larvées de néocolonialisme mais des investissements industriels, agricoles, en machines ou en hommes, qui assurent aux États ainsi aidés une réelle indépendance économique et qui fassent de ces États des partenaires et non des assistés.

Telles sont les quelques réflexions, plus larges peut-être que celles du document qui nous a été remis, que m'inspire aujourd'hui cette question essentielle de l'allègement d'une dette insupportable des pays les plus pauvres à l'égard des pays les plus riches. La solidarité ne doit pas se nourrir que de mots.

## **PRÉSENTATION DES RAPPORTS**





**RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT  
DE LA FRANCOPHONIE**



**Rapport de S.E. Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra**  
Ambassadeur de la République de Maurice en France  
Présidente du Conseil permanent de la Francophonie

Excellences,  
Mesdames et messieurs,

Les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Chaillot en novembre 1991, ont décidé de doter l'espace francophone d'une organisation institutionnelle qui soit forte, structurée et équilibrée. Au centre de cette organisation se trouve le Conseil permanent de la Francophonie, instance politique qui préside aux décisions, anime et coordonne les activités de la Francophonie entre deux Sommets.

Nous savons que c'est après un très long débat que vous avez pris cette décision. Et que vous avez voulu par là montrer clairement que la Francophonie avait franchi une nouvelle étape en s'inscrivant résolument dans un contexte plus politique. Tout en consolidant les instances techniques, vous avez démontré que désormais pour vous la Francophonie devait jouer un rôle prépondérant sur la scène internationale. Vous avez donc décidé de mandater quinze de vos représentants personnels pour porter votre message et vous assurer du suivi de vos décisions. En créant le Conseil permanent de la Francophonie pour remplacer le Comité international préparatoire et le Comité international du suivi, vous avez précisé que le rôle de cette nouvelle instance dépassait largement le simple cadre de la préparation et du suivi des Sommets, bien que ces deux mandats demeurent très importants.

Mesdames et messieurs, j'ai aujourd'hui l'honneur et le plaisir d'être le premier président du CPF à vous faire rapport.

L'objectif de rassembler dans une perspective synthétique deux visions : le suivi et la préparation des Sommets, sans doute complémentaires mais néanmoins fort différentes, était un véritable défi.

Le Conseil permanent s'y est employé avec persévérance au long de neuf sessions tenues à ce jour depuis sa création, et les 131 décisions qu'il a déjà arrêtées sont d'inégale importance, certes, mais elles permettent cependant de dégager de grandes lignes de force pour asseoir l'action et la réflexion du CPF dans les années à venir.

C'est ainsi que ces décisions se sont appliquées en priorité à la mise en place et au fonctionnement du Conseil lui-même, puis à la définition de ses relations avec son environnement institutionnel, et la Conférence ministérielle de la Francophonie a reçu notamment les représentants de l'AIPLF. De même nous envisageons de mieux associer la CONFEMEN, la CONFESJES et l'AIMF à nos actions de coopération.

Le Conseil permanent s'est en outre attaché à définir de nouvelles relations entre les instances de la Francophonie et les OING et il devra continuer de s'en préoccuper car si l'apport de ces organisations est essentiel pour le développement de la Francophonie, leur rôle doit être d'autant plus soigneusement apprécié.

Le Conseil permanent a tenu également à participer, comme en témoigne son agenda, aux principales rencontres du monde francophone, qu'il s'agisse des conférences ministérielles comme celles de l'éducation ou de l'enfance, des colloques et des congrès, aussi bien que des manifestations culturelles et artistiques, au premier rang desquelles le MASA.

Il a surtout été appelé, pour la première fois, lors de l'intervention de son président, à s'exprimer au nom de la Francophonie à la conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne.

Mais il a, de plus, voulu engager un effort de réflexion en profondeur et d'un double point de vue :

- pour tenter de s'ancrer au sein de la Francophonie d'une part, en proposant notamment des modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, en vous proposant également aujourd'hui l'approche dégagée par la Présidence sur le problème, essentiel pour le devenir de notre communauté, de l'évolution de l'espace francophone et de ses objectifs au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, problème qui requiert une étude prospective et circonstanciée dont devra se saisir le comité de réflexion prévu par la Conférence ministérielle ;
- pour tenter, aussi, de donner à la Francophonie une meilleure visibilité sur la scène internationale et d'améliorer, pour les pays qui la composent, les conditions de leur développement.

Sa commission politique et sa commission économique ont développé leurs travaux dans un sens prospectif qui permet de soumettre à l'appréciation de la conférence tout un ensemble de textes et de résolutions amendés et adoptés par la Conférence ministérielle de la Francophonie : ces textes sont aujourd'hui soumis à votre approbation.

Par ailleurs le Conseil permanent s'est largement investi dans le domaine de la coopération grâce aux neuf comités de programme chargés à la fois de suivre la réalisation des champs d'action adoptés au Sommet de Chaillot et de rechercher une meilleure adéquation des projets futurs aux grands objectifs retenus pour le Sommet de Maurice, tout en demeurant fidèles dans leur conception et leur finalité aux principes fondamentaux définis à Chaillot.

Ces principes, nous les connaissons et ils sont tout aussi fondamentaux aujourd'hui :

- la multilatéralité, d'abord, et nous nous rappelons que le Sommet de Chaillot avait recommandé dans la résolution n<sup>o</sup> 12 relative à la programmation, que le Conseil permanent de la Francophonie crée les conditions favorables pour atteindre dès le V<sup>e</sup> Sommet l'objectif fixant à 70% les contributions non liées ;

- la participation des pays du Sud, et cela peut s'entendre de diverses manières : les pays du Sud doivent être étroitement associés à toutes les phases de la programmation qu'il s'agisse de la conception, de l'élaboration ou de la mise en œuvre des programmes. Il serait tout aussi équitable qu'ils puissent apporter une contribution financière, ne serait-ce qu'à titre indicatif, aux programmes qui leur semblent prioritaires ;
- la régionalisation constitue l'une des orientations les plus fécondes car elle intéresse au même titre toutes les zones géographiques de l'espace francophone ;
- les programmes mobilisateurs, qui doivent être en fait des programmes catalyseurs. L'enjeu est bien, en tout état de cause, à partir d'un projet spécifique de la coopération multilatérale francophone, soit qu'il constitue une initiative originale ou qu'il s'inscrive comme corollaire d'autres initiatives bilatérales, de projeter une série d'interventions complémentaires pour couvrir un domaine particulier ;
- les synergies. Il ressort de l'expérience du biennium qui vient de s'écouler que cet objectif qui paraît simple dans son principe, est sans doute l'un des plus difficiles à atteindre dans la mesure où il fait appel à toutes les ressources disponibles de quelque origine qu'elles soient et où il implique la mise en réseau pour un programme donné de tous les supports potentiels de la coopération multilatérale francophone.

Tel est l'esprit dans lequel le Conseil permanent de la Francophonie a tenté d'inscrire les grandes lignes de la programmation du prochain biennium, à partir des propositions de programmation générale et d'affectation budgétaire proposées par ses opérateurs directs.

Il s'agit au premier chef de la programmation de l'Agence de coopération culturelle et technique, opérateur principal de la Francophonie, à laquelle la Conférence ministérielle a déjà marqué son intérêt, et aussi de la programmation de l'AUPELF-UREF dont nous savons l'importance.

Le Conseil permanent est la seule instance à pouvoir en dégager une lecture politique transversale, c'est-à-dire étayée sur des projets précis à partir des orientations que les Sommets adoptent mais dans une optique convergente pour souscrire à quelques objectifs fondamentaux.

Ainsi la programmation proposée au Sommet de Maurice fait-elle l'objet du projet de résolution qui sera soumis au point 7 à l'approbation de la Conférence. Ce projet marque une avancée certaine dans la perspective d'une programmation véritablement intégrée de la coopération multilatérale francophone.

Qu'il s'agisse de la programmation ou des autres volets dont il a la charge, le Conseil permanent de la Francophonie se veut un laboratoire d'idées et pour imprimer une marque nouvelle à la construction francophone, il a besoin d'être conforté dans sa fonction novatrice.

Le CPF a déjà trouvé son identité et nous animons en permanence la Francophonie multilatérale. Les signes qu'elle constitue un enjeu véritable sont multiples. Le Sommet de Maurice devrait le confirmer.

Si nous avons trouvé notre identité, nous devons maintenant la prouver. Et par là même nous devons pouvoir assurer un plus grand rayonnement de la Francophonie. Si nos trois opérateurs font aussi cela et disposent de gros moyens pour le faire, il faut cependant se rappeler que chacun ne peut nécessairement le faire que de son point de vue. Seul le CPF est en mesure d'opérer globalement la synthèse des opérations et donc de s'assurer du rayonnement de la Francophonie institutionnelle dans son ensemble.

Chacun s'accorde à dire que le CPF doit être le moteur de la Francophonie. Mais pour que cela soit vrai, il faut une prise de conscience de toute la Francophonie. S'il est vrai qu'on peut compter sur les membres actifs pour sensibiliser leurs autorités, nous savons pertinemment que ce ne sera jamais suffisant. C'est par notre présence visible que nous pourrons bâtir notre image et donc nous renforcer.

Chacun sait que le politique prime sur tout le reste. Mais encore faut-il reconnaître son statut clairement, sans ambiguïté.

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
DE LA FRANCOPHONIE**





***Intervention de l'Honorable D<sup>r</sup> Ahmud Swalay Kasenally***

Ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice  
Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

En adoptant la résolution n° 11 au Sommet de Chaillot, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à la Conférence ministérielle de leur faire rapport sur la mise en œuvre des institutions qu'ils venaient de créer, c'est-à-dire la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie, à l'occasion du V<sup>e</sup> Sommet.

La Conférence ministérielle de la Francophonie vient de se réunir pour la deuxième fois. Elle a terminé ses travaux il y a deux jours et elle siègera de nouveau, en décembre, comme conférence générale et conseil d'administration de l'ACCT.

L'organisation politique de la Francophonie paraît avoir déjà trouvé son rythme. Tous les participants de la II<sup>e</sup> Conférence ministérielle ont pu constater l'engagement profond de chacune des délégations pour dégager une véritable politique de la Francophonie. Il y a là une profonde novation et il faut y voir une avancée très positive dans la voie que les chefs d'État et de gouvernement ont voulu tracer.

La Conférence ministérielle de la Francophonie en rassemblant, comme le Sommet de Chaillot l'a prévu, une majorité de ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie, a ouvert cette perspective dans un souci délibéré. On constate aujourd'hui avec satisfaction que cette évolution s'est largement précisée.

La Conférence ministérielle de la Francophonie devra donc continuer de s'employer à répondre à sa double vocation - d'instance politique pour la Francophonie et d'organe suprême de l'Agence de coopération culturelle et technique. Ceci nous permettra d'assurer un suivi plus actif des grands événements et des problèmes actuels du monde. La solidarité, qui unit tous nos pays, doit nous conduire à renforcer la cohésion de la communauté francophone au plan international, et à mieux affirmer également sa spécificité.

Cette volonté exprimée clairement au niveau ministériel doit par ailleurs permettre au Conseil permanent de la Francophonie d'être mieux à même d'accomplir sa mission. Durant les deux premières années de son fonctionnement, le CPF a été confronté à tous les écueils que peuvent connaître les initiatives nouvelles.

Le Conseil permanent de la Francophonie, conception originale mais duale, s'exerce depuis sa création à opérer la synthèse de ces deux approches puisque héritier à la fois du Comité international préparatoire et du Comité international du suivi des Sommets. Il semble parvenu maintenant à concilier les deux versants et à se situer à la fois dans l'amont et l'aval des Sommets. Ceci pour définir, dans une solution de continuité d'un Sommet à l'autre, une perspective homogène pour le dessein francophone : une vaste ambition au plan politique, une ouverture prospective mais concrète aussi sur les grands problèmes économiques, une coopération structurée et efficace.

Tant de chemin parcouru en seulement deux ans, pour présenter au Sommet de Maurice de véritables objectifs, ne s'est pas accompli sans quelques interrogations.

En effet, cette nouvelle instance qu'est le Conseil permanent a dû d'abord se situer par rapport aux structures existantes, et déjà bien établies comme l'ACCT, principal opérateur de la coopération multilatérale francophone. Il faut bien reconnaître en effet que le Sommet de Chaillot, en confiant au CPF de multiples attributions, un pouvoir décisionnel et donc de lourdes responsabilités, l'a seulement doté de moyens légers et surtout n'a pas prévu de véritable statut pour cet échelon à la fois permanent et décisif de l'organisation institutionnelle francophone.

En conséquence, le CPF a pu, au fil des mois, asseoir son autorité et développer son analyse en s'appuyant sur ses deux commissions, l'une chargée du volet politique et l'autre du volet économique. Il a aussi multiplié les groupes de travail dans les mois précédant le Sommet. Il s'est donc employé à remplir sa mission au sein de la Francophonie. Mais le CPF n'a dû, par exemple, qu'à des ententes ponctuelles avec l'organisation intergouvernementale qui en est le support, de pouvoir s'exprimer au nom de la Francophonie dans les instances internationales.

Si le Sommet de Maurice entend consacrer la fonction et le rôle que celui de Chaillot souhaitait assigner au CPF, il faudra d'abord préciser son statut et renforcer aussi le rayonnement du Conseil. Il se trouvera assurément renforcé dès lors qu'il sera en mesure de prendre des initiatives afin d'élargir l'assise de la communauté francophone au plan international, et en particulier auprès des Nations unies. De même il devrait pouvoir s'appuyer sur des relais naturels dans tous les pays membres qui ont créé, ou qui s'approprient à le faire, des commissions nationales de la Francophonie. Il faut, en effet, souligner que l'ampleur nouvelle donnée à la dimension politique de la Francophonie requiert aussi de la part de chacun de nos pays membres un effort particulier pour traduire cette dimension au plan national et de manière spécifique.

Le Conseil permanent, pour sa part, a déjà envisagé de se doter également d'une commission de programmation ou de coopération. Car il veille aussi à l'équilibre de ses interventions et il tient à ménager à la coopération multilatérale la place importante qui lui revient, que ce soit à travers son opérateur principal comme avec ses autres opérateurs directs ou associés dans des domaines spécialisés.

Mais cet effort de croissance suscite aussi des interrogations sur l'évolution de la Francophonie à l'horizon de l'an 2000. Or, cet horizon qui nous paraît se profiler de façon encore bien lointaine n'est cependant distant que de sept ans seulement. C'est aussi le délai qui nous sépare du premier Sommet, réuni à Paris en 1986...

Si notre objectif est bien de viser à intégrer la Francophonie dans le monde contemporain, en faisant émerger une conscience francophone de l'événement, il convient de développer dès à présent une réflexion en profondeur. La Conférence ministérielle a donc adopté une résolution instituant un comité à cet effet.

Pour l'avenir, le Conseil permanent émet donc le vœu que le Sommet accepte d'approuver la résolution adoptée par la Conférence ministérielle concernant la mise en place d'un comité de réflexion, composé de onze représentants désignés sur une base géographique. Ce comité aura pour tâche de proposer les moyens d'assurer la réalisation des ambitions de la Francophonie, sous le contrôle du CPF et sous l'autorité de la CMF. Un premier rapport sera présenté à Bamako en décembre 1993.

Il serait souhaitable, enfin, que cette résolution prévoie de demander à la Conférence ministérielle de la Francophonie de faire à nouveau rapport sur les travaux de ce comité à l'occasion du VI<sup>e</sup> Sommet. Tel est l'amendement que je vous propose d'ajouter au projet qui vous est présenté.



## **COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE**



---

## **DÉVELOPPEMENT HUMAIN**





## **EXPOSÉ LIMINAIRE**



*Exposé liminaire par S.E. Mme Laurette Onkelinx*  
Ministre-Présidente du gouvernement  
de la Communauté française de Belgique

Lors du Sommet de Dakar en 1989, les chefs d'État et de gouvernement des pays de la Francophonie ont affirmé que « l'épanouissement de la dignité et le respect des droits des personnes sont des aspirations communes à tous nos États » et que le « droit au développement est inséparable du droit à une existence digne et à la liberté de chacun ».

À ce titre, les problèmes de l'éducation, de la jeunesse et de l'emploi figurent parmi les valeurs primordiales qui nous rassemblent aujourd'hui.

Les nombreux partenaires de la Francophonie ont, dans ce domaine crucial pour l'avenir des générations de demain, développé de multiples projets et programmes de qualité.

L'évolution de l'économie mondiale et le manque de stabilité de beaucoup de régions ne font que renforcer le sentiment d'urgence. C'est une véritable mobilisation des consciences, j'en suis convaincue, que la Francophonie doit organiser aujourd'hui autour des deux thèmes de ce Sommet :

- droits de l'homme ;
- unité dans la diversité ethnique et culturelle.

« La menace qui pèse sur l'éducation est sans doute plus grave que celle qui résulte de la crise du système économique » écrivait-on déjà après le Sommet de Dakar. Cette prise de conscience qui, à mon sens, est toujours d'une actualité brûlante, nous a amenés à ériger l'éducation-formation en un secteur stratégique d'intervention.

Le Sommet de Chaillot, en novembre 1991, a confirmé cette analyse et décidé la tenue d'une conférence des ministres de l'Éducation à Montréal afin de proposer des stratégies appropriées face à l'échec scolaire.

Ainsi, la conférence de Montréal a identifié cinq axes majeurs :

- l'enseignement du français ;
- la formation des personnels de l'éducation ;
- la production de manuels scolaires et de matériel didactique ;
- la formation technique et professionnelle ;
- la formation à distance.

La programmation qui est proposée aujourd'hui reflète ces principales options. À ces dernières, il faut ajouter le resserrement des programmes demandé par le Conseil permanent de la Francophonie afin de présenter des projets encore plus concrets et plus utiles.

Si l'enseignement du français est bien évidemment une des priorités de notre organisation, on ne peut plus, aujourd'hui, concevoir cet enseignement comme s'il s'agissait de diffuser une langue permettant d'accéder seulement à la littérature et aux beaux-arts.

Au cours du prochain biennium, il s'agira de consolider l'enseignement du français, appréhendé comme langue seconde dans les pays du Sud, en produisant des instruments méthodologiques adaptés aux situations socioculturelles.

Il ne s'agit nullement d'une quelconque tentative de réduire l'importance des autres langues nationales - leur rôle dans la diversité ethnique et culturelle enrichit considérablement le patrimoine collectif de l'humanité - mais plutôt d'encourager parallèlement l'usage du français, merveilleux outil d'ouverture au monde et de solidarité entre les peuples.

Le français est aussi une langue d'enseignement. Il permet de faciliter l'accès aux disciplines scientifiques et techniques.

Dans cette perspective, il conviendra de renforcer un « français » maîtrisant et irriguant tous les domaines de la modernité, en particulier ceux de la science et de la technique.

En effet, c'est dans la mesure où la langue française se développera comme un instrument utile pour l'accès aux nouvelles technologies que notre langue commune restera pour chacun de nos États indispensable outil d'accès à la modernité et au développement. À cet égard, multiplier et élargir les banques de données me semble essentiel.

\* \*  
\*

Autre axe majeur de notre politique, la formation des personnels de l'éducation est dans l'ensemble de nos pays la pierre angulaire de la réussite éducative.

Améliorer la qualité de l'enseignement est une des clés indispensables à l'épanouissement des jeunes générations. Il est donc opportun que durant le prochain biennium, des concertations soient organisées par l'Agence avec les gestionnaires et les planificateurs de l'éducation aux fins de déterminer les orientations majeures des politiques éducatives en Francophonie.

Outre l'indispensable perfectionnement du personnel enseignant proprement dit, la formation des gestionnaires de l'éducation - chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques -, contribue fondamentalement à l'amélioration du niveau général de l'éducation.

La production et la diffusion de **manuels scolaires et de matériels didactiques**, sans lesquels un enseignement de qualité est malaisé, est indispensable. L'objectif considéré comme prioritaire au Sommet de Dakar est d'atteindre la proportion minimale « d'un livre par élève en l'an 2000 ». Pour atteindre ce but, le biennium 1994-1995 vise notamment à rendre le prix des ouvrages plus accessible, à soutenir les entreprises de production des pays du Sud et à favoriser les coproductions Nord-Sud.

**La formation technique et professionnelle** n'a pas été oubliée. La formation de cadres moyens est d'ailleurs une priorité que la Communauté française souhaiterait voir développée. Le programme de bourses développé à cet effet depuis quelques années est capital pour favoriser l'emploi des jeunes les moins qualifiés au départ.

L'extension projetée de ce projet aux métiers de l'artisanat me paraît d'une grande utilité dans la mesure où il allie judicieusement le respect des valeurs traditionnelles à la nécessité de rentrer dans un circuit économique. Dans cette perspective, les projets « Entreprenariat-Jeunesse » qui visent à l'insertion des jeunes dans les réseaux commerciaux par l'auto-emploi et la création de micro-entreprises, me semblent particulièrement intéressants, et ce dans la mesure où ce type de démarche implique une prise en charge par les jeunes de leur propre destin.

\* \*  
\*

Les jeunes - parlons-en !

Les projets qui touchent à la **politique de la jeunesse** dans ses aspects distincts de l'éducation proprement dite sont encore trop timides au sein de la Francophonie ; nous ne pouvons que le regretter dans la mesure où la prise en considération des aspirations légitimes des jeunes est une des voies qui devrait les préparer à assumer par la suite leur citoyenneté responsable.

Parmi les réalisations en cours ou en projet, rappelons que la récente Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports a arrêté quelques projets mobilisateurs intéressants. Ainsi dans le domaine du **sport** auquel notre jeunesse est si sensible, les programmes retenus sont consacrés à l'insertion sociale par le sport, à l'ancrage professionnel dans l'économie du sport et à la participation au tissu associatif dont la richesse, nous le savons, est un des fondements de la pratique de la démocratie et de la liberté. Le sport est sans nul doute, une arme de lutte contre la désintégration sociale qui sévit dans les espaces désintégrés tels que les bidonvilles ou les quartiers déshérités.

L'organisation, à Paris et dans l'Essonne, des prochains Jeux de la Francophonie, qui poursuit la gageure de réunir dans une même manifestation des culturels et des sportifs, retient l'intérêt de mon gouvernement qui, comme il l'avait déjà fait à Rabat, assurera une participation de ses équipes culturelles et sportives.

\* \*  
\*

La Francophonie a décidé de prendre en compte de manière particulière et à travers tous ses programmes les problèmes de la petite enfance.

Comme ministre des Affaires sociales et de la Santé, j'ai eu le plaisir et l'honneur de participer à la conférence des ministres de l'Enfance de Dakar.

Cette conférence fut l'occasion de définir des axes prioritaires de travail, dont la principale caractéristique est de réorienter une part consistante des programmes existants en faveur de l'enfance.

Je me réjouis ainsi de l'accroissement des moyens du fonds d'aide aux manuels scolaires et de la création d'un fonds spécial pour le livre d'enfant.

Pour ce qui est de la Communauté française de Belgique, nous avons décidé de soutenir des projets dans ce secteur afin de contribuer à une politique de l'enfance qui représente pour nous une priorité dans la Francophonie. L'enfance c'est le monde de demain ; nous en sommes responsables aujourd'hui.

En matière d'éducation encore, l'encouragement à la scolarisation des filles et le soutien aux associations ayant pour objet d'animer des activités scolaires spécialisées telles que les classes de soutien, me paraissent essentiels.

Par ailleurs, et parce que les femmes sont dans tous nos pays au cœur des questions d'éducation des enfants, il faut absolument soutenir le travail d'alphabétisation fonctionnelle auprès d'elles.

Parce qu'il aura des répercussions immédiates sur la scolarisation des enfants autant que sur l'éducation à la santé dont les enfants et les femmes doivent être le public cible.

Quant aux droits de l'enfant, il faut en assurer la diffusion par une formation spécifique des professionnels autant que par la mise sur pied de centres d'aide et de consultations juridiques dont les femmes seront certainement les utilisatrices essentielles, mais, espérons-le, pas exclusives.

Oui, comme l'a dit un poète, la femme sera l'avenir de l'homme... mais elle le sera surtout si on se préoccupe aujourd'hui de sa formation et de son destin social.

\* \*  
\*

Les programmes dont nous allons débattre ont l'avantage d'être précis et concrets.

Ils ont cependant la faiblesse de leurs moyens. Ces moyens, nous le savons, sont bien insuffisants face aux situations dramatiques vécues par les jeunes de tous nos États membres : malnutrition, drogue, désœuvrement lié à l'absence d'emploi, sida, la liste est si longue...

L'indifférence à ces maux caractérise et accentue la crise culturelle et morale et à terme, politique de la plupart des pays occidentaux.

La Francophonie doit à cet égard aussi prendre ses marques et mobiliser tous les moyens disponibles de ses gouvernements et de ses organisations.

Notre politique de la jeunesse luttera contre la montée de cette indifférence dans les milieux de la jeunesse. Elle doit assurer l'éducation à la démocratie et à une citoyenneté responsable. Elle doit rouvrir les chemins de l'espoir.

Osons dire, maintenant et clairement, qu'à Maurice les francophones ont décidé de tout mettre en œuvre pour donner à la jeunesse dans chacun de nos pays une perspective de dépassement en l'universalité de notre grande communauté. J'ai l'intime conviction que nous ne pouvons trouver plus belle justification à notre réunion et à notre rôle de responsables politiques de la Francophonie.

## **INTERVENTIONS**





**Allocution de S.E. M. Augustin Macheret**  
Conseiller d'État, Directeur de l'Instruction publique  
et des Affaires culturelles  
du canton de Fribourg (Suisse)

Monsieur le président,  
Excellences,  
Mesdames et messieurs,

C'est au nom des cantons suisses et plus spécialement de leurs ministères de l'Éducation et de la Culture que j'ai l'honneur et le plaisir de m'exprimer ici. Ces cantons bénéficient d'une large autonomie - d'une quasi-souveraineté - en matière éducative et culturelle. C'est dire tout l'intérêt que nous portons, plus particulièrement en Suisse d'expression française, à la coopération multilatérale francophone relative à l'éducation et à la formation, à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique, aux questions culturelles. Comme l'a déclaré hier M. Adolf Ogi, président de la Confédération suisse, ce sont là pour nous les domaines d'élection de la Francophonie. Membre du Conseil exécutif de l'AUPELF-UREF depuis 1987, j'ai pu moi-même me rendre compte de l'utilité, voire de la nécessité que représente par exemple le développement d'un espace scientifique francophone et bilingue. C'est à ce prix sans doute que la langue française pourra demeurer une langue scientifique majeure.

Les programmes proposés en éducation-formation - concentrés sur un nombre limité d'actions et orientés en priorité vers l'enseignement et la promotion de la langue française, la formation et le perfectionnement du corps enseignant - vont dans le sens souhaité. Nous constatons avec satisfaction que la formation professionnelle y trouve également une place de choix. Ce maillon essentiel de tous les systèmes éducatifs doit tendre de plus en plus - et dans tous les pays - à assurer aux jeunes des formations leur offrant l'aptitude à maîtriser les incessantes mutations technologiques et à s'adapter aux exigences changeantes du marché du travail. C'est là un domaine où nous pouvons confronter avec profit nos expériences. L'enjeu est de taille car, au bout du compte, c'est tout le problème de l'insertion sociale et économique de la jeunesse qui se trouve posé et l'on sait bien l'importance que celle-ci revêt pour le développement, la démocratie et même la paix. Notre jeunesse a besoin de perspectives.

Un autre domaine - fondamental à nos yeux - de coopération francophone est celui de la culture et de la communication. Là également, les programmes proposés sont intéressants. Certains, mis en œuvre depuis quelques années, rencontrent un succès très réjouissant. Nous pensons par exemple à TV5, ce secteur irremplaçable du pluralisme culturel des télévisions francophones. Nous pensons à tous les efforts entrepris pour l'édition et la promotion du livre et, par lui, de nos littératures francophones, si diverses et si proches. Nous pensons également au « Trésor des dictionnaires francophones », aux industries de la langue (le projet RIOFIL en particulier) ou encore à ceux qui visent la coopération juridique et judiciaire.

Mais nous suivons aussi avec un très vif intérêt le développement des « Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural » pour lesquels la Suisse - les cantons que je représente ici et la Confédération - s'engage substantiellement depuis plusieurs années. Nous sommes particulièrement heureux de saluer la

naissance, ici à Maurice, de deux de ces centres, à l'occasion de notre Ve Sommet.

Les CLAC tissent un lien indispensable entre les cultures locales et notre culture commune. Ils apportent une contribution significative au renforcement des apprentissages linguistiques fondamentaux. Ils soutiennent les efforts entrepris en matière de santé, d'agriculture ou de technique et deviennent ainsi les secteurs d'un développement durable. Mais ce projet des centres de lecture est en quelque sorte victime de son succès puisque la demande dépasse largement l'offre, et la programmation que nous allons adopter a pour ambition de passer, au cours du prochain biennium, de 142 centres à plus de 200. La Suisse est pleinement disposée à participer à cet effort, mais le moment nous semble venu de procéder sans tarder à une évaluation sérieuse - à la fois bilan et prospective - de ce projet, afin d'en maîtriser réellement le développement à moyen terme.

En conclusion, les cantons suisses d'expression française sont heureux de participer à la coopération multilatérale francophone, dans un esprit, il va sans dire, de constante ouverture aux autres aires linguistiques et culturelles. Nous sommes bien résolus à poursuivre les efforts entrepris, en fonction d'objectifs bien définis.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Au moment où la Francophonie entend affirmer le rôle politique qui devrait être le sien et à la veille de l'Année internationale des droits de la famille (1994), nous nous permettons de rappeler en terminant cette réflexion de Michelet : « *Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation ! Et la deuxième ? L'éducation ! Et la troisième ? L'éducation !* »

Je vous remercie.

**Intervention de l'Honorable Frank McKenna**  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,  
Mesdames, messieurs les chefs d'État,  
Mesdames, messieurs les chefs de délégation,

Au nom de tous les membres de la délégation du Nouveau-Brunswick, je veux d'abord vous remercier, monsieur le président, pour l'accueil si chaleureux qui nous a été réservé ici, à Maurice.

À l'instar de tous les participants à ce Ve Sommet de la Francophonie, nous avons découvert la grande beauté de votre pays et le charme du peuple mauricien.

L'harmonie, le respect et l'ouverture aux autres cultures sont parmi les caractéristiques fondamentales du peuple mauricien. Elles sont une source d'inspiration pour tous ceux et celles qui ont le privilège de visiter votre île si merveilleuse.

Au nom de tous les Acadiens et Acadiennes, je veux vous dire toute l'admiration que nous avons pour « l'expérience mauricienne ».

Je tiens également à souligner la remarquable contribution de madame Aumeeruddy-Cziffra comme présidente du Conseil permanent de la Francophonie. Chargée de la responsabilité politique de nos instances, elle a su dégager les liens de force de notre commune ambition et ainsi, assurer l'évolution des dossiers qui nous touchent.

Parmi ces dossiers, le développement humain doit être notre préoccupation primordiale parce qu'il englobe tous les autres secteurs d'intervention. En effet, personne ne peut nier que les préoccupations culturelles et linguistiques sont à la base de notre association, et sont étroitement liées au développement de notre communauté.

Personne ne peut nier non plus que les thèmes « unité dans la diversité », « droits de l'homme et développement » sont au cœur même du progrès de l'humanité.

Quand on parle du développement, on dit progrès ; on dit qualité de vie ; on dit épanouissement et espoir. Ceci est le plus noble et le plus beau de tous nos objectifs. C'est là, finalement, la raison première de nos instances.

Tous et toutes, nous reconnaissons que ces idéaux doivent se traduire par des actions concrètes. En période difficile, les problèmes à surmonter découragent trop souvent les efforts les mieux intentionnés. Nous savons également que les impératifs économiques nuisent à nos projets et limitent nos actions. Nous sommes tous d'accord que le développement économique est essentiel au développement humain.

À cet égard, je suis convaincu que tout développement économique durable passe par la formation.

Dans ce monde dont on constate l'évolution, il est impératif de s'adapter aux nouvelles technologies qui sont maintenant à notre disposition. Bien que nous respectons le passé, nous devons voir ces nouvelles technologies comme des outils qui nous permettront de réaliser nos ambitions.

Le développement économique exige la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée et représente l'investissement le plus rentable et le plus durable. Notre capital humain est la plus précieuse de nos ressources.

Dans ce sens, le Nouveau-Brunswick a développé des expertises dans les domaines de la formation à distance et de la formation assistée par ordinateur. Nous avons également développé des centres d'excellence, tels que l'École des pêches du Nouveau-Brunswick, le Centre international de la Common Law en français et un réseau de formation technique et professionnelle. Ceux-ci représentent pour nous des outils importants que nous souhaitons vivement partager avec nos partenaires francophones.

C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que la programmation proposée par l'ACCT répond aux besoins fondamentaux des peuples de la Francophonie par rapport au développement humain. J'en remercie et j'en félicite sincèrement le secrétaire général, monsieur Jean-Louis Roy, et son équipe.

Excellences, mesdames et messieurs,

J'insiste sur l'importance que nous accordons à la participation du Nouveau-Brunswick aux Sommets de la Francophonie. C'est pour nous une source d'inspiration et de fierté qui nous permet de raffermir la dimension francophone de notre province. Pour le peuple acadien, pour nos institutions et nos organismes francophones, ces liens avec la Francophonie sont essentiels. Nous sommes engagés à les préserver et à les promouvoir. Ils sont le fondement de la solidarité de nos intérêts communs.

En terminant, permettez-moi de vous assurer qu'à l'ouverture de ce Sommet, j'ai entendu le message profond que nous ont livré les enfants de Maurice au nom de tous les enfants du monde. Leur plaidoyer pour la paix, l'éducation, la dignité, l'espoir et l'harmonie entre les peuples m'a profondément touché. Mes amis, rappelons-nous que notre succès comme hommes et femmes politiques sera à la mesure de la qualité de vie que nous saurons offrir à nos enfants. Nous ne devons jamais oublier que la raison primordiale pour laquelle nous devons privilégier le développement humain, c'est pour répondre à leur appel.

***Intervention de S.E. Mme Danielle de Saint-Jorre***  
Ministre des Affaires étrangères, du Plan  
et de l'Environnement des Seychelles

Nous avons écouté avec attention la présentation du chef de la Communauté française de Belgique.

Nous sommes entièrement d'accord avec son contenu ; cependant nous étonnons de constater que presque parallèlement à ce qui est dit et répété dans cette enceinte, certains d'entre nous reçoivent des signaux par trop clairs - à savoir le retrait imminent d'enseignants ou d'assistance technique francophone provenant de certains gouvernements ou de l'agence francophone ici présents.

Il va sans dire que compte tenu des spécificités de certaines de nos petites îles, nous pourrions être contraints, pour des raisons strictement financières, à rechercher leur remplacement ailleurs que dans l'aire francophone - et ceci avec regret et des conséquences négatives pour la Francophonie.

D'autre part, je souhaiterais profiter de cette occasion pour féliciter l'ACCT pour le contenu de la programmation qui nous est ici proposée.



## *Intervention du représentant du Vietnam*

Excellences, mesdames et messieurs,

Ces dernières années, particulièrement après Chaillot, la coopération francophone au Vietnam a connu un développement très encourageant et ce, grâce au déploiement efficace de nombreux programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique et notamment dans les secteurs prioritaires définis par les Sommets, à savoir éducation-formation, droit au développement, énergie, communication, environnement, agriculture, etc.

Le gouvernement vietnamien apprécie les programmes menés par l'Agence et se félicite du fonctionnement du Centre régional francophone de formation des professeurs de français créé par l'Agence à Ho Chi Minh-Ville et de l'ouverture prochaine à Hanoi d'un bureau régional de l'Agence.

Il se félicite également de la récente installation du bureau régional de l'AUPELF-UREF à Hanoi et de la création de l'Institut francophone d'informatique à vocation régionale. Il s'engage à assurer les conditions nécessaires pour le bon fonctionnement de ces institutions, à assurer la bonne réalisation des programmes.

Je voudrais également joindre ma voix à celle des autres délégations pour féliciter monsieur Jean-Louis Roy pour sa brillante contribution au succès de l'ACCT et exprimer notre grande satisfaction pour la programmation proposée par l'ACCT, opérateur principal du Sommet, et la nécessité de la doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat.





*Allocution de S.E. le Dr Hamed Karoui*  
Premier ministre de Tunisie

Monsieur le président,

Dans la mesure où l'individu est à la fois l'agent et la finalité de toute œuvre de développement, il apparaît évident qu'aucun développement politique, économique ou social ne saurait être possible sans l'amélioration des conditions de vie et la mise en valeur des possibilités, des qualifications et des aptitudes des individus qui constituent les ressources humaines d'une société donnée. La primauté du facteur humain et sa corrélation étroite par rapport au processus global de développement est aujourd'hui largement admise et reconnue. Déjà en 1980, le plan d'action de Lagos adopté par l'OUA soulignait l'importance que revêtent les ressources humaines dans le développement socio-économique de l'Afrique. Elle a été réaffirmée à diverses reprises ces dernières années au niveau du système des Nations unies, aussi bien par l'Assemblée générale que par la CEA, la Banque mondiale et le PNUD.

Le développement humain tel qu'il a été défini par le PNUD dans son rapport sur le développement humain de 1990 consiste à élargir « l'éventail des possibilités offertes aux individus » afin de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces possibilités sont nombreuses et touchent des domaines très variés, tels que l'accès à la sécurité alimentaire, au logement, aux soins de santé, au travail, aux connaissances et aux qualifications professionnelles.

Pour satisfaire ces besoins primordiaux et parvenir à la mise en valeur et à l'utilisation efficace des ressources humaines, il est nécessaire de se fixer des objectifs à court, à moyen et à long termes, d'établir des stratégies globales et intégrées et de définir des domaines prioritaires. Cela implique nécessairement aussi la mobilisation de ressources financières suffisantes tant internes qu'externes.

Permettez-moi dans ce contexte de vous décrire brièvement quelques aspects de l'expérience tunisienne telle qu'elle a été pratiquée durant les trois décennies écoulées en matière de développement des ressources humaines.

Parallèlement aux efforts menés sur le plan économique et qui lui ont permis de réaliser en 1992 un taux de croissance de 8,1%, la Tunisie s'est toujours préoccupée de l'élévation du niveau de vie des citoyens, de la promotion de l'individu, de l'amélioration de ses connaissances et de ses qualifications professionnelles. Consciente du rôle prépondérant que peuvent jouer des secteurs tels que ceux de l'éducation, de la formation, de la santé ou de l'emploi dans l'instauration des conditions favorables et d'un climat de stabilité sociale propice à la mise en œuvre et à la réussite du processus de développement, l'État a investi dans tous ces secteurs des moyens financiers considérables qui apparaissent clairement à travers la part des crédits réservés, à titre d'exemple, à l'éducation et à la formation dans le cadre de nos budgets annuels.

Des acquis importants ont été réalisés dans le cadre de cette politique et se reflètent notamment à travers le recul considérable de l'analphabétisme dont le taux a été ramené en l'espace de trente ans de 85 à 37%, le renforcement de la scolarisation à tous les niveaux de l'enseignement, la maîtrise du croît démographique, la baisse de la mortalité maternelle et infantile et l'augmentation

de l'espérance de vie à la naissance. Le secteur du logement, en raison de son impact dans l'amélioration des conditions de vie de la population, a constamment fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, parallèlement aux mesures prises pour la promotion de ce secteur et notamment celles en faveur des populations à faible revenu, qui ont permis d'améliorer quantitativement et qualitativement le patrimoine immobilier national, les taux d'électrification, d'alimentation en eau potable et de raccordement au réseau d'assainissement ont été renforcés de manière significative.

De même, dans le cadre d'une politique sociale constamment réajustée et améliorée, des acquis importants ont été réalisés, que ce soit au niveau de l'augmentation des revenus liée à l'augmentation de la production, de la création de postes de travail, de la lutte contre la pauvreté, de l'aide aux familles nécessiteuses, des prestations et de la couverture sociales, de la promotion de la femme et de sa participation à la vie politique économique et sociale.

Investir dans l'homme a toujours été la devise de la Tunisie. Notre conviction profonde est que le développement humain constitue non seulement une condition *sine qua non* pour le développement global du pays mais qu'il fait aussi partie intégrante de notre conception des droits de l'homme. Pour nous, en effet, les droits de l'homme ne se limitent pas aux droits et libertés fondamentales de l'individu mais englobent également tout l'éventail des autres droits, qu'il s'agisse des droits économiques, sociaux ou culturels. Cette exigence nous apparaît d'autant plus fondamentale qu'il s'agit pour nous d'intégrer les principes fondamentaux du nouveau modèle de société proclamé par la Déclaration du 7 novembre basée sur la promotion de l'homme, de la démocratie, du sens civique, de la participation, de la solidarité et de la tolérance.

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs,

La réalisation des objectifs qu'exige le développement des ressources humaines passe nécessairement par la mobilisation d'importantes ressources financières, tant intérieures qu'extérieures.

Il passe aussi par une révision des politiques intérieures, par une redéfinition des priorités et une redistribution des ressources financières déjà existantes de manière à servir davantage le développement humain.

La mise en valeur et l'exploitation rationnelle des richesses nationales, l'amélioration des méthodes de production et de gestion, la réduction des dépenses improductives et la dynamisation du secteur privé constituent quelques-uns des facteurs qui peuvent contribuer à dégager, à l'échelle nationale, d'importantes ressources financières destinées au développement humain.

Néanmoins, devant l'ampleur des besoins et des exigences requises pour le développement des ressources humaines d'une part, l'importance des moyens financiers à mettre en œuvre d'autre part et quels que soient, par ailleurs, la bonne volonté et les efforts consentis par les pays du Sud, il apparaît évident que la mobilisation des ressources financières extérieures et le concours de

partenaires bilatéraux et internationaux revêtent une importance cruciale et déterminante pour la réalisation des objectifs que l'on se propose d'atteindre.

La mobilisation de telles ressources extérieures pourrait se réaliser, à titre indicatif, à travers notamment :

- l'augmentation substantielle de l'aide publique au développement par le biais des institutions d'aide bilatérale et multilatérale, des ONG et du secteur privé ;
- la conversion de la dette extérieure des pays en développement en financement du développement ;
- la création de fonds régionaux pour le développement humain.



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET REDRESSEMENT FINANCIER**



## **EXPOSÉ LIMINAIRE**





**Allocution de S.E. M. Francisque Ravony**  
Premier ministre et chef du gouvernement  
de Madagascar

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les chefs d'États et de gouvernement,  
Mesdames et messieurs les ministres et les ambassadeurs,  
Mesdames, messieurs,

Nous venons d'adopter les résolutions sur la coopération économique francophone et le programme d'action des Nations unies pour le développement.

Face à un domaine aussi vaste que le développement économique, il importe de nous entendre sur le contenu de cette coopération multilatérale francophone, d'autant plus que nos moyens ne seront pas sans limite.

Comme chef de gouvernement d'un pays qui aura à redresser son économie et à consolider le processus de démocratisation qui vient de s'achever, je voudrais vous livrer mes réflexions sur ce qui pourrait servir de guide à nos opérateurs pour bâtir cette coopération économique francophone.

L'intégration régionale est sans aucun doute un des thèmes à retenir pour les différentes raisons brillamment exposées ici et ailleurs.

La prolifération des organismes créés à cet effet et dont les résultats ne sont pas toujours probants doit nous amener en premier lieu, à faire établir un état critique des lieux. Il importe en effet de tirer les leçons du passé pour dégager une meilleure formulation des mécanismes propres à promouvoir réellement l'intégration économique.

Ce domaine constitue assurément un champ privilégié d'application du partenariat avec les organisations internationales impliquées, telles que la Banque mondiale, la Communauté économique européenne, la Banque africaine de développement et d'autres encore.

Afin de spécifier notre approche cependant, il est important de tenir compte des particularités des sous-régions qui composent l'espace francophone du Sud : l'Asie-Pacifique, l'océan Indien, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest, le Maghreb et le Moyen-Orient.

Dans cet ordre d'idées, il me paraît légitime d'accorder la meilleure attention aux préoccupations des États enclavés et des petits États insulaires.

L'état des lieux que je préconise avant toute action, démontrera, s'il en était besoin, que l'intégration régionale ne se décrète pas ; il faut l'alimenter par des actions venant de la base.

Le renforcement des structures privées productives est un thème bien à propos pour cela.

Encore faut-il susciter un environnement favorable à l'émergence d'entrepreneurs dynamiques dans la plupart de nos pays. Une multitude de chantiers s'ouvre à la coopération multilatérale en la matière : rénovation d'un droit des affaires harmonisé, formation des cadres des petites et moyennes entreprises, transfert de technologies appropriées. Il me semble que le domaine de l'agroalimentaire est à privilégier pour valoriser les matières premières et créer des emplois susceptibles de limiter l'exode rural.

Les opérations de privatisation justifient incontestablement la mobilisation de l'expertise francophone par nos opérateurs afin que le désengagement de l'État du secteur productif n'intervienne pas dans le flou mais bénéficie de recommandations pertinentes pour mieux associer les entrepreneurs nationaux à la mutation économique et préserver les intérêts financiers de l'État dans ces opérations.

Le financement du développement doit également constituer un thème primordial de la concertation francophone en commençant par l'évaluation de tous les moyens susceptibles de réduire au minimum le fardeau de la dette.

Tant que ce handicap persistera en effet, le financement d'investissements significatifs ne pourra intervenir pour soutenir une croissance durable. Les échanges d'expérience et la concertation devraient viser à explorer les possibilités offertes par les mécanismes de conversion de la dette à la mesure des moyens de la coopération multilatérale.

Parallèlement, la promotion d'une capacité endogène de financement doit être recherchée par la mobilisation de l'épargne orientée vers l'investissement productif. Des expériences utilement exploitables existent aussi bien au Nord qu'au Sud et il y a là un terrain privilégié pour exprimer la solidarité et la complémentarité par la formation et l'information.

La formation et l'information revêtent un caractère primordial en matière économique et à défaut de pouvoir couvrir tous les besoins, nos opérateurs devraient sélectionner les sujets les plus à même de renforcer la capacité institutionnelle de nos pays membres.

Il s'agit en effet de soutenir les efforts en vue du développement durable en recherchant la synergie à travers des thèmes transversaux intéressant les domaines prioritaires de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement.

Le rôle de l'information pour soutenir les actions de développement ne sera jamais assez souligné, car malgré les progrès réalisés dans ce domaine, il nous faut être conscients des tâches énormes qu'il reste à accomplir.

En introduisant ce volet de la coopération multilatérale, je reconnais, monsieur le président, avoir privilégié l'approche des pays membres bénéficiaires. La capacité de réalisation des opérateurs dépendra évidemment des moyens qui seront mis à leur disposition.

Je voudrais, pour ma part, faire deux recommandations essentielles :

- donnons à nos opérateurs les moyens raisonnables pour mener des actions significatives ;

- mais donnons également des instructions claires pour qu'ils restent dans les limites des créneaux propres à la coopération multilatérale, soit la concertation, l'information, la formation et la communication. Notre opérateur principal, l'ACCT, a montré sa capacité dans la préparation et le suivi du Sommet de Rio et de la conférence mondiale de Vienne. Actuellement, nous voulons, tout en préservant notre spécificité, nous impliquer avec les Nations unies dans la mise en place d'un programme d'action pour le développement.

Mettons-le à nouveau à l'épreuve pour qu'il mérite encore plus notre confiance.

Je vous remercie de votre attention.



## **INTERVENTIONS**



*Intervention de S.E. M. Jean-Pierre Grafe*  
Ministre de la Région wallonne de Belgique

Tout en faisant siens les idéaux de Démocratie-Paix-Développement de la Francophonie, la Région wallonne de Belgique s'était exprimée au Sommet de Chaillot en souhaitant que soit instauré au sein de la Francophonie « un espace économique qui lui soit propre et qui soit capable de surmonter les énormes contrastes économiques et sociaux pour jouer pleinement la carte du rééquilibrage et de la remise en situation de développement des pays du Sud ».

Je suis donc heureux que soit proposé, aujourd'hui, aux chefs d'État et de gouvernement, un programme de coopération économique dont la réalisation sera confiée à une direction spécifique de développement économique au sein de l'ACCT.

Notre vœu : que la part budgétaire affectée à ce nouveau réseau devienne plus déterminante dans l'avenir eu égard à l'importance des objectifs à atteindre.

Dans ce cadre, la Région wallonne de Belgique est décidée à poursuivre et à intensifier ses politiques de partenariat économique équilibré particulièrement à travers les PME-PMI, et de développement durable dans les matières qui la concernent comme l'environnement, l'agriculture et l'énergie.

En ce qui concerne le partenariat, la Région wallonne, soucieuse de rencontrer le problème créé par le coût et la difficulté d'accès du crédit bancaire, dont les petits projets sont généralement exclus, a mis au point un système de ligne de crédit qui couvre, par le biais d'une ouverture de crédit auprès d'un organisme financier, une partie des besoins en capital d'une entreprise conjointe complémentarément aux apports en fonds propres réalisés par les deux partenaires. Son intention est d'utiliser ce même processus auprès de la BAD destiné au partenariat avec des entrepreneurs africains.

La Région wallonne apportera également tout son appui à l'action du Forum francophone des affaires, opérateur économique reconnu par la Francophonie. Elle prendra l'initiative de réunir très rapidement les représentants des différents comités FFA des pays d'Europe appartenant à la Francophonie afin de constituer un groupe « Europe » à l'image du groupe « Afrique » pour renforcer ses capacités d'action dans le secteur privé et donc celles de l'ensemble du FFA.

Enfin, la Région wallonne participera, dans la mesure de ses moyens, aux actions retenues dans les résolutions de Maurice favorisant la dynamique de la coopération économique.

Cependant, si le partenariat constitue un espoir pour les pays du Sud, l'inquiétude s'affiche face à l'évolution économique défavorable dans de nombreux pays d'Afrique de même que face à une certaine indifférence de l'Europe.

Dans ces circonstances difficiles, plus que jamais l'Europe et l'Afrique doivent consolider leur solidarité et leur interdépendance. Il faut faire réussir les programmes de démocratisation et s'attaquer sérieusement au problème de la dette qui étouffe les possibilités de développement économique, fait fuir les capitaux africains ainsi que les investissements étrangers.

À ce sujet, je précise que la Région wallonne est totalement en accord avec la position prise par le ministre représentant le gouvernement fédéral belge quant aux raisons et aux modalités d'une reconversion partielle de la dette.

Monsieur le président, au nom de la Région wallonne, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous maintiendrons notre participation financière actuelle pour le biennium 1994-1995, soit un montant de 80 millions de francs belges affecté principalement aux fonds multilatéraux liés. Elle est prête cependant à envisager d'affecter une part aux fonds multilatéraux déliés au-delà de ce qu'elle alloue déjà en suivi des conférences de Tunis et de Rio.

Nous avons beaucoup apprécié que, pour la première fois, soient proposées à la reconnaissance des chefs d'État et de gouvernement l'expertise et l'efficacité des opérateurs wallons de projets mobilisateurs dans le réseau stratégique des industries de la langue comme dans celui de l'information agricole.

Le programme ISTR A, banque d'images en agronomie tropicale conduit par l'ASBL GENAGRO, est totalement innovateur et complète très adéquatement les supports traditionnels diffusés par SYFIA et le Courrier de la planète. ISTR A a d'ailleurs reçu un appui très important des Communautés européennes pour développer cette nouvelle production destinée à l'enseignement et à l'encadrement agricole et agroéconomique de tous niveaux, scientifique et technique.

Cet apport significatif venant d'un autre organisme international pour soutenir un projet initié dans le cadre de l'ACCT est un exemple à suivre.

En matière d'environnement, la Région wallonne entend poursuivre ses projets en télédétection pour la mise au point d'un logiciel alliant performances technologiques et scientifiques mis au service de tout utilisateur tant privé que public dans la gestion des domaines agricoles.

En liaison avec le centre de documentation environnementale de Labé qui sera opérationnel avant la fin de l'année grâce au soutien apporté par les autorités guinéennes que nous tenons publiquement à remercier, la Région wallonne propose de réaliser un ensemble d'études foncières portant sur certaines zones « sensibles » du point de vue foncier dans le Fouta-Djalon.

De plus, la Région wallonne envisage de compléter ces actions par la mise en place d'un système de gestion de l'information pour la moyenne Guinée en fonction des spécificités régionales à partir de la collecte préalable de l'information effectuée par le centre de documentation.

Quant aux projets retenus dans le domaine de l'énergie, ils font la part belle à la formation ainsi qu'aux énergies renouvelables.

Monsieur le président, avec les capacités propres de la Communauté française de Belgique alliées à celles plus économiques de la Région wallonne, nous pensons que les francophones de Belgique œuvrent au développement de la Francophonie tel que rappelé par le président de la BAD à Maurice, la semaine dernière, à savoir celui qui a pour finalité le bien-être de l'homme.

Je vous remercie.



*Intervention de l'Honorable Benoît Bouchard*  
Chef de la délégation canadienne

Monsieur le président,

Nous avons déjà eu l'occasion d'examiner et d'adopter des textes sur la coopération économique francophone qui donnent déjà des grands axes d'intervention. Tous, autour de cette table, reconnâtront que la Francophonie ne peut tout faire, et surtout, ne peut tout faire seule. Il nous faudra donc bien cibler nos actions et développer des synergies avec les organismes internationaux, régionaux et même nationaux qui œuvrent dans le secteur du développement économique. De même, il apparaît évident que des problèmes aussi importants pour l'avenir des pays en développement que la détérioration des termes de l'échange et le niveau d'endettement ne peuvent être résolus ni par des pays agissant individuellement, ni par un groupe de pays isolés. En ce sens, il me semble aussi nécessaire de se concerter et d'essayer d'harmoniser les positions des membres de la Francophonie dans les grandes enceintes internationales où se discutent les problèmes mentionnés. D'autre part, nous nous devons de faciliter la concertation dans le cadre de forums susceptibles de faciliter l'intégration régionale et ce, dans la perspective d'une rationalisation des politiques visant la satisfaction des besoins de base des populations, tout particulièrement dans le domaine agricole.

La création d'un véritable espace économique francophone ne pourra voir le jour que si les prémisses énoncées sont respectées. Par ailleurs, l'interdépendance économique est telle sur la scène internationale que la Francophonie, je le répète, doit, en collaboration avec les organisations spécialisées, déterminer d'une manière précise ses champs d'interventions et essayer d'influer sur le développement de politiques mondiales favorisant l'établissement d'un équilibre plus favorable au développement, en général et au développement économique en particulier.

Pour être plus concret, je crois que l'une des meilleures façons pour la Francophonie de favoriser le développement économique est de contribuer au développement de son secteur privé. Mais encore faudra-t-il que les initiatives retenues soient porteuses de développement autonome et durable et orientées, en priorité, vers les pays qui se sont déjà engagés dans la voie de la libéralisation et de la privatisation de leur économie ou qui sont en voie de lancer le processus.

Dans ce contexte, trois volets pourraient faire l'objet de l'action francophone : le développement de certains instruments de croissance économique, la formation et l'information.

Parmi les instruments de croissance économique, la création de nouvelles entreprises et le développement de celles qui existent m'apparaissent être la meilleure façon de mettre en valeur une richesse commune à beaucoup de pays en développement : les ressources humaines. Il est démontré que dans la plupart des économies, ce secteur d'activités est le principal créateur d'emplois. De plus, la création ou la promotion de la PME et de la PMI pourrait inspirer la mise sur pied de partenariats et de coentreprises, aussi bien Sud-Sud que Nord-Sud et Est-Ouest. De sorte que nous pourrions, dans cet axe d'action, nous appuyer sur certains organismes internationaux comme la CEE ou les banques régionales de

développement et, plus près de nous, sur le Forum francophone des affaires, qui ont déjà ou ont à développer des programmes de cette nature.

Il m'apparaîtrait aussi important de considérer la mobilisation de l'épargne domestique des pays défavorisés. Tout en sachant qu'elle ne peut répondre à tous les besoins en capitaux, elle représente quand même un outil puissant de développement susceptible de permettre à ces pays d'utiliser de façon optimale leurs propres ressources pour financer leur croissance économique. Il devient donc essentiel de mettre en place des institutions, commerciales et professionnelles, qui soient accessibles et auraient pour fonction d'augmenter la confiance des populations envers les institutions financières, de constituer un capital autonome, de rendre le crédit disponible à des groupes qui, autrement, n'y auraient pas accès et de rapatrier une partie de l'épargne exportée afin de la mettre au service du développement économique. Cette ligne d'action possède aussi un effet multiplicateur. De fait, la mobilisation de l'épargne permettrait aussi de développer une expertise bancaire, de favoriser un savoir-faire d'entrepreneur et de consolider la société civile.

D'autre part, comme la formation des ressources humaines est un gage essentiel de développement durable, nous devrions la placer au cœur de chaque action retenue. C'est pourquoi des mesures devront être prises pour s'assurer que la formation est prise en compte aussi bien dans le domaine de la création et du développement des entreprises, que dans celui de la mobilisation de l'épargne. Qu'elle s'adresse à l'un ou l'autre des secteurs, cette formation doit assurer la plus grande cohérence possible entre les besoins pratiques et la formation théorique et s'adresser aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Dans le cas de ces dernières, et sans être exclusif, il faut constater qu'elles sont déjà particulièrement présentes dans les activités touchant la mobilisation de l'épargne.

Cependant, afin de soutenir un programme de développement économique en Francophonie, il est indispensable de pouvoir compter sur des réseaux d'échange d'information bien structurés. Le Forum francophone des affaires a déjà commencé à se doter d'instruments, dont la Banque d'information des gens d'affaires (BIGA), qui serviront à faire circuler l'information et à activer la partie des actions de la Francophonie se rapportant à la création et au développement de la PME et de la PMI. Toutefois, il faudra lui donner les moyens de s'implanter, via la mise sur pied de comités nationaux, dans le plus grand nombre de pays possible de l'aire francophone. Mais là encore, la Francophonie devra chercher à s'appuyer sur les réseaux déjà existants et mis en place par les organisations internationales spécialisées.

Voilà, monsieur le président, présenté très brièvement, un plan d'action que pourrait adopter la Francophonie afin de promouvoir de manière concrète le développement économique. Ce plan d'action peut apparaître aux yeux de certains comme étant trop limitatif, mais il évite simplement l'éparpillement et est orienté de façon telle qu'il produise, à court et à moyen termes, des résultats concrets. En cela, je crois qu'il rejoint dans sa finalité les objectifs que s'est donnée la Francophonie.

**Allocution de S.E. M. Mahamane Ousmane**  
Président de la République du Niger

Monsieur le président,

La situation économique internationale - nous en vivons les dures réalités au Sud comme au Nord - présente à bien des égards des sujets d'inquiétude. En effet la récession frappe sévèrement les pays industrialisés et se manifeste par la baisse de la demande, la faiblesse des taux de croissance (1 à 3%), les suppressions d'emplois, la montée du chômage et l'apparition des tendances protectionnistes.

Cette situation morose de l'économie internationale, malgré quelques signes encourageants de reprise dans certains pays du Nord, comporte des répercussions particulièrement néfastes sur l'économie des pays en développement. Ces pays, et notamment ceux de l'Afrique, souffrent dramatiquement du manque de débouchés pour leurs produits, de la baisse des prix de leurs matières premières de la détérioration des termes de l'échange. En outre, l'étroitesse de leur marché intérieur et le fait qu'ils fournissent des produits concurrents les marginalisent dans le commerce international.

Parallèlement, l'aide publique au développement stagne en raison des contraintes budgétaires dans les pays industrialisés.

Quand on sait que le taux de l'aide publique au développement n'atteint en moyenne que 0,33% du PNB des pays développés alors que les différentes décennies de développement proclamées par les Nations unies ont fixé un taux de 0,7% ; quand on considère le poids de la dette dans l'économie des pays en développement, on mesure mieux les énormes défis auxquels doivent faire face ces pays pour assurer leur développement.

À ces contraintes liées à l'environnement international viennent se juxtaposer d'autres calamités naturelles comme la sécheresse et la désertification dans les pays africains du Sahel. Ces calamités ajoutent une nouvelle dimension aux défis auxquels sont confrontés ces pays.

L'expérience des politiques de développement poursuivies depuis les indépendances et la grande misère économique dans laquelle se trouvent aujourd'hui encore nos pays commandent nécessairement des approches nouvelles et des mesures hardies.

Il n'y aura pas de développement sans prise de conscience collective des populations du Sud sur les voies et moyens pour affronter courageusement le défi du sous-développement.

Il n'y aura pas de développement sans une solidarité internationale accrue, fondée sur l'interdépendance de l'économie mondiale.

L'exemple de Maurice qui jouit d'une économie florissante grâce aux efforts inlassables de ses populations et à la stabilité de ses institutions démocratiques atteste, s'il en est besoin, qu'il n'y a pas de fatalité qui condamne définitivement les pays d'Afrique au sous-développement. Il appartient donc à ces pays de consentir les sacrifices nécessaires et de fournir des efforts soutenus pour bâtir leur développement économique.

La conjonction de la baisse de nos recettes d'exportation, de la stagnation de l'aide publique et du poids écrasant de la dette, exigent de notre part des réformes économiques et une réorientation de nos priorités. C'est ainsi que des programmes d'ajustement structurel sont mis en place dans la plupart de nos pays pour rétablir les grands équilibres économiques et financiers.

Ces réformes économiques dont les conséquences sont difficiles à supporter par nos populations, pour produire leur pleine efficacité, doivent obtenir leur assentiment et celui des partenaires sociaux. Leur mise en œuvre efficiente suppose un consensus national. C'est dans cette perspective que mon gouvernement, dont le credo demeure le dialogue, n'a pas ménagé ses efforts en direction des partenaires sociaux.

L'accord que nous venons de signer avec ces derniers sur les sacrifices à consentir pour le redressement financier de notre pays nous ouvre la voie vers un accord avec les institutions de Bretton Woods.

Ces programmes d'ajustement sont devenus nécessaires. Ils sont une étape par laquelle il faut passer. Toutefois des mesures appropriées doivent être prises pour atténuer leurs coûts sociaux.

Ces programmes - il faut le souligner - ne peuvent à eux seuls générer la croissance économique nécessaire pour le décollage économique ; ils visent à arrêter la dégradation de la situation. Pour espérer un redémarrage de la croissance, il faut de nouveaux flux financiers qui doivent se traduire par une augmentation substantielle de l'aide publique au développement et par des mesures d'allègement de la dette, notamment son annulation pour les PMA.

Par ailleurs, il n'y a pas de croissance sans investissement. C'est dire l'importance qu'il faut accorder à l'investissement privé étranger ou national pour stimuler nos économies. En conséquence, des mesures doivent être prises pour favoriser l'épargne et pour créer un environnement propice à l'investissement privé tant au niveau national qu'au niveau régional ainsi que pour améliorer le commerce interrégional.

L'harmonisation du droit des assurances et de réassurances dans la zone franc et du droit des affaires, la régionalisation de nos efforts de développement, vont dans cette direction.

Cependant, comme je l'indiquais auparavant, tous ces efforts seront vains s'il n'y a pas une prise de conscience collective de la problématique du sous-développement et de ses exigences, une prise en charge réelle par les populations concernées de la construction de leur avenir.

Avant de terminer, monsieur le président, je voudrais réitérer avec force, l'idée essentielle que les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle résident dans la capacité de la communauté internationale à offrir aux populations démunies et affamées du sud, des conditions de vie décentes.

La poursuite du processus démocratique et le développement économique et social dans ces pays sont tributaires de leur redressement économique et financier.

Par devoir de solidarité tout autant que dans l'intérêt de la paix mondiale en général, la communauté internationale doit appuyer résolument - avec des moyens accrus - les politiques de réformes engagées dans les pays du Sud.

Je vous remercie.



**Intervention de l'Honorable Lise Bacon**  
Vice-Première ministre  
et ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec  
(dépôt de texte)

Monsieur le président,

Vous connaissez l'importance que le Québec accorde au développement de la coopération économique. Il m'est agréable de vous informer qu'à ce titre de contribution au développement de cette coopération, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Société de développement international Desjardins (SDID), propose de mettre en place un programme visant à favoriser la mobilisation de l'épargne en Afrique.

Ce programme comprendrait deux volets : d'une part des séminaires de formation dans des institutions du Sud pour faciliter la mise en place et le développement, en réseau, de coopératives d'épargne et de crédit ; une place particulière serait réservée aux femmes, en raison de leur rôle important en matière d'épargne domestique. Le second volet concernerait le développement et la diffusion d'outils informatiques nécessaires à la mise en place de ces coopératives.

Même si la mobilisation de l'épargne domestique dans les pays en voie de développement ne peut répondre à l'ensemble des besoins en capitaux, nous croyons qu'une meilleure captation de cette épargne pourrait constituer un outil puissant de croissance économique.

Cette action au bénéfice des familles et des PME africaines, nous proposons de la mener dans le cadre du programme que l'Agence de coopération culturelle et technique entend réaliser dans ce domaine au cours du prochain biennium.

Le gouvernement du Québec, en partenariat avec la Société de développement international Desjardins (SDID), serait disposé à réserver à ce projet un million de dollars (1 M \$) sur cinq ans. Cet apport permettrait de bonifier les fonds déliés que l'ACCT compte affecter au volet « épargne locale » de son programme en matière de développement économique.

Par ce projet, le Québec désire apporter une contribution originale au développement économique des pays en voie de développement de la Francophonie.

Je vous remercie.





## **DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATION**



## **EXPOSÉ LIMINAIRE**



*Exposé liminaire de S.E. M. Amara Essy*  
Ministre des Affaires étrangères  
de la Côte d'Ivoire

Monsieur le président,

Nous sommes à coup sûr honorés et flattés par l'influence et l'attrait de la Francophonie, forum international de concertation politique, comme en témoigne la présence parmi nous de monsieur le secrétaire général des Nations unies.

Cependant, c'est surtout de son projet de coopération multilatérale, expression de son idéal de solidarité et de partage, que nos pays espèrent des structures adéquates de développement économique et humain.

De cet espoir, la connaissance, surtout scientifique et technologique est le ferment par excellence. Mais c'est la communication qui en assure l'information, la diffusion et l'accès, quand, pour sa part, la culture n'est, à tout prendre, rien d'autre que son accumulation et son usage à bon escient pour plus de progrès. Et la langue demeure leur véhicule commun.

C'est dire combien les trois thèmes de notre débat actuel sont au centre de nos plus pressantes préoccupations : culture et communication certes, mais, pour en assurer une véritable maîtrise et compréhension, relation de nos langues avec le français.

Nos experts nous en proposent, pour le prochain biennium, les plans d'action et les stratégies d'efficacité, comme vous en avez pris connaissance.

Pour la communication, il s'agit sinon d'en fédérer, du moins d'en coordonner les différentes structures au sein de l'ACCT, pour mieux en assurer la disponibilité, la rapidité et l'efficacité en matière d'information. C'est à quoi visent la création d'ACCT-Info et le projet d'information pour le développement (Infodev), tant pour organiser et valoriser notre gisement d'informations que pour en réduire les coûts.

Pour la culture, par ces temps où transparait sans fard la menace d'une excessive uniformisation des goûts et des comportements, au point de nous alerter sur l'urgence d'une exception culturelle, il est heureux de constater que notre programmation nous propose une évolution créatrice, prenant en compte nos identités culturelles, mais leur traçant des orientations plus concrètes et modernes.

Le soutien à la production culturelle, la circulation des œuvres, la sauvegarde des patrimoines, la création de partenariats avec les professionnels nous sont proposés comme autant d'objectifs qui pourraient se réaliser et se prouver à travers les festivals et les marchés, occasions et lieux de rencontre, d'émulation, et de fidélisation de nos productions.

Pour la relation des langues enfin, la programmation se veut à la fois :

1. « Une réponse au besoin naturel pour toute communauté de préserver sa propre culture et sa langue, tout en s'ouvrant à une grande langue internationale d'accès à la culture universelle et au développement technologique, en l'occurrence le français » ;
2. « La traduction, dans les faits, de la volonté proclamée de respecter les diversités et de rechercher, par conséquent, une meilleure complémentarité entre le français et les autres langues ».

Aussi se propose-t-elle :

- d'assurer le développement de la langue française par la création de ressources linguistiques, et de suivre l'évolution des technologies appliquées ;
- de consolider la capacité des langues du Sud à exercer l'ensemble des fonctions linguistiques en complémentarité avec le français ;
- de tenir une banque d'informations et d'assurer la diffusion du français de spécialité.

La présentation distincte de la teneur de ces thèmes dans la programmation ne doit pas nous faire perdre de vue leur connexion. Aussi me permettrai-je de souligner quelques idées-forces qu'ils sous-tendent :

1. La formation, pour une compétence avérée de nos producteurs dans les différents médias, formation qui gagnerait en pertinence à se dérouler dans un milieu en prise directe avec leurs conditions réelles d'exercice professionnel. À cet égard, des pays comme la Côte d'Ivoire, offrent des structures telles que l'Institut des sciences et techniques de la communication (ISTC), qui ne demandent qu'à être exploitées. La Francophonie, à l'écoute de la jeunesse, devrait prendre en compte ses préoccupations et fournir les moyens d'y répondre.
2. La qualité de la production audiovisuelle francophone tant du Sud que du Nord, mais surtout du Sud, conformément aux exigences internationales, afin qu'il y ait véritablement diversité et interférence culturelles dans notre communauté.
3. L'instauration d'un partenariat de production, c'est-à-dire la coproduction entre le Nord et le Sud qui, précisément, puisse favoriser la capacité du Sud à se faire reconnaître, à populariser sa culture, à parler au Nord sans intermédiaire, donc à donner du Sud l'image vraie, et non celle uniquement des faits et aspects négatifs.
4. À cet égard, l'extension de TV5 dans les pays du Sud nous paraît de bon augure, pour autant que ce moyen de communication s'attacherait à être une vraie et heureuse vitrine à la croisée de nos cultures, non un simple panache de programmes déversés dans nos pays.

5. La Francophonie est d'abord une communauté de langue : le français. Il est pour nous, Africains, qui possédons nos propres langues nationales, peu ou pas du tout diffusées, non seulement la langue officielle, mais en outre le seul vecteur qui nous permet d'intégrer la communauté internationale.

Il faut cependant garder à l'esprit que cette « culture d'adoption » qu'est la Francophonie vient se superposer aux nôtres qui nous interpellent sur nos langues maternelles. Survivront-elles au français ? De quelle façon ? Comme support de notre culture ? L'identité culturelle a-t-elle vraiment besoin de s'exprimer à travers une langue donnée ? Doit-on sauver toutes les langues africaines ? Pourquoi ? Comment ? Doit-on les enseigner ? Pour le prestige culturel ou pour entrer de plain-pied dans la technologie du XXI<sup>e</sup> siècle ? Voilà quelques interrogations qui me sont venues à l'esprit sur cette question.

6. Le développement de l'industrie culturelle a fait naître beaucoup d'espoir chez les artistes du Sud. À l'instar du MASA, d'autres marchés, d'autres forums doivent donc voir le jour et être soutenus pour que fleurisse la création artistique.
7. Comment ne pas suivre la France quand elle développe l'idée de l'exception culturelle ?

Pour nous, Africains, le concept d'exception culturelle dépasse le simple cadre des relations commerciales. C'est une question de vie ou de mort.

C'est pourquoi nous ajouterons au plaidoyer de la France, une rapide évocation de la nécessité de diffuser les cultures des pays francophones du Sud dans les médias des pays francophones du Nord. Sait-on que les barrières opposées aux productions culturelles des pays économiquement faibles leur apparaissent, à eux aussi, comme une injustice insupportable, dans la mesure où, à l'inverse, les images culturelles des pays puissants sont déversées sans fin et incrustées dans nos esprits impuissants ?

Nous approuvons donc, sans réserve, le principe de l'exception culturelle, mais nous demandons, en contrepartie la création d'une zone de libre-échange culturel entre les pays francophones du Sud et ceux du Nord.

Pour conclure, monsieur le président, si nous avons en commun l'usage du français c'est, à mon avis, pour partager l'essentiel : la culture, nos différentes cultures, creusets de nos mentalités et de nos humanismes. Savoir nous les communiquer, c'est savoir vivre ensemble nos différences.





## **INTERVENTIONS**



*Intervention de S.E. Mme Laurette Onkelinx*  
Ministre-Présidente du gouvernement  
de la Communauté française de Belgique

Devons-nous nous réjouir ?

TV5 se développe avec constance et s'ouvre maintenant - enfin ! - à l'Afrique, le fonds de coproduction télévisuelle intervient de plus en plus en faveur des télévisions du Sud qui peuvent ainsi développer non seulement leur propre programmation, mais aussi participer à part entière à la programmation de notre « télévision internationale francophone ».

Ce bilan paraît donc enthousiasmant.

Pourtant, on doit s'interroger sur l'importance réelle des moyens au vu des enjeux.

L'audiovisuel s'internationalise de plus en plus. La présence de la concurrence internationale se fait de plus en plus sentir : on est à l'heure de l'audiovisuel considéré comme une marchandise.

Il ne s'agit pas ici de porter des jugements qui considéreraient telle télévision venant de l'étranger comme plus acceptable que telle autre.

Il s'agit de considérer que la présence d'une télévision « extérieure » peut être facteur de perturbations culturelles, que ce soit sur le plan de l'identité culturelle nationale, sur le plan moral et philosophique, sur le plan des mœurs et de la manière de penser.

La Communauté française de Belgique a découvert, il y a déjà de nombreuses années, que ces présences télévisuelles internationales bouleversaient sa capacité d'organiser son « espace audiovisuel ».

D'autres pays européens le découvrent aujourd'hui.

L'Afrique commence aussi à se rendre compte des perturbations que ces chaînes « venues d'ailleurs », parfois, sinon souvent, avec les meilleures intentions du monde, modifient le développement de son espace culturel.

On doit bien sûr organiser des formes de protection juridique, mais on sait, en même temps, et de nouveau la Communauté française de Belgique est bien placée pour le savoir, que ces barrières légales ont un côté relativement vain tant la technologie finit toujours, à un moment ou à un autre, par donner, à ceux qui veulent contourner la volonté des peuples, les techniques nécessaires.

La réaction principale doit donc être axée sur la programmation et sur la qualité des productions.

Notre chance à nous, francophones, est d'avoir plusieurs outils francophones de coopération tout à fait opérationnels : le CIRTEF, TV5, le fonds de production, pour ne citer qu'eux.

Nous allons encore décider, au cœur de ce Sommet, de renforcer ces outils, c'est une bonne chose. Mais nous avons appris que ces renforcements ne suffisent pas : la réussite du développement de ces projets dépend surtout de l'énergie et des volontés que chacun mettra dans l'existence et le développement de ces instruments de coopération multinationaux. Si nous croyons réellement que notre capacité à exister passe par ces instruments, nous devons les renforcer en favorisant les synergies professionnelles (par exemple entre instituts de télévision), mais aussi en mobilisant nos politiques bilatérales.

Surtout n'organisons pas notre propre concurrence !

Chacun a aujourd'hui les raisons de méditer sur les agressions télévisuelles ; la réponse des francophones ne peut être que dans le partenariat actif et égalitaire, à tous les niveaux.

Cette volonté de conserver, je n'ai pas dit préserver, pour chacun d'entre nous son identité culturelle et les moyens de son expression, a amené la France, le Sénégal et la Communauté française de Belgique à défendre l'exception culturelle dans les négociations du GATT. Tout récemment, ce 4 octobre 1993, sous la présidence de la Communauté française, les douze pays de la Communauté européenne, par la voix de leurs ministres ayant l'audiovisuel dans leurs attributions, ont réaffirmé leur volonté de disposer de la liberté d'intervenir dans la production, la distribution et la circulation des « biens » relevant de leur compétence.

Cette conviction unanime des responsables politiques de l'audiovisuel, que le gouvernement que je préside a suscité, est connue depuis peu sous le vocable « esprit de Mons ». Je pense qu'il faut que tous les francophones soient inspirés de cet esprit et j'invite solennellement les pays représentés ici à nous rejoindre dans ce combat essentiel. La culture n'est pas un produit comme un autre. Chaque pays, chaque communauté ne peut se voir privé du droit d'intervenir dans la production et la circulation des biens culturels.

**Intervention de S.E. M. Christian Dunant**  
Représentant personnel au Conseil permanent  
de la Francophonie  
du président de la Confédération suisse

Monsieur le président,

Comme vous le savez, le président de la Confédération a dû, à son grand regret, quitter Maurice hier déjà, en raison des engagements qui l'attendaient à Berne.

Je vous parle donc maintenant à titre de son représentant personnel auprès du CPF.

Je n'ai pu assister à la fin de la réunion d'hier, mais je désire ce matin souligner avant l'adoption de la résolution sur la programmation, que la Suisse est déterminée à poursuivre son soutien aux programmes que la Francophonie dans son ensemble met sur pied.

Comme l'a dit samedi le président de la Confédération, la Suisse désire spécialement se concentrer sur les secteurs qui lui sont chers, notamment l'éducation, la formation, le développement des droits de l'homme et la communication.

À ce titre, la Suisse contribuera pour le prochain biennium à divers programmes qu'elle soutient déjà, par exemple :

- TV5, l'un des points essentiels de l'apport suisse à la Francophonie, y compris TV5 Afrique tel qu'elle en a pris l'engagement à la ministérielle de Québec ;
- les industries de la langue ;
- la culture et la formation (CLAC) ;
- la CONFEMEN.

La Suisse continuera également à apporter son soutien au bureau de l'ACCT à Genève, qu'elle a encouragé dès son début, en tenant compte du changement de situation que représente le déménagement des locaux.

Ainsi l'apport de la Suisse, y compris celui des cantons romands et de la télévision suisse, sera au moins égal, tous opérateurs confondus, à celui du biennium précédent.

Le budget détaillé est actuellement à l'étude et sera présenté avant la conférence de Bamako.

Je vous remercie.



## **DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUE**





## **EXPOSÉ LIMINAIRE**



*Exposé liminaire de S.E. M. Alpha Oumar Konaré*  
Président de la République du Mali

Monsieur le président,

Grand merci au million de Mauriciens, nos hôtes, et à leurs représentants.

Nous avons décidé de centrer notre exposé sur le thème « Démocratie et développement ».

Aujourd'hui plus que jamais, la conquête démocratique apparaît comme une condition cardinale du développement des sociétés.

À présent, il est admis qu'il ne saurait être question de démocratie en l'absence d'un minimum de prérequis sociaux en termes de valeur de développement.

Ainsi dit-on : « Sans démocratie, pas de développement, et réciproquement, sans développement, pas de démocratie. »

Derrière la rengaine marquant une corrélation effective de ces deux moments de la réalité sociale se profile toute la problématique actuelle de la gestion politique dans nos pays où malheureusement démocratie et développement riment avec un passif outrageant de souveraineté.

Le développement est renvoyé faute de démocratie. Mais la démocratie également est compromise faute de support de développement.

Que devons-nous faire alors ?

C'est dire toute la contrainte d'excellence et d'emprunt du chemin critique de la construction démocratique pour l'aboutissement heureux de notre projet de société d'identité humaine et de développement.

La démocratie, comme le développement d'ailleurs, est un processus et non un état donné. Il s'agit d'un processus historique de perpétuel devenir. Partant, leur conquête est une œuvre infinie de chaque jour, de tous les jours et de toujours, une perpétuelle interrogation en toute humilité. Cette dynamique sociale nourrit notre espoir, malgré le poids des déficits à combler, de sortir de l'état d'aliénation nationale qui immobilise et dévalorise nos ressources, qui désoriente et avilit nos politiques, qui corrompt et entrave nos volontés.

Dirigeants de la troisième décennie des indépendances africaines, nous avons mûri les leçons du passé pour avoir vécu et souffert les erreurs, les fautes et les passions de certains de nos prédécesseurs.

Nous avons des ambitions, toutes humaines. Nous avons également des prétentions qui justifient nos ambitions. Cependant nous sommes parfaitement conscients des dépendances et interdépendances qui nous lient depuis toujours.

Aller à la démocratie n'est pas chose aisée pour ceux qui viennent de loin. Nous avons achevé et réussi notre transition structurelle vers un régime démocratique. Mais il demeure que la transition sociale se poursuit jusqu'à la totale révolution des consciences.

Notre semence de démocratie devra être nourrie jusqu'à maturité. Faire de l'enfant le futur adulte qui pérennise les devoirs de qualité de vie des générations à venir.

Chaque nation, il est vrai, organise et assure les moyens de sa régénération à travers la production et la reproduction de vie matérielle et spirituelle. Chaque nation doit, c'est aussi une vérité, assumer les charges de sa démocratisation. Mais, il faut le dire, dans une communauté civilisée, l'enfant n'est pas un bien personnel, une propriété privée de ses géniteurs. C'est un actif social, un élément d'actif social que toute la collectivité a le devoir de soigner, d'entretenir afin qu'à l'avenir il participe pleinement à la relève des défis communs - c'est à notre avis le don de soi à consentir par tous et chacun pour réussir une communauté de devenir humain vivable. C'est une question de conscience qui demande des vertus humaines.

Plus unis par notre sentiment de solidarité et nos convictions pour la justice, que ne pouvons-nous réaliser ensemble ?

Il faut consentir un temps d'apprentissage à la démocratie au cours duquel opposition et tenants du pouvoir devront s'accorder un taux d'erreurs et de fautes. Ce temps d'apprentissage sera aussi le temps du partage, de la solidarité, du respect mutuel, de la tolérance.

Les démocratisations en cours méritent le soutien de tous. La réussite démocratique de nos États confortera l'avenir de la terre et de ses habitants par de nouvelles ressources indispensables à la pérennité de la vie.

Nous devons unir nos efforts pour faire face à l'apocalypse des violences nées de la misère et de la paupérisation du plus grand nombre.

Ces éruptions de violence de ces dernières années ne marquent-elles pas aussi les limites des régimes et règlements autoritaires.

Monsieur le président,

Je voudrais bien ici m'étendre sur le défi démocratique de mon pays, le Mali. Le pari des démocrates maliens consiste :

1. À assumer jusqu'à terme le lourd héritage d'inconséquences politiques, de pénuries économiques et de déprivation sociale qui ont consumé la fibre nationale et provoqué une grave déchirure dans le système de régulation étatique et sociale.

La rupture de confiance entre l'État abstrait et les sujets concrets du droit, a engendré une crise institutionnelle profonde, d'autant plus difficile à maîtriser que la forte demande démocratique s'accompagne de vellétés d'anarchie, donc de rejet de l'État, de refus de soumission à l'autorité de la loi, de jouissance abusive de liberté.

2. À redéfinir les termes du nouveau contrat social en apportant des changements significatifs dans les rapports entre l'État et les divers publics en vue de promouvoir les libertés et les droits de l'homme, l'esprit d'initiative et de participation démocratique, le développement et la coopération décentralisée. Les tâches sont nombreuses et diverses. Cependant, sur la base du

raffermissement du processus démocratique, quelques priorités se dégagent et requièrent la solidarité de tous.

La priorité première emprunte aux circonstances historiques du changement démocratique : c'est la SÉCURITÉ.

Il n'y a pas de vie démocratique possible lorsque règne l'insécurité.

Il faut la sécurité, et toute la sécurité, contre les atteintes à l'intégrité territoriale, à la sécurité de l'État, à la sécurité des personnes et des biens.

Il n'y a pas de démocratie sans la sécurité publique, sans ordre public.

Mais comment garantir la sécurité en l'absence d'un minimum matériel et financier ?

Comment assurer la sécurité sans une justice forte, compétente, vertueuse, certes indépendante, mais pas au-dessus de la loi ?

Comment promouvoir la sécurité là où l'incivisme charge la vie publique ?

Aider la démocratie au Mali, c'est apporter un soutien effectif à la maîtrise des questions de sécurité. C'est appuyer, entre autres, le pacte national dans ses dispositions de paix et de sécurité, mais aussi de développement. Ce pacte national signé avec les mouvements de révolte touaregs et maures, qui consacre la reconnaissance des différences, des droits aux minorités, d'unité du Mali mais dans la diversité, un Mali tel qu'il a toujours été, de toutes les couleurs, de toutes les ethnies, de toutes les religions.

La seconde priorité est la sécurisation du processus démocratique. Elle suppose une prise de conscience collective de l'impératif démocratique. Ce qui demande un travail profond d'éducation, de sensibilisation et de formation à la vie en démocratie. Il faut une promotion de culture démocratique dans l'armée et les forces de sécurité, dans l'État et les institutions, dont les partis politiques, dans les collectivités et la société civile. La personne humaine est sacrée. Nous reconnaissons à tout homme ou toute femme le devoir d'ingérence pour vérifier si ce précepte est appliqué au Mali et une obligation de dénonciation publique.

La sécurisation des changements démocratiques concerne essentiellement le recul de l'ignorance. Nous devons mieux éduquer, mieux communiquer et mieux former. Il n'est pas possible, avec près de 20% de scolarisés, avec une déscolarisation en gestation, de bâtir une démocratie en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle. Apprendre à lire et à écrire est fondamentalement un acte de libération.

Mieux éduquer, c'est d'abord repenser l'école dans le nouveau paysage des structures éducatives. L'école de base usant des langues nationales est notre choix. Elle développe les potentialités éducatives et éducationnelles pour une réponse communautaire à la demande sociale d'éducation.

Nous assumons également la crise de l'école. Il nous faut relever les taux d'alphabétisation, mais relever aussi la qualité de l'enseignement par une meilleure maîtrise des programmes, une meilleure formation des formateurs, un meilleur système d'évaluation et de sanction.

Mieux communiquer, c'est d'abord être plus transparent dans la vie publique, jusqu'à l'abandon de certains réflexes résiduels.

C'est aussi informer correctement les divers publics des questions qui touchent à leur vie quotidienne et requièrent le relais de leur opinion.

C'est surtout être à l'écoute des populations. Nous avons choisi de libéraliser les ondes, de souscrire aux radios rurales et à la presse communautaire, média de proximité, afin de mieux médiatiser les préoccupations nationales. Nous avons également fait de la place aux radios d'ailleurs sur la bande FM. Pourquoi pas donc, à l'instar des télévisions francophones, des radios francophones ?

Mieux former, c'est avant tout le souci de la qualification, de la compétence. La construction démocratique est un travail de projection sur l'avenir. Elle requiert des ressources intellectuelles éprouvées. Il faut améliorer constamment la qualité de l'agent humain dans les tâches collectives et individuelles. Une relecture des filières de qualification ou de spécialisation s'avère fondamentale, afin que les produits de la formation soient ceux demandés sur le marché.

La priorité suivante est la participation démocratique. L'État ne pouvant tout faire, se trouve obligé de s'associer à différents partenaires pour la prise en charge des tâches collectives.

La démocratie est un régime de participation, où le citoyen est imputé de plus de responsabilité dans la prise et l'application des décisions qui le concernent. La démocratie, bien sûr, n'est pas qu'un montage institutionnel, l'organisation d'élections. Il faut une distribution du pouvoir dans le rôle de puissance publique, un transfert de compétence des structures centrales vers d'autres organisations plus autonomes, mieux intégrées localement, plus proches, plus motivées, avec des objectifs plus concrets, aux actions mieux suivies.

La décentralisation en cours est une volonté exprimée de l'autorité de souscrire à une plus large participation des masses à la construction démocratique. Nous devons développer les formes multiples de cette participation.

Les ONG, promotrices de développement, sont également des vecteurs de démocratie. Toutes les organisations de la société civile participent à l'expression de la vie démocratique.

La nouvelle organisation administrative qui consacre les collectivités dans leur fonction de siège du pouvoir décentralisé devra favoriser le développement local qui était en reste. Bien entendu, la réussite de la décentralisation demande autre chose que la seule volonté politique. Le point sensible de ce débat est celui des ressources financières à mettre à la disposition des collectivités. Les ressources gelées au niveau local sont très limitées et comme telles elles risquent d'accentuer les inégalités régionales.

Si bien qu'il faut une clé de répartition fondée sur le principe de solidarité et de justice. L'intervention du gouvernement avec des outils juridiques, des appuis techniques, logistiques et financiers, conditionne le succès de la décentralisation.

Ce qui est positif au schéma de principe de la décentralisation, c'est qu'elle favorise le rapprochement entre gouvernants et gouvernés avec une meilleure incidence sur la qualité de vie à la base.

Le pacte national nous livre une esquisse des contours de la décentralisation. Une meilleure disponibilité de nos partenaires au développement est indispensable à sa matérialisation.

La participation à travers la décentralisation - participation politique, économique, participation culturelle et sociale -, autorise une meilleure gestion des ressources locales et une meilleure prise en charge des problèmes de développement. Il s'agit d'un enjeu démocratique.

Ce sont les organisations populaires qui doivent faire le contrepoids pour modifier l'équilibre du pouvoir et corriger la verticalité des politiques de développement qui limite la participation du citoyen.

La communauté organisée aura directement l'œil sur les questions touchant l'éducation et l'école, la santé, la salubrité et l'environnement, la culture et la sécurité, le contrôle et le bon usage du patrimoine collectif et du bien public. L'autre avantage à la décentralisation se trouve dans les formules de jumelage, coopération pour le développement.

Cette expérience qui a donné de bons résultats est à encourager. Elle permet de faire, notamment avec de petits budgets et le cœur, des réalisations inespérées par les populations bénéficiaires qui s'y investissent. Ainsi, nous voyons naître des projets d'école par-ci, des petits barrages par-là, des classes, des maternités, des aires de jeu, des routes, etc.

La décentralisation est porteuse de nos espérances de participation démocratique. Elle permettra de prendre davantage en compte les préoccupations des groupes défavorisés, notamment les femmes et les enfants, les plus nombreux aussi. La sécurité, la révolution des consciences et la participation sont les trois piliers de la démocratisation. L'objectif est le développement pour le bien-être social. La décentralisation doit conduire à une autre gestion des frontières. Elles sont pour nous des pays frontières.

La décentralisation conduira à l'indispensable intégration régionale, à de nouvelles citoyennetés. Ainsi pourront émerger divers cercles concentriques de développement, cercles d'identité, cercles anneaux de solidarité.

Nous sommes à cet effet attelés à l'amélioration de la production nationale comme critère d'efficacité du projet démocratique. C'est le moteur du processus de développement.

Face à nos besoins croissants de ressources financières et à la fragilisation de nos options par une nette dépendance des apports extérieurs, nous nous devons :

- de mieux stimuler le travail et l'épargne nationale ;
- de favoriser l'épanouissement de l'initiative privée ;
- de mieux investir nos disponibilités ;
- de valoriser et rentabiliser toutes nos ressources ;
- d'accroître la productivité, le rendement, et la rentabilité des facteurs.

Le problème de fond de la question du développement paraît se poser en termes simples : l'ajustement structurel. Il touche à la fois à la démocratie et au développement. La gestion rigoureuse et transparente de nos ressources est aujourd'hui incontournable. Pourtant des critiques des plus autorisés dénoncent les inégalités que créent et accentuent certaines pratiques de politique d'ajustement pour se solder par une difficile participation. Le développement doit s'articuler autour des hommes et non le contraire.

La démocratie au Mali est consécutive à une détérioration continue des conditions de vie des populations à la fois privées de leur droit à la parole.

Aujourd'hui la parole est libérée et les droits de l'homme reconnus. Notre plus grande conquête est la possibilité de choix que nos populations se sont octroyés. Elles ont désormais appris à dire non !

Mais les conditions de vie continuent de se dégrader. Et pour le redressement économique, il est demandé à ceux qui se plaignaient déjà de ne pas gagner suffisamment de faire des sacrifices additionnels. Ainsi le comprennent-ils. Notre République de démocratie naissante se retrouve dans la balance entre une prétendue rationalité, indifférente aux lamentations des familles et aux risques de désordre, et un profil de paternalisme généreux sous pression des groupes.

Mêmes si les moyens nous font défaut, il faut reconnaître que les revendications catégorielles sont légitimes. Et la paix sociale n'a pas de prix. Les explosions sociales coûtent toujours plus cher que les charges qui les motivent. Il faudra savoir expliquer, faire comprendre, faire partager. Ceci peut demander du temps. Le temps du dialogue est un facteur important pour la consolidation du processus.

La démocratie réelle suppose un autre pas. La participation suppose qu'aucune prescription autoritaire ne substitue la dynamique plus lente de la concertation et de l'art de convaincre.

Les potentats d'hier n'avaient pas le souci des compositions d'intérêts nécessaires, de la construction patiente, des coalitions susceptibles de soutenir dans la durée les projets de réforme.

Aujourd'hui, il en va autrement. Les avancées obtenues hier se révèlent fragiles, réversibles.

Les pressions autoritaires, bien courantes, se heurtent à une défiance et à un rejet de l'État qui ne craint plus de s'exprimer.

Les modes autoritaires de régulation de conflits doivent faire une place à d'autres facteurs de règlement plus lents, mais plus sûrs. L'autorité, c'est le pouvoir reconnu. La crise de l'autorité, qui conduisit au mal développement, traduisait souvent la non-reconnaissance par les populations de la légitimité des pouvoirs établis, pouvoir de l'État, pouvoir des tenants de la tradition écrite, etc.

Le développement requiert la libre discussion des projets, la reddition de comptes de la part de ceux qui gouvernent et le contrôle de la conformité des actions entreprises avec le corpus de règles que la société se donne pour assurer son fonctionnement. La libre discussion instaure une critique salutaire, stimule les volontés créatrices. La reddition de comptes ouvre la voie aux plus méritants.



Le développement par le marché suppose l'existence reconnue d'un corpus de règles qui définissent et ordonnent les relations entre citoyens dans l'ordre économique, et de mécanismes de production de règles. La politique de l'ajustement doit nécessairement tenir compte des changements démocratiques. Il ne s'agit pas d'octroyer des primes à la démocratie.

Il importe de ne pas perdre de vue que les sacrifices consentis pour l'avènement de la démocratie l'ont été par espoir d'un mieux-être dont l'horizon ne peut être indéfiniment remis.

On ne redresse pas une entreprise en faillite avec un fonds de maintien comme dans une procédure de liquidation. Il faut des crédits d'établissement. L'option pour le développement suppose une large augmentation des dépenses d'investissement qui, du même coup, atténuent l'incidence de la morosité économique sur le facteur travail.

On ne peut motiver un peuple à produire davantage quand le surplus d'effort est aliéné par une rétribution injuste de ses produits, par un taux d'endettement réducteur, par une concurrence déloyale.

Notre demande démocratique de justice n'est pas qu'à destination interne. Il faut tout simplement plus d'équité dans les relations internationales. Le monde ne gagne rien à la discrimination d'une partie d'elle-même. Un Mali, une Afrique développés, c'est seulement plus d'opportunité de croissance pour l'Europe, l'Asie et l'Amérique, plus d'enjeux de réalisation de l'homme.

La démocratie a besoin de nouvelles règles de coopération internationale. L'avancée démocratique dans nos pays ne peut pas aller sans démocratisation des relations internationales.

Un gouvernement démocratique n'est pas compatible avec une coopération assise sur un dispositif de conditions rigides.

On peut comprendre qu'une agence d'aide, un gouvernement doivent rendre compte de l'usage fait de son appui et s'assurer en conséquence qu'il s'accorde à ses principes pour autant qu'il faut prévenir la dérive bureaucratique que porte tout système de conditions.

La coopération doit réapprendre la durée, l'accompagnement de nos efforts doit s'accorder aux nouvelles modalités d'exercice du gouvernement. Toute aide ne devrait plus être automatiquement acceptée.

La coopération doit explorer de nouvelles voies, celle d'une exploitation (pas de substitution ni de concurrence déloyale), d'un renforcement élargi des capacités locales de formulation et de gestion des politiques de développement en une mutualité qui s'accorde aux exigences de nos jeunes démocraties. Il faut de nouvelles orientations et de nouvelles pratiques pour accompagner le développement des villes et la montée des jeunes.

Les aides humanitaires doivent s'inscrire dans le cadre des processus démocratiques et bénéficier du soutien, de la conduite des forces locales de lutte contre l'arbitraire, au risque d'être incomprises, impopulaires, combattues et de s'enliser dans des situations conflictuelles.

La démocratie est l'accompagnement, le pendant politique de la libéralisation, de l'économie de marché.

Une certaine Amérique latine des dictatures et ses sociétés déstructurées offrait l'exemple hier d'un développement sans démocratie.

Le marché ne peut croître dans le désordre mais il ne peut prospérer durablement dans l'autocratie.

Nous avons découvert hier que le développement avait besoin de la démocratie. Nous découvrons aujourd'hui que la démocratie a un égal besoin du développement, que les demandes sociales qui se multiplient face à une base de ressources propres faibles, nécessitent un traitement patient pour qu'elles acceptent de s'accorder.

Le territoire d'une égalité des droits et des devoirs, le territoire de la transparence, de la confrontation, de la participation est nécessaire.

Avec ce mouvement de démocratisation, l'Afrique participe mieux à la vie du monde.

Attention seulement que la démocratie soit réelle, vécue, enracinée, qu'elle ne soit pas le champ clos des luttes pour le profit des élites, excluant le pays réel de la discussion des affaires de la cité, notamment le monde rural. Veillons à arrêter les spéculations et les invasions des capitaux de tous genres des possédants peu soucieux des intérêts nationaux.

Prenons garde qu'elle ne soit une nouvelle doctrine nous donnant l'illusion de participer à la modernité du monde.

Portons une égale attention que la démocratie n'ouvre la voie à la démagogie, qui en est une forme externe, une dérive. Nous n'y servirions pas l'ambition de développement. Le fractionnement stratégique de nos sociétés civiles pour mieux avoir accès aux ressources publiques est le signe que peut arriver bientôt un temps propice aux démagogues.

Le développement sans démocratie a réussi là où les forces de développement ont pu prendre appui sur des formations culturelles qui sanctifiaient l'autorité ou sur la vivacité de mécanismes de formulation de consensus.

L'obscurantisme et les excès de nos pouvoirs autocratiques d'hier ont ruiné le religieux capital dont jouissait l'autorité.

Les ruptures d'échelle et les chocs externes ont rendu inopérants nos mécanismes sociaux hérités.

Il nous faut inventer notre avenir, et pour ce faire, renforcer la libre discussion, la reddition de comptes, la circulation des idées, la transparence, l'équité, les possibilités d'alternance dans l'ordre politique, bref, la démocratie.

Si nous sommes tous de bonne foi, et je ne doute pas que nous le soyons tous, car la Francophonie doit être négation d'égoïsme et expression de solidarité, nous devons en ce moment nécessairement nous entendre, avec tous les partenaires intéressés, sur les modalités d'un « plan d'investissement pour la mise en

orbite des économies africaines ». Ce plan pour la démocratie créera une nouvelle dynamique et de nouveaux défis du débat universel.

La démocratie doit se propager dans toute la cité. Elle doit inonder toutes les latitudes sociales, submerger toutes les attitudes institutionnelles, diluer le pouvoir de penser, de décider et d'agir dans la société totale.

La démocratie est avant tout une œuvre de culture, culture de l'homme. Elle n'est effective et pérenne que dans la prise de conscience par l'individu et les individualités sociales de leurs responsabilités dans les actions de transformation et de restructuration sociales, économiques et politiques requérant leurs capacités d'initiative dans la construction démocratique de masse.

Plantons aujourd'hui la démocratie dans les sillons de la culture, alors et seulement alors, demain, il y aura la récolte du développement.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Ce n'est là qu'un rêve qu'il nous revient de soutenir. Ce rêve est déjà en marche à travers de petits projets initiés dans nos campagnes par des populations, des ONG, qui ignorent tout de l'afro-pessimisme.

Dans tout les cas, pour l'heure, nos États **exsangues ne peuvent, au risque de se démembrer, laisser de place aux intolérances dont les plus sensibles sont l'intolérance religieuse, les luttes raciales et ethniques, non plus qu'ignorer les desiderata de ceux qui gagnent moins de trois cents francs français de salaire mensuel.**

Nos partenaires se doivent de nous soutenir dans nos confrontations quotidiennes, car la démocratisation de sociétés marquées des séquelles de monolithisme partisan et de développement continu de misère est une œuvre de courage.

Monsieur le président,

Ce devoir de génération, nous l'assumerons ! Car qui d'autre le ferait ou pourrait le faire à notre place ?

L'exigence de solidarité s'impose à la personne humaine que nous sommes.

Je vous remercie.



## **INTERVENTIONS**



**Intervention de S.E. M. Saïd Mohamed Djohar**  
Président de la République fédérale islamique des Comores

Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice,

Je voudrais, pour commencer, vous exprimer mes vifs et sincères remerciements pour l'accueil exquis et l'attention fraternelle dont la délégation comorienne et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée dans votre beau pays.

L'accueil que vous nous avez réservé est, il faut le dire, digne de l'hospitalité légendaire du peuple mauricien. À celui-ci, j'apporte le message de fraternité et de solidarité du peuple comorien.

Je voudrais également associer à celles de l'ensemble des délégations ici présentes, mes chaleureuses félicitations pour l'excellente organisation matérielle de notre Conférence.

J'ajouterais, monsieur le Premier ministre, qu'en faisant de vous le chef d'orchestre de la Francophonie pour les deux prochaines années, notre communauté a fait un très bon choix.

Je saisis cette heureuse occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous aux chefs d'État qui ont accédé à la magistrature suprême dans leurs pays respectifs après le Sommet de Chaillot, et aux nouveaux chefs de gouvernement qui participent ainsi pour la première fois au Sommet de la Francophonie.

Monsieur le Premier ministre,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et Messieurs,

En l'espace de huit ans, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont réunis cinq fois. C'est dire l'importance que nos peuples respectifs attachent à notre projet commun et l'immensité des espoirs qu'il suscite.

En effet, comment ces espoirs ne seraient-ils pas fondés lorsque du premier Sommet à celui de Chaillot, augmente le nombre des pays participants ? Lorsque aussi, comparées à celles d'autres organisations internationales, les réalisations faites de 1986 à aujourd'hui, dépassent largement les attentes les plus optimistes ?

Pour nous, Comoriens, la tenue du Ve Sommet à Port-Louis, revêt une signification particulière à plusieurs égards :

- tout d'abord, la Francophonie, il faut le reconnaître, atténuée d'une certaine manière, la rigueur des frontières, pendant que, parallèlement, elle s'étend à toutes les régions du monde. De ce fait, les francophones ont le sentiment d'être un peu chez eux aussi bien en Europe, en Amérique, en Afrique qu'en Asie ou dans l'océan Indien ;

- ensuite, après le Sénégal en 1989, Maurice devient le second pays du Sud à avoir le privilège d'accueillir un Sommet. La communauté francophone met par là même en évidence sa devise d'égalité entre les peuples qui la composent ;
- enfin, c'est là un honneur et en même temps une marque de confiance faits au peuple mauricien et, à travers lui, à tous les peuples francophones de l'océan Indien.

Je voudrais, en conséquence, vous dire combien ma délégation et moi-même sommes heureux de participer à ce cinquième grand rendez-vous et vous exprimer la fierté de la République fédérale islamique des Comores d'appartenir à une famille aussi grande que prestigieuse.

Depuis le Sommet de Chaillot, les mutations de l'environnement international se sont accélérées grâce au renforcement de la coopération et de la concertation. Des questions restées pendant longtemps dans l'impasse ont connu ou commencent à connaître des dénouements heureux. Ceux-ci font renaître la confiance et les espoirs des peuples pour un monde de liberté, de solidarité et de justice.

Au sein de notre communauté, des voix se sont élevées pour inviter la Francophonie à s'inscrire résolument parmi les forces de ce changement, à l'instar d'autres organisations internationales.

Je me rappelle en effet, la mise en garde lancée par le Très Honorable Brian Mulroney, alors Premier ministre du Canada, dans son allocution, lors de la séance d'ouverture du Sommet du Chaillot, je cite : « Nous pourrions courir un grand danger à nous considérer comme de quelconques passagers, doucement emportés par ce courant et attendant d'atteindre les rivages du prochain siècle. La Francophonie doit aller à la rencontre de son destin qui est de promouvoir la liberté, de créer de nouveaux liens de coopération, et d'illustrer la force et le potentiel de la langue française comme outil de solidarité », fin de citation.

Monsieur Mulroney avait exprimé là, tout haut, ce que la majorité d'entre nous, si ce n'est l'ensemble, pense tout bas.

À cet égard, permettez-moi de rendre hommage au Conseil permanent de la Francophonie et à l'Agence de coopération culturelle et technique, pour les efforts louables déployés en vue de faire prévaloir le point de vue francophone sur les grands problèmes mondiaux.

Je me réjouis du grand intérêt que notre communauté francophone accorde aux droits de l'homme et à la protection de l'enfant.

Dans le cadre de la mise en œuvre intégrale du plan d'action francophone pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, la République fédérale islamique des Comores se propose d'apporter une contribution volontaire. Certes, celle-ci peut être symbolique, compte tenu de nos faibles moyens, mais elle marque, sans aucun doute, la volonté du gouvernement comorien de soutenir les actions qui sont en faveur de l'enfant.



La Francophonie a mis en place un programme sur « le droit au service de la démocratie et du développement », en vue de soutenir et de consolider les efforts des États membres qui se seront engagés dans un processus de démocratisation de leur régime politique.

La République fédérale islamique des Comores fait partie de ceux-là.

En effet, dès mon élection en mars 1990, je me suis lancé dans l'entreprise contraignante mais exaltante d'introduire et d'implanter la démocratie aux Comores.

Il fallait, en premier lieu, parvenir à apaiser les tensions, et organiser un large débat national. C'est ainsi qu'un pacte de réconciliation nationale fut conclu, et une conférence nationale tenue. Une nouvelle Constitution a été élaborée, et votée.

Nous sommes dès lors entrés dans la phase de la mise en place des institutions, afin d'asseoir le cadre dans lequel le jeu démocratique peut se jouer.

Un grand pas allait être franchi et ce, en dépit des tentatives répétées de déstabilisation, ourdies par des hommes nostalgiques d'un passé qu'ils devraient pourtant considérer comme à jamais révolu.

Nous étions parvenus à mettre en place notre Assemblée fédérale. Nous nous préparions à entamer la mise en place d'autres institutions. Malheureusement, en raison de circonstances qui mettaient en jeu la crédibilité même du pays, j'ai dû dissoudre ladite Assemblée fédérale.

Nous devons alors remettre en place une nouvelle Assemblée. Mais pour la crédibilité de celle-ci, tant au niveau national qu'au niveau international, toutes les conditions de transparence et d'objectivité doivent être réunies.

Vous imaginez, mesdames et messieurs, l'ampleur des questions matérielles et financières que de telles exigences posent.

Mais, s'il est un défi que la Francophonie doit relever, c'est certainement celui que jettent les démocraties naissantes dans les États membres du Sud, à l'heure même où pèsent sur ces États les contraintes douloureuses liées aux programmes d'ajustement structurel.

En effet, et vous conviendrez, mesdames, messieurs, que quand, au même moment, dans le même pays, ici se multiplie une presse libre, se libèrent les opinions, se forment des syndicats qui peuvent exercer leur droit de grève, et là s'impose un programme dont l'exécution exige des restrictions budgétaires, la compression des effectifs de l'administration publique et des sociétés d'État, et une ponction continue sur les salaires des fonctionnaires, vous conviendrez que c'est là une rude conjugaison.

C'est pourquoi, en ce qui concerne mon pays, je me félicite de voir qu'en dépit d'un tel paradoxe, la délégation comorienne qui vient de quitter Washington ait pu obtenir le satisfecit des institutions de Bretton Woods.

Ce qu'il faut souligner ici c'est que nos frères de Maurice ont eu à vivre ce même paradoxe. Et pourtant, grâce à l'action de leur Premier ministre, Sir Aneerood Jugnauth, démocratie et développement ont pu être conciliés. Et ce, à plus forte raison, parce que Maurice a largement bénéficié de l'apport des investisseurs internationaux.

Pour les Comores les risques encourus sont et demeurent assez grands : ou l'élan de démocratisation risque d'échouer ou le programme d'ajustement structurel de tomber à l'eau, deux éventualités périlleuses.

Or, les Comores se sont résolument engagées dans la voie de la démocratisation. Elles tiennent absolument à consolider la démocratie et à redresser leur économie.

C'est pourquoi elles sont prêtes à accueillir les investisseurs en facilitant leur implantation et en leur accordant des incitations fiscales dans la mesure où ils peuvent, de leur côté, accélérer l'emploi et promouvoir l'exportation.

Est-il nécessaire de rappeler que les Comores sont parmi les seuls pays au monde où la pollution n'existe pas, où le développement peut donc se produire dans un environnement sain ?

Aux Comores, la population est d'une hospitalité proverbiale, et la main-d'œuvre est tout aussi importante que disponible.

Je voudrais à présent porter à votre connaissance le fait suivant: alors que nous, francophones, cherchons à œuvrer pour étendre, intensifier et perfectionner la Francophonie, l'apprentissage du français aux Comores est gravement compromis, pour deux raisons essentielles.

Premièrement, parce que les restrictions budgétaires que nous impose le PAS ne nous permettent pas de recruter des enseignants nationaux pourtant disponibles en nombre suffisant dans le pays.

Deuxièmement, parce qu'à partir de cette année, nos partenaires qui, dans le cadre de la coopération, nous assuraient une assistance louable par l'envoi d'un certain nombre d'enseignants, nous retirent cette assistance.

Ce fait est d'autant plus inquiétant que, des trois langues officielles qu'a choisies le peuple comorien, la langue française occupe une place prépondérante. Non seulement par l'engouement qu'elle suscite chez les jeunes Comoriens, mais aussi par l'effort remarquable que le gouvernement comorien fait constamment pour soutenir et encourager son apprentissage.

En effet, plus de 22% du budget de l'État sont accordés à l'Éducation nationale, et 70% des enfants aux Comores sont scolarisés.

Qui plus est, l'État comorien s'endette lourdement auprès de la Banque mondiale particulièrement, mais aussi auprès d'autres institutions internationales, en vue de pouvoir répondre aux multiples questions que pose régulièrement l'Éducation nationale.

Mais, il reste cependant qu'en dépit d'un tel engagement de la part de l'État, le secteur de l'Éducation nationale demeure celui qui accuse le plus d'agitations.

Désormais, on ne compte plus le nombre de grèves organisées par les syndicats d'instituteurs et de professeurs des collèges et lycées pour revendiquer tantôt l'augmentation du nombre d'enseignants, tantôt la réparation ou l'aménagement des établissements scolaires, souvent le tout à la fois.

Ce cas qui concerne l'éducation, signalons-le en passant, est tout à fait similaire à celui de la santé.

Je vous avoue, mesdames et messieurs, qu'en ces heures où tous les Comoriens se mobilisent pour redresser une situation qui était devenue très délicate, un geste de solidarité inciterait davantage à plus d'effort.

Quant à moi personnellement, j'ai l'intime conviction que cet esprit de solidarité qui caractérise les francophones agira sans tarder puisque nous constatons qu'il ne cesse de se consolider de jour en jour.

Et pour que cette solidarité acquière tout son sens, il faudrait que toute situation susceptible de nuire à l'harmonie de notre communauté, puisse trouver la solution qui préserve notre fraternité.

C'est dans cet esprit que le peuple comorien et mon gouvernement souhaiteraient, en étroite collaboration avec toutes les parties concernées, parvenir à un règlement juste et équitable de la question concernant la réintégration de l'île comorienne de Mayotte. À ce point de mon discours, je voudrais dépasser le cadre des Comores pour évoquer une question qui, j'en suis certain, nous préoccupe tous : il s'agit de l'Afrique du Sud.

J'ai eu, en effet, avant de venir à Maurice, l'occasion d'y séjourner et d'y rencontrer les principaux responsables des parties en présence, à savoir le président De Klerk, les dirigeants de l'ANC et le chef Bouthélézi. Il ressort des entretiens successifs que j'ai eus, un point commun : le souci d'épargner à leur pays toute situation pouvant compromettre irréversiblement la paix à laquelle ils aspirent.

Ainsi, ils m'ont demandé d'apporter ma contribution à la réalisation de cette paix. C'est pourquoi je saisis l'occasion de cette grande rencontre où se trouvent réunis les chefs d'État et de gouvernement francophones venus de tous les continents, pour lancer un appel solennel : la question de l'Afrique du Sud mérite la mobilisation de nous tous, par l'importance des risques qu'elle peut entraîner, si elle était négligée, et par l'immense espoir qui repose en elle, si elle était résolue.

Puisse la communauté francophone ajouter à son beau palmarès la solution qui permettra à l'Afrique du Sud d'aboutir à l'entente et à la paix.

Vive la solidarité francophone.

Je vous remercie.



*Allocution de S.E. le Dr Samir Safouat*

Représentant personnel du président  
de la République arabe d'Égypte

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État,  
Messieurs les chefs de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et messieurs,

Le président Hosny Moubarak, président de la République arabe d'Égypte et aussi président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, m'a fait un grand honneur en me chargeant de le représenter à ces importantes assises. Importantes d'abord par le niveau des personnalités qui y participent, et aussi à cause de la place que commencent à occuper de plus en plus dans le monde l'environnement francophone et sa mission humaniste. Nous en avons tous grand besoin. La conjoncture internationale avait semblé trouver la voie de la paix. Mais les conflits divisent à nouveau les peuples. À l'intérieur même des États. Chaque matin nous apporte de nouveaux déchirements.

Dans cinq ans, le monde célébrera le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est dire combien me semble judicieux le choix du thème : « Droits de l'homme et développement » offert à la réflexion et à la recherche pour le biennium à venir. Il s'impose à la communauté francophone, regroupée ici et représentée à son niveau le plus élevé. Communauté de culture sans doute, et de ce fait communauté de principe. Devenue communauté d'intérêts, elle exige une prise de conscience intelligente de plus en plus grande, et une action concertée.

Les anniversaires sont des occasions de bilans. S'y préparer signifie labeurs et efforts incessants. Ébauchée par la Magna Carta, confirmée par la Révolution française, la somme de principes sans précédent que constitue la Déclaration universelle a exigé des siècles d'histoire pour parvenir à maturité. Elle exprime l'espoir d'édifier un monde plus juste et plus humain, s'étendant sur tous les domaines, du civil au politique, de l'économique au social et au culturel. D'autant plus que ces droits universels, leurs sens et leur valeur s'imposant à toutes les civilisations, le monde tend à progresser vers une civilisation mondiale. Or ces normes ne sont pas faciles à atteindre. L'application de la Déclaration universelle n'est concevable que dans le cadre d'un système multilatéral, à vocation et à portée universelles. Tel est le sens des recherches qu'appelle le thème : « Droits de l'homme et développement ». Recherches dirigées dans le sens de la sécurité internationale, dans le sens surtout des bases humanitaires qu'il faut renforcer.

Comme l'a souvent rappelé le secrétaire général des Nations unies, qui est un grand défenseur des droits de l'homme, les États du tiers-monde, et les États d'Afrique notamment, ont été parmi les premiers à souscrire sans réserve à la Déclaration universelle, pour combattre l'impérialisme et le colonialisme avant tout. Cependant les droits de l'homme sont étroitement liés à la notion de réhabilitation. Les États d'Afrique y ont souscrit donc pour exprimer leur volonté politique, sociale et humaniste d'aider leurs citoyens à atteindre une vie digne, à l'abri de la faim et de la répression, pour leur permettre de participer plus

efficacement à la vie politique de leur pays, les aider à lutter contre les sous-développements. Mesurons ensemble l'importance du rôle à tenir par la Déclaration universelle des droits de l'homme dans ce monde en affolement aujourd'hui.

Pour éviter de tomber dans un pessimisme de mauvais aloi, nous n'aurons pas assez de notre bonne volonté et de notre labeur, d'autant plus que deux phénomènes politiques et économiques - l'un va rarement sans l'autre - marquent l'évolution sociale en cours : d'une part la récession qui pèse sur les États avancés ou donneurs, et de l'autre l'extension de l'aire de la coopération internationale jusqu'à des zones nouvellement ouvertes à cette aide. Malgré les affirmations successives exprimées au cours de ces dernières années, la sagesse nous impose une grande prudence. Dans ce monde en mutation, la coopération a ses limites.

Les tendances actuelles préfigurent l'émergence d'un monde hyper-concurrentiel, marqué par une concurrence exacerbée. Là, pas de place pour les pays qui n'auront pas su relever les défis technologiques. Il n'existe donc pas de remède simple, susceptible de lever, comme par miracle, les obstacles au progrès des pays en développement. Pour y parvenir, pour faire régner le droit et assurer aux peuples leur développement, il faudra des années de travail assidu, dans des cadres clairement définis et respectés.

Par leur dimension et leur localisation géographique, la grande majorité des États africains ne sont économiquement viables que s'ils coopèrent avec leurs voisins. L'intégration régionale se dessine donc comme un préalable à tout développement. Elle se dessine comme une importante ouverture à l'horizon. Déjà le président Senghor s'était fait le chantre d'une intégration qu'il définissait « par cercles concentriques ». Tant les dispositions de la charte de l'OUA que le plan d'action de Lagos et la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU en juillet 1986 avaient préconisé et adopté cette politique. Cela montre bien que les pays africains n'ont pas tant d'efforts ni d'imagination dans la conception de projets d'intégration économique.

Certains efforts portent leurs fruits. C'est ainsi que nous voyons s'établir le réseau électrique qui va relier le Zaïre à l'Égypte, et par-delà les frontières continentales, au Proche-Orient, au bassin méditerranéen et à l'Europe. Ce n'est guère le seul projet en train de se réaliser. Toutefois, et malgré la mise en place de communautés économiques, les résultats sont loin d'être à la hauteur des espérances. Reconnaissons-le : des facteurs politiques, des facteurs institutionnels, des facteurs économiques et financiers en sont responsables. Pour y remédier, l'engagement politique des États, la rationalisation et l'autonomie de financement des structures et des organes communautaires sont des préalables. Ajoutons-y l'opportunité d'une meilleure implication des populations, la nécessité pour les opérateurs économiques privés de jouer un rôle accru, l'implication des structures nationales, la participation de structures associatives, celle des universités et des centres de recherche, autant d'éléments qui exigent une action immédiate et peuvent servir d'objets d'analyse au programme de recherche qui nous est proposé.

D'autant plus qu'un nouveau concept s'est dégagé de nos efforts : le droit au développement. En 1986, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée à l'unanimité proclamait le droit au développement comme droit des peuples et comme droit de l'homme. Ce fut une grande victoire des pays en développement, car l'objet de ce droit est de changer les relations des nations dans l'ordre de l'économie et du social. Né de victoires partielles, particulières, que les délégations des pays en développement remportaient, ce droit reconnu a signifié le passage de la morale au droit, « de l'aumône à l'obligation », comme le décrit le professeur René-Jean Dupuy, président de l'université francophone d'Alexandrie, l'université Senghor.

Ainsi donc les institutions sont en place pour permettre à l'espace francophone de mieux se réaliser, se développer. Sans doute cela va-t-il exiger une activité énergique, croissante, incessante et ininterrompue, dans les secteurs de la production économique surtout. Mais pareil effort ne saurait aller sans une autre démarche, celle-ci informative. Durant ces dernières années, d'immenses progrès ont été enregistrés dans toute l'Afrique francophone et dans tous les domaines : celui de la liberté d'opinion, du droit à la libre réunion, de l'accès au tribunaux, du droit à la sécurité sociale. Naturellement il demeure toujours des communautés entières déplacées, des biens confisqués, des détenus sans jugement. Mais cela ne justifie pas le silence qui entoure les autres efforts. Ces progrès ne doivent pas se laisser enterrer sous les abus chers aux forces médiatiques. Ils doivent être clamés, pour une plus grande participation des peuples, pour leur enrôlement, pour que le monde atteigne une plus ample compréhension et une plus profonde connaissance de nos problèmes, et pour des échanges plus intenses dans les secteurs sociaux et culturels.

Excellences,  
Mesdames et messieurs,

Que cette vénérable assemblée veuille bien me pardonner de citer, pour conclure, l'exemple de mon propre pays. La civilisation dont nous sommes les héritiers, les plus anciennes traditions humaines nous y autorisent. Durant cette dernière décennie, d'énormes efforts ont été fournis par l'Égypte pour la solution de ses problèmes économiques nationaux et de son endettement international. Tous n'ont pas abouti au résultat escompté. Mais sous l'égide du président Moubarak, que l'Organisation de l'unité africaine a réélu à sa tête cette année, et tandis qu'un pas immense était sagement réalisé dans les secteurs de la démocratie vécue, de la liberté de presse et d'opinion de même que dans le respect de l'individu, autant de droits de l'homme, d'immenses efforts se poursuivaient sur le plan économique et financier. À l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Des efforts pour la production agricole et industrielle, et l'exportation de ces produits. Des efforts pour la réforme économique et la négociation d'un train de réformes avec les instances internationales, afin qu'elles en acceptent l'adoption et le calendrier. Des efforts d'information. Sans ignorer ceux menés dans le secteur diplomatique au service des autres États de la région et du continent.

Le succès de cette politique dynamique est désormais indiscutable. Le taux de change est libre, sans compter qu'il demeure en baisse. Les investissements sont en croissance, assurant une croissance de la production. La balance des paiements est excédentaire, et le restera pour un certain temps. Le budget national est près de s'équilibrer. L'inflation est en dessous de 10%. La loi du marché est devenu le principal arbitre de toutes ces variables. Mais le succès de cette politique, et cela a été prouvé, a résidé dans le développement d'une information interne aussi bien qu'externe. Le chef de l'État, réélu avec la confortable majorité que l'on sait, envisage maintenant un nouveau train de réformes. Celles-ci seront à retombées sociales cette fois, pour le bien-être du peuple. Ainsi et à nouveau, l'information aidant, avec l'information soutenant nos efforts tant économiques que sociaux, nous espérons réussir à faire respecter la dignité humaine sans laquelle, Excellences, mesdames et messieurs, il n'y a pas de développement de ce nom.

Merci.



*Allocution de S.E. Mme Danielle de Saint-Jorre*

Ministre des Affaires étrangères, du Plan  
et de l'Environnement des Seychelles

Nous parlons beaucoup de démocratie, de développement, du rôle de la femme dans le développement. Il y a eu la Déclaration de Bamako, or depuis hier nous constatons qu'ici même la terminologie que certains d'entre nous emploient est porteuse d'inégalités. De même si nous jetons un coup d'œil rapide autour de cette salle, nous constaterons aussi que nous avons encore un long chemin, à parcourir.

Nous sommes à la veille de la Conférence mondiale sur la femme à Pékin. Nous savons que les Nations unies ont mis sur pied un comité à cet effet. Ce que nous ne savons pas, c'est le poids de la participation francophone à l'intérieur de ce comité. Compte tenu des engagements du secrétaire général, il va sans dire que nous ne devrions pas nous faire trop de soucis à cet effet.

Comme suite à une rencontre informelle de quelques-unes des femmes, chefs ou membres des délégations ici présentes, nous souhaiterions signaler à notre Conférence qu'il nous est apparu essentiel, dans la mesure où nous voulons participer pleinement et de façon efficace à la conférence de Pékin, de mettre sur pied une stratégie pour la pleine valorisation des femmes dans l'espace francophone en s'assurant qu'elles ne soient plus marginalisées et écartées du pouvoir décisionnel.

Nous sommes persuadées que, pour y parvenir, il faudrait que dès maintenant, nous puissions établir, dans le cadre de la Francophonie, une structure de réflexion afin que les valeurs que la Francophonie souhaite véhiculer puissent être pleinement reflétées à Pékin.

Pour ce faire, il va sans dire qu'il nous faut les moyens nécessaires. À cet effet, il nous semble que la présidente du CPF pourrait nous indiquer les moyens d'y parvenir.



**Intervention de S.E. M. Jacques Toubon**  
Ministre de la Culture et de la Francophonie  
de la République française

L'important programme de coopération juridique et judiciaire mené par l'ACCT est digne d'être mentionné parmi les actions exemplaires accomplies dans la Francophonie.

La France a toujours marqué son intérêt et son soutien à l'égard d'une coopération qui a pour but d'aider les pays du Sud à frayer progressivement leur propre marché vers la démocratie.

C'est la conférence des ministres de la Justice des pays francophones réunis à Paris en janvier 1989 qui a posé les premiers jalons visant à identifier les besoins et les projets prioritaires susceptibles de concourir à la naissance et à la consolidation de l'État de droit.

**SUR QUELS PRINCIPES ?**

- A. **TOUT D'ABORD**, la pensée juridique ne doit pas se limiter au seul domaine universitaire mais s'étendre à l'application pratique des règles de justice.
- B. **ENSUITE**, le développement de la pensée juridique doit aboutir à l'élaboration d'une législation précise, moderne, adaptée au rythme des évolutions poursuivies par chaque État. Cet instrument juridique devra évidemment, lors de sa mise en œuvre, veiller par le dialogue et la concertation au respect des formes traditionnelles, tout en favorisant leur intégration dans un nouvel ensemble juridique et judiciaire.
- C. **ENFIN**, pour pouvoir fonctionner, l'outil que constitue la législation d'un État de droit doit s'appuyer sur un fonctionnement efficace des instances judiciaires et sur la prise en compte des besoins des magistrats et des auxiliaires de justice. Pour tout cela, il faut des moyens. D'où le programme de coopération juridique et judiciaire décidé au Sommet de Dakar (mai 1989).

Avec des moyens limités mais financés à 70% par la France, les actions découlant des principes énoncés dans la résolution sur les droits fondamentaux adoptée à Dakar ont été réalisées ; résolution qui, je le rappelle, affirme au nom de la Francophonie la primauté du droit conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En septembre 1991, le colloque sur « l'État de droit au quotidien dans l'espace francophone » organisé à Cotonou, a mis à nouveau en évidence que l'instauration d'un État de droit nécessitait la mise en place de législations, de moyens en formation et en équipements sans lesquels l'administration de la justice, base de la démocratie, ne peut s'exercer.

La programmation arrêtée au Sommet de Chaillot (1991) visait donc à accompagner ceux de nos partenaires engagés dans la voie de la démocratisation et c'est la raison pour laquelle la France a augmenté substantiellement sa contribution au programme intitulé « Droit au service du développement et de la démocratie » placé auprès de l'ACCT. Au cours du biennium écoulé, le programme mené par l'Agence a permis de doter la plupart des ministères de la Justice, des cours et tribunaux, de documentation juridique et judiciaire ainsi que d'un éventail diversifié d'ouvrages sur le droit.

La formation des magistrats et des personnels auxiliaires de la justice a pu se trouver grandement accélérée grâce notamment à l'organisation de nombreux séminaires et stages de spécialisation appropriés.

En outre, la modernisation de l'expression juridique s'est concrétisée au moyen de la saisie informatique du droit positif des pays du Sud, lesquels ont été à cette fin dotés des équipements informatiques et des formations nécessaires à la gestion de banques de données juridiques et judiciaires.

La programmation qui nous est maintenant présentée pour le biennium 1994-1995 s'inscrit dans le droit fil de celle engagée à Chaillot.

La France se propose de renforcer son effort financier pour les deux prochaines années.

En particulier, la France est consciente de la demande importante en ressources humaines à laquelle se trouve confronté l'ensemble du monde francophone et entend apporter son concours à la formation des magistrats, des auxiliaires de justice et de tous les acteurs impliqués dans l'édification de l'État de droit.

Elle veut également œuvrer pour que des législations répondant aux demandes et aux attentes des États soient élaborées de concert avec tous les partenaires intéressés. Enfin, chacun sait que le développement économique, les investissements ont besoin de sécurité juridique, de stabilité pour pouvoir véritablement prendre corps et contribuer ainsi au bien-être général.

Pour terminer, je voudrais dire tout l'intérêt que je porte à la convocation d'une nouvelle conférence des ministres de la Justice qui permettra non seulement de dresser un bilan, certainement non négligeable, du chemin accompli depuis 1989 mais surtout de définir d'une manière encore plus précise les actions et les moyens à mettre en œuvre pour parfaire l'environnement juridique et judiciaire déjà mis en place dans nombre de pays francophones.

*Intervention de S.E. M. Somsavat Lengsavad*  
Ministre des Affaires étrangères du Laos

Excellences messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames, messieurs,

Je voudrais adresser, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, mes salutations au V<sup>e</sup> sommet de la Francophonie qui se tient à Maurice, île dont la beauté est renommée dans le monde entier. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements à Son Excellence le Premier ministre Anerood Jugnauth ainsi qu'au gouvernement et au peuple de Maurice pour l'hospitalité chaleureuse réservée à la délégation du Laos.

Je voudrais, en particulier, exprimer mes vives félicitations à Son Excellence le président François Mitterrand, président de la République française, pour avoir, grâce à ses efforts inlassables et à sa riche expérience, assumé avec succès la présidence du IV<sup>e</sup> Sommet.

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

À ce Sommet, le choix du thème « Droits de l'homme et développement » est d'une importance particulière car c'est une question qui intéresse la communauté internationale tout entière et que cette dernière s'efforce de résoudre de son mieux.

Si la perception et l'approche du problème sont différentes selon les pays, c'est chose normale. En vérité, le problème des droits de l'homme n'est pas un problème nouveau. Il y a plus de deux cents ans, la Révolution française de 1789 a proclamé la fameuse Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont les idées de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ont gardé leur valeur historique jusqu'à nos jours. Les droits de l'homme constituent un problème universel que la communauté mondiale s'est efforcée de résoudre depuis plusieurs décennies, ce qui a conduit à la Déclaration des droits de l'homme par les Nations unies posant ainsi les fondements pour une coopération internationale afin d'encourager et de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de chaque personne sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion.

Par la suite, d'autres traités et documents internationaux ont défini les conditions et les critères de l'application pratique des droits de l'homme.

En ce qui nous concerne, nous considérons les droits de l'homme comme un problème universel. Il faut les respecter et les appliquer correctement en concordance avec les conditions et les particularités économiques, sociales, culturelles et avec les mœurs et coutumes de chaque pays.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, pour garantir le respect des droits de l'homme dans le sens le plus large, il est indispensable d'assurer d'abord le droit à l'existence et le droit au développement, en particulier au développement socio-économique et culturel. Un développement suffisant de l'économie, de l'éducation, de la culture et des services de santé ou, autrement dit, des conditions de vie matérielle et spirituelle satisfaisantes de la population constitue, à notre avis, un levier pour garantir la pratique des droits de l'homme. C'est à partir de cette approche que nous considérons que les droits de l'homme sont en étroite liaison avec le droit à l'existence et le droit au développement. Ils vont de pair. Ils sont indissociables. Autrement dit, le respect et l'application des droits civils et des droits politiques doivent s'opérer sur la base du respect et de l'application des droits au développement socio-économique et culturel.

C'est sur la base de cette conception que notre gouvernement a accordé une large liberté aux citoyens dans le choix et dans l'exercice de leurs activités professionnelles selon un dispositif juridique qui favorise le développement socio-économique du pays. En même temps, nous garantissons les droits civils et les droits politiques des citoyens grâce à la Constitution et à un assortiment de lois diverses, ce qui fait que l'atmosphère sociale est empreinte d'unité, de concorde et de stabilité. Les réformes économiques orientées vers le marché ont enregistré des résultats préliminaires satisfaisants. Les conditions de vie matérielle et spirituelle de la population se sont améliorées. En particulier, après l'adoption du plan de développement socio-économique pour l'an 2000, l'atmosphère est devenue très prometteuse sur le plan de l'économie et des investissements, créant un climat de confiance dans le développement progressif du pays.

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte où il subsiste encore des différences de perception, et d'approche en ce qui concerne les droits de l'homme, je propose que l'espace francophone, avec ses quarante-sept pays membres, à peu près le quart de l'ensemble des pays du monde, de niveaux économiques différents, possédant chacun ses particularités culturelles et ses propres traditions, devrait dans toute cette diversité, rechercher les points qui font son unité et en faire une force pour la préservation de la paix, pour le renforcement de l'amitié et de la coopération en vue du développement. Tous les pays, qu'ils soient petits ou grands, qu'ils soient développés ou en voie de développement, qu'ils aient des systèmes politiques ou sociaux différents ou qu'ils soient de religions différentes, ont tous un but commun pour lequel ils sont prêts à œuvrer: la paix et la prospérité de la planète. C'est là l'aspiration ardente de tous les peuples du monde. C'est pourquoi tous les pays du monde doivent s'entraider, coopérer d'une façon encore plus large afin de préserver le droit à l'existence, le droit au développement, au progrès et à la prospérité.

Merci, monsieur le président.

*Allocution de l'Honorable Lise Bacon*  
Vice-Première ministre  
et ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec

Monsieur le président,

Je vous remercie de me donner la parole.

On se souviendra qu'au Sommet de Chaillot, nos États avaient accordé une grande importance aux droits de la personne et à la vie démocratique comme facteurs essentiels du développement de nos sociétés. Plusieurs avenues concrètes avaient alors été explorées, dont l'offre lancée par le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, de mettre en place un programme d'appui à la démocratisation. Concrètement, deux sessions intensives d'échanges ont été organisées à Québec, à l'automne 1992 et au printemps 1993 ; des délégations de haut niveau en provenance de neuf pays d'Afrique et de Maurice ont accepté l'invitation du Québec de participer à ce programme.

À la lumière des résultats fort positifs de ces deux sessions de travail, le Québec est en mesure de proposer aujourd'hui un prolongement de ce programme d'appui dans l'espoir que nos efforts collectifs contribuent à améliorer la qualité du processus électoral. L'objectif visé porterait cette fois sur la formation ou le perfectionnement des directeurs de scrutin par des séminaires réalisés sur place dans les pays intéressés. Si le Sommet de Maurice donnait son aval à cette proposition, le directeur général des élections du Québec serait disposé à soumettre d'ici peu au CPF un projet exposant en détail les modalités de ce programme. Notre gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec seraient disposés à y affecter des ressources qui pourraient être complétées par un soutien du Fonds multilatéral unique. En continuité avec Chaillot, à Maurice le Québec souhaite appuyer la démocratie dans une perspective de développement.





*Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane*  
Président de la République du Niger

Monsieur le président,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Honorables invités,  
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi, avant toute chose, d'exprimer au gouvernement et au peuple mauriciens, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, mes très vives félicitations et notre profonde gratitude pour la qualité exceptionnelle de l'organisation de ce V<sup>e</sup> Sommet, ainsi que pour l'accueil combien chaleureux qui nous a été réservé dans cette île aux multiples couleurs qui symbolise avec éclat les valeurs autour desquelles la communauté francophone se retrouve : le pluralisme, la tolérance, l'ouverture, la démocratie, le développement.

Au président François Mitterrand, je voudrais rendre un hommage mérité pour le travail accompli pendant les deux années passées à la tête de notre organisation.

Depuis Chaillot, bien des mutations se sont opérées au sein de la famille francophone. Sur le plan politique, la transition démocratique amorcée çà et là s'est poursuivie. Au Niger, elle s'est traduite par l'organisation d'élections libres et transparentes qui se sont déroulées en présence de plusieurs observateurs internationaux. Depuis, notre peuple s'est engagé résolument à bâtir un État de droit basé sur les principes de la démocratie pluraliste et à respecter et faire respecter les droits de l'homme tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981. La Constitution adoptée par le peuple nigérien le 26 décembre 1992 garantit aussi la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et prévoit la mise en place d'un Conseil supérieur de la communication, autorité administrative indépendante du pouvoir public qui a pour mission d'assurer et de garantir la liberté et l'indépendance des moyens de communication et l'accès équitable des partis politiques, des syndicats, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication.

Aussi, la création de circonscriptions spéciales en sus des circonscriptions ordinaires nous a permis d'avoir un organe législatif à tout point de vue représentatif de la diversité ethnique de notre peuple et de ses sensibilités politiques.

Monsieur le président,

Pour les jeunes nations comme le Niger, qui ont choisi de s'engager résolument dans cette voie, il s'agira de surmonter de nombreux défis et de faire face à des multiples difficultés liées à la faiblesse de leur structure socio-économique et à l'environnement international global. La dégradation constante de la situation sociale dans certains de nos pays membres, notamment ceux du Sud, leur contexte économique difficile ont vite relégué à l'arrière-plan le développement

humain. L'explosion démographique, l'effondrement des prix des matières premières, le problème de la dette posent avec acuité cette dualité entre survie économique et droits fondamentaux. À ces facteurs communs s'ajoutent, pour le cas du Niger, les problèmes liés à l'enclavement, à la sécheresse et à la désertification.

C'est dire, monsieur le président, combien le processus de démocratisation dans nos jeunes nations est fragile. Pour être effectif, ce processus mérite d'être soutenu pour ne pas décevoir ces millions d'hommes et de femmes qui se sont battus pour son instauration et qui attendent impatiemment, mais légitimement, la satisfaction de tous leurs besoins. Pour ce faire, nos pays doivent bénéficier de la solidarité internationale, particulièrement de celle des pays membres de la Francophonie avec lesquels ils partagent des valeurs communes. Cette solidarité doit se traduire par une juste rémunération de nos matières premières et par une prise en compte de nos besoins de financement.

Elle doit se traduire aussi par des actions à entreprendre dans le sens de l'augmentation de l'aide publique au développement, mais également dans le sens de l'allègement, voire même de l'annulation de la dette des États les moins avancés ainsi que des États à revenus intermédiaires. Toutes ces actions, monsieur le président, doivent être prises en tenant compte de l'environnement dont la protection nous assurera, à n'en point douter, un développement durable, gage d'une démocratie véritable.

Je vous remercie.

## **DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET RECHERCHE**



**EXPOSÉ LIMINAIRE**



*Exposé liminaire de S.E. M. Pascal Lissouba*  
Président de la République du Congo

Messieurs les présidents,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames, messieurs,

Venus des extrémités de tous les continents, que la géophysique, la géographie, la tectonique et l'histoire ont tour à tour unis et séparés, nous avons quitté des charges ou des responsabilités astreignantes, la pression d'une actualité toujours faite de la violence gratuite ou bestiale pour nous pencher en commun sur un problème énorme et délicat, celui des droits de l'homme.

À cet égard, il me plaît de rappeler que les Sommets francophones successifs ont souligné que la Francophonie trahirait les espoirs qu'elle suscite, si elle n'était un instrument d'égalité et de justice entre les pays, les peuples et les individus. Elle nous rassemble, à l'occasion de ce Sommet qui nous permet de rappeler notre attachement à ce patrimoine commun, le français, dont il nous appartient non seulement d'assurer l'usage et le rayonnement sur le plan culturel, mais aussi d'espérer son insertion renouvelée dans les vastes domaines de la diplomatie et de l'économie, dans le langage des techniques de pointe, comme dans celui des sciences les plus avancées.

La Francophonie qui a su transcender un passé tumultueux, incarne aujourd'hui le respect des différences naturelles, et se conçoit dès lors comme un espace privilégié de solidarité désintéressée, une ambition pour l'avenir ; et par là même un outil de développement des ressources humaines qui revêt, à mes yeux, une importance toute particulière.

Immense projet, s'il en fut, qui limite par là même ses ambitions, car les pays de la communauté francophone, divers et variés, connaissent, hélas ! un développement inégal.

J'ai pour ma part choisi de m'interroger, de réfléchir tout haut sur cette question qui me paraît fondamentale :

- Comment réduire les inégalités sans que soit imposé à chacun un modèle de développement, alors qu'il devrait, avec son identité propre, cultiver sa créativité et gérer au mieux les innovations qui en dérivent ?
- Comment offrir à chacun les moyens d'existence et d'épanouissement, condition première des droits les plus imprescriptibles de l'homme et de la dignité humaine : le droit au travail, le droit à l'existence, le droit à la vie ?

Messieurs les présidents,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames, messieurs,

Les réponses à ces questions sont sans nul doute nombreuses, aussi ma réflexion se limitera-t-elle aux faits et données qui se réfèrent à l'Afrique et qui vous sont parfaitement connus.

En effet la crise qui secoue le monde pose à l'Afrique un réel défi, celui de sa survie. Cette crise souligne d'abord la précarité des équilibres sociaux, conséquence du caractère inachevé des formations sociales d'une part et d'autre part, du caractère multiethnique des États africains, constitués parfois de très nombreuses ethnies (52 au Congo pour 2,5 millions d'habitants), ethnies engagées depuis les indépendances dans un processus d'intégration pour la réalisation d'une conscience nationale, et la recherche intuitive d'une unité rassembleuse et d'un chef charismatique dont le rôle ingrat n'est nullement semblable à celui d'un chef. Il doit en effet gérer un État, bâtir une nation, tenter de réussir une gestion économique... autant de gageures !

Cette crise a eu également pour effet de relever la vanité des clichés, des idéologies et des réponses doctrinaires. Il n'y a plus de choix : le communisme a fait faillite, la notion d'indépendance nationale est dépassée ; c'est l'approfondissement de la mondialisation, c'est la marginalisation des régions exclues, c'est le déplacement du centre de gravité mondial d'accumulation.

Plus important encore, cette crise crée une situation sans précédent : la capacité du développement n'est plus liée à la possession des matières premières, elle s'est déplacée de la capacité à faire de gros investissements à celle de gérer ces investissements. Dans cette perspective, l'information est devenue la nouvelle matière première stratégique, capable d'orienter le développement et de faire que l'investissement demeure productif. Cela est vrai aujourd'hui, c'est le « Copy back » des Anglo-Saxons et cela le sera davantage dans les années à venir.

L'information et particulièrement l'information scientifique et technique (IST) sont ainsi devenus moteurs du développement. Or, cette crise, et tant s'en faut, n'a nullement permis le développement de la science et de la technologie dans les pays africains, et l'un des principaux obstacles auxquels la communauté scientifique africaine est confrontée, outre qu'elle soit peu nombreuse et dispose de peu de ressources, est son incapacité à faire communiquer ses membres entre eux et avec l'extérieur. Cet isolement relatif, mais sérieux, entrave leur capacité à effectuer des recherches, à assurer le partage des données et des résultats, et entrave également leur aptitude à contribuer à la solution des problèmes de développement qui se posent à leurs pays respectifs.

Les progrès de la science dans toutes ses disciplines, supposent le transfert rapide de l'information et la mise en commun des connaissances acquises grâce à la recherche.

Il en résulte un certain nombre de conséquences, qui aggravent le retard des pays africains dans de nombreux domaines :

- le rôle que peuvent jouer la science, la technologie et la maîtrise de la technique dans et pour le développement est sous-estimé sinon totalement méconnu ;
- la science n'est pas, de ce fait, intégrée dans les plans nationaux de développement économique et social et ne peut donc pénétrer dans les cultures nationales, condition première à la reconnaissance de la créativité. C'est pourtant la créativité qui est la base et le fondement des innovations, notamment dans la technologie et dans les techniques avancées, tant pour augmenter la productivité, que pour favoriser les complémentarités et diversifier les produits offerts par nombre d'industries.



En effet, les pays africains qui produisent les mêmes denrées agricoles sont ainsi à même de varier à souhait les filières de leur transformation, par exemple, dans le cas du manioc, pour offrir la farine, le tapioca, les cossettes, l'amidon, les isosirops, etc ; et dans le cas de l'huile de palme, pour offrir l'huile raffinée, la savonnerie, les détergents, les peintures à l'huile avec ou sans insecticide, les biocarburants, etc.

Cette évolution qui aboutit aux changements et à la complémentarité des économies, conditionne le développement.

Sous ces aspects, le développement consiste donc à surmonter les contraintes et agressions de toute nature, à écarter les dangers qui menacent l'existence. Et l'innovation qui, par ailleurs, sous-tend un tel développement, nourrie de ces faits, confère une attitude de vigilance et de prévision grâce à un système complexe de régulation qui maintient et conserve les meilleures chances de survie.

Messieurs les présidents,  
Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames, messieurs,

Y a-t-il meilleur soutien aux droits de l'homme, au droit le plus imprescriptible, que celui du mieux-être ?

Y a-t-il meilleur moyen d'élévation du bien-être, meilleur appui au droit à la vie, à l'existence pour tout être vivant, que l'application raisonnée des connaissances scientifiques ? Les prochaines années se caractériseront, j'en suis personnellement persuadé, par des prises de décision de manière scientifique. Il nous faut savoir ; savoir pour pouvoir ; pouvoir pour prévoir.

La paix sociale, la survie de l'Afrique, sa résurrection sont à ce prix.

Comme l'a souligné en son temps et en substance le programme de l'OUA pour le redressement économique de l'Afrique (1987) : « Aucun pays n'a connu de percée économique, sans la création d'une base minimale en science et en technologie ».

Le rôle des mécanismes évolutifs est de créer du neuf, c'est-à-dire d'innover et d'éliminer tout ce qui est moins adapté.

L'outil, de ce fait, devient le facteur sélectif le plus puissant de la race humaine : celui qui possède l'outil le plus performant domine, asservit, élimine.

L'outil est aujourd'hui la science et la technologie qui génère les techniques les plus performantes grâce à l'innovation, grâce à l'évolution des techniques.

L'enjeu de l'Afrique est d'entrer le plus vite possible dans cette évolution, de réussir la mutation technique dans le cadre d'un métissage culturel, au centre duquel il serait rassurant de retrouver la Francophonie. Dès lors, s'impose une double approche se référant :

- à la maîtrise des applications de la science et de la technologie d'une part ;

- et d'autre part aux diverses modalités de formation permettant d'offrir à l'Afrique une marge de développement réel.

1. S'agissant tout d'abord des applications de la science et de la technologie, à la base est l'institutionnalisation des liens les plus étroits possibles entre l'université ou toute autre structure en tenant lieu et les centres de recherche, en particulier ceux privilégiant la recherche/développement (R/D) et la vulgarisation.

Dans ce contexte, il est dès lors aisé de formuler quelques recommandations de manière à ce que chaque peuple ait accès à la culture scientifique - et il n'y a pas meilleur vecteur d'une culture qu'une autre culture... Le cadre choisi est celui permettant d'aider chaque pays, chaque peuple à se responsabiliser, en lui donnant la possibilité de choix des applications de la science, mais aussi celle de participer en connaissance de cause aux débats d'éthique, en créateur et non en consommateur.

Ceci revient à interpeller les francophones des pays avancés, à les mobiliser pour aider à faire des francophones du Sud des créateurs. Bien maîtrisé, un tel exercice peut conduire à taire à jamais entre francophones les antagonismes passionnés ou les fascinations paradoxales, pour demeurer unis dans les grandes aventures de l'humanité de demain, garants et fiers de leur diversité.

L'incapacité de plus en plus pesante de l'Afrique à maîtriser tout à la fois la culture scientifique et l'environnement de son développement, a conduit le Congo à mettre en œuvre l'Institut panafricain de management et de l'innovation avec l'aide de certaines personnalités et institutions, dont African Capacity Building, et j'espère qu'il nous sera possible demain, d'avoir le soutien des francophones.

La vocation première de cet Institut est de préparer les Africains à la maîtrise du changement. Organisé en deux cycles, l'Institut devra assurer le recyclage des agents de l'État et d'autres secteurs, avec une priorité aux femmes, pour une amélioration de la gestion de leurs activités.

Le cycle académique s'ordonne autour d'un certain nombre de thèmes, conduisant :

- à former aux connaissances et aux méthodes de recherche et de gestion des activités scientifiques et techniques dans leur liaison avec le développement économique et social des sociétés africaines ;
- à stimuler à travers le continent un débat intellectuel sur différents problèmes (économiques, institutionnels, politiques, philosophiques, etc.) et susciter des recherches ayant des retombées sur l'industrie et l'administration ;
- à assurer le recyclage des scientifiques et des ingénieurs en les dotant des connaissances et des instruments méthodologiques leur permettant de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux dans leurs activités.

Les enseignements de ce cycle sont dispensés à travers des modules et des ateliers. Les plus performants de ces modules sont :

- technologie et société ;
- méthodes et outils d'aide à la décision, que celle-ci touche à un avenir prévisible ou incertain ou relève de l'analyse et de la prospective ;
- environnement et technologie ;
- fondement philosophique de la société ouverte (ou de liberté).

L'Afrique, ici comme ailleurs, devra contribuer à cette réflexion et donner sa réponse.

Ces enseignements seront complétés par des ateliers dont quatre paraissent particulièrement pertinents :

- analyse et élaboration des projets ;
- marché international des matières premières ;
- biotechnologie ;
- médiation des conflits.

2. S'agissant ensuite des modalités de formation devant couvrir un réel développement pour l'Afrique, les décideurs devront faire porter leurs efforts à la base de ladite formation, ce qui place la Francophonie encore plus au centre du débat, afin d'aider à la mise en œuvre d'un enseignement adéquat pour un développement technique conforme au génie africain.

La priorité reviendrait à l'enseignement primaire sur l'enseignement secondaire.

Toutefois, et ceci est valable au moins pour le Congo, la faiblesse de son encadrement pose problème. Une formule simple serait sans nul doute le recours aux instituteurs, aux directeurs d'écoles primaires ayant fait valoir leur droit à la retraite dans les pays francophones développés, pour encadrer, animer nos instituts de formation ou nos écoles et guider nos maîtres d'écoles souvent trop jeunes et sans expérience, avec un regard des plus appuyés sur les structures préscolaires ou maternelles.

Au-delà de ce stade, tout enseignement devrait être un enseignement professionnel et comme le rappelle fort opportunément monsieur Jacques Neyrinck, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne : « Tout enseignement professionnel devrait être une initiation à l'évolution technique ». Il ajoute, et je fais mienne cette recommandation, « il n'y a pas d'évolution technique possible si on ne crée pas les conditions d'une mutation technique », c'est-à-dire si les techniciens ne disposent pas d'un accès au pouvoir et si ceux qui exercent le pouvoir n'ont pas une ouverture sur la technique. Il importe de produire, de savoir innover, avant d'administrer. Voilà ce qui justifie notre Institut.

La formation dans ces domaines techniques est ingrate et difficile sans doute, mais essentielle. Et je reste pour ma part persuadé et avec forte conviction, que sans ce minimum d'effort, le développement inégal le sera de plus en plus, parce que l'écart entre pays industrialisés et pays sensés être en développement, va croissant et ce, de manière exponentielle.

Qu'il nous suffise de nous référer à l'équation de Cobb-Douglas, dans laquelle le facteur exponentiel induisant l'aggravation des inégalités au plan économique est en fait celui qui détermine et mesure l'impact des acquisitions scientifiques et technologiques. Il a été, sans doute de ce fait, dénommé facteur résiduel.

Que ce facteur demeure « résiduel », c'est-à-dire négligeable, pour l'Afrique, la boutade du baron Mandat-Grancey sera bientôt prophétie : « L'Afrique a résisté à trois siècles de traite des esclaves ; elle ne résistera pas à cinquante ans de civilisation. »

## **INTERVENTION**



**Allocution de S.E. M. Marius Francisco**

Ministre de la Culture et de la Communication,  
Représentant de S.E. M. Nicéphore Soglo  
Président de la République du Bénin

Monsieur le président de la Conférence,  
Excellences, mesdames et messieurs,

C'est devenu un lieu commun de dire que la science et la technologie sont des conditions *sine qua non* du développement. Tout le monde en convient aujourd'hui surtout depuis l'organisation à Vienne, à la fin des années soixante-dix, de la Conférence des Nations unies pour la science et la technologie au service du développement. De son côté, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage a inclus à juste titre dans son programme de coopération, un important volet consacré au développement de la recherche. Des actions importantes ont été initiées à cet effet.

Il reste nécessaire, cependant, d'observer aujourd'hui une pause, la pause de la réflexion, nécessaire pour redéfinir les objectifs, les stratégies et les étapes. Pourquoi ? Parce que les objectifs ne vont pas de soi et qu'il convient, pour les établir, de se rappeler d'où l'on vient, quelles situations initiales l'on veut corriger. Il nous faut un diagnostic sain, équilibré et objectif de la situation actuelle de la recherche au Sud et des rapports Nord-Sud dans le domaine de la science et de la technologie. Il nous faut comprendre la genèse et l'évolution de ces rapports. Car les temps ont changé, depuis l'époque coloniale où les territoires fonctionnaient, sous le rapport de la science, comme d'immenses réservoirs de faits et d'informations bruts, juste bons à être collectés pour être traités dans les laboratoires et centres de recherche métropolitains, jusqu'à l'époque contemporaine, où l'on a vu se multiplier au Sud de la planète et singulièrement au Sud de l'espace francophone, des universités, laboratoires, centres de recherche, industries, bref des structures plus ou moins autonomes de production scientifique et technologique.

D'où venons-nous ? ai-je demandé. Nous venons d'une situation de dépendance scientifique totale, d'une situation où nous n'étions pas producteurs de science mais d'abord fournisseurs de matières premières pour la science et ensuite, accessoirement, consommateurs des résultats d'une science produite ailleurs.

Où voudrions-nous aller ? À moins d'un profond mépris pour nous-mêmes ou d'un doute absolu, forcément injustifiable, sur nos propres capacités, nous ne pouvons vouloir qu'une chose : cesser, à terme, d'être des consommateurs passifs pour devenir nous-mêmes producteurs de science, inventeurs capables de relever par nous-mêmes les défis de notre environnement, et de contribuer positivement à enrichir l'héritage scientifique et technologique de l'humanité. Il s'agit donc, à terme, non certes d'inverser, mais à tout le moins de corriger dans ce qu'ils ont de plus injustes, de rééquilibrer méthodiquement les rapports actuels de production scientifique et technologique à l'échelle internationale.

Je laisse aux spécialistes le soin d'aller plus loin dans l'analyse et le diagnostic critique de la situation actuelle. Mais ce qui est sûr, c'est que nous ne pouvons plus nous contenter aujourd'hui d'un accroissement quantitatif des résultats. Nous devons avant tout rechercher un changement qualitatif des relations scientifiques Sud-Nord grâce à la mise en place, dans les pays du Sud, d'un « système de la recherche » au sens le plus fort du terme, c'est-à-dire la maîtrise réelle par ces pays des problèmes, des instruments, des procédures et de l'exploitation des résultats de la recherche, l'appropriation progressive par ces pays de tout le savoir utile disponible dans le monde et le développement endogène de l'invention scientifique et technologique.

Monsieur le président,  
Excellences,  
Mesdames, messieurs,

C'est par rapport à l'objectif ainsi défini qu'il convient d'apprécier l'évolution de nos pays depuis l'époque coloniale dans le domaine de la recherche, et en particulier les stratégies et méthodes mises en place par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage dans le domaine de la coopération scientifique.

Le Bénin apprécie hautement les efforts en cours. L'action de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) est d'un impact certain. Elle a su, depuis sa création, organiser et structurer l'espace scientifique francophone, notamment à travers ses réseaux institutionnels, thématiques et d'appui, et à travers ses efforts pour mettre à la disposition des pays du Sud les ressources de l'ingénierie documentaire et les nouvelles technologies de l'information scientifique et technique. C'est le lieu de saluer le travail sérieux accompli par les différentes instances de l'UREF (Comité de gestion, Conseil scientifique et Conseil de l'université) ainsi que par l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), notamment à travers le Fonds international de coopération universitaire (FICU). L'ACCT elle aussi a largement contribué, on le sait, à renforcer la coopération scientifique francophone. Ses enquêtes sur la culture scientifique, les savoirs et savoir-faire traditionnels en général, la pharmacopée et l'ethnobotanique en particulier, restent un capital précieux à exploiter de manière méthodique, intelligente et judicieuse. L'action des Centres régionaux spécialisés en agriculture (CRESA) mérite également d'être renforcée.

J'ai dit cependant qu'il était urgent d'observer une pause. Le Bénin souhaiterait, à cet effet, que le biennium 1994-1995 soit marqué par un approfondissement de la réflexion sur les finalités, les objectifs et les stratégies de la coopération scientifique francophone. Cette réflexion se développera à travers diverses actions que l'on pourrait très rapidement définir et mettre en place. Des efforts nouveaux doivent être engagés, dans le même temps, pour mettre davantage à la disposition des pays du Sud, de tous les pays du Sud, les ressources de l'ingénierie documentaire, les outils informatiques et les savoir-faire qui seuls peuvent permettre une maîtrise progressive de toute l'information scientifique et technique utile. Le Bénin appuie fortement le projet de création d'un fonds francophone de la recherche. Il souhaite une meilleure jonction de la recherche fondamentale, conduite principalement par l'AUPELF-UREF, et de la recherche appliquée conduite par l'ACCT. Il souhaite un renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la recherche.



Mais il souhaite aussi et par-dessus tout, une redéfinition courageuse des objectifs et des finalités, sans laquelle nous risquerions peut-être de nous apercevoir un jour, mais trop tard pour pouvoir faire machine arrière, que nous nous sommes trompés de route.

Je vous remercie.



**COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT  
DE LA FRANCOPHONIE**



***Composition du Conseil permanent de la Francophonie***

La conférence adopte la nouvelle composition du Conseil permanent de la Francophonie au lendemain du Sommet de Maurice :

Bénin  
Burundi  
Cameroun  
Canada  
Canada/Québec  
Communauté française de Belgique  
Côte d'Ivoire  
Égypte  
France  
Laos  
Liban  
Mali  
Maurice  
Rwanda  
Sénégal



## **COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉFLEXION**





### ***Composition du comité de réflexion***

La Conférence adopte la composition du comité de réflexion de onze membres qui siègera sous l'autorité de la Conférence ministérielle et sous le contrôle du Conseil permanent de la Francophonie.

Sa composition est la suivante :

Burkina Faso  
Canada  
Canada/Québec  
Communauté française de Belgique  
France  
Gabon  
Maroc  
Maurice  
Roumanie  
Sénégal  
Vietnam



## **LIEU DE LA VI<sup>e</sup> CONFÉRENCE**



*Allocution de S.E. M. Nicéphore Soglo*  
Président de la République du Bénin

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les chefs d'État, de gouvernement et de délégation,  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs les ambassadeurs,  
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous dire toute la joie, la fierté et la satisfaction qu'éprouve le Bénin pour l'honneur que vous lui avez fait de le choisir pour abriter les assises du VI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 1995.

Qu'il me soit donc permis, au nom du peuple, du gouvernement du Bénin et en mon nom personnel, d'exprimer à votre auguste assemblée toute notre sincère gratitude pour la confiance que vous avez ainsi bien voulu témoigner à mon pays.

Je voudrais d'ores et déjà vous assurer que le Bénin, conscient du grand honneur que vous lui faites, mettra tout en œuvre pour que notre VI<sup>e</sup> Sommet soit un total succès à l'image du présent Sommet qui s'achève. Il compte à cet effet sur la collaboration des uns et des autres.

Je remercie les pays frères, le Burkina Faso et le Cameroun, pour leur compréhension à l'égard de notre candidature.

À vous tous, je dis encore une fois merci pour votre choix et vous donne rendez-vous au Bénin.



## **CLÔTURE**





*Allocution de S.E. M. Nicéphore Soglo*  
Président de la République du Bénin

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les chefs d'État, de gouvernement et de délégation,  
Mesdames et messieurs les ministres et les ambassadeurs,  
Mesdames et messieurs,

Dans quelques instants, le V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie va prendre fin. Vous avez bien voulu, monsieur le président, m'inviter, en qualité de rapporteur, à procéder à la synthèse de nos travaux pendant ces trois derniers jours. Trois jours au cours desquels la politique, l'économie et la coopération ont été au centre de nos débats.

À la lumière de ceux-ci, je pense que ce Sommet peut être qualifié comme celui de la présence politique de la Francophonie sur la scène internationale.

Le présent Sommet témoigne de la vitalité et du rayonnement de la Francophonie : vitalité par le chiffre record de participation, quarante-sept participants au total, et l'admission du Cambodge et de la Roumanie, déjà observateurs, en qualité de membres à part entière de notre communauté ; rayonnement également avec la demande exprimée par certains pays, la Moldavie, l'Arménie, Israël, São Tomé et Príncipe et la région autonome du Val d'Aoste, à rejoindre notre ensemble.

« Unité dans la diversité » d'une part, « Droits de l'homme et développement » d'autre part, tels ont été les deux thèmes retenus pour le présent Sommet et qui ont été au coeur de nos débats. Nous avons réaffirmé que cette diversité, loin d'être un facteur négatif tant dans nos pays respectifs que dans notre communauté, constitue en réalité un facteur d'enrichissement. Nous avons également réaffirmé, après les Sommets de Dakar (1989) et de Chaillot (1991), les relations étroites existant entre droits de l'homme, démocratie et développement.

S'agissant de la situation politique internationale, nous avons examiné les événements majeurs survenus depuis notre dernière rencontre.

Ainsi, notre Conférence a noté avec satisfaction les avancées politiques positives intervenues notamment au Cambodge, au Rwanda, en Afrique du Sud et au Moyen-Orient avec la conclusion de l'accord israélo-palestinien. Elle a toutefois déploré la situation qui prévaut dans certains pays, en particulier dans l'ex-Yougoslavie, en Haïti, en Angola et en Somalie. La Conférence a mis entre autres un accent particulier sur le retour de la démocratie en Haïti.

Nous avons salué les progrès de la démocratie intervenus en Afrique et exprimé le souhait que le processus de démocratisation en cours dans certains pays connaisse une issue heureuse.

Face aux nombreux conflits armés dans le monde et aux sollicitations dont sont l'objet les Nations unies pour leur règlement, nous avons donné à nouveau notre appui à l'Organisation et marqué notre intérêt pour « l'Agenda pour la paix » proposé par le secrétaire général.

Nous avons décidé d'encourager la vitalité de l'expression artistique des cultures nationales et régionales existantes dans nos États respectifs. À cette fin, nous sommes convenus d'adopter ensemble, au sein du GATT, la même exception culturelle pour toutes les industries culturelles, cette disposition constituant un moyen efficace pour maintenir une production culturelle francophone.

Dans le souci de renforcer la concertation politique francophone, notamment lors des grandes rencontres internationales, et d'accroître la présence de la communauté francophone sur la scène internationale, la Conférence a décidé de créer un comité de réflexion de onze membres chargé de proposer les moyens susceptibles d'assurer les ambitions politiques de la Francophonie.

Enfin, la Déclaration de Maurice que nous venons d'adopter traduit de manière solennelle nos préoccupations et nos vœux. Seize résolutions portant sur des questions spécifiques complètent ladite Déclaration.

S'agissant de l'économie mondiale, la situation est des plus contrastées : ralentissement du taux de croissance, voire récession dans certains cas, dans les pays industrialisés ; effondrement industriel et récession brutale en Europe centrale et orientale, tandis que les pays en développement, et en particulier ceux d'Afrique, subissent une marginalisation de plus en plus marquée dans l'économie mondiale.

L'endettement des pays du Sud demeure toujours une grave préoccupation malgré les initiatives importantes prises pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Cette situation est en partie liée au niveau souvent très bas des prix des matières premières.

Notre Conférence a mis un accent particulier sur la coopération économique au sein de l'espace francophone. Elle a arrêté les principes directeurs et les grandes orientations de notre action dans ce domaine en accordant une priorité notamment à la mobilisation de l'épargne, à la promotion de l'entreprise privée et du partenariat d'entreprise, à l'appui aux efforts de restructuration économique des pays du Sud, à la mise en place d'un système cohérent du droit des affaires et à l'intégration économique régionale.

Enfin, nous avons salué l'action du secrétaire général des Nations unies en vue de l'élaboration du programme d'action des Nations unies pour le développement. Nous avons approuvé les thèmes proposés comme prioritaires et qui rejoignent largement les préoccupations de la Francophonie. Enfin, nous sommes convenus que notre communauté apportera une contribution spécifique à la mise en œuvre dudit programme.

Au chapitre de notre coopération multilatérale francophone, nous en avons au préalable rappelé les grands principes tels que définis au Sommet de Chaillot et en avons fixé le cadre général.

Nous avons ensuite examiné les grands domaines d'intervention, à savoir le développement humain, le développement économique et le redressement financier, le développement culturel et la communication, le développement et la politique, et enfin le développement scientifique et la recherche.

La Conférence a fait une référence particulière à la coopération juridique et judiciaire, à l'éducation et à la formation, à la circulation de l'information, technique et professionnelle, de même qu'aux actions en faveur de l'enfance dans le cadre de chaque domaine d'intervention si cela s'avère possible.

S'agissant plus particulièrement des communications, la Conférence s'est réjouie du lancement officiel de TV5 Afrique et a demandé la poursuite des études sur l'extension de TV 5 à l'Asie.

Nous avons également décidé de consolider les acquis de notre coopération en matière universitaire et de recherche scientifique et avons souligné notre intérêt pour la création d'un fonds francophone de la recherche.

Notre coopération multilatérale francophone serait un vœu pieux si des financements conséquents et appropriés ne lui étaient pas consacrés pour et dans sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, monsieur le président, je voudrais remercier vivement les États qui ont annoncé des contributions financières pour rendre cette coopération « concrète, utile et visible ».

Je rappelle que nous avons décidé d'adopter désormais l'appellation de « pays ayant le français en partage ».

Le Bénin a été choisi pour abriter notre prochaine Conférence.

Je vous remercie, monsieur le président.



**Discours du Très Honorable Sir Anerood Jugnauth**  
Premier ministre de la République de Maurice

Mesdames et messieurs,

En juillet 1991, lorsque la Francophonie avait quelques difficultés à choisir le pays d'accueil du V<sup>e</sup> Sommet, vous êtes venus à Maurice pour la Conférence ministérielle préparatoire de Chaillot. J'ose croire que notre pays vous avait aussitôt conquis puisque déjà le consensus s'était dégagé.

Aujourd'hui vous êtes chez nous et déjà il est l'heure de se quitter.

Pendant trois jours nous avons pu mieux vous connaître, mieux nous exprimer dans un climat de confiance et de dialogue pour bien situer les enjeux de l'espace francophone. Nous voilà arrivés à la fin de nos travaux.

L'excellent rapport que nous venons d'entendre nous en donne les grandes lignes et je ne veux pas y revenir. Je souhaite simplement y ajouter quelques considérations supplémentaires.

Pour vous redire d'abord, puisque j'ai souligné au début de nos travaux la fierté de mon pays d'avoir, en accueillant le V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, apporté, sa pierre à l'édifice de la construction francophone.

Nos travaux n'ont négligé aucun aspect essentiel de l'actualité du monde moderne. L'analyse de la situation politique internationale ou de celle de l'économie mondiale que nous avons conduites nous rapproche à un moment où nous savons que de graves événements peuvent survenir.

Grâce aussi à la présence du secrétaire général des Nations unies, nous avons ouvert une fenêtre sur le monde et nous avons décidé d'être davantage présents, sans frilosité sur la scène internationale.

J'y vois pour ma part une étape importante dans notre réflexion sur l'espace francophone. Nous avons privilégié la consolidation, en ne prononçant aucune admission nouvelle d'observateurs et en accueillant cependant trois nouveaux membres à part entière. Mais nous n'avons pas négligé l'élargissement en déclarant affirmer notre spécificité dans toutes les grandes rencontres mondiales. Nous devons encore approfondir cette réflexion pour donner à notre espace francophone sa véritable ampleur.

Nous avons, dans le domaine économique, confirmé notre volonté de continuer à déployer nos efforts pour une meilleure rémunération des produits de base, et pour une prise en compte plus juste des nécessités du développement ; nous poursuivons résolument aussi dans la voie de l'intégration économique régionale pour que nos pays soient mieux à même de faire face à tous les problèmes.

Dans le domaine de la coopération, nous avons pour la première fois reçu une proposition de programmation intégrée qui dégage des priorités et qui permettra de développer de grands programmes mobilisateurs, que ce soit dans le cadre de notre opérateur principal, l'Agence de coopération culturelle et technique, ou dans celui de nos autres opérateurs directs et d'abord l'AUPELF-UREF.

Nous avons encore souhaité que la télévision de la Francophonie, je veux dire TV5, s'étende après l'Amérique, l'Europe et l'Afrique, au continent asiatique et cela permettra en fait à TV5 de couvrir à terme le monde entier.

Tout ce travail est le fruit, et je me plais à le souligner, des longues sessions que le Conseil permanent de la Francophonie a consacré à sa préparation. Je tiens à l'en remercier en la personne de son président, qui continuera d'animer ses travaux dans le cadre de la nouvelle composition que nous venons d'adopter.

Consolidation et ouverture, coopération et communication ; nous avons, me semble-t-il, au Sommet de Maurice fait la preuve de la vitalité de la Francophonie et attesté une fois encore que l'esprit de solidarité qui nous anime et qui nous unit demeure le gage le plus fécond de la réussite de nos efforts.

Mesdames et messieurs les chefs d'États et de gouvernement, permettez-moi d'exprimer encore une fois la joie de la population mauricienne de vous voir parmi nous. Maurice est un pays d'effort. C'est un pays du Sud qui croit résolument en son avenir. Dans le contexte économique mondial actuel, il n'est guère facile pour nous tous de faire des projections. Nous avons tenu à vous apporter un message d'optimisme. On parle du miracle mauricien. Le miracle ne s'est pas opéré en un jour, nous avons pendant plus de dix ans travaillé avec constance pour l'amélioration de la qualité de la vie. C'est cette image d'optimisme et d'effort que je souhaite vous communiquer.

Je vous en remercie au nom de mon pays.

Je déclare clos les travaux du V<sup>e</sup> Sommet.



